



Juin 2024

# Programme Communal de Développement Rural

Partie 5

## Projets

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32  
B-6880 BERTRIX  
Tél ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07  
[info@impact-sprl.be](mailto:info@impact-sprl.be) - [www.impact-sprl.be](http://www.impact-sprl.be)



# Table des matières

---

## 1. MÉTHODOLOGIE ET PROJETS DU LOT 0

## 2. LISTE DE PROJETS DES LOTS 1, 2 ET 3

### Lot 1 – Projets à réaliser dans les 0 à 3 ans

#### **Projets matériels**

- M 1.01 - Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords
- M 1.02 - Création d'une maison multiservices et d'un logement tremplin à Neufchâteau
- M 1.03 - Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau / Semel
- M 1.04 - Aménagement de la Place de la Gare à Longlier

#### **Projets immatériels**

- IM 1.01 - Gestion des salles et maisons de village
- IM 1.02 - Valorisation de la filière alimentaire locale
- IM 1.03 - Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement
- IM 1.04 - Neufchâteau Amie des Aînés
- IM 1.05 - Soutien à la vie associative
- IM 1.06 – Valorisation de l'image de marque de Neufchâteau
- IM 1.07 - Commune en santé
- IM 1.08 - Développement d'une politique de mobilité douce

### Lot 2 – Projets à réaliser dans les 4 à 6 ans

#### **Projets matériels**

- M 2.01 - Création d'une halle des produits locaux
- M 2.02 - Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau
- M 2.03 - Construction d'un atelier rural
- M 2.04 - Aménagement des entrées de village
- M 2.05 - Création d'une maison de village à Longlier
- M 2.06 - Aménagement d'espaces de convivialité
- M 2.07 - Création de liaisons touristiques et patrimoniales
- M 2.08 - Création de logements adaptés pour aînés
- M 2.09 - Rénovation de la maison de village d'Hamipré et de ses abords
- M 2.10 - Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy

#### **Projets immatériels**

- IM 2.01 - Soutien au développement de l'emploi local
- IM 2.02 - Actions en faveur de la biodiversité
- IM 2.03 - Mise en place d'un Schéma de Développement Communal
- IM 2.04 - Actions en faveur de la résilience de la forêt
- IM 2.05 - Création d'espaces et d'activités de rencontre pour les jeunes
- IM 2.06 - Politique d'accès à la terre

Lot 3 – Projets à réaliser dans les 7 à 10 ans

**Projets matériels**

- M 3.01 - Création de logements tremplins
- M 3.02 - Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau
- M 3.03 - Installations pour la production d'énergie à partir de sources diversifiées
- M 3.04 - Création de logements intergénérationnels
- M 3.05 - Aménagement de venelles dans les villages
- M 3.06 - Diversification de l'offre en hébergements touristiques
- M 3.07 - Aménagement d'une piste cyclable entre Namoussart et Mon Idée
- M 3.08 - Création d'une liaison lente sécurisée à Longlier
- M 3.09 - Restauration et aménagement du moulin banal
- M 3.10 - Aménagement d'un local de rencontres et de ses abords pour le village de Verlainne

**Projets immatériels**

- IM 3.01 - Diversification de l'offre en logements
- IM 3.02 - Embellissement des villages et de Neufchâteau
- IM 3.03 - Actions en faveur du patrimoine
- IM 3.04 - Soutien et sensibilisation des citoyens au niveau énergétique
- IM 3.05 - Sensibilisation et lutte contre les déchets
- IM 3.06 - Préservation et valorisation des paysages
- IM 3.07 - Développement de l'offre commerciale
- IM 3.08 - Actions pour inciter aux déplacements partagés ou alternatifs
- IM 3.09 - Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois

## Méthodologie

---

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différents projets de la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- Le lot 0 reprend les projets ou actions initiés ou réalisés par la Commune suite à la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural ; ils constituent une première réponse à des préoccupations, des besoins, des demandes émis par la population et correspondent à la stratégie de développement.
- Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation et des premières esquisses.
- Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4ème et la 6ème année de mise en œuvre du PCDR. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche descriptive.
- Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme sous forme de fiche descriptive « allégée ».

Par ailleurs, les projets ont été classés entre projets matériels et immatériels (qui ne demandent pas de gros investissements financiers et qui font appel à la mobilisation des acteurs locaux), bien que la frontière entre les deux soit parfois floue.

En fonction de son classement par lot et de ses spécificités, chaque fiche-projet comprend les éléments suivants :

- Description du projet.
- Justification du projet.
- Lien à la stratégie.
- Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société.
- Localisation et statut.
- Parties prenantes et porteurs de projets.
- Programme de réalisation.
- Estimation globale du coût.
- Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus).
- Annexes.

# **Lot 0 – Projets et actions initiés ou réalisés pendant l’opération de développement rural**

Le lot 0 est un ensemble de projets initiés ou mis en œuvre par la Commune de Neufchâteau durant la phase d’élaboration du PCDR, en lien avec les préoccupations exprimées par les habitants de la commune et la stratégie de développement.

Les projets du lot 0 sont listés ci-après en relation avec les objectifs de développement. Il ne s’agit pas d’une liste exhaustive.

## **Objectif stratégique 1 : Assurer l’épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l’évolution démographique**

Constitution d’un **Conseil Communal des Jeunes** : l’appel à candidatures a été lancé via les écoles, les réseaux sociaux. Le premier Conseil Communal des Jeunes a prêté serment et a tenu sa première séance le 27/09/2023.

Création d’un **point de rencontre pour les jeunes à Tournay** : un dossier a été introduit pour l’aménagement d’une zone multisports de rue à l’arrière de la maison de village. Dans le même temps, le projet d’aménagement d’un local pour les jeunes au niveau -1 de la maison de village a été sélectionné dans le cadre du budget participatif communal. C’est ainsi un pôle complet qui va se développer à proximité de la maison de village pour les jeunes, qui sont en train de se structurer en club des jeunes : un local de rencontre et un espace sportif extérieur convivial

**Halte-garderie mobile** : le CPAS a monté un projet de halte-garderie mobile pour répondre à des demandes de parents devant faire garder leur enfant ponctuellement. La subvention est reçue (appel à projets).

Organisation par la Commune d’une séance **d’information annuelle à l’attention des nouveaux habitants** et distribution du guide de Neufchâteau.

Equipement de bâtiments publics avec des **défibrillateurs** et information/formation de la population quant à leur utilisation. Organisation de **formations premiers secours** gratuites à l’attention de la population.

Mise en place d’un **plan communal pour attirer plus de médecins** (généralistes et spécialistes) et compléter le centre médical - prime communale à l’installation, projet de logement passerelle pour jeunes médecins, aide aux conjoints pour trouver un emploi, employé communal référent, incitation à accueillir des stagiaires (médecins, infirmiers) chez l’habitant.

Construction **d’un complexe de 29 logements intergénérationnels** près du home et de la crèche. Il s’agit d’un partenariat public-privé.

## Objectif stratégique 2 : Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal

Engagement d'une **animatrice culturelle** pour constituer le dossier de reconnaissance du centre culturel. La demande de principe a été introduite en juin 2023. Le Conseil d'Orientation a été mis en place dès septembre 2023.

Révision de l'occupation du **moulin Klepper** : une partie de la gestion est reprise par le Centre culturel. De nombreuses activités culturelles y sont organisées. D'autre part, le Cercle Terre de Neufchâteau y a également trouvé des locaux pour accueillir ses archives et y tenir ses réunions.

Plan d'**infrastructures sportives** de la vallée du lac : parcours Vitae, terrains pour la pratique du paddle, nouveau minigolf, skatepark, ...

Lancement d'un **Budget participatif communal** dès 2022. La Commune affecte 80.000€ par an pour des projets citoyens. La CLDR joue le rôle de comité de sélection. Les projets sélectionnés visent pour la plupart l'aménagement de lieux de convivialité et de rencontre.

### Lauréats 2022

- › Embellissement et amélioration de l'aménagement du pâchis central de Tronquoy
- › Aménagement du Carrefour du Bac à Fineuse
- › Plaine de jeux à Marbay
- › Réhabilitation de la piste de Pétanque de Grandvoir
- › Aménagement de la cour du local scout, Neufchâteau

### Lauréats 2023

- › Rénovation et mise aux normes Afsca de la cuisine de la salle des fêtes Les Sorbiers - Massul/Molinfaing
- › Aire de convivialité de la Communauté de Petitvoir
- › Création d'un espace intergénérationnel dans la maison de village de Tournay
- › Aménagement des abords du carrefour situé au croisement "Chemin du Gros Têr – Les Huzes – Le Pont al Rue" Respelt
- › Amélioration de l'espace de convivialité de Cousteumont

## Objectif stratégique 3 : Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement

Projets réalisés dans le cadre de **BiodiverCité** :

### 2021

- › Aménagement d'un espace naturel de détente et didactique à Warmifontaine
- › Des fruits pour nos écoliers
- › Semaine de l'arbre

### 2022

- › Création d'un cimetière nature à Grandvoir
- › Protection d'espèces et de sites (chouette effraie, hirondelle de fenêtre)
- › Semaine de l'Arbre

### 2023

- › Protection des batraciens (étang Bergh)
- › Nettoyage de la frayère
- › Mare à Tronquoy
- › Semaine de l'Arbre

Engagement d'un conseiller Pollec pour le suivi du **PAEDC** – nombreuses actions en lien avec l'énergie et l'environnement.

## Objectif stratégique 4 : Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages

Aménagement de convivialité sur la **placette centrale à Verlaine** : la Commune a acheté une partie du terrain à bâtir se situant au centre de Verlaine, en face de la chapelle, pour y aménager un espace de convivialité, avec jeux, tables, bancs, ... tout en conservant la possibilité d'y dresser un chapiteau. L'auteur de projet est désigné.

**Restauration du mausolée allemand** : Imaginé par un architecte allemand, le mausolée de Montplainchamps, sur les hauteurs de Neufchâteau, était autrefois l'élément central d'un cimetière militaire qui n'existe plus. Ce cimetière avait été construit en 1917 suite à la Bataille des Frontières. La Commune en a lancé la restauration par la reconstruction du mur en pierres sèches qui enclave le mausolée. Ensuite, le site sera valorisé avec des plantations pour matérialiser les anciennes tombes, et en faire un vrai lieu de mémoire.

Réalisation d'un **inventaire du petit patrimoine** en collaboration avec le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier. Il comporte déjà près de 250 éléments de tous genres ; il reste à faire le recensement sur la section de Grandvoir.

## Objectif stratégique 5 : Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural

Participation à **Wallonie Cyclable** : aménagement d'une route cyclable sécurisée entre le zoning commercial de Semel et Longlier, « chemin de Perchepai » ; installation d'abris vélos et bornes de recharge électrique à la gare de Longlier.

Mise à disposition de 2 **voitures Cambio** : à la gare de Longlier et au centre de Neufchâteau.

## Objectif stratégique 6 : Tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole

Création d'un **Groupement d'Achats Communs** – suite à un appel lancé aux personnes intéressées, un GAC a été mis en place le 18/10/2023. La distribution des commandes a lieu tous les 15 jours à l'Espace 29. Les produits sont variés et proviennent de producteurs locaux.

## Objectif stratégique 7 : Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire

Développement d'une **ZAEM à Longlier** : cette nouvelle zone économique est destinée à accueillir des artisans. Elle se situe à Longlier. Elle sera ouverte aux entreprises après son équipement prévu en 2026.

**Produits touristiques** créés par l'Office du tourisme : application de visite virtuelle du château de Neufchâteau et circuit de la Mémoire (fortins, monuments aux morts, cimetières militaires...) ; concrétisation des circuits points-nœuds (projet provincial).

# Les fiches-projets

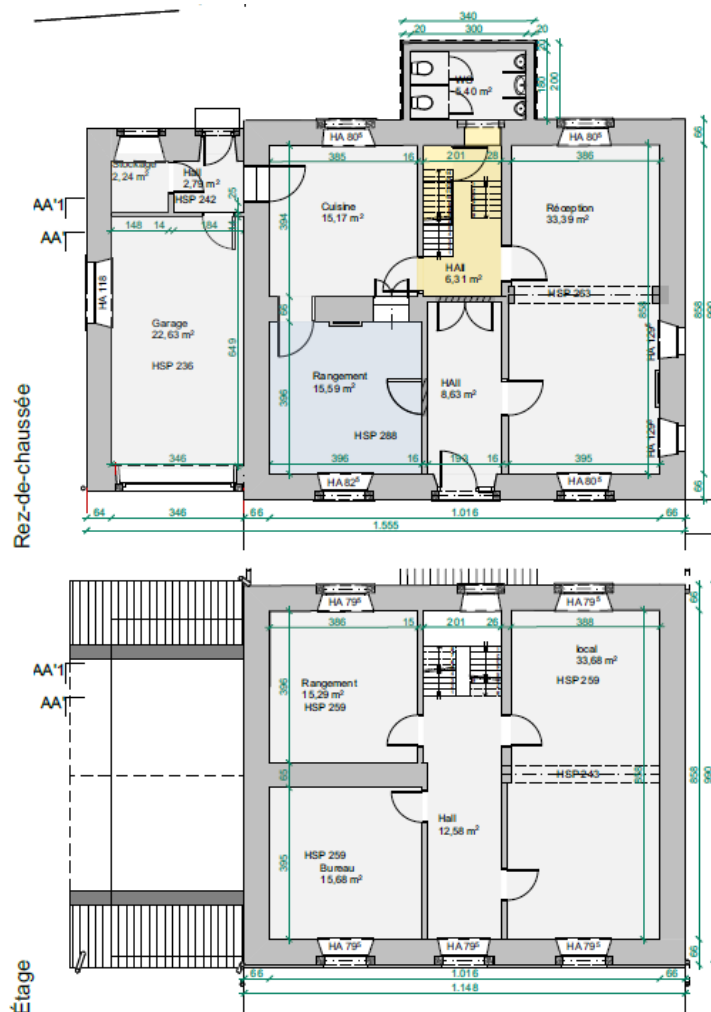
<b>Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords</b> (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : Montplainchamps (c) Descriptif : Maison de village et ses abords	Fiche n° M-1.01
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMENAGEMENT DE LA MAISON DE VILLAGE DE MONTPLAINCHAMPS ET DE SES ABORDS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à réhabiliter l'ancien presbytère de Montplainchamps en une maison de village pour y créer un espace fonctionnel et polyvalent au cœur du village.

Le projet prendra place au sein de l'ancien presbytère, fort vétuste, qui appartient actuellement à la Fabrique d'église de la paroisse Saint Bernard de Montplainchamps. Malgré sa vétusté, l'ancien presbytère présente une structure saine avec une configuration d'espaces simples (un couloir desservant plusieurs pièces de belles dimensions), tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage.



A l'heure actuelle, l'étage n'est plus utilisé en raison de son état (voir photos en annexe).

Le parti pris est de rénover et d'agrandir ce bâtiment. Cette configuration permet d'intervenir de façon ponctuelle sur le bâtiment existant en conservant les espaces plus « cloisonnés » pour les fonctions le nécessitant (sanitaires, stockage, cuisine) et en intervenant sur le pignon pour créer une grande salle

permettant d'accueillir entre 80 et 100 personnes. L'étage abritera des salles de réunion ou de stockage avec un accès direct depuis l'extérieur rendant les fonctions indépendantes. Ainsi, la grande salle peut être utilisée pour un évènement privé et l'étage peut accueillir des réunions dans le même temps.

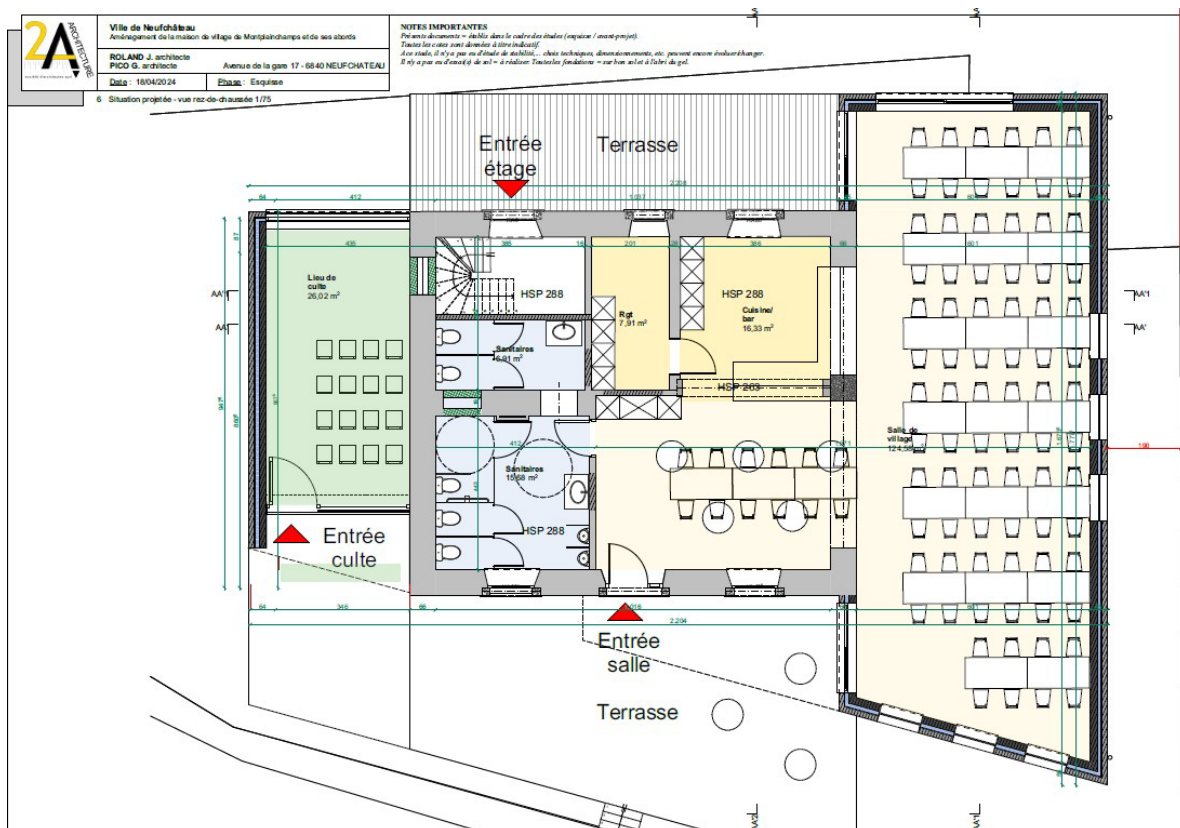
Le programme :

- Salle d'une capacité de 80 personnes,
- Aménagement d'une cuisine équipée,
- Des nouveaux locaux sanitaires,
- Création d'un lieu de culte,
- Lieux de stockage et de réunion,
- Aménagement des abords directs et d'une terrasse à l'avant et à l'arrière.

Les fonctions sont réorganisées au rez-de-chaussée et un lieu de culte est ajouté à gauche du bâtiment, en lieu et place du garage démolì, considérant sa faible qualité architecturale et la nécessité de répondre aux exigences de stabilité de la nouvelle fonction.

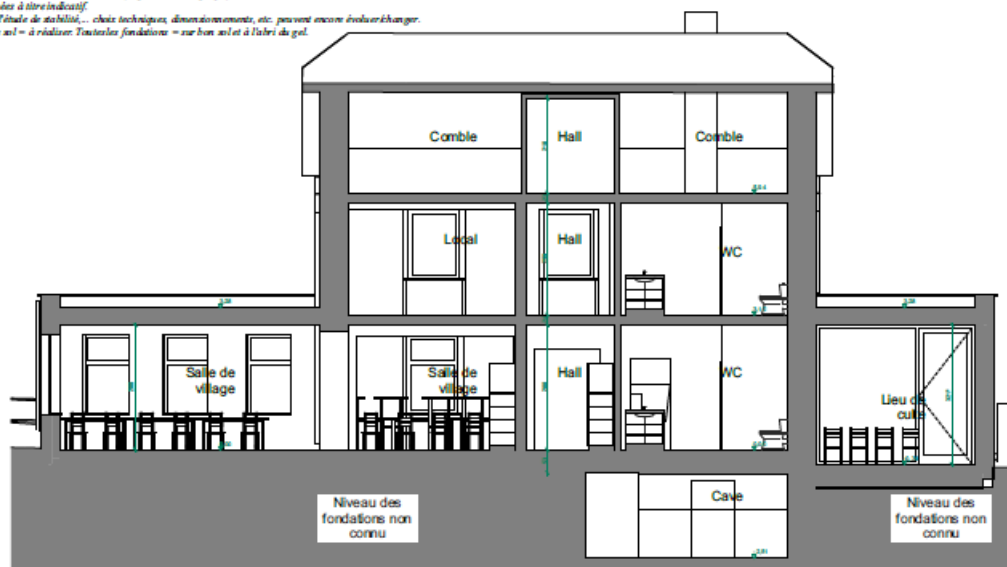
Les abords sont aménagés afin d'y intégrer l'accessibilité des PMR et de créer des espaces extérieurs de qualité (terrasses, aires de jeux, pétanque, etc.).

Concrètement, le bâtiment sera réhabilité de la manière suivante :



**NOTES IMPORTANTES**

Présenté documents = établis dans le cadre des études (esquisse / avant-projet).  
Toutes les cotes sont données à titre indicatif.  
A ce stade, il n'y a pas eu d'étude de stabilité... choix techniques, dimensionnement, etc. peuvent encore évoluer/échanger.  
Il n'y a pas eu d'étude de sol = à réaliser. Toutes les fondations = sur bon sol et à l'abri du gel.



## 2. Justification du projet

Il existe plusieurs salles ou maisons de village réparties sur le territoire. Les salles de village jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des villages, que ce soit dans l'organisation d'évènements par les associations locales ou dans l'organisation d'évènements privés.

Lors des consultations villageoises, la population a mentionné le manque, l'inadaptation et/ou l'insalubrité de certaines infrastructures dont les locaux de Montplainchamps. Le tissu associatif local qui gravite autour de ces infrastructures, offrant à la population la possibilité de pratiquer des activités associatives, sportives et culturelles, est bien fourni et apprécié des habitants, bien qu'ils constatent un manque de cohésion entre les différentes associations.

A l'heure actuelle, la capacité de la salle de village ainsi que sa vétusté avancée ne permettent plus d'organiser des manifestations de qualité que ce soit par le comité de village ou les habitants pour des évènements privés. Ce projet était déjà repris au premier PCDR.

Ce projet répond aux besoins des habitants de Montplainchamps et des hameaux à proximité (Grapfontaine, Hosseuse, Le Sart, Nolinfaing) grâce à sa dimension sociale et culturelle. Une maison de village rénovée et multifonctionnelle permettra aux citoyens et aux associations d'avoir un point de rencontre où il est possible de faire connaissance, de développer la cohésion sociale et le soutien. Le manque de convivialité, d'occasions de faire connaissance, de points de rencontre pour les jeunes, ainsi que la problématique de l'isolement des personnes âgées ont été identifiés par les habitants. Cela permettra aussi de soutenir les associations existantes et éventuellement la création de nouvelles associations. En d'autres termes, le projet favorisera les rencontres et les échanges entre les habitants et permettra d'augmenter le sentiment d'appartenance et d'éviter le phénomène de village dortoir.

Un agrandissement de la salle de village est nécessaire car le village de Montplainchamps et les villages avoisinants se sont fortement densifiés ces dernières années. La demande est présente d'avoir une capacité d'accueil plus importante.

Le caractère rural du projet tient à cette volonté de créer l'ensemble des conditions qui permettront le déploiement d'une vie villageoise.

L'ancien presbytère est l'endroit idéal pour accueillir une maison de village. En effet, ce bâtiment est déjà utilisé par certaines associations et présente une configuration qui permet d'intervenir sur celui-ci de manière minimaliste. Il est prévu de conserver une grande partie des murs et ouvertures existantes, justifiant la transformation du bâtiment plutôt que sa démolition. Il sera aussi possible de développer la partie extérieure afin d'y aménager une piste de pétanque, des modules de jeux, des plantations, des bancs et un accès PMR. De plus, cet endroit n'a pas de proximité immédiate avec le voisinage.

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Renforcement de la visibilité des acteurs et des activités
- Amélioration du sentiment d'appartenance et d'identité communale
- Participation des habitants aux activités accrue
- Développement d'aménagements pour la convivialité
- Pérennisation des associations et des comités
- Renforcement des échanges entre citoyens actifs et associations
- Renforcement des rencontres et des interactions entre habitants de la commune
- Optimisation de l'utilisation des différentes infrastructures
- Développement de nouvelles activités et nouvelles initiatives

### **Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM 1.01 : Gestion des salles et maisons de village
- IM 1.05 : Soutien à la vie associative
- M 2.05 : Création d'une maison de village à Longlier
- M 2.09 : Rénovation de la maison de village d'Hamipré et de ses abords
- IM 2.05 : Création d'espaces et d'activités de rencontre pour les jeunes
- M 3.10 : Création d'un local de rencontres à Verlaine
- IM 3.09 : Renforcement des liens entre les générations et les villageois

## **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant en compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.1. En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
<b>2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal</b>
2.1. En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux
<b>4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages</b>
4.1 En valorisant les villages par des projets de qualité en s'appuyant sur des outils réglementaires

**Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**



<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.I.1 Être une commune où il fait bon vivre ➤ O.S.I.4 Soutenir les salles de village et les associations
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement culturel et social
	Participation citoyenne

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Amélioration du cadre de vie et de la convivialité au sein de la commune
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Rénovation d'un bâtiment existant – Isolation du bâtiment
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Réduction de la facture énergétique

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

**Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

	<b>Objectif 3 – Santé et bien-être</b> <b>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges – vise à assurer la santé et le bien-être de toutes et tous.</b>
	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Réhabiliter et planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu’elles puissent offrir à tous des opportunités d’emploi, un accès aux services de base, à l’énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l’utilisation des ressources et réduisant les impacts environnementaux.</b>

**5. Localisation et statut**

**Localisation :** Le Sclapé, 7- 6840 Montplainchamps

Référence cadastrale : Neufchâteau 3DIV / Grapfontaine section B n°50D, 50<sup>E</sup>, 50A et servitude non cadastrée.



**Statut de propriété :** Fabrique d'église de la paroisse Saint Bernard de Montplainchamps

**Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural

Il n'y a pas de contrainte naturelle particulière.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Associations du village, Evêché

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Afin que la population de Montplainchamps et des hameaux à proximité puisse bénéficier au plus vite des services offerts par la maison de village et vu la dégradation actuelle du bâtiment, il a été décidé en accord avec la CLDR que le projet était prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1.

Ce projet répond à plusieurs besoins et fonctions essentiels exprimés lors du diagnostic partagé et a été largement plébiscité par les habitants lors de la présentation des pistes sur la plateforme numérique. Il était déjà repris dans le 1<sup>er</sup> PCDR, et l'état du bâtiment s'est encore aggravé. De plus, l'Évêché a marqué son accord pour un bail emphytéotique.

### État du dossier :

- Contacts pris avec l'Évêché pour envisager un bail emphytéotique, sous condition de conserver un espace pour le culte
- Réalisation du relevé de la situation existante
- Désignation de l'auteur de projet
- Esquisse réalisée par l'auteur en avril 2024

### Programme des travaux et/ou aménagements :

- Construction d'une extension
- Réfection de la toiture et remplacement des châssis
- Travaux de façade
- Rafranchissement et mise aux normes du bâtiment
- Aménagement de la cuisine
- Aménagement des abords, d'une terrasse avant et arrière
- Réfection du muret à l'avant pour sécuriser l'espace par rapport à la voirie

### Précisions concernant les travaux :

- Les planchers des étages seront remplacés étant donné leur état actuel (trous dans le plancher mettant en péril la stabilité de ceux-ci et donc la sécurité des utilisateurs). La réalisation de planchers en poutres-claveaux est permise au vu de la faible portée afin de réduire les coûts de construction. Les extensions ont des largeurs qui permettent d'utiliser des hourdis, l'ensemble est recouvert d'un bardage (panneaux) résistant aux chocs rendant plus grande la longévité du bâtiment ; et donc une réduction des coûts liés à l'entretien.

- Le bien sera pourvu d'un nouveau système de traitement des eaux usées et claires, avec l'ajout d'une citerne d'eau de pluie qui permettra un stockage de celle-ci en vue de son utilisation pour l'alimentation des wc notamment.
- Le chauffage sera étudié de telle sorte à chauffer les locaux instantanément en cas d'utilisation du bâtiment (par air chaud pulsé ; pas de chauffage par le sol) et de manière indépendante au rez-de-chaussée et à l'étage. Alimentation par la citerne à gaz existante.
- L'éclairage sera de type LED pour une plus grande longévité de l'installation et une diminution des entretiens et une gestion sera également prévue pour augmenter la durée de vie des appareils.
- Un siège lift permettra aux PMR de rejoindre l'étage.
- Le projet est conçu en vue d'assurer la longévité du bâtiment pour en réduire les coûts liés à la maintenance (matériaux durables par leur résistance).
- Les matériaux utilisés répondent/respectent des caractéristiques urbanistiques de la zone (ardoises, pierre, teintes foncées).

### **Planification :**

Sans objet

### **Démarches administratives à réaliser :**

- Obtention d'une convention faisabilité
- Rédaction du bail emphytéotique
- Permis d'urbanisme
- Obtention d'une convention réalisation
- Adjudication et mise en œuvre des travaux

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

- Avoir une personne de référence pour la gestion des locations.

## **8. Estimation globale du coût**

<b>Estimation globale du coût</b>	<b>Montant</b>
Travaux et aménagements	761.000 €
TVA (21%)	159.810 €
<b>Total (TVAC)</b>	<b>920.810 €</b>
Honoraires	<b>72.295 €</b>
<b>Total (TTC)</b>	<b>993.105 €</b>

### **Répartition des couts :**

<b>Estimatif des travaux</b>	<b>Part DR</b>	<b>Part Communale</b>
<b>993.105 €</b>	<b>680.000 €</b> DGARNE-DDR Catégorie 1 – Bâtiments – 80% (850.000€)	<b>313.105 €</b>

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Niveaux d'occupation des locaux	Utilisés au moins 2 fois par semaine	Calendrier d'occupation

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

### Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :

Pas de contrainte significative identifiée. Les contraintes légales, notamment urbanistiques et environnementales, seront strictement respectées.

### Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :

Remarque : surface de la parcelle mesurée sur le plan cadastral, à ce jour l'auteur de projet n'est pas en possession d'un mesurage de géomètre agréé.

### Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 1126 m<sup>2</sup>
- Superficie non bâtie sur la parcelle : 848 m<sup>2</sup>
- Superficie bâtie sur la parcelle : 278 m<sup>2</sup>

### Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Une citerne d'eau de pluie sera installée afin de récupérer les eaux de toiture pour les réutiliser au niveau des WC.
- Equipement économiseur d'eau : robinets mélangeurs au lieu de robinet mitigeur et équipés de limiteur de débit, compteur individuel visible.
- Information visible aux habitants et aux utilisateurs du bâtiment sur l'utilisation rationnelle de l'eau potable.

### Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Le bâtiment sera isolé par l'intérieur pour la partie existante et par l'extérieur pour la partie nouvelle ; l'isolation sera conforme aux valeurs demandées par la performance énergétique des bâtiments (PEB) réalisée dans le cadre de la demande de permis. L'auteur de projet donnera un soin important au choix des matériaux isolants, les équivalents biosourcés seront utilisés pour autant que leurs caractéristiques techniques le permettent. Ici, l'isolation de la toiture pourrait être réalisée au moyen de panneaux sandwich composés d'un noyau d'EPS recyclé et écologique (constitué à 98% d'air).

Un système de gestion de l'électricité sera mis en place pour minimiser la consommation électrique (luminaires led avec gestion centralisée). De plus, le chauffage se fera à l'aide de batteries à air chaud permettant de réchauffer les locaux efficacement, diminuant ainsi la consommation en énergie fossile.

Une citerne d'eau de pluie avec récupération sera mise en place pour l'alimentation des sanitaires.

#### **Mesures en faveur de la sobriété du projet**

Utilisation raisonnée du bâtiment existant pour conserver un maximum de ses caractéristiques, tout en adaptant ce qui ne peut être conservé pour des raisons structurelles et économiques.

Les nouveaux éléments mis en œuvre seront réfléchis pour réduire les coûts d'entretien et d'énergie (utilisation de l'eau de pluie, LED, panneaux extérieurs résistants, ...)

#### **Mesures en faveur de la biodiversité :**

Les espaces végétalisés existants seront conservés

L'utilisation de toitures végétalisées pourra être étudiée dans le cadre du projet (pour l'extension)

#### **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Le projet prévoit de réétudier les espaces extérieurs existants afin d'être conforme au niveau de l'accessibilité aux personnes publiques (PMR).

De plus, une chaise élévatrice sera prévue dans l'escalier amenant à l'étage, les niveaux étant de plain-pied.

#### **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

Le bâtiment dans son état actuel ne permet pas une réutilisation des matériaux démontés.

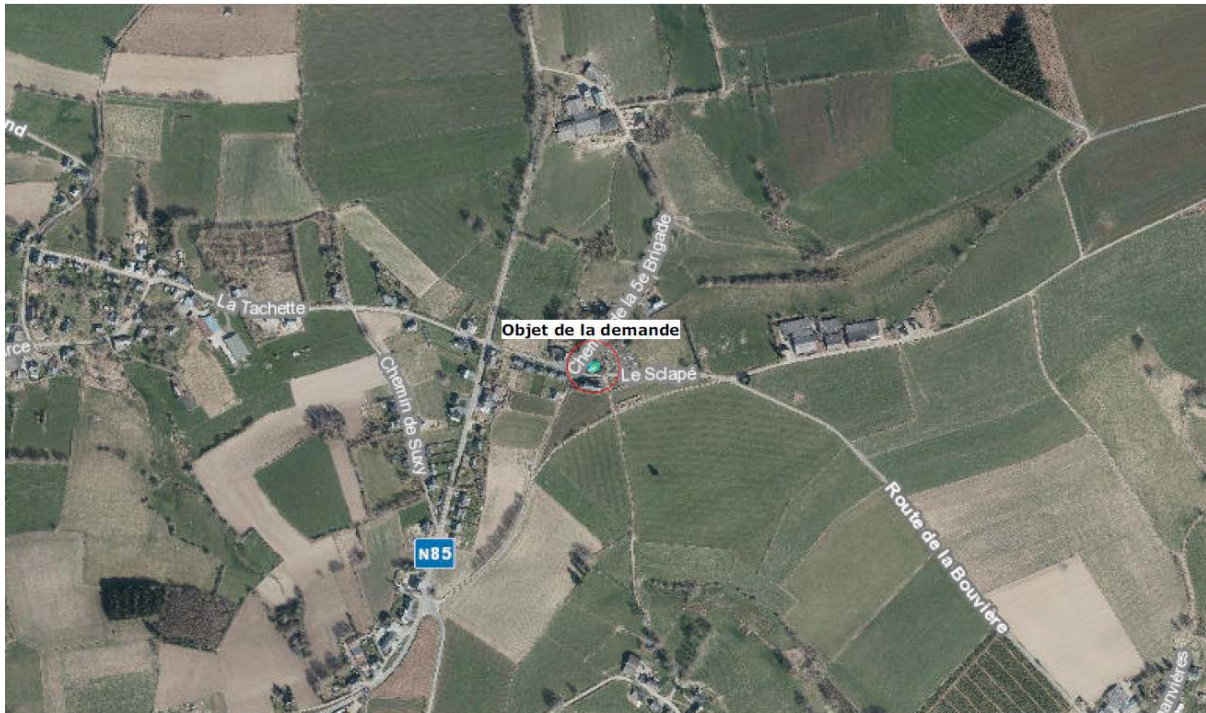
#### **Intégration du projet dans l'environnement :**

Les matériaux utilisés sont sobres et en harmonie avec les matériaux présents aux alentours notamment avec l'église située en face par l'utilisation de l'ardoise, de panneaux sombres et par la remise en état de la pierre déjà présente sur le bâtiment.

Les espaces verts seront maintenus.

## 11. Annexes

### Annexe 1 : Plan de situation



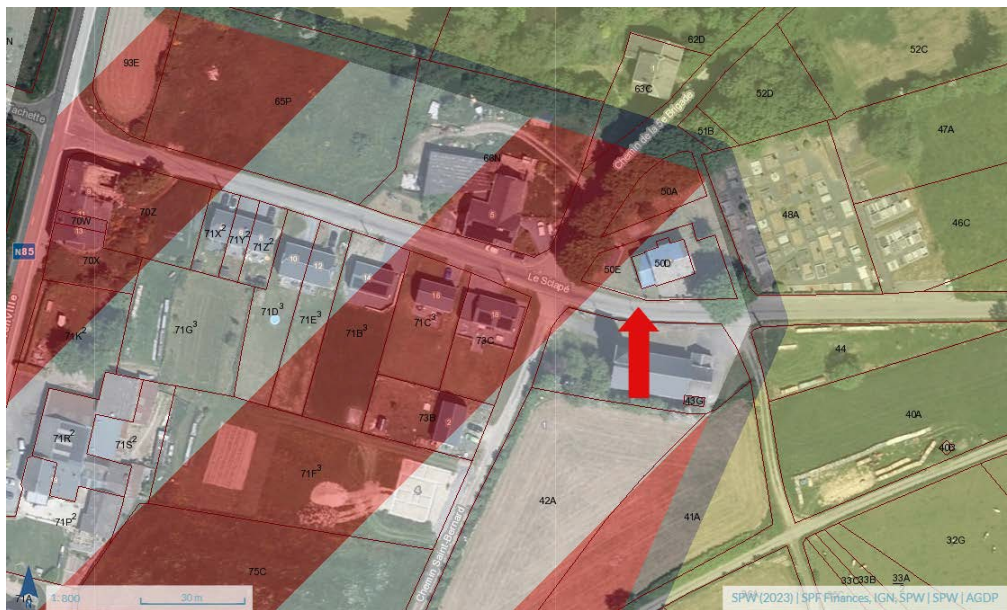
Plan de situation - éch. 1/10000



### Annexe 2a : Périmètre d'intervention sur fond cadastral



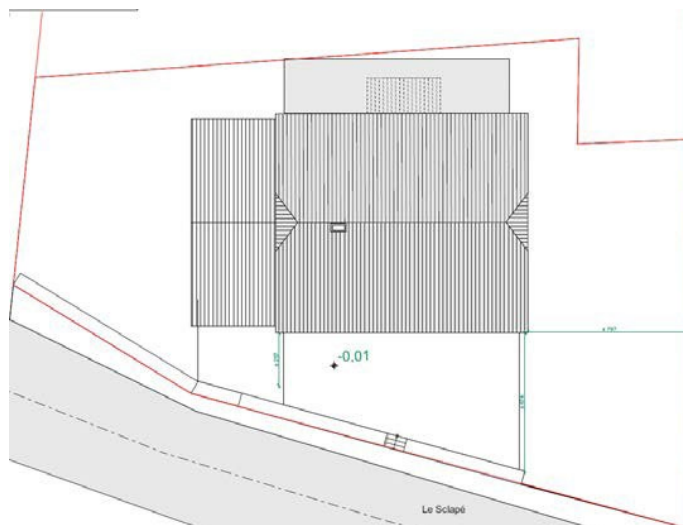


Annexe 2b : Périmètre d'intervention sur plan de secteur



- Zones d'affectation
-  Habitat à caractère rural
  -  Agricole

Annexe 2c : Implantation et profils



Annexe 3a : Etat actuel - Vues extérieures du bâtiment



↑  
Emplacement de la future extension  
↓



Annexe 3b : Reportage photographique et état des lieux

Vues intérieures du bâtiment

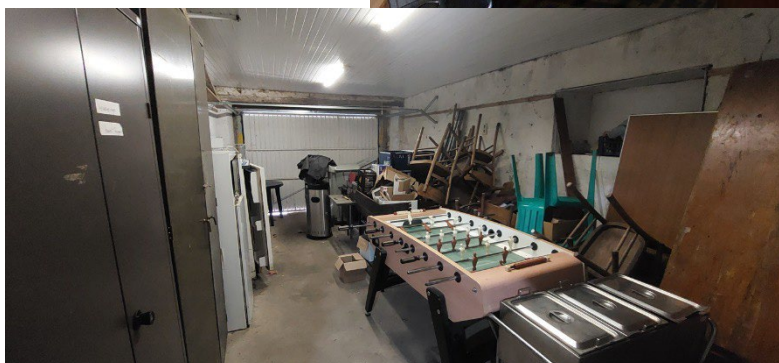


Corridor



Salle actuelle

Cuisine



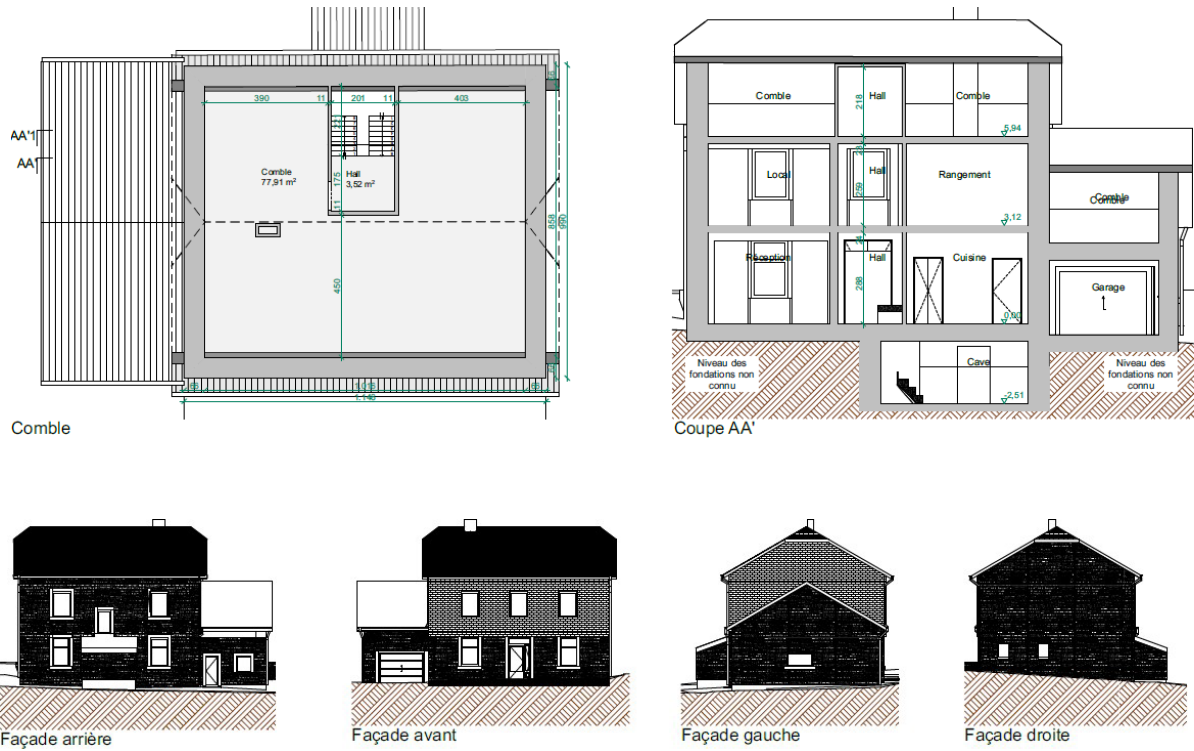
Garage actuel



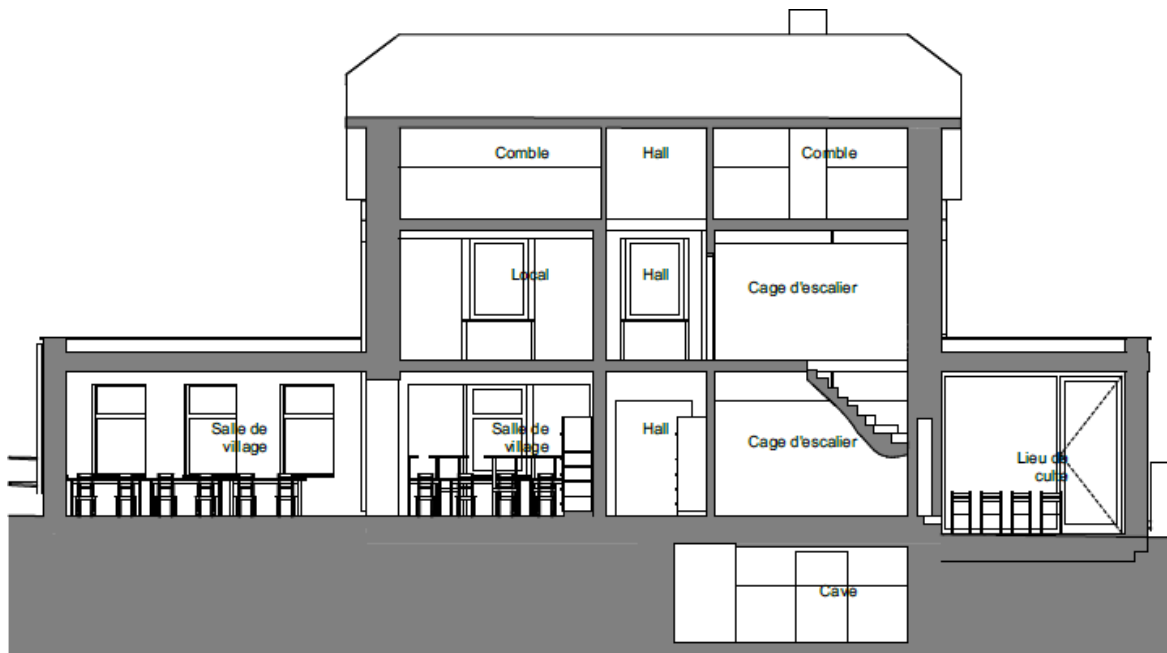
Salle de l'étage

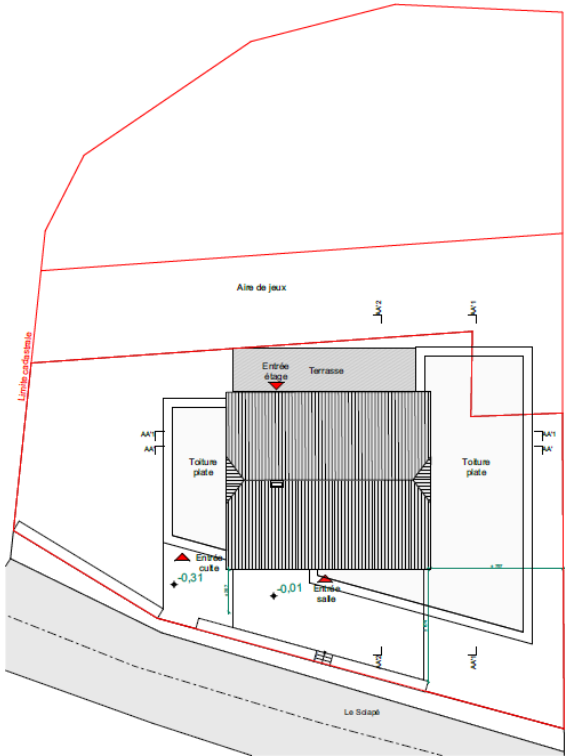


Annexe 4 : Situation existante, coupe et façades

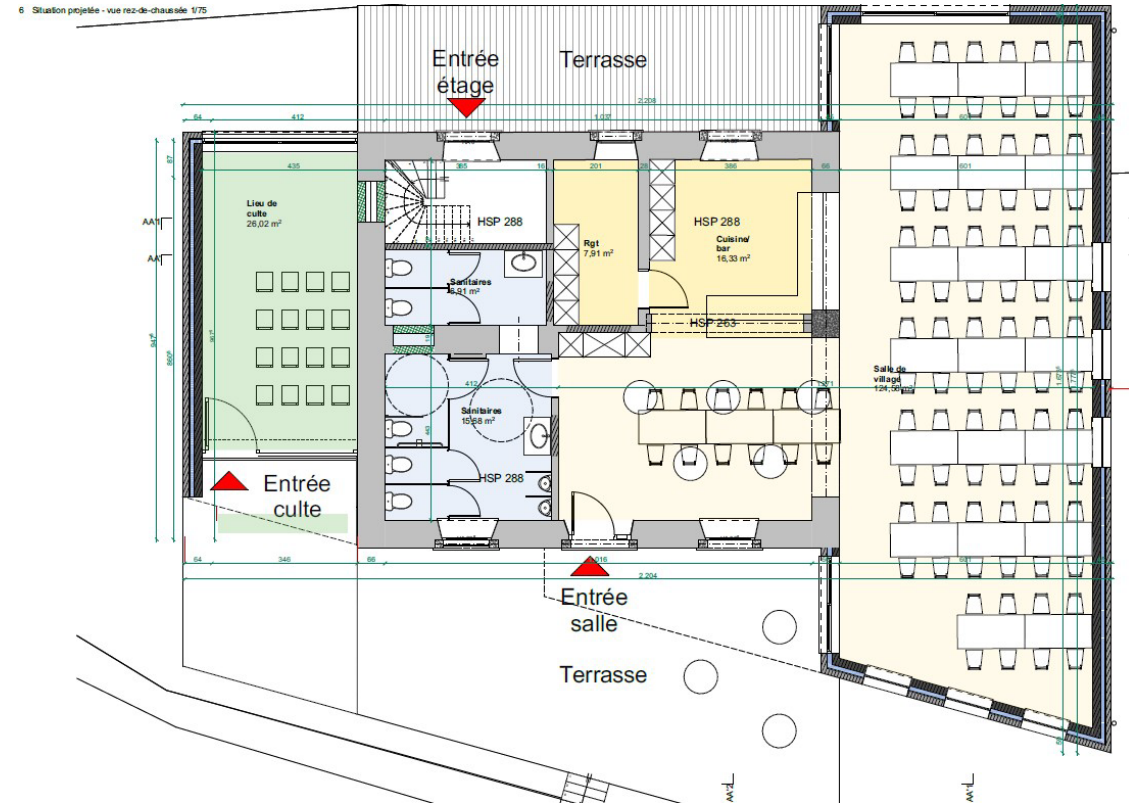


Annexe 5 : Dossier d'esquisse d'aménagement

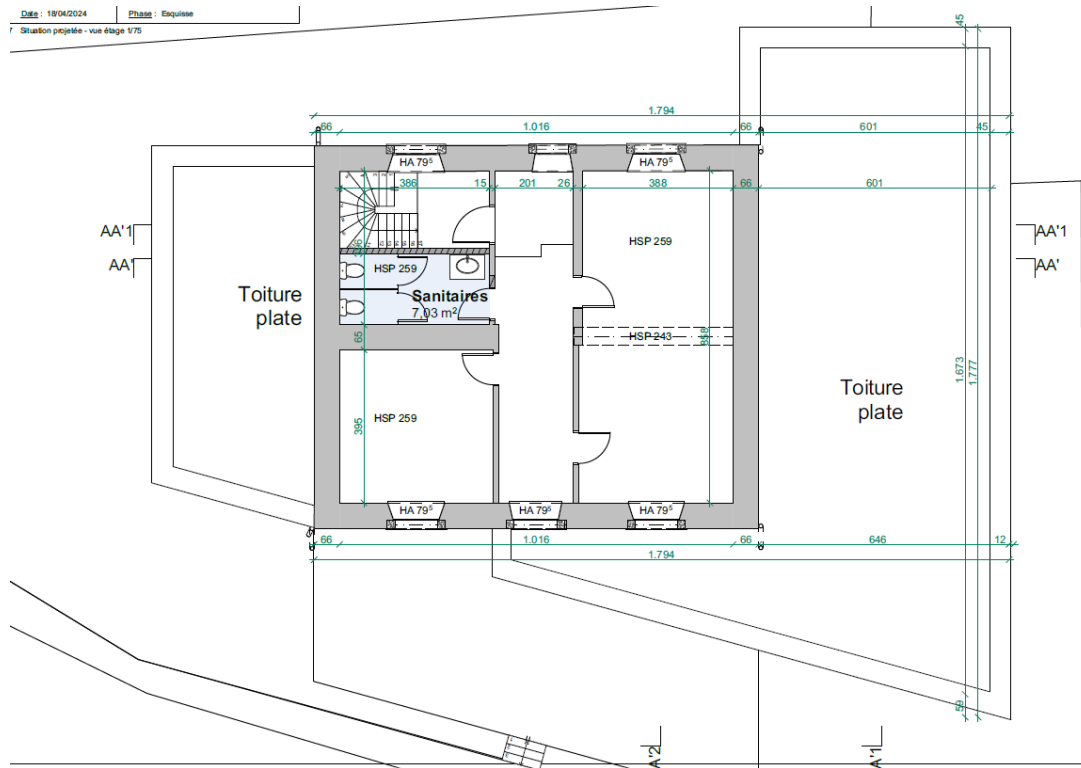




Vue du RDC :



Vue de l'étage :



## Annexe 6 : Estimation détaillée

**2A ARCHITECTURE, société d'architectes SRL**

Geoffrey PICO - Julie ROLAND Architectes  
 0494/03 00 01 - 0496/33 67 42  
 Avenue de la Gare 17 à 6840 NEUFCHATEAU  
 info@2a-architecture.be  
 Entreprise / TVA : (BE) 0715.980.754  
 Ordre des Architectes : 3003593

18 avril 2024

<b>Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords</b>
--

<b>Tableau estimatif du coût de la réalisation des travaux - sur base de l'avant-projet du 04/04/2024</b>
---

Surfaces construites	±	139,84 m <sup>2</sup>	extra-muros au sol
Surfaces rinnovées	±	300,00 m <sup>2</sup>	extra-muros au sol et pondéré
Extension			
-salle	±	95,60 m <sup>2</sup>	intra-muros
- lieu de culte	±	26,00 m <sup>2</sup>	intra-muros
Rénovation			
- rez-de-chaussée	±	80,00 m <sup>2</sup>	intra-muros
- étage	±	80,00 m <sup>2</sup>	intra-muros
- combles	±	80,00 m <sup>2</sup>	intra-muros
Prix au m <sup>2</sup> estimé	±	1.860,00 € /m <sup>2</sup>	sol = majoritairement matériaux "bruts"
Prix estimé de l'extension	±	260.102,40 €	
Prix au m <sup>2</sup> estimé	±	1.400,00 € /m <sup>2</sup>	sol = majoritairement matériaux "bruts"
Prix estimé de la rénovation	±	420.000,00 €	
Abords		30.000,00 €	
Aire de jeux		50.000,00 €	
TOTAL		760.102,40 € HTVA	
		919.723,90 € TVAC A vérifier par PA	

## Ventilation par poste :

Poste	Descriptif des lots	Totaux
A	Travaux préalables	10.000,00 €
B	Démolitions (sous réserve présence amiante)	25.000,00 €
C	Terrassement	8.000,00 €
D	Gros-œuvre + égouttage	223.000,00 €
E	Toiture	60.000,00 €
F	Menuiseries extérieures	45.000,00 €
G	Sols	65.000,00 €
H	Electricité	35.000,00 €
I	HVAC	35.000,00 €
J	Sanitaires	25.000,00 €
K	Cloisons/enduits intérieurs/peinture/revêtements muraux	30.000,00 €
L	Menuiseries intérieures	10.000,00 €
M	Façades	95.000,00 €
N	Abords	30.000,00 €
O	Divers (aire de jeux, signalétique, etc.)	60.000,00 €
P	Imprévus	5.000,00 €

HTVA 761.000,00 €

TVA 159.810,00 €

<b>TOTAL TVAC</b>	<b>920.810,00 €</b>
-------------------	---------------------

Fait à NEUFCHATEAU, le 18-04-24  
 Pour 2A ARCHITECTURE, société d'architectes SRL

Julie ROLAND

**Annexe 7 : Liste des associations et des activités organisées actuellement et prévus**

Actuellement, la maison de village de Montplainchamps est utilisée par le comité de village. Ce comité y propose des activités comme des barbecues, des repas, des soirées Halloween, le Grand Feu, etc. De plus, ce bâtiment sert de point de départ pour les marches, comme par exemple la marche chestrolaise qui aura lieu le 30 juin 2024 à Montplainchamps.

A l'avenir et grâce à l'aménagement de cette maison de village, le comité de village pourra développer ses activités et accueillir plus de monde. De plus, il sera utilisé par le futur comité des jeunes et pour les réunions organisées par l'église. Par la suite, de nouvelles associations pourront voir le jour.

**Annexe 8 : Liste de projets de même fonction**

Plusieurs salles communales sont présentes sur le territoire et sont disponibles à la location :

- Salle « Saint-Donat » à Grandvoir ;
- Buvette du Football à Grandvoir ;
- Cercle « Chez Nous » à Grapfontaine ;
- Salle « Le Carrefour » à Hamipré ;
- Salle de Lahérie à Lahérie ;
- Cercle « Saint-Étienne » à Longlier ;
- Buvette du Football à Longlier ;
- Salle « Les Sorbiers » à Massul ;
- Maison de village à Namoussart ;
- Buvette du Football à Namoussart ;
- Salle « Moulin Klepper » à Neufchâteau ;
- L'Espace 29 à Neufchâteau ;
- Salle « Institut Saint-Michel » à Neufchâteau ;
- Buvette du Football à Neufchâteau ;
- Salle « Les Joyeux Lurons » à Petitvoir ;
- Buvette du Football à Petitvoir ;
- Maison du village de Tournay ;
- Ancienne École de Tournay ;
- Salle « Les Aubépines » à Tronquoy-Respelt ;
- Buvette du Football à Warmifontaine ;
- Cercle « Saint-Joseph » à Warmifontaine

Actuellement, à Montplainchamps, l'ancien presbytère est utilisé temporairement comme salle de village mais ce bâtiment ne dispose pas d'infrastructure adaptée pour accueillir les associations et les activités de la commune.

<b>Création d'une maison multiservices et d'un logement tremplin à Neufchâteau</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : Neufchâteau</b> <b>(c) Descriptif : Maison multiservices, logement tremplin, abords</b>	Fiche n° M-1.02
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ET D'UN LOGEMENT TREMPLIN A NEUFCHATEAU

### 1. Description du projet

Le projet consiste à réhabiliter l'ancienne maison vicariale en une maison multiservices et un logement tremplin et à aménager les abords immédiats.

Le projet prendra place au sein du bâtiment situé à la place du Château, au centre de Neufchâteau. Cette bâtisse se caractérise par son utilisation du relief naturel, en utilisant toutes les possibilités d'éclairage naturel et se développe sur deux sous-sols. En effet, il y a un dénivelé important depuis la place du château jusqu'au fond du terrain, soit environ 5 mètres sur une faible profondeur. Le site est contigu avec la maquette du château et l'escalier permettant de descendre de l'école secondaire Saint-Michel et de l'église vers la rue d'Arlon.

Au niveau des volumes, le volume à rue est composé d'un rez, de combles et d'une toiture pourvue de croupettes. Le volume arrière est composé d'un rez, d'un étage, de combles et de deux sous-sols. Ce bâtiment a été construit en deux étapes, d'abord le volume à rue, l'annexe arrière ensuite. La façade avant a été reconstruite récemment. La partie arrière du bâtiment se désolidarise de la partie avant.

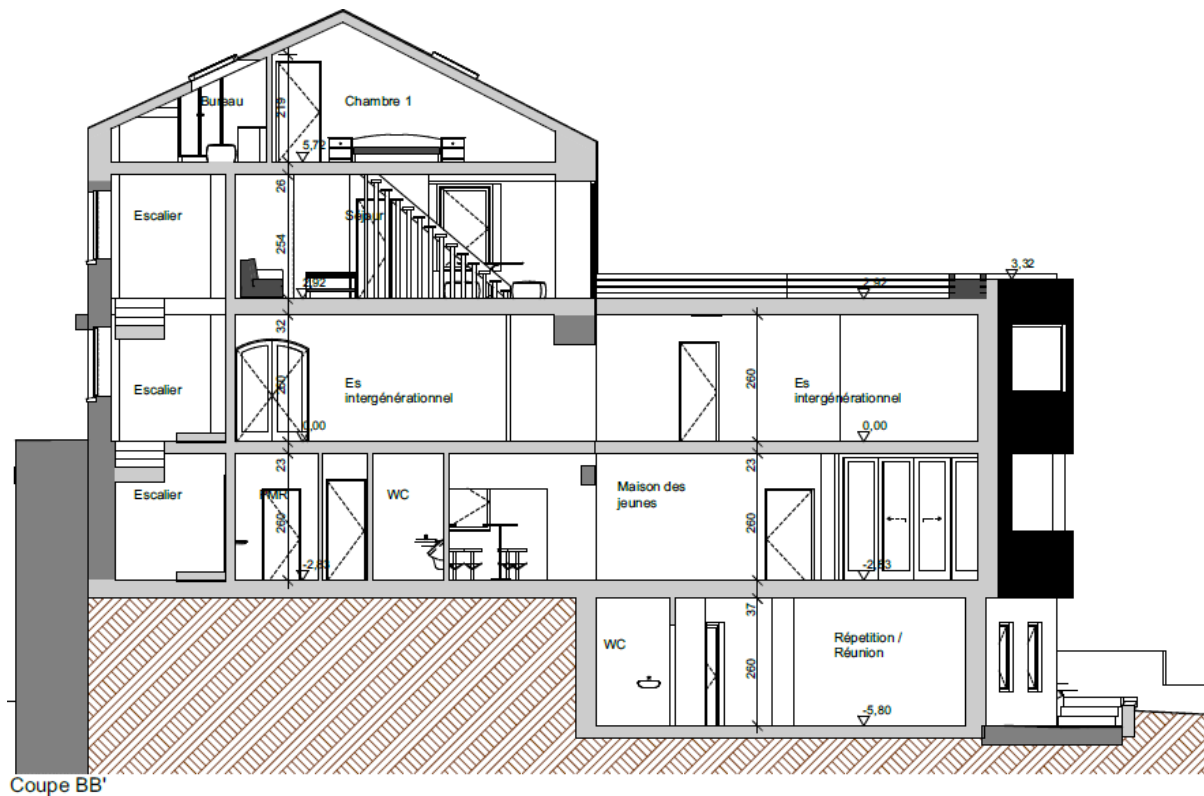
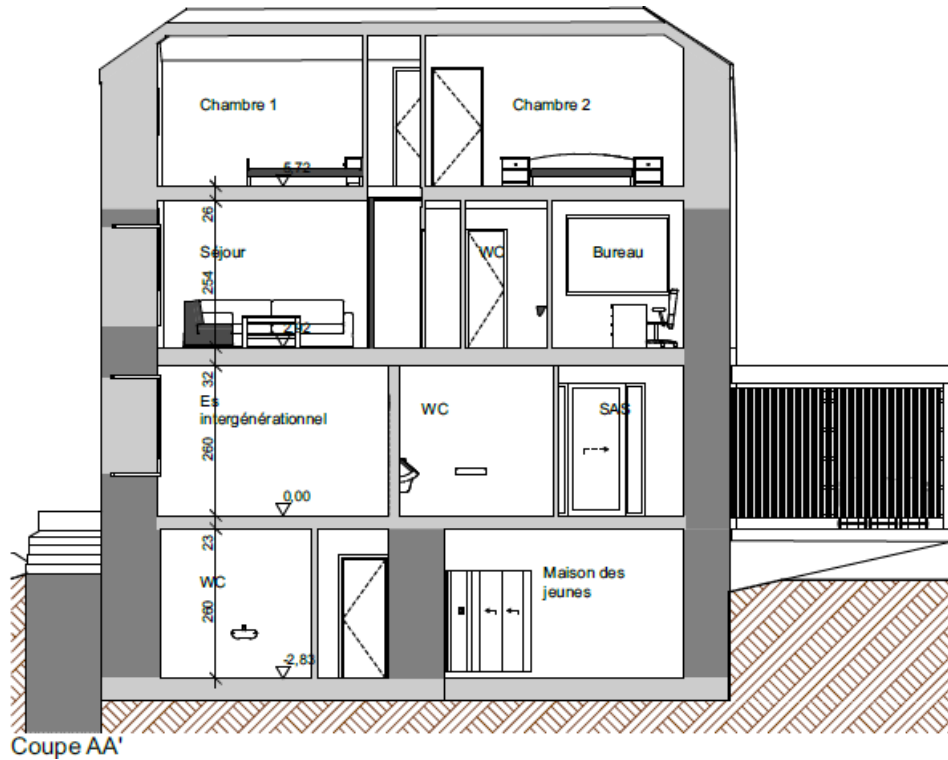


La partie maison multiservices se compose de :

- Un espace intergénérationnel de 78,48 m<sup>2</sup> composé de deux espaces reliés, partageant une cuisine et des locaux sanitaires, chaque espace étant utilisable séparément, via une cloison amovible
- Un niveau -1 composé de plusieurs zones différenciées, d'une cuisine, de sanitaires et d'espaces extérieurs. Il possède en plus un accès extérieur depuis l'escalier public contigu. Un local technique se situe également à ce niveau, dans la zone aveugle située à l'avant.
- Le deuxième sous-sol (rendu nécessaire de par le relief naturel de la parcelle) est occupé par une salle qui pourrait fonctionner en symbiose ou indépendamment des autres niveaux.
- Un bureau pour un coordinateur
- Un ascenseur pour assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Les abords sont composés de marches, d'une terrasse et d'un abri pour les vélos et un espace poubelle.

La partie logement tremplin sera un logement en duplex, avec séjour, cuisine, terrasse extérieure et une zone nuit développée dans les combles du bâtiment existant.



## 2. Justification du projet

Une maison multiservices est une infrastructure polyvalente pouvant accueillir des services publics, associatifs et privés. Elle est mise en place pour répondre aux besoins spécifiques de la population rurale.

D'après l'étude des besoins, ce projet comprendra des locaux :

- Pour accueillir la maison des jeunes (qui est en cours de création) avec un accompagnement ; l'éducateur pourra y animer des ateliers, réaliser un accueil régulier, ...
- Pour les activités du Conseil des Jeunes, ce qui leur permettra d'avoir une localisation sur Neufchâteau.
- Pour les activités de la Maison d'Accueil Communautaire, en remplacement du local au Blanc Caillou. Les activités pourront être organisées sur plus de jours qu'actuellement (passer de 2 à 3 jours).
- Pour des réunions diverses (petite salle polyvalente).
- Pour les répétitions de groupes locaux (avec des boxes pour ranger le matériel).
- Pour la création d'une école des devoirs
- Pour un logement tremplin, facilement accessible aux jeunes ménages.

Cette maison multiservices sera un espace multifonctionnel, modulable et polyvalent au cœur de Neufchâteau, qui renforcera la qualité des services à l'ensemble de la population et encouragera la cohésion sociale.

Créer une maison multiservices et un logement tremplin dans la maison vicariale est justifié sur plusieurs points : le premier élément est la localisation. En effet, ce bâtiment est idéalement situé dans le centre de Neufchâteau, proche de l'église, des écoles, accessible à pied et en transport en commun avec possibilité de parking.

Le deuxième élément est le fait de valoriser le patrimoine de la localité. Le bâtiment étant à l'heure actuelle fort dégradé, il est nécessaire d'y effectuer des travaux de maintenance. Il s'intégrera très bien dans l'environnement patrimonial immédiat.

Le troisième élément se situe au niveau des surfaces disponibles. Les surfaces existantes développées sur les différents niveaux favorisent également une certaine polyvalence du bien, qui peut accueillir par niveau des activités simultanées totalement indépendantes.

Les vues sur la campagne environnante, la proximité d'un chemin (« promenade autour du château retrouvé »), et la proximité des services sont les derniers critères déterminants dans le choix de ce bâtiment afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Augmentation de la convivialité villageoise
- Intégration des nouveaux habitants
- Mise en valeur du village, de son cadre et son patrimoine
- Valorisation de l'attractivité de la commune
- Développement des activités culturelles, sportives et économiques de Neufchâteau

**Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM 1.04 : Neufchâteau Amie des Aînés
- IM 1.05 : Soutien à la vie associative
- IM 2.05 : Création d'espaces et d'activités de rencontre pour les jeunes
- M 3.01 : Création de logements trempins
- IM 3.09 : Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois

**3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant en compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.2 En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
<b>2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal</b>
2.1. En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux
<b>4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages</b>
4.1 En valorisant les villages par des projets de qualité en s'appuyant sur des outils réglementaires

**Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**



<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.I.1 Être une commune où il fait bon vivre ➤ O.S.I.4 Soutenir les salles de village et les associations
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement culturel et social Participation citoyenne

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Amélioration du cadre de vie et de la cohésion sociale au sein de la commune
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Rénovation d'un bâtiment existant
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Emplois liés aux services aux aînés et aux jeunes

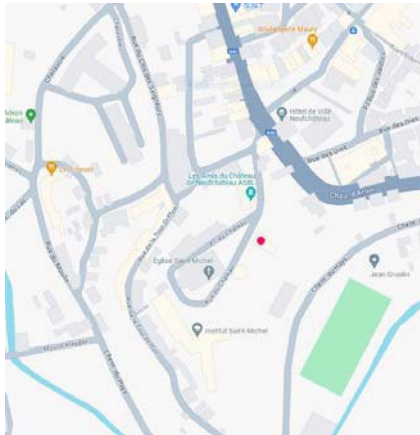
**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

**Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

	<b>Objectif 3 – Santé et bien-être</b> <b>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges</b> – vise à assurer la santé et le bien-être de toutes et tous.
	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Réhabiliter et planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant les impacts environnementaux.

## 5. Localisation et statut

**Localisation** : Rue du Château, n°4, 6840 Neufchâteau (ancienne maison vicariale)



Cadastre : 1<sup>ère</sup> division – section A, n°1101c.



**Statut de propriété** : Association des Oeuvres Paroissiales du Doyenné de Neufchâteau

**Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat avec périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique

Il n'y a pas de contrainte naturelle particulière (à part le dénivelé).

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : MAC, Maison des jeunes, Evêché

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Afin que la population puisse bénéficier au plus vite de locaux (jeunes, personnes âgées, associations) et vu la dégradation actuelle du bâtiment, il a été décidé en accord avec la CLDR que le projet était prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1. De plus, il existe un réel besoin de logements tremplins.

Ce projet répond à plusieurs besoins et fonctions essentiels exprimés lors du diagnostic partagé et a été très largement plébiscité par les habitants lors de la présentation des pistes sur la plateforme numérique. Ce projet s'adresse à l'ensemble des villages.

### État du dossier :

- Désignation de l'auteur de projet
- Contacts pris pour envisager un bail emphytéotique
- Réalisation du relevé de la situation existante
- Désignation de l'auteur de projet
- Esquisse de l'auteur 2A Architecture réalisé en avril 2024
- Première visite avec le bureau d'étude en stabilité, choix de déposer le volume arrière au profit d'une nouvelle construction plus adaptée.

### Programme des travaux et/ou aménagements :

- Démolition de la partie arrière et du garage (pour faciliter l'accès)
- Construction d'un nouveau volume arrière
- Aménagement et mise aux normes du volume avant
- Pose d'un ascenseur
- Aménagement des niveaux supérieurs en logement tremplin
- Aménagement des abords en terrasses

### Planification :

Sans objet

### Démarches administratives à réaliser :

- Recherche de subsides
- Acquisition du bâtiment – Conclusion d'un bail emphytéotique
- Etablissement d'un avant-projet en concertation avec les acteurs concernés (futurs utilisateurs de la maison multiservices)
- Etablissement d'un projet
- Permis d'urbanisme et dossier d'exécution des travaux
- Réalisation des travaux

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

- Avoir une personne de référence pour la coordination des occupations.
- Encadrer et coordonner les activités

**8. Estimation globale du coût**

Estimation globale du coût	Montant
Achat du bâtiment	Non connu
Travaux et aménagements	1.176.282,00 €
TVA (6% et 21%)	202.908,65 €
<b>Total (TVAC)</b>	<b>1.379.190,65 €</b>
Honoraires – 9,20%	<b>130.943.71 €</b>
<b>Total hors acquisition (TTC)</b>	<b>1.510.134,36 €</b>

Projet rémunérateur : Non

**Détails :**

		Estimatif	Part DR	Part Communale
<b>Maison multiservices et abords</b>	Travaux	1.067.475,92 €		
	Honoraires	98.207,78 €		
	Total	1.165.683,70 €	680.000 € DGARNE-DDR Catégorie 1 – Bâtiments de services - 80 % (850.000€)	485.683,70 €
<b>Logement tremplin</b>	Travaux	311.714,73 €		
	Honoraires	32.735,93 €		
	Total	344.450,66 €	206.670,39 € DGARNE-DDR Catégorie 4 – Logement - 60 % (850.000€)	137.780,26 €
<b>Total</b>		<b>1.510.134,36 €</b>	<b>886.670,39 €</b>	<b>623.463,96 €</b>

Remarque : certains coûts devront peut-être être revus, notamment l'estimatif pour l'aménagement des marches sur la parcelle et le prix pour les abords.

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Niveaux d'occupation des locaux	Utilisés au moins 5 fois par semaine	Calendrier d'occupation
Ménages ayant construit ou acheté un logement sur la commune dans les 10 ans	50 % des locataires	Commune

**10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition****Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :**

Le projet ne présente aucune contrainte naturelle si ce n'est le dénivelé important, et le domaine public qui lui est contigu sur 3 de ses limites.

**Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux.**

Remarque : surface de la parcelle mesurée sur le plan cadastral, à ce jour l'auteur de projet n'est pas en possession d'un mesurage de géomètre agréé.

- Surface total de la parcelle : 333,57 m<sup>2</sup>
- Surface initiale non bâtie : 136,8 m<sup>2</sup>
- Surface finale non bâtie sur la parcelle : 130,76 m<sup>2</sup>

L'exiguïté de la parcelle ne permet pas une infiltration de eaux sur site, via des drains de dispersion classiques. D'autres techniques seront envisagées :

- Éviter d'imperméabiliser les surfaces, préférer des surfaces drainantes (pavés drainants, gravier, dalle béton). Il est prévu de maintenir les surfaces extérieures drainantes. Les eaux de pluie s'infiltreront alors directement sans ruisseler vers la voirie et les canalisations.
- Installer une citerne de récupération de l'eau de pluie pour les sanitaires et les lessives. La salle de bain et la cuisine seront desservies par de l'eau de distribution.

Calcul des besoins en eau de pluie pour le logement :

Consommation/personne/jour : 120l/personne/jour.

De ces 120l, une cinquantaine de litres/personne/jour est utilisée pour le WC et les lessives.

L'appartement concerné a une capacité de logement de 2 à 3 personnes soit une consommation en eau de pluie de 100l à 150j/jours ou 36m<sup>3</sup> à 54m<sup>3</sup>/an.

Calcul de la quantité d'eau que le toit peut récolter :

La surface au sol du toit est d'environ 130m<sup>2</sup>. Pour une pluviosité annuelle de 1084 l/m<sup>2</sup>/an, le volume maximum à récolter est d'un peu plus de 140m<sup>3</sup> soit une moyenne de 385 l/jours. Des pertes d'environ 10% sont à déduire, soit un total de 125 m<sup>3</sup>/an.

#### Calcul de la capacité de la citerne

La capacité est calculée en fonction du besoin en eau de pluie, de la quantité en eau de pluie récoltée, du temps d'autonomie avec une citerne pleine et de l'espace disponible pour la citerne.

Besoin en eau de pluie/an : 40 m<sup>3</sup>/an

Quantité d'eau récoltée/an : 125 m<sup>3</sup>/an

Autonomie : 1 mois/an

- Équipement économiseur d'eau : douche au lieu de bain, robinets mélangeurs au lieu de robinets mitigeurs et équipés de limiteur de débit, compteur individuel visible.
- Information visible aux habitants et aux utilisateurs du bâtiment sur l'utilisation rationnelle de l'eau potable.

#### **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

Le bâtiment est pourvu actuellement d'une chaudière au mazout, celle-ci est relativement récente et il semble peu opportun de la remplacer. Cependant, il n'est pas certain que sa puissance soit suffisante pour chauffer l'ensemble du bâtiment, malgré le soin apporté dans l'isolation de la nouvelle enveloppe du bâtiment. Au besoin elle sera complétée soit d'une pompe à chaleur soit d'un boiler thermodynamique voire les 2. Une étude complète est à faire à ce sujet.

Des panneaux photovoltaïques pourront suppléer l'électricité nécessaire à l'éclairage notamment et les bornes de chargement destinées aux vélos en cas d'excès de production. Tous les éclairages seront en basse consommation.

Au vu des importants travaux de démolition, un plan de gestion des déchets sera rédigé.

L'auteur de projet apportera un soin important au choix des matériaux isolants, les équivalents biosourcés seront utilisés pour autant que leurs caractéristiques techniques le permettent. L'enveloppe répondra aux valeurs demandées par la performance énergétique des bâtiments (PEB).

#### **Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

Le parti a été pris de rénover de manière durable le bâtiment, en lieu et place d'une rénovation légère qui n'allait pas pérenniser le bâtiment. On a cherché à superposer les fonctions similaires de sorte à générer une certaine économie dans la gestion des techniques et des fluides.

#### **Mesures en faveur de la biodiversité :**

Le projet est situé en milieu urbain, la parcelle sera végétalisée dans la mesure des espaces disponibles. La toiture plate recevra en partie un complexe végétalisé.

#### **Mesures en faveur de l'accessibilité et l'inclusivité du projet :**

Le projet prévoit l'installation d'un ascenseur afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'utiliser le bâtiment à tous les niveaux. Les fonctions principales sont réparties sur 3 niveaux différents, cette disposition est due au dénivelé de la parcelle ainsi qu'à son exigüité.

Un abri à vélos est également prévu afin d'inciter à la mobilité douce, les habitants du logement tremplin peuvent également y ranger leur vélo.

**Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

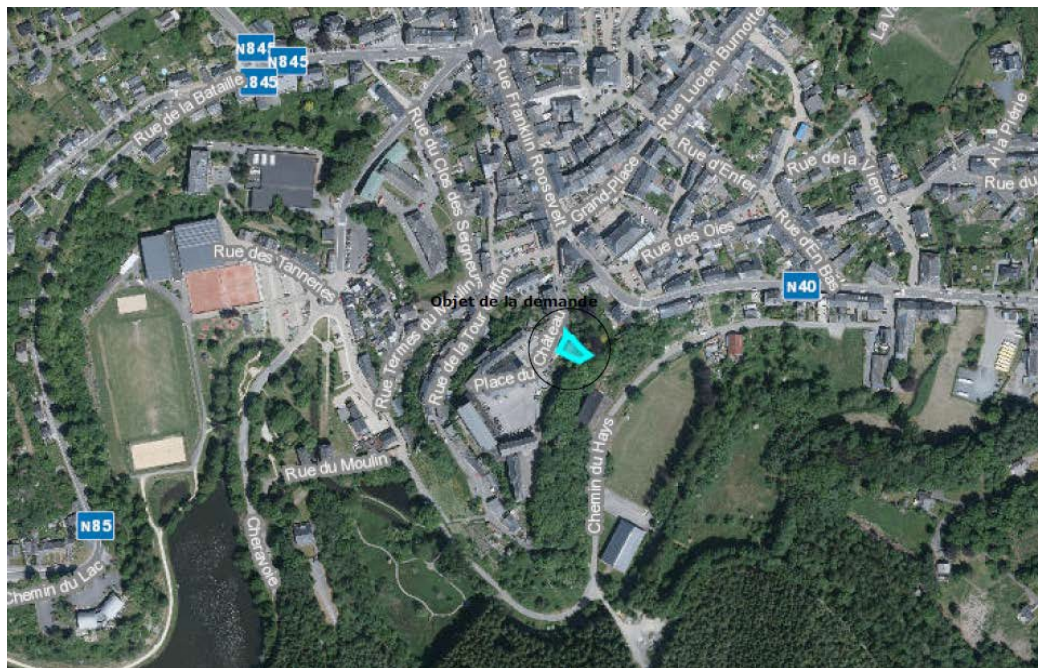
Le bâtiment dans son état actuel ne permet pas une réutilisation des matériaux démontés.

**Intégration du projet dans l'environnement :**

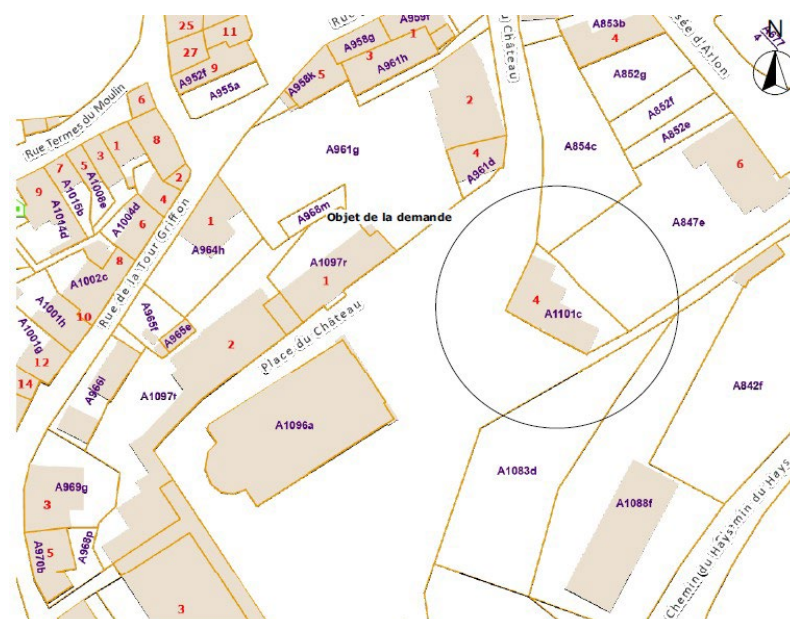
L'impact du projet sur son contexte est assez limité, en effet, la volumétrie n'est pas augmentée. Et, on conserve le bâtiment à rue aussi bien dans sa forme que dans son langage architectural.

**11. Annexes**

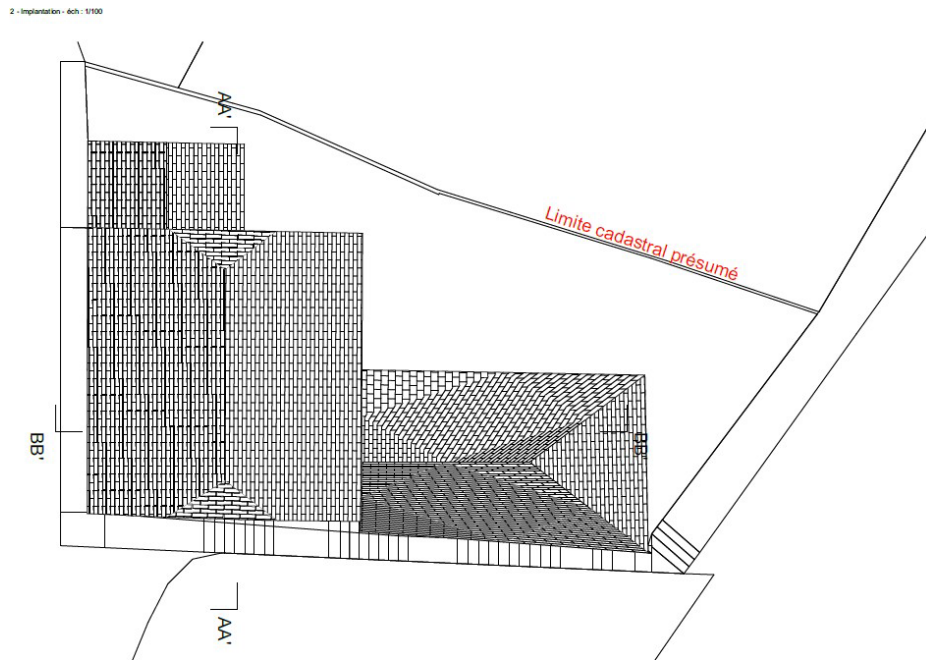
## Annexe 1 : Plan de situation



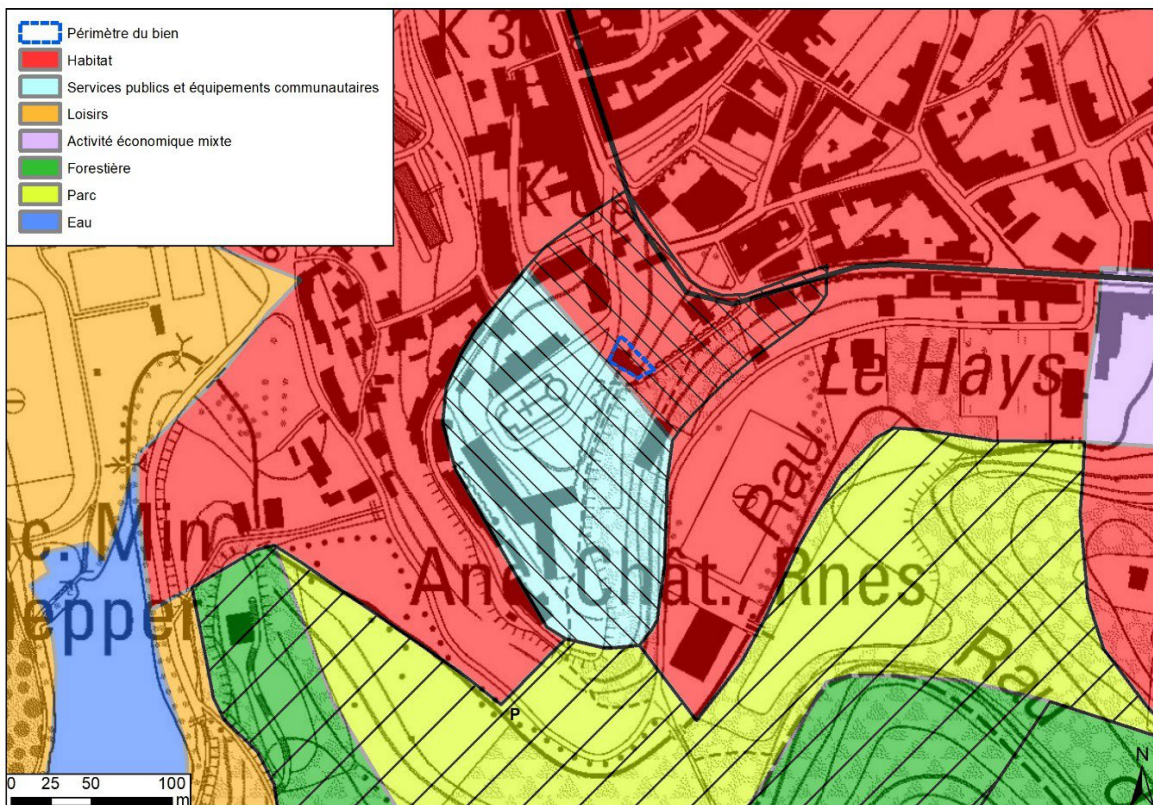
## Annexe 2a : Périmètre d'intervention sur fond cadastral



Plan de situation (cadastre) - éch. 1/1000

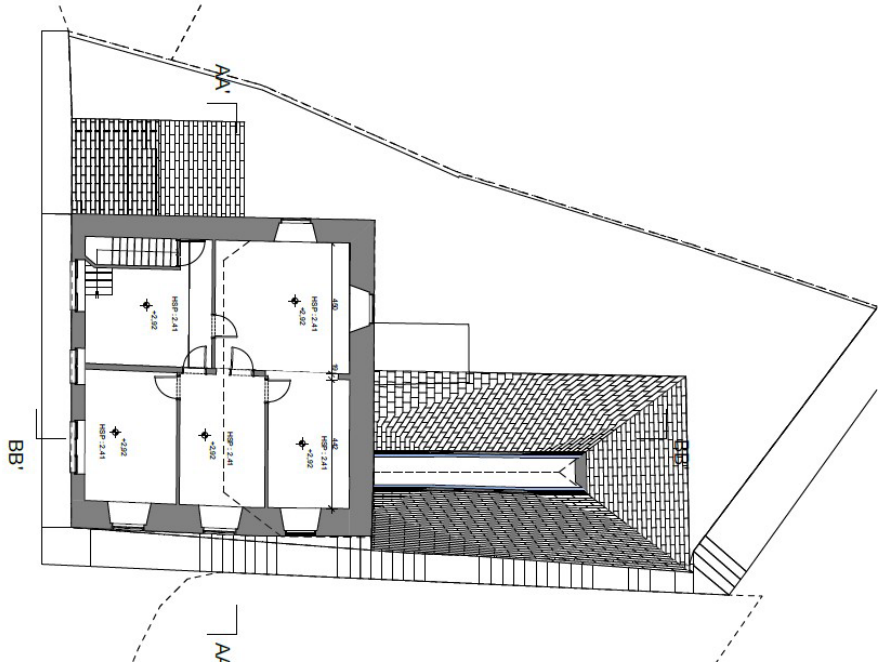


Annexe 2b : Périmètre d'intervention sur plan de secteur

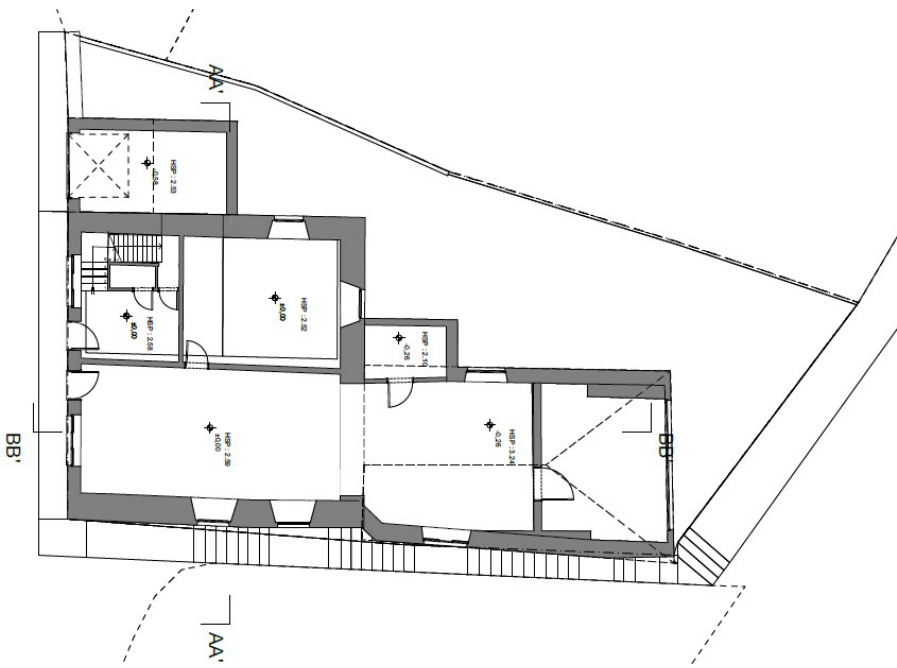


Annexe 2c : Etat actuel – Plans

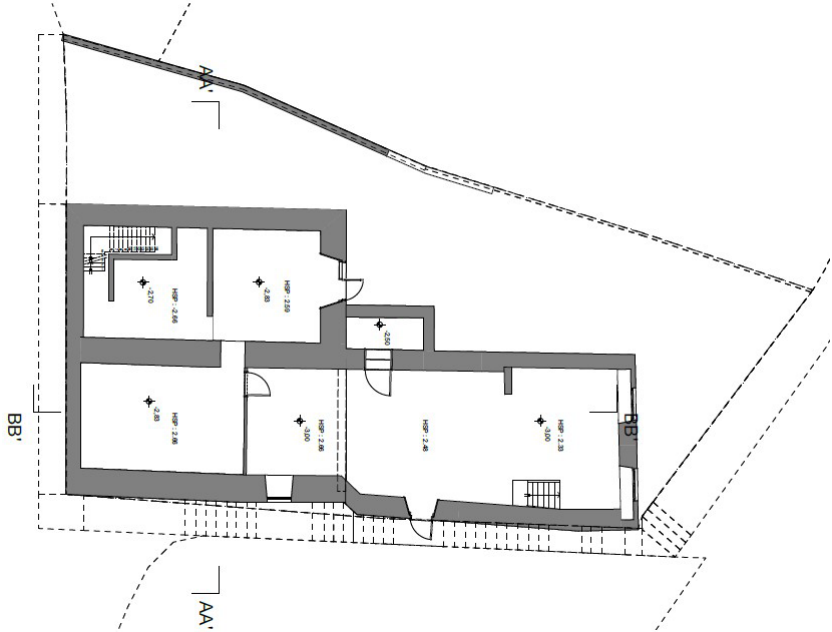
3 - Plan de l'étage - éch : 1/100



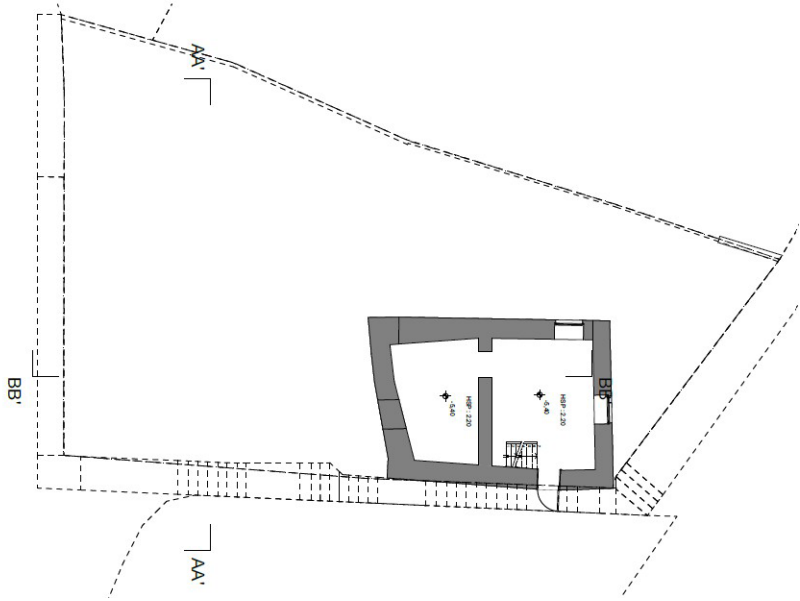
4 - Plan du rez-de-chaussée - éch : 1/100



5 - Plan du sous-sol - éch: 1/100



6 - Plan des caves - éch: 1/100



Annexe 3a : Reportage photographique et état des lieux

Vues extérieures du bâtiment



Annexe 3b : Etat actuel – Vues intérieures du bâtiment

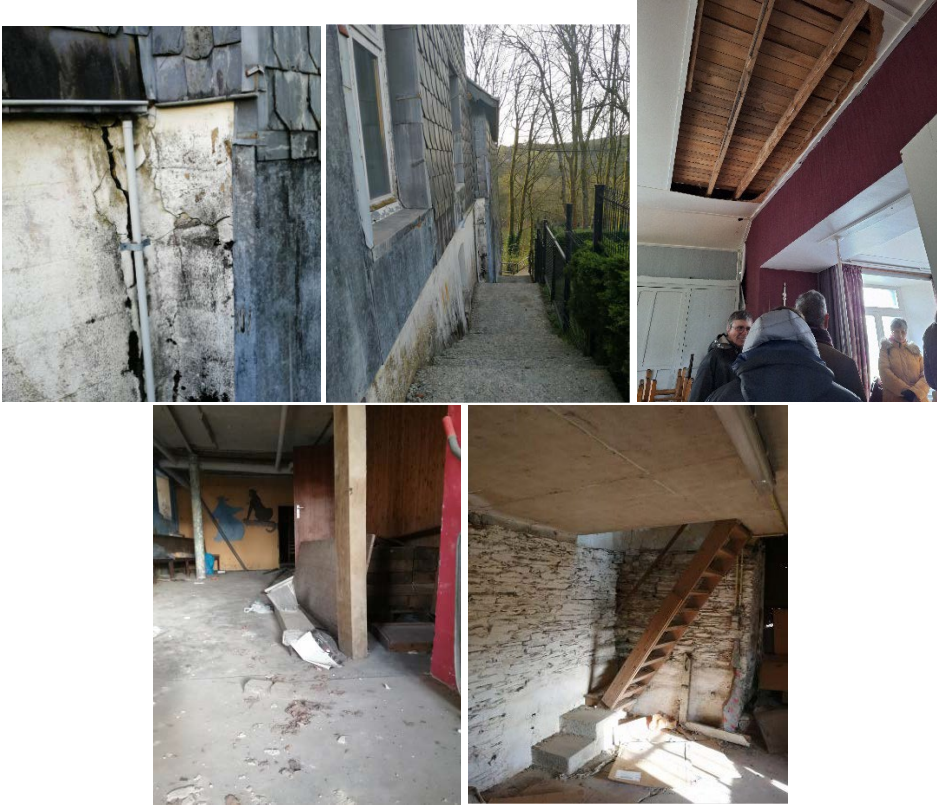


Annexe 3c: Dégâts

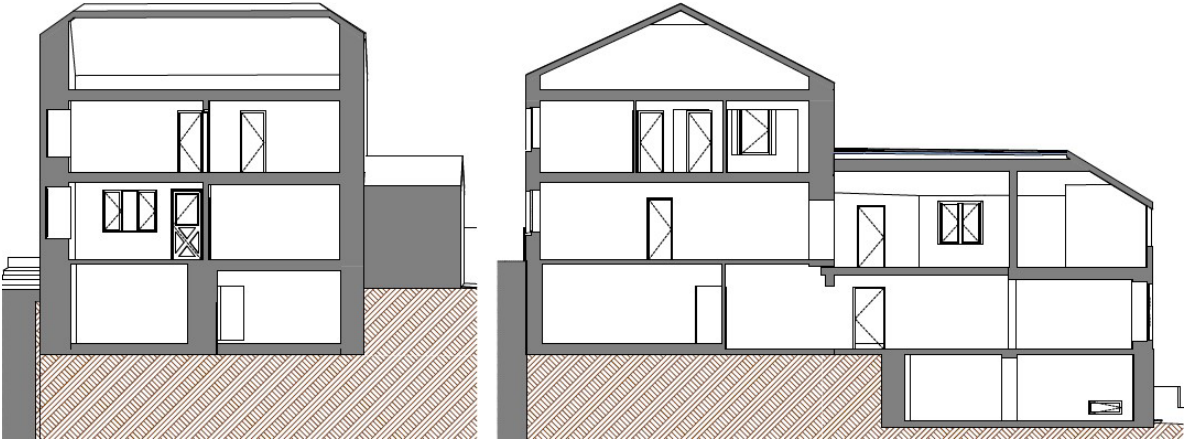


et désordres





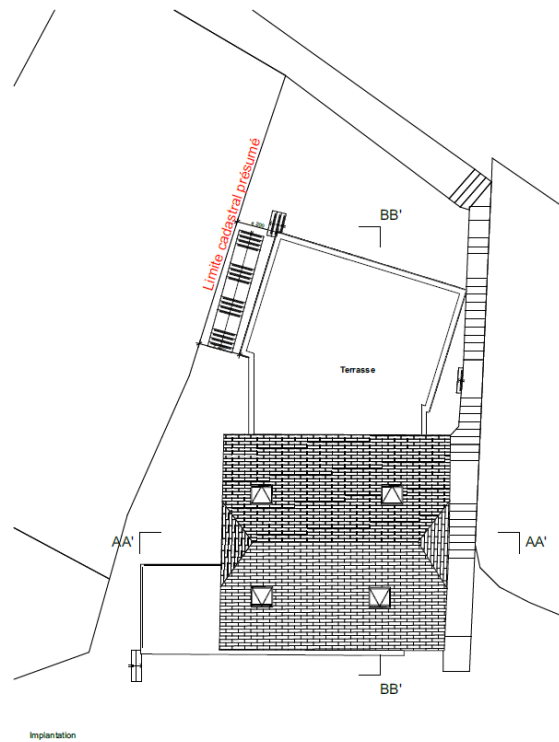
Annexe 4 : Situation existante, coupe et façades



7 - Façades - éch : 1/150

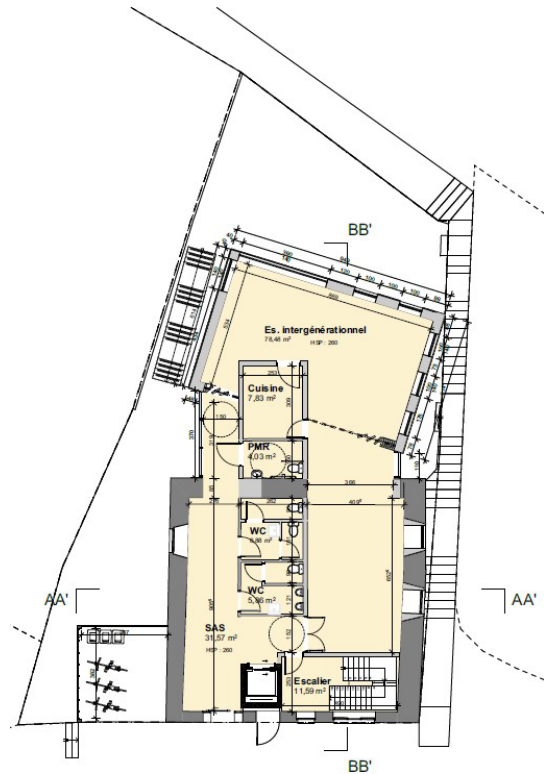


Annexe 5 : Dossier d'esquisse d'aménagement PROVISOIRE

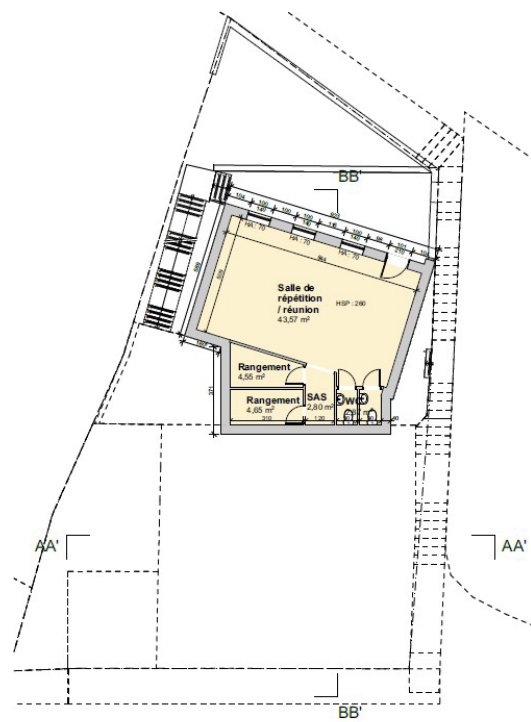




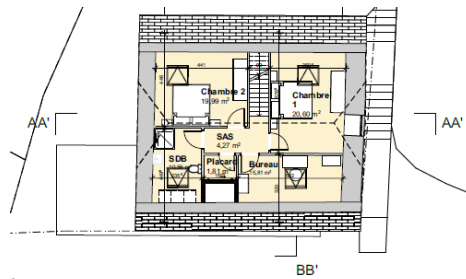
Sous-sol



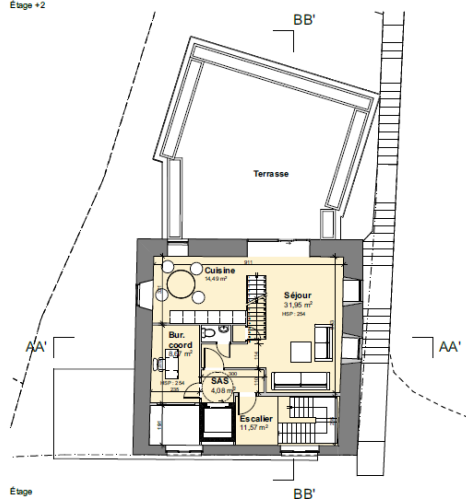
Rez-de-chaussée



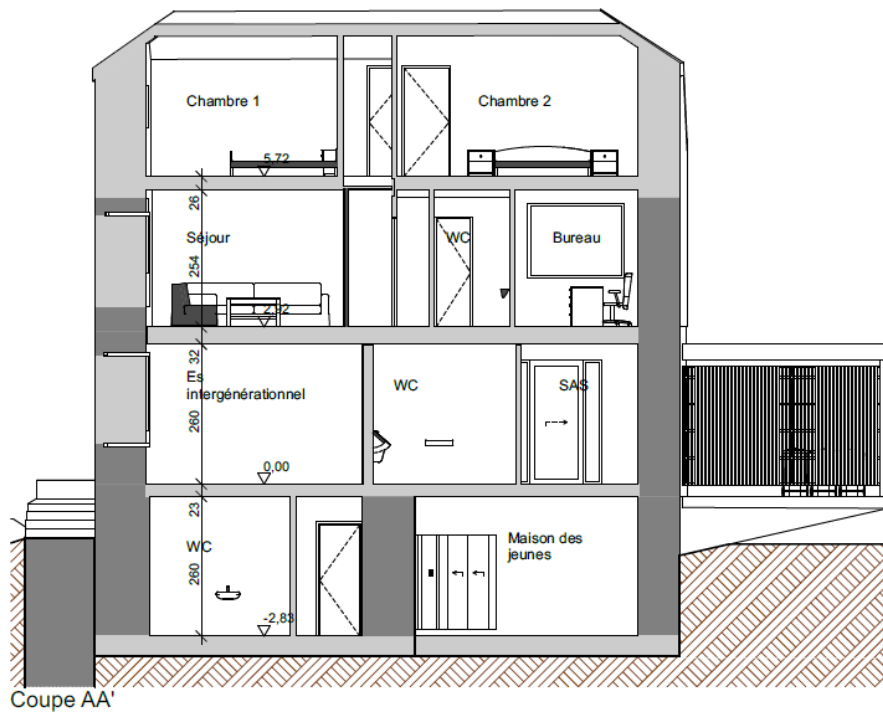
Caves

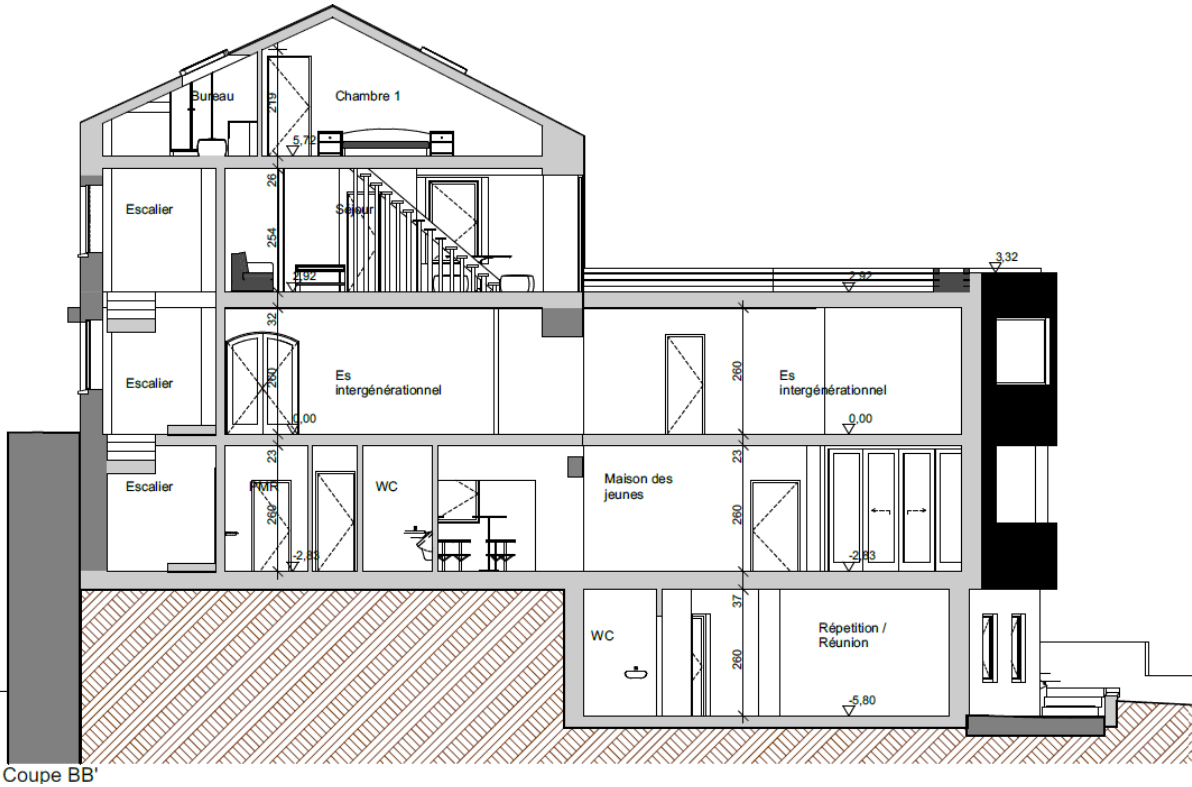


Étage +2



Étage





Coupe BB'



## Annexe 6 : Estimation détaillée

Estimation des travaux - stade esquisse			
<b>Estimation sommaire sur base de l'esquisse</b>			
<b>Demolition</b>			
Volume arrière	666 m3	93,5	62.271,00 €
Volume avant	410 m3	93,5	38.335,00 €
Remblaiement cave	25 m3	120	3.000,00 €
Stabilisation des escaliers et murs mitoyens des mitoyens	1 FtT	15000	15.000,00 €
			118.606,00 €
<b>Gros Œuvre</b>			
Terrassement	182 m2	45	8.190,00 €
Radier	182 m2	255	46.410,00 €
Maçonneries et poteaux	150 m <sup>2</sup>	265	39.750,00 €
Dalles et poutres	543 m2	195	105.885,00 €
Escaliers	3 pc	2750	8.250,00 €
Chainage	4,5 m3	2000	9.000,00 €
Charpente de toiture (LC)	3 m3	2500	7.500,00 €
Nouvelles ouvertures	4 pc	1800	7.200,00 €
Seuil PB	1 fft	3500	3.500,00 €
			235.685,00 €
<b>Egouttage</b>			
Canalisations	50 mct	92	4.600,00 €
Drain	40 mct	53	2.120,00 €
Chambres de visite	5 pcs	475	2.375,00 €
Caniveau	5 mct	160	800,00 €
Raccordement réseau public	1 fft	2500	2.500,00 €
			12.395,00 €
<b>Etanchéité et isolation</b>			
Etanchéité enterrée	70 m <sup>2</sup>	52	3.640,00 €
Isolation contre-terre	35 m <sup>2</sup>	85	2.975,00 €
Finition de toiture plate (iso+pente)	110 m <sup>2</sup>	180	19.800,00 €
Rives	45 mct	660	29.700,00 €
Finition toiture à versants	134 m <sup>2</sup>	235	31.490,00 €
Fenêtre de toit et lanternaux	4 pcs	2700	10.800,00 €
Ferblanterie	1 fft	12000	12.000,00 €
			110.405,00 €
<b>Menuiseries extérieures</b>			
Bardage de finition - bois ajouré	126 m <sup>2</sup>	300	37.800,00 €
Bardage panneaux-remplissage	15 m <sup>2</sup>	350	5.250,00 €
Porte coulissante entrée	1 pcs	9500	9.500,00 €
Menuiseries extérieures en Alu	1 PG	85400	85.400,00 €
Murs rideaux	30 m <sup>2</sup>	1800	54.000,00 €
			191.950,00 €
<b>Finition des façades</b>			
Façade double mur socle	37,5 m <sup>2</sup>	265	9.937,50 €
Façade aspect crépis sur existant	269 m <sup>2</sup>	225	60.502,50 €
			70.440,00 €
<b>Finitions intérieures.</b>			
Enduits au plâtre	763 m <sup>2</sup>	31	23.653,00 €
cloisons en plaques	10 m <sup>2</sup>	165	1.650,00 €
Habillages	50 m <sup>2</sup>	135	6.750,00 €
Chape isolante	481 m <sup>2</sup>	41	19.721,00 €
Chape de finition	481 m <sup>2</sup>	22	10.582,00 €
Carrelages sol	481 m <sup>2</sup>	70	33.670,00 €
faïences murales	150 m <sup>2</sup>	53	7.950,00 €
Faux-plafonds	134 m <sup>2</sup>	125	16.750,00 €
Portes intérieures	21 pcs	900	18.900,00 €
Portes intérieures RF	9 pcs	1100	9.900,00 €
ensembles vitrés	1 fft	5250	5.250,00 €
Mobiliers cuisines.	3 pcs	18000	54.000,00 €
			208.776,00 €
<b>Installation technique</b>			
Electricité	1 fft	45500	45.500,00 €
Ascenseur	1 pcs	35000	35.000,00 €
Ventilation	1 fft	50000	50.000,00 €
Chauffage	1 fft	38000	38.000,00 €
Sanitaire	1 fft	23000	23.000,00 €
			191.500,00 €
<b>Abords</b>			
Marches sur parcelle	27 pcs	450	12.150,00 €
Terrasses extérieures	45 m <sup>2</sup>	275	12.375,00 €
Abri vélos	1 fft	12000	12.000,00 €
			36.525,00 €

**Montants récapitulatifs**

Montant total des travaux htva en euros 1.176.282,00 €

**Répartition taux de tva**

Montant total des travaux htva en euros 6% 25% 292.296,85 €

Montant total des travaux htva en euros 21% 75% 883.985,15 €

Montant total des travaux TTC 6% 309.834,67 €

Montant total des travaux TTC 21% 1.069.622,03 €

Montant total des travaux TTC tous régimes TVA confondus 1.379.456,69 €

**Définition du pourcentage des surfaces pour régime TVA**

Logement 119,5 25% 6%

Multiservice 361,3 75% 21%

Total surface 480,8 100%

Honoraires auteur de projet TTC 9,20% 21% 130.943,71 €

Valeur du bien

Annexe 7 : Liste des associations et des activités actuellement et prévues

L'ancienne maison vicariale sera transformée en une maison multiservices pour y accueillir :

- Les activités de la Maison des Jeunes (qui est en cours de création) avec un éducateur qui pourra y animer des ateliers, réaliser un accueil régulier, ...
- Les activités du Conseil des Jeunes, ce qui leur permettra d'avoir une localisation sur Neufchâteau
- Les activités de la Maison d'Accueil Communautaire, en remplacement du local au Blanc Caillou. Les activités pourront être organisées sur plus de jours qu'actuellement (passer de 2 à 3 jours).
- Pour des réunions diverses (petite salle polyvalente).
- Pour les répétitions de groupes locaux (avec des boxes pour ranger le matériel).
- Pour la création d'une école des devoirs

Annexe 8 : Liste des projets de même fonction existant sur la commune

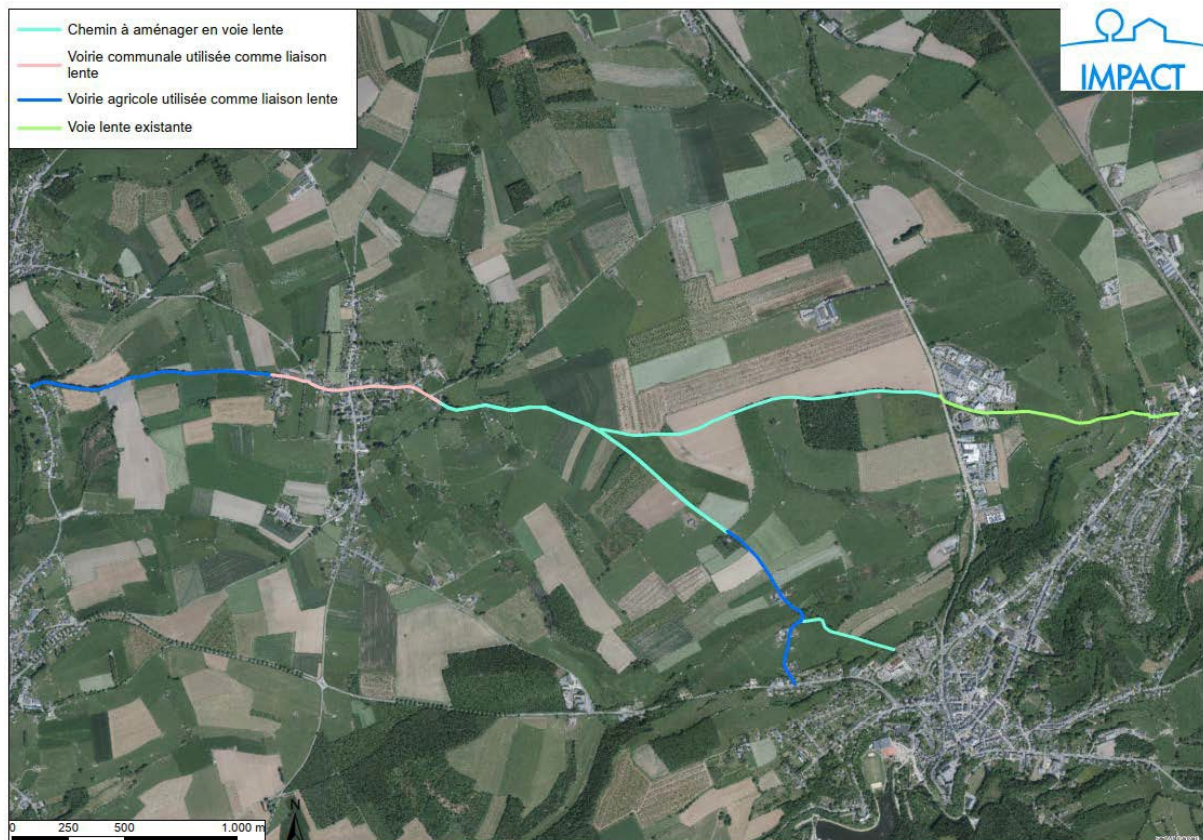
Néant

<b>Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau/Semel</b>	Fiche n° M-1.03
<b>(a) Commune : Neufchâteau</b>	Priorité : Lot 1
<b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b>	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
<b>(c) Descriptif : Aménagement d'une voie lente</b>	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMENAGEMENT DE LA LIAISON ENTRE GRANDVOIR ET NEUFCHATEAU/SEMEL

### 1. Description du projet

Le projet consiste à aménager une voie lente pour connecter les villages de Grandvoir et Tournay, d'une part, au centre de Neufchâteau et, d'autre part au parc d'activités économiques de Semel. Sur le tracé, on peut apercevoir deux ramifications, une allant vers Semel et une allant vers Neufchâteau.



Le tracé propose d'adapter les aménagements à réaliser sur chaque tronçon en fonction de leur état. Cela permet de ne pas surinvestir sur des tronçons qui sont initialement bien équipés.

Pour ce faire, le tronçon entre Grandvoir et Tournay est un chemin agricole qui ne demande pas d'aménagement supplémentaire au niveau du revêtement. La traversée de Tournay nécessite d'être sécurisée grâce à un marquage au sol qui permettra de conscientiser les automobilistes à l'éventuelle présence de cyclistes.

Concernant les derniers tronçons entre Tournay et Neufchâteau (à la Chaussée de Bertrix ou au centre médical) ou la zone de « Semel », une bande de béton de 3m sera mise en place sur toute leur longueur.

Certains tronçons sont uniquement accessibles aux charrois agricoles et aux usagers faibles. Afin de dissuader les automobilistes d'emprunter ces portions de voie lente tout en permettant aux charrois

agricoles de passer, une piste cyclable de 1,5m de large sera aménagée avec de l'empierrement sur le côté sur les premiers mètres du cheminement.

Le croisement entre le Chemin des Morts et la RN40 au zoning de Semel devra être sécurisé, afin de rendre les usagers faibles bien visibles des automobilistes.

Enfin, l'installation de balisage ainsi que de petit mobilier ponctuel (banc, table pique-nique, etc) permettra de valoriser la voie lente dans son ensemble et d'inviter les usagers à l'emprunter régulièrement.

## 2. Justification du projet

Les liaisons en faveur de la mobilité douce sont très importantes à développer et à valoriser. Elles permettent de créer un tissu d'axes de transit sur l'ensemble du territoire afin de connecter les endroits plus reculés aux points de liaison important, et ce parfois de façon plus aisée que la traditionnelle voiture.

On constate une volonté communale de promouvoir la mobilité douce utilitaire sur le territoire. Dernièrement, la Commune a aménagé le chemin de Perchepai qui relie la gare de Longlier au zoning de Semel.

Le projet cadre parfaitement avec les enjeux définis dans le cadre du diagnostic partagé, à savoir la réduction de la dépendance à la voiture, le développement de la mobilité lente utilitaire, la sécurité des différents usagers, etc. Il a aussi été mis en évidence que les déplacements piétons et cyclistes apparaissent comme peu sécurisés, ou qu'il manque des liaisons et des infrastructures pour constituer un réseau de mobilité douce sécurisé sur la commune.

Les habitants sont demandeurs de voies lentes fonctionnelles entre les villages. Le projet permettra de relier les villages du nord de la commune avec le centre de Neufchâteau, le zoning de Semel et même la gare de Longlier. Cela incitera davantage les habitants des villages de Petitvoir, Grandvoir et Tournay à utiliser un mode de déplacement doux et à réduire l'utilisation de la voiture pour de courts trajets pour se rendre notamment dans le centre de Neufchâteau, dans les commerces ou à la gare de Longlier. Cette liaison aura aussi pour effet d'inciter à plus de multimodalité.

La liaison vers Neufchâteau-centre (près du centre médical) offre l'avantage de donner un accès direct aux services (maison de repos, crèche, centre médical, ...), en dehors des grands axes de circulation. En plus, ce cheminement fait déjà partie du GRP151.

Certains tronçons de ces tracés existent déjà à l'heure actuelle mais ne sont pas assez sécuritaires. De simples aménagements rendraient cette liaison plus agréable et plus sécurisée pour ceux qui l'empruntent.

Pour terminer, il existe un projet de liaison lente sécurisée entrepris par la Région Wallonne visant à relier le zoning de Semel à Neufchâteau-centre. En mettant en place la liaison Grandvoir-Neufchâteau/Semel, cela permettra d'étendre le réseau de mobilité douce présent sur le territoire.

**Effets directs et multiplicateurs :**

- Diminuer la dépendance à la voiture pour les petits trajets
- Renforcement, facilitation et encouragement des déplacements lents
- Découvrir les paysages de la commune et sensibiliser à la mobilité durable
- Renforcer les services offerts à la population
- Augmenter l'attractivité du territoire
- Meilleure accessibilité aux services

**Interactions avec d'autres fiches du PCDR :**

- IM 1.07 : Commune en Santé
- IM 1.08 : Développement d'une politique de mobilité douce
- M 2.02 : Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau
- M 2.07 : Création de liaisons touristiques et patrimoniales
- M 2.10 : Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy
- IM 2.03 : Mise en place d'un Schéma de Développement Communal
- M 3.02 : Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau
- M 3.07 : Aménagement d'une piste cyclable entre Namoussart et Mon Idée
- M 3.08 : Création d'une liaison lente à Longlier
- IM 3.09 : Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois

**3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.1. En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
<b>2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal</b>
2.2 En développant une image positive du territoire pour les habitants et les visiteurs
<b>5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural</b>
5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines
<b>7. Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire</b>
7.2 En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**




<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement ➤ O.S.2.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs
<b>Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier</b>	Développer l'offre de randonnées
	Promotion du slow tourisme
	Préservation du paysage et du patrimoine
<b>Plan Communal de Mobilité (2008)</b>	Encourager l'utilisation de la voie ferrée et amélioration des liaisons pour le transport de passagers
	Aménagement sécuritaire pour les modes doux

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Santé des utilisateurs – Développement accru de liens entre les villages
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Amélioration du cadre de vie des habitants – Réduction des émissions de CO <sub>2</sub>
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Développement de l'attractivité du territoire et retombées indirectes liées au tourisme – Liens vers les commerces du zoning

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

 <p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p><b>Objectif 3 – Bonne santé et bien-être :</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p>
 <p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables - vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.</p>
 <p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p><b>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique :</b> Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.</p>

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation** : Voir tracé
- **Statut de propriété** : chemins et voiries communaux
- **Statut au plan de secteur** : divers (agricole, habitat à caractère rural, habitat, activité économique, ZACC) (voir carte en annexe)

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Neufchâteau
- **Partenaires** : GRACQ

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire étant donné que certains chemins faisant partie de cette liaison sont déjà existants. Cela permet d'effectuer des travaux moins importants qui sont réalisables plus facilement et rapidement. De plus, ce projet permet d'apporter une plus-value certaine au territoire et le développement d'une mobilité douce est un sujet soutenu par de nombreux habitants.

### État du dossier

La liaison a été identifiée sur le terrain.

Un aménagement en faveur des modes doux est programmé le long de la N40, ce qui permettra également de connecter le zoning de Semel au centre de Neufchâteau.

### Programme des travaux et/ou aménagements

- Reprofilage de l'empierrement existant + nouveau revêtement en béton sur 3m de large et mise à niveau des accotements, pour les chemins en empierrement en bon état. Coût estimé à 355€/m de voirie.
- Mise en place de 5 dispositifs « bloqueurs ». (1,5m de piste cyclable en béton avec de l'empierrement sur le côté) et dispositifs de protection au niveau de la RN40.
- Mise en place de la signalétique.
- Installation de petits mobiliers.

### Planification

- Démarches administratives
- Réalisation des travaux (dont la signalétique)

### Démarches administratives à réaliser

- Obtention des conventions faisabilité et réalisation
- Obtention des permis nécessaires à la réalisation de la liaison
- Adoption de règlements de police

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Promotion du tracé et actions de sensibilisation à la propreté et à l'entretien du tronçon.

## 8. Estimation globale du coût

### Estimation des travaux :

Détails par coûts	Montant
Tronçon Tournay - Neufchâteau	639.000 €
Tronçon Tournay - Semel	550.250€
Tronçon Granvoir-Tournay	17.750 €
Honoraires (9%)	108.630 €
<b>Total HTVA</b>	<b>1.315.630 €</b>
<b>TVA (21 %)</b>	<b>276.282,30 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>1.591.912,30 €</b>

**Répartition des couts :**

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
1.591.912,30 €	680.000 € D GARNE-DDR Catégorie 1 – Mobilité douce – 80% (850.000€)	911.912,30 €

Projet rémunérateur : non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de la liaison lente	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

**Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de personnes empruntant cette liaison	Fréquentation hebdomadaire régulière (50)	Compteur intelligent

**10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]****A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**Contraintes naturelles existantes : Le reliefCadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires : /**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 6.800m
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : /
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Le niveau d'égouttage n'a pas encore été sondé à ce jour.

**C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

- Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
- Isolation des bâtiments : /
- Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
- Citerne d'eau de pluie : /
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

**D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

- Exemples de points d'attention :
  - o Coûts/m : 234,1 €/m
  - o Coûts/personnes impactées : 194,5 €/hab (8 186 habitants au sein de la commune)
  - o Etudes de différentes alternatives : /
  - o Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants

**E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

*Liaison qui permet de sensibiliser les riverains au contexte et aux paysages environnants*

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
  - o Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) : 3 350 m (chemin de 3m de large)
  - o Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : /

**F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Projet dédié aux cyclistes mais également accessible aux piétons.

**G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

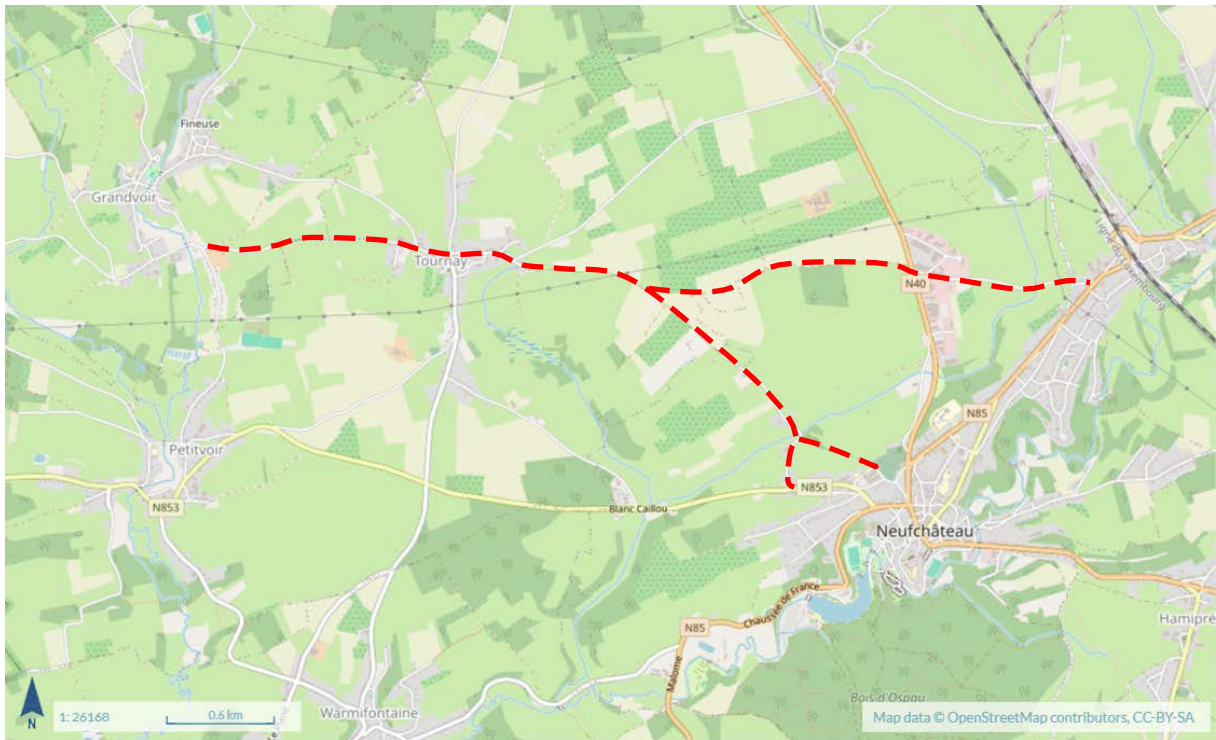
- Exemples de points d'attention :
  - o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
  - o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : non défini à ce jour

**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

- Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?  
Positif car il permettra aux riverains de pouvoir traverser les villages à vélo de manière sécurisée. Une manière pour eux de voir leur commune sous un autre angle. Négatif dans le sens où il faudra imperméabiliser une partie du tronçon pour qu'il soit praticable.
- Impact sur le voisinage ? Pas d'impact.
- Mesures envisagées ? /

## 11. Annexes

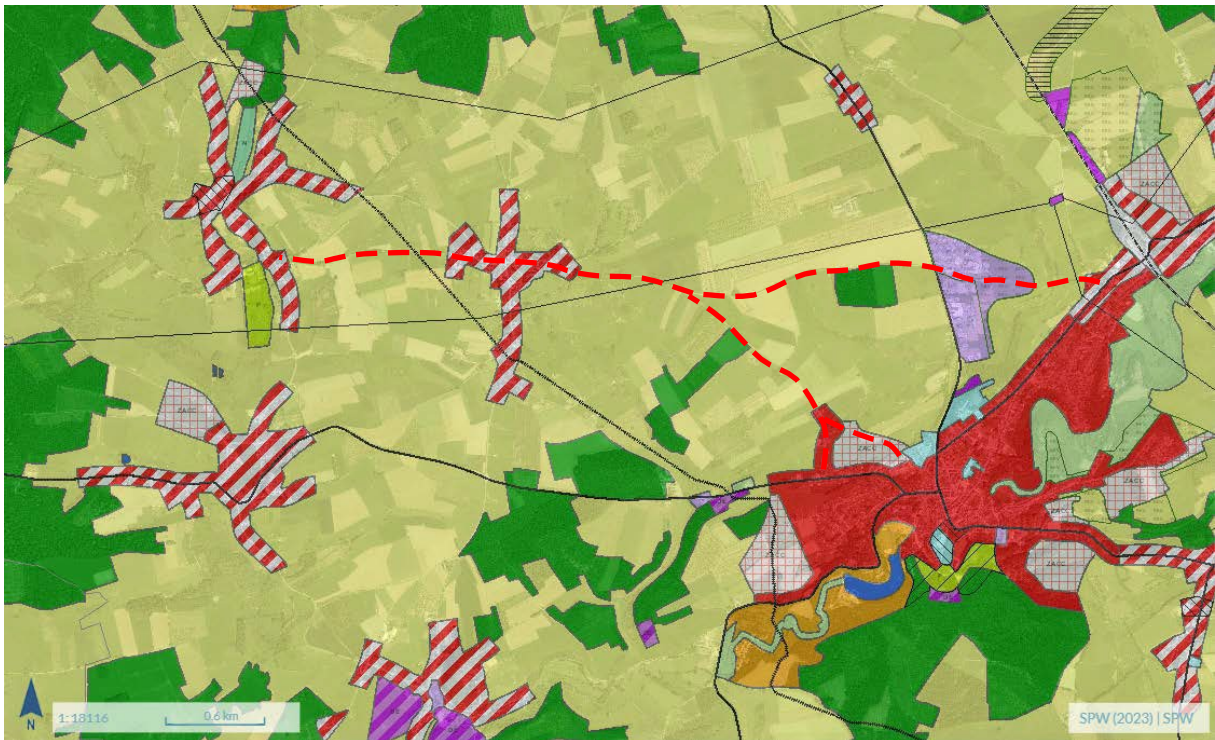
### Annexe 1 : Plan de situation



### Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral



**Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur**



**Annexes 3 et 4 : Reportage photographique et état des lieux**

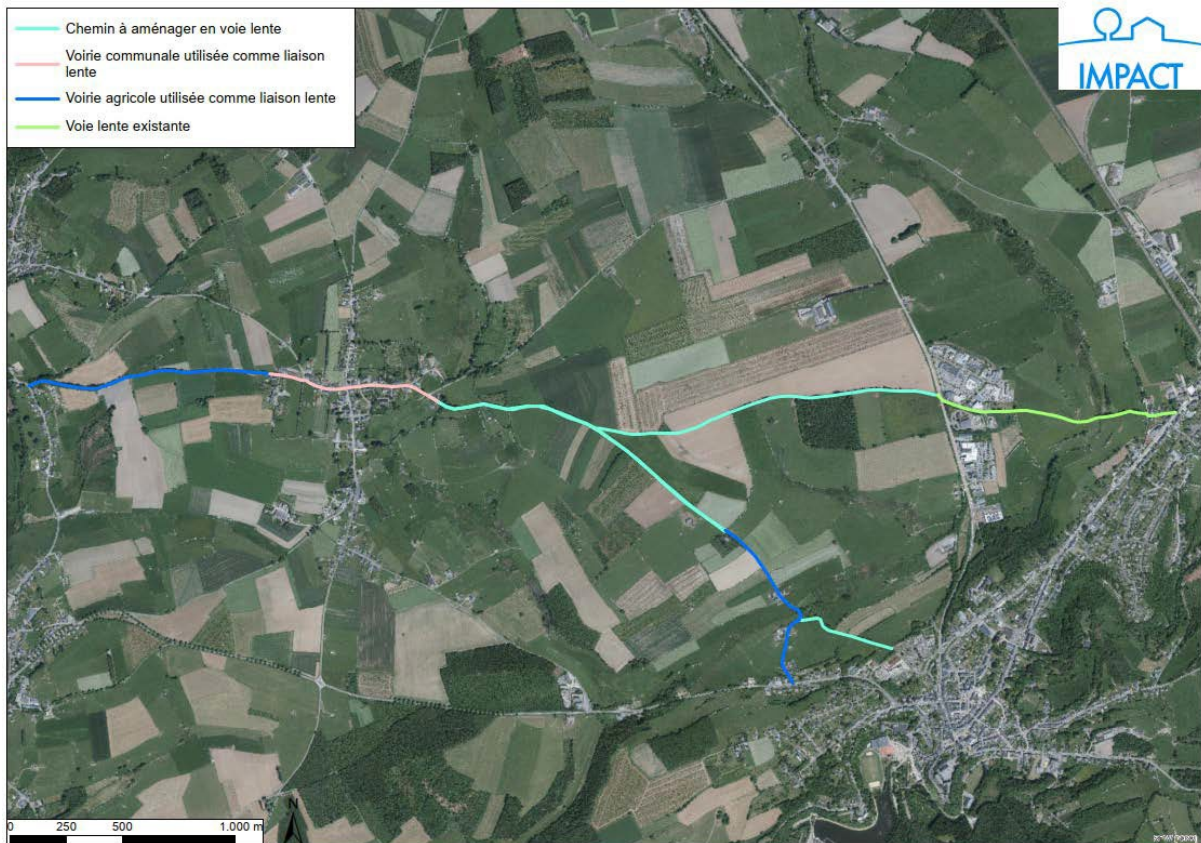
Les photos ci-dessous ont été réalisées via Google Maps.









**Annexe 5 : Tracé esquisse****Annexe 6 : Liste des projets de même fonction**

Ce projet de voie lente permettra d'agrandir le réseau de voies lentes dans la commune de Neufchâteau. Dernièrement, la Commune a aménagé le chemin de Perchepai qui relie la gare de Longlier au zoning de Semel. Dès lors, cela permettra aux habitants de Tournay de rejoindre la gare de Longlier et le zoning de Semel par voie lente.

<b>Aménagement de la Place de la Gare à Longlier</b> (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : Longlier (c) Descriptif : Aménagement de la place de la Gare	Fiche n° M-1.04
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE A LONGLIER

### 1. Description du projet

Le projet consiste à redonner à cet espace une identité de « place » et non plus de parking, grâce à un aménagement qualitatif. À savoir, avoir une place polyvalente et conviviale pour les festivités locales mais aussi y intégrer de la végétation, du mobilier urbain, une toilette et un abri efficace contre le vent.

L'intention principale du projet est d'avoir 3 espaces complémentaires qui permettent de répondre aux besoins. Premièrement, un espace de « place » dégagée et polyvalente se trouve devant le bâtiment de l'ancienne gare, un autre dans lequel on retrouve de la végétation et du mobilier urbain fait la liaison entre l'Avenue de la Gare et la place et enfin un dernier dédié au stationnement se trouve plus au nord à côté des rails sur le terrain d'Infrabel. Comme évoqué, ces 3 espaces remplissent des fonctions différentes mais de par leurs complémentarités, ils ne peuvent exister l'un sans l'autre.

Pour ce faire, le revêtement de la place est uniformisé afin de traiter l'espace en tant qu'ensemble cohérent. En effet, un revêtement qualitatif de type pavés est recommandé. Afin d'affirmer son identité, un motif de quadrillage en élément linéaire béton est mis en place.

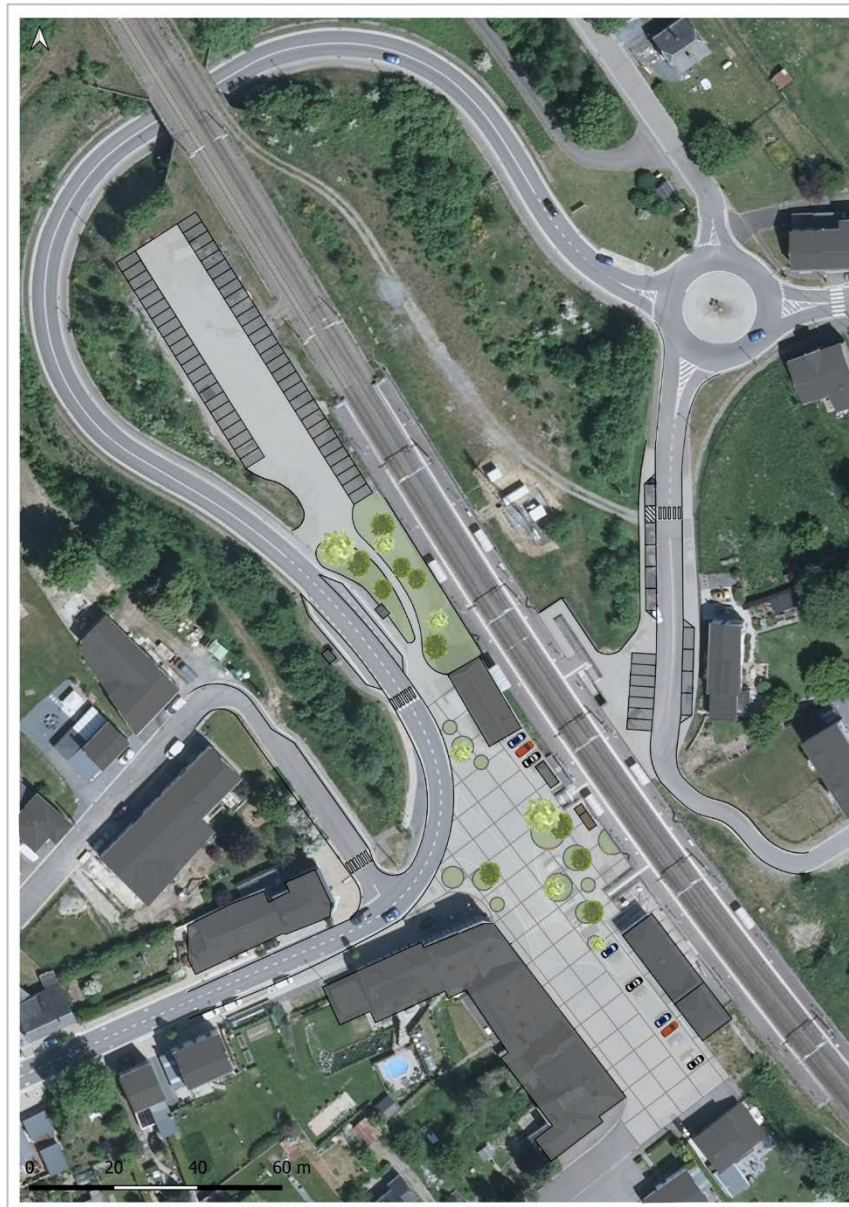
Aussi, des espaces de plantations circulaires y sont intégrés de façon à créer une perspective vers la place depuis l'Avenue de la Gare. De cette manière, un passage est toujours possible entre l'Avenue de la Gare et la Massoquièrre. Ces parterres peuvent accueillir plusieurs massifs bas ainsi que des jeunes arbres pour garantir des zones ombragées lors de la belle saison. Quatre assises en bois sont présentes sur les bordures surélevées qui délimitent les parterres et d'autres bancs sont prévus dans le nouvel abri.

Quant aux toilettes et à l'abri, ils sont volontairement regroupés à côté des autres équipements et commodités, notamment la borne de recharge électrique, l'abri à vélos, l'espace pour la voiture Cambio, le défibrillateur et l'accès aux quais.

Les stationnements au sein de la place sont nettement réduits, mais 14 places sont toujours disponibles devant le bâtiment de l'ancienne gare ainsi que 2 places PMR et 1 place pour la Cambio à côté de l'abri à vélos.

Cependant, pour pallier le manque de stationnement, un parking de 52 places est aménagé sur la parcelle d'Infrabel en bordure de rail. L'accès au parking pour les véhicules s'effectue depuis l'Avenue de la Gare et est prévu en pavés. Les places de parking sont quant à elles prévues en pavés à joints écartés/ouverts afin de faciliter l'infiltration des eaux pluviales. De plus, un accès piéton en pavés est aussi créé pour accéder de manière plus directe à la place de Longlier.

Enfin, la partie se situant rue du 20 août 1914 est également restructurée pour créer quelques places de parking supplémentaires, vu qu'un tunnel permet aux piétons de passer de l'autre côté des voies.



## 2. Justification du projet

La place de Longlier se situe à côté de la gare. Actuellement, la place ne bénéficie ni d'un aménagement ni d'un revêtement qualitatif. En effet, cette dernière témoigne des aménagements qui ont été mis en place puis changés au fil des années. Notamment, par la présence de différents morceaux d'asphalte ou encore par des bordures et filet d'eau qui n'ont plus lieu d'être aujourd'hui. Dépourvue de végétation et de mobilier hormis celui lié à la gare (bornes, etc.), son aspect général n'invite pas les usagers à y rester. A l'heure actuelle, la place de la gare est un espace ouvert qui sert principalement de parking anarchique et n'est pas propice à la convivialité.

La place de la Gare de Longlier nécessite donc des travaux d'aménagement afin de la rendre plus accueillante. Lors des consultations villageoises, les participants ont mis en évidence un manque de convivialité, de végétalisation, de toilette publique, de places de parking (voiture et vélo) et une accessibilité PMR problématique.

Le village de Longlier manque d'un espace de convivialité dans lequel les riverains peuvent se rencontrer. Ce futur espace de convivialité se veut polyvalent. Une partie de la surface doit donc rester libre pour accueillir diverses manifestations (notamment la fête foraine) et intégrer les fonctions actuelles telles que les entrées de garage, le parking des riverains, les passages, ... Les futures installations comme le mobilier, la végétation et les toilettes auront pour but d'améliorer le cadre de vie et le sentiment de bien-être.

Ensuite, aménager la place de la gare à Longlier va permettre de développer la multimodalité : gare, arrêts TEC, voiture Cambio, bornes de recharge électrique, parking vélo, etc. On constate une volonté communale de promouvoir la mobilité douce sur le territoire, à travers notamment l'opération Wallonie Cyclable qui a permis de créer une liaison pour cyclistes entre le zoning de Semel et la gare de Longlier via le chemin de Perchepai.

la rendant moins sécurisante.

Pour terminer, les habitants ont mis en évidence la problématique du manque de parking sur la place. Lorsque la place arrive à saturation, certains automobilistes doivent stationner de l'autre côté des rails, ce qui rend la rue du 20 août 1914 moins sécurisante. Les personnes doivent alors emprunter le passage sous les voies pour les piétons. Il est donc nécessaire de créer un espace de parking bien structuré avec un nombre de places plus important. Afin de ne pas encombrer l'espace de la place, ce parking sera aménagé sur un terrain à proximité directe de la gare, tout en conservant un parking PMR le plus proche possible de la gare.

#### **Effets directs et multiplicateurs :**

- Aménagement et valorisation des espaces publics
- Préservation du caractère rural du village
- Attractivité du village
- Amélioration du cadre de vie des habitants
- Développement de la convivialité
- Favorise la multimodalité

#### **Interactions avec d'autres fiches-projets :**

- IM 1.08 : Développement d'une politique de mobilité douce
- M 2.07 : Création de liaisons touristiques et patrimoniales (création d'une liaison entre la gare de Longlier/Tournay/Grandvoir/Rossart/gare de Bertrix)
- IM 2.03 : Mise en place d'un Schéma de Développement Communal
- M 3.08 : Création d'une liaison lente sécurisée à Longlier
- IM 3.08 : Actions pour inciter aux déplacements partagés ou alternatifs

### **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant en compte de l'évolution démographique de la commune</b>
---

1.2 En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
--

<b>4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages</b>
4.1 En valorisant les villages par des projets de qualité en s'appuyant sur des outils réglementaires
<b>5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural</b>
5.2 En favorisant des solutions alternatives à la voiture individuelle

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**


<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	<p>O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.2.7 Entretien des voiries communales et création de pistes cyclables et trottoirs</li> </ul> <p>O.S.3 Être une commune innovante, ambitieuse, moderne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.3.2 Installer le service des voitures Cambio</li> <li>➤ O.S.3.3 Réaliser des abris sécurisés et bornes de recharge électriques pour vélos</li> </ul>
<b>Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier</b>	Promotion du slow tourisme
	Préservation du paysage et du patrimoine
<b>Plan Communal de Mobilité</b>	Encourager l'utilisation de la voie ferrée et amélioration des liaisons pour le transport de passagers
	Aménagement sécuritaire pour les modes doux

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★ Espace de convivialité polyvalent favorisant les rencontres et échanges entre les habitants
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Végétalisation de la place
<b>ÉCONOMIE</b>	☺ Le projet n'a pas d'impact sur l'économie

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☺ Pas d'impact

**Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b></p> <p><b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
---	--

**5. Localisation et statut**

- **Localisation :** Place de la gare à Longlier
- **Statut de propriété :** Communale, régionale, SNCB et Infrabel
- **Statut au plan de secteur :** Zone non affectée et zone d'habitat à caractère rural

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Neufchâteau
- **Partenaires** : Infrabel, SPW-MI

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Outre la demande d'aménagements pour favoriser la multimodalité, différents besoins ont été exprimés quant à l'usage de l'espace public : convivialité, sécurité, polyvalence, etc. Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire car il répond à ces nombreux besoins et permettra de pallier l'absence d'espace public polyvalent de cette envergure au sein du village.

### État du dossier :

- Esquisse d'aménagement
- La Région Wallonne serait d'accord de laisser la Commune aménager cet espace public
- Un dossier de Mobipôle avait été introduit (sans résultat probant)
- Une borne de recharge vélo à assistance électrique et un abri pour 14 vélos ont été installés.
- Une voiture Cambio est à disposition et un défibrillateur a été installé.

### Programme des travaux et/ou aménagements :

Pour la place :

- Démolition des matériaux en place (pavés et éléments linéaires en béton)
- Mise en place d'un nouveau revêtement uniforme
- Délimitation et mise en place des parterres de végétation
- Plantation des massifs bas et des 8 arbres
- Mise en place du mobilier urbain (bancs, tables, corbeilles)
- Mise en place d'une toilette PMR (localisation cnf plan)
- Mise en place et construction d'un abri en dur (localisation cnf plan)

Pour le parking de la gare :

- Démolition des matériaux en place
- Création d'un accès depuis l'Avenue de la Gare
- Création d'un accès piéton entre la place et le parking
- Délimitation du parking
- Mise en place d'un nouveau revêtement (pavés pour les accès et pavés à joints écartés pour les stationnements)
- Plantation d'arbres qui accompagnent le cheminement piéton

Pour le parking rue du 20 août 1914 :

- Démolition des matériaux en place
- Délimitation des stationnements
- Mise en place d'un nouveau revêtement uniforme

**Planification :**

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

**Démarches administratives à réaliser :**

- Accord de la Région Wallonne et Infrabel pour l'aménagement des espaces par la Commune
- Obtention des conventions faisabilité et réalisation
- Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements, et garantir la propreté des lieux.

**8. Estimation globale du coût**

Détails par coûts	Montant
<b>Place</b>	
Travaux préparatoires	150.000 €
Revêtements	294.500 €
Plantations	19.000 €
Impétrants	32.000 €
Mobilier urbain	15.400 €
Toilettes publiques	35.000 €
Abris	25.000€
Divers	8.000 €
<b>Parking gare</b>	
Travaux préparatoires	47.500 €
Revêtements	200.750 €
Plantations	6.300 €
Impétrants	17.600 €
<b>Parking rue du 20 août 1914</b>	
Travaux préparatoires	36.000 €
Revêtements	87.600 €
Impétrants	20.000 €
<b>Total HTVA</b>	<b>994.650 €</b>
Honoraires	89.519 €
<b>Total HTVA</b>	<b>1.084.169 €</b>
<b>TVA (21 %)</b>	<b>227.675 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>1.311.844 €</b>

Projet rémunérateur : Non

**Répartition des coûts :**

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
<b>1.311.844 €</b>	<b>400.000 €</b> DGARNE-DDR Catégorie 2 – Espace de convivialité 80 % (500.000€)	<b>911.844 €</b>

Possibilité de subventionnement via des appels à projet (par exemple du type « Cœur de village ») ou encore au niveau de la SNCB/Infrabel (parking).

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement de la place	1	PV de travaux
Installations d'infrastructures (toilette, abri, mobilier)	3	PV de travaux
Végétation présente (arbres)	5	PV de travaux

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Organisation de festivités locales sur la place	5x/an	Agenda des festivités

## 10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]

### A. Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :

- **Contraintes naturelles existantes** : Pas de contrainte connue à ce jour.
- **Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires** : Zone non cartographiée, zone d'habitat à caractère rural et zone d'habitat - pas de contrainte spécifique identifiée.

### B. Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Éléments quantitatifs généraux du dossier** :
  - Superficie totale de la parcelle : 5650 m<sup>2</sup> (place + parking de la gare + parking rue du 20 août 1914)
  - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 5650m<sup>2</sup>
  - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 5642 m<sup>2</sup> (abri de 8m<sup>2</sup>)
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées** :
  - Dispositifs en place : filets d'eau
  - Mesures envisagées : les stationnements du grand parking sont réalisés avec des matériaux favorisant l'infiltration + Intégration d'espace vert au sein de la place + mise en place de filets d'eau

### C. Mesure en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :
  - Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
  - Isolation des bâtiments : /
  - Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
  - Citerne d'eau de pluie : /

- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

**D. Mesure en faveur de la sobriété du projet :**

- Exemples de points d'attention :
  - Coûts/m<sup>2</sup> : 233,6 €/m<sup>2</sup>
  - Coûts/personnes impactées : 161,3 €/hab (8.186 habitants dans la commune de Neufchâteau)
  - Etudes de différentes alternatives : Pas d'alternative
  - Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants, suivi d'une forte utilisation et fréquentation des lieux concernés.

**E. Mesure en faveur de la biodiversité :**

Le projet prévoit de planter plusieurs parterres de massifs bas ainsi que plusieurs arbres.

**Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre :**

- Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) : 4775m<sup>2</sup> (pavages)
- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : 875m<sup>2</sup> (pavages à joints ouverts et espaces de plantations)

**F. Mesure en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Le projet de la place prévoit une accessibilité pour tous les usagers sur l'entièreté du site, ainsi que l'installation de toilettes PMR.

**G. Mesure de transition vers l'économie locale et circulaire :**

Exemples de points d'attention :

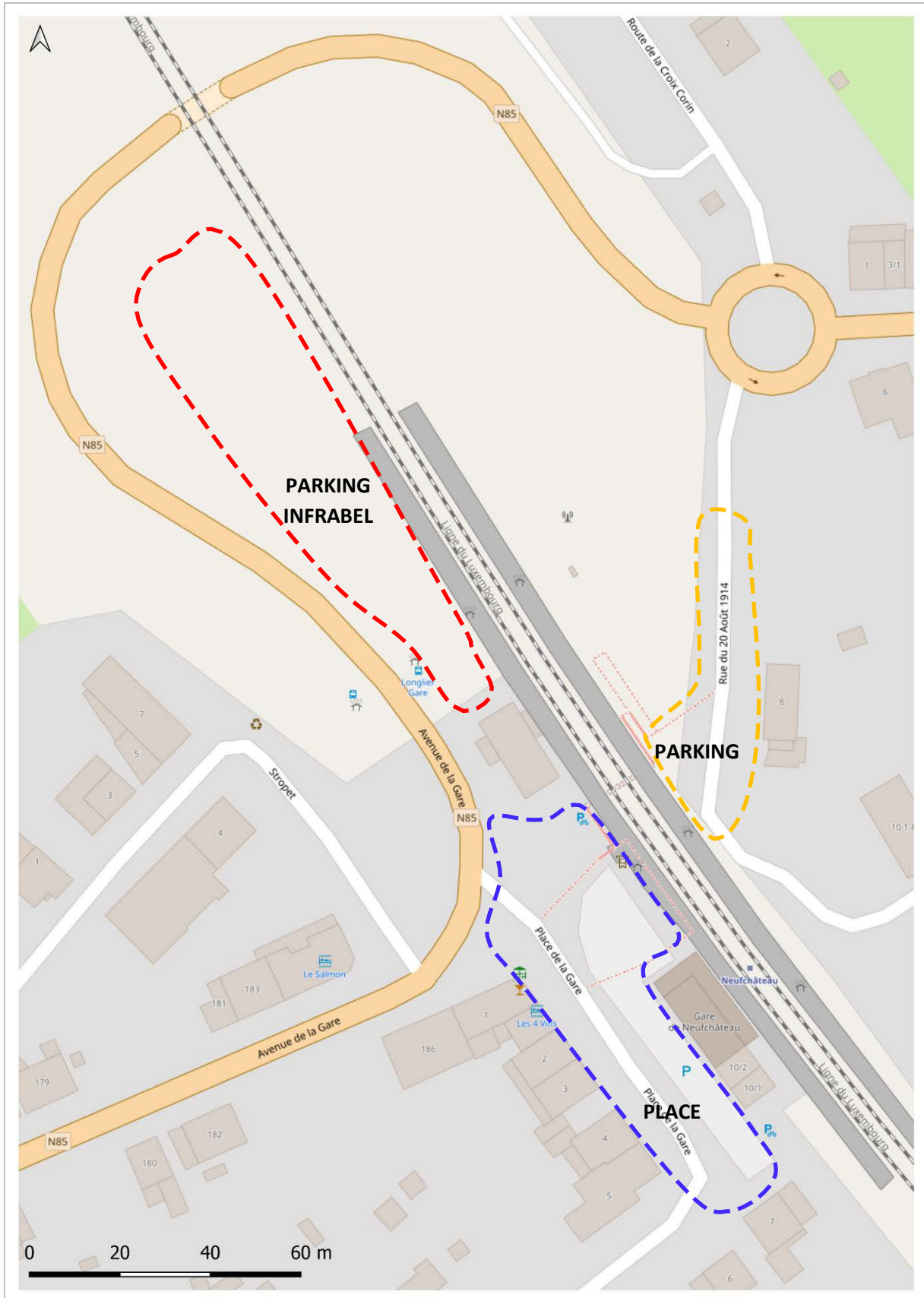
- Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
- Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations et aux riverains de maintenir et de renforcer les activités existantes (notamment les festivités locales).

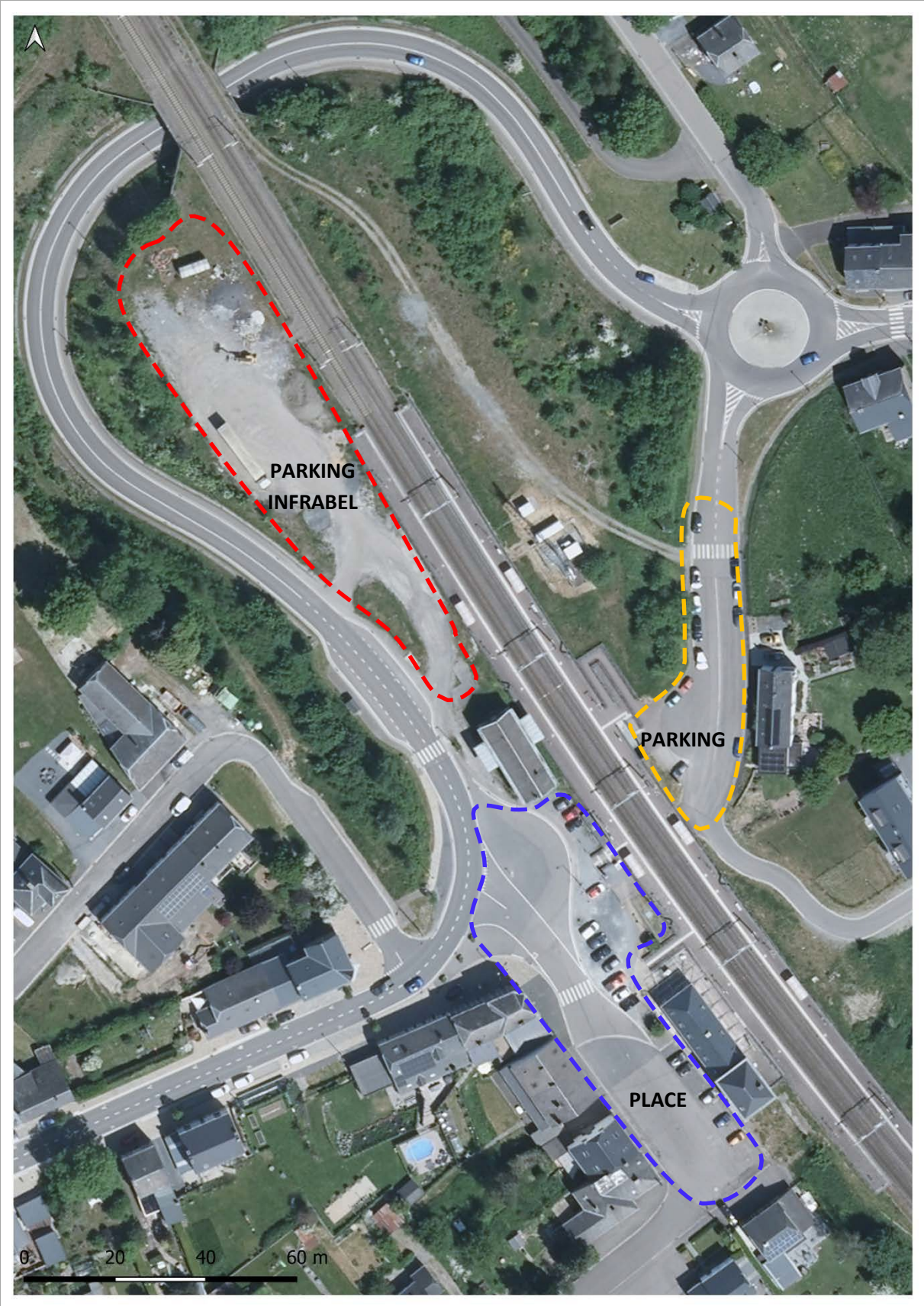
**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

- Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ? Positif, le projet prévoit l'embellissement de la zone ainsi qu'une meilleure intégration au contexte environnemental.
- Impact sur le voisinage ? Positif, grâce à l'aménagement d'un espace public qualitatif.
- Mesures envisagées ? Intégration de végétation, changement de revêtement, installation de mobilier urbain qualitatif et tous les accès garages sont maintenus.

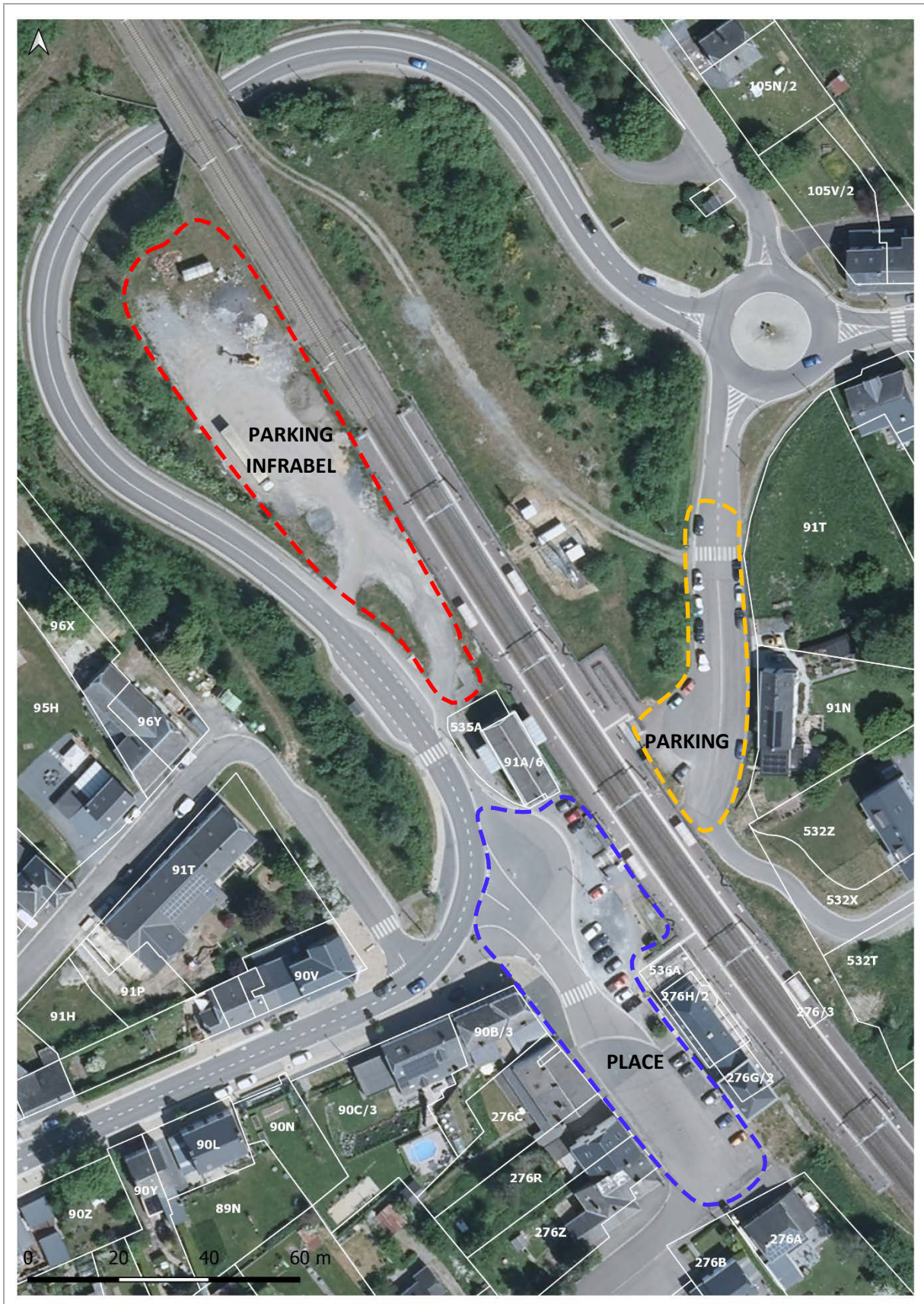
**11. Annexes**

**Annexe 1 : Plan de situation**

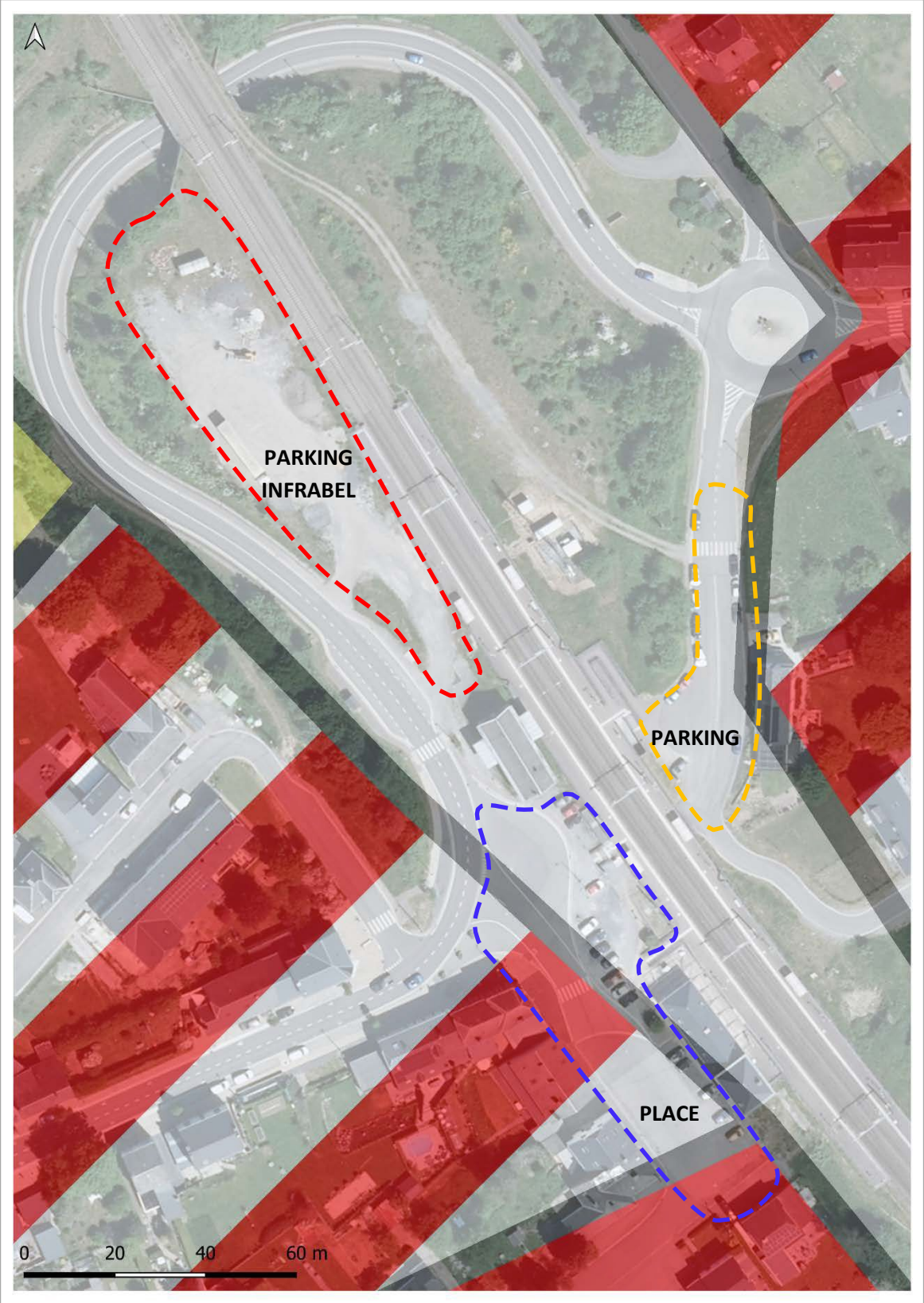




**Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral**



**Annexe 3 : Périmètre d'intervention sur plan de secteur**

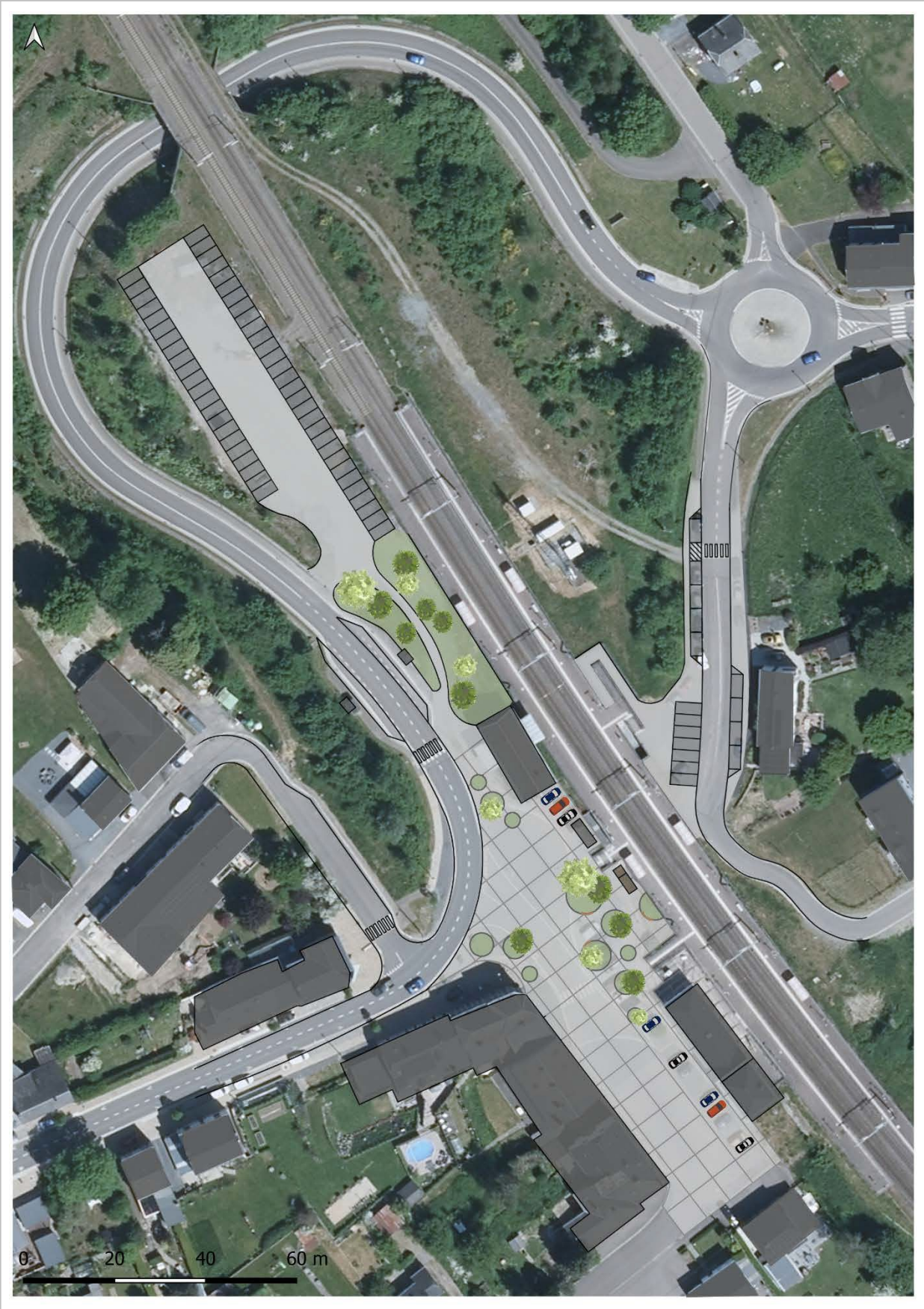


**Annexe 4 et 5 : Reportage photographique et État des lieux**





**Annexe 6 : Esquisse et esquisse annotée**



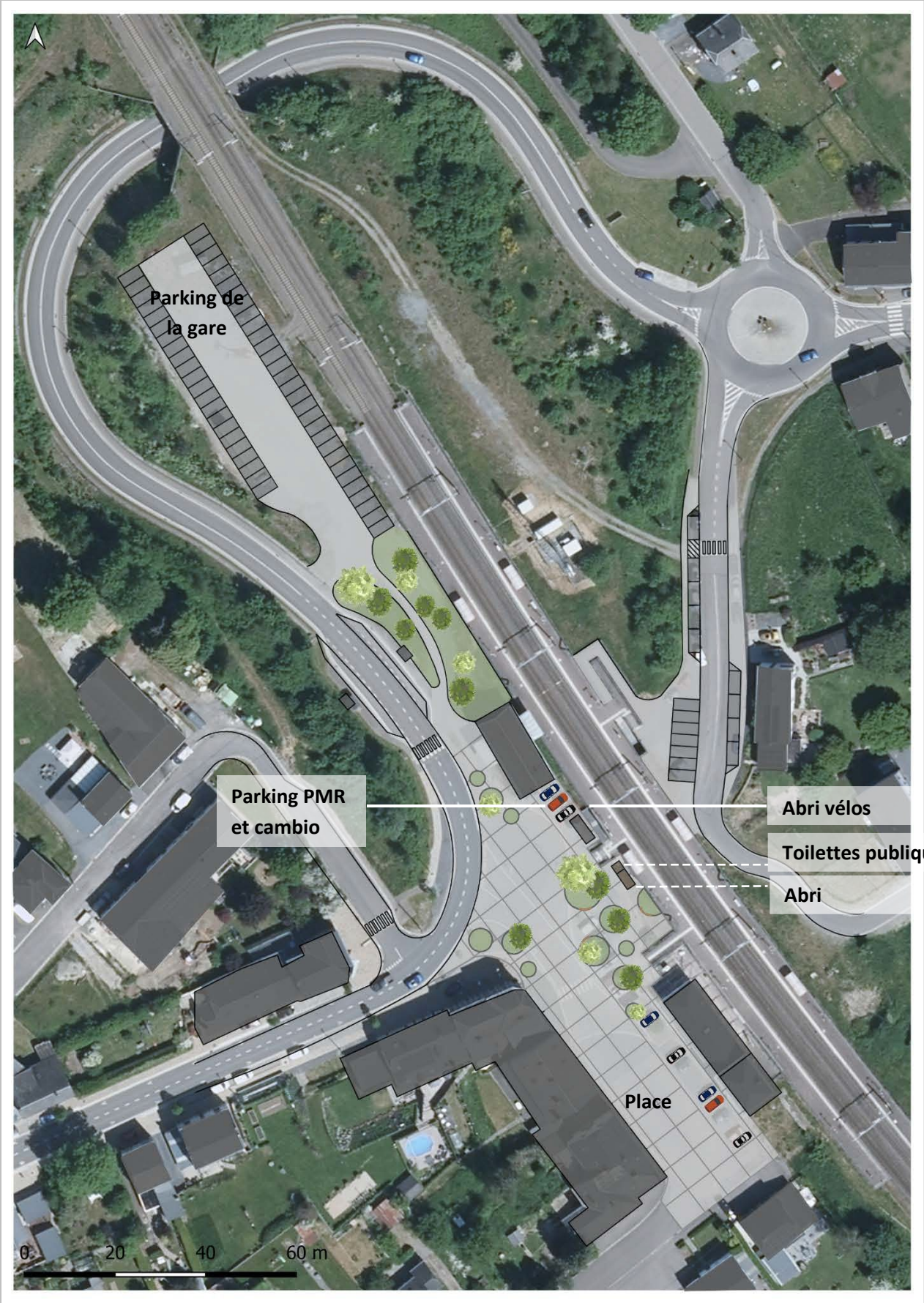




Image de référence pour la toilette publique.



Image de référence pour l'abri avec des dispositifs sur les côtés afin de garantir une protection contre le vent.

### **Annexe 7 : Liste des projets de même fonction**

Il y a un seul espace public aménagé sur le territoire communal, il s'agit de l'aménagement des places du Palais de Justice et Charles Berg et des rues attenantes au centre de Neufchâteau.

<b>Gestion des salles et maisons de village</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Gestion des salles et maisons de village</b>	Fiche n° IM-1.01
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## GESTION DES SALLES ET MAISONS DE VILLAGE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à améliorer la gestion des salles et maisons de village.

Pour ce faire, les quatre axes d'intervention sont :

- **Mener une réflexion sur la gestion des salles pour les optimiser et les pérenniser ;**
- **Désigner des organisateurs et responsables permanents pour animer les salles de village ;**
- **Encourager les occupations spécifiques et particulariser les maisons de village au niveau des équipements et des services ;**
- **Mettre en place une plateforme en ligne pour une meilleure gestion des salles et maisons de village.**

L'efficacité de ces actions passera par une bonne communication auprès de la population.

### 2. Justification du projet

Malgré la présence de plusieurs salles de village (dont 4 réalisées dans le cadre du 1<sup>er</sup> PCDR), les citoyens ont fait ressortir un manque, une inadaptation et/ou insalubrité de certaines infrastructures non encore aménagées (notamment le fait que certaines sont peu mises à la disposition des habitants). Il apparaît, après discussion, qu'un soutien global à la vie associative est nécessaire pour sa pérennisation.

Lors des consultations villageoises, les participants ont ainsi mis en évidence ;

- Un manque de lieux de rencontre (autour de la culture, un club pour les aînés, un point de rencontre pour les jeunes).
- Des maisons de village qui n'ont pas les infrastructures adaptées pour certaines associations, qui sont insalubres ou qui présentent des manques.

Face à la difficulté de recruter des bénévoles, la gestion des salles de village peut poser problème, car elle repose sur un nombre de plus en plus restreint de personnes. Les salles sont communales et gérées par un comité de gestion. Les conditions qui lient les gestionnaires des salles et la Commune seront revues afin d'apporter plus de souplesse et une certaine uniformisation dans leur fonctionnement.

Le but est bien sûr de faire vivre au maximum toutes les salles de village, sans concurrence entre elles. C'est pourquoi une réflexion sera menée pour les rendre complémentaires au niveau des équipements ou des services.

#### Effets directs et multiplicateurs

- Optimisation de l'utilisation des différentes infrastructures
- Pérennisation des associations et comités
- Renforcement de la visibilité des acteurs et services communaux renforcés
- Dynamisation des infrastructures existantes
- Amélioration du sentiment d'appartenance et d'identité communale
- Liens sociaux entre habitants permanents favorisés

- Renforcement des services offerts et satisfaction des habitants
- Développement d'activités culturelles coordonnées
- Echanges entre les villages

### **Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM-1.05 : Soutien à la vie associative
- IM-2.01 : Soutien au développement de l'emploi local
- IM-3.09 : Renforcement des liens entre les générations et les villageois

### **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant en compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.1. En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
<b>2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal</b>
2.1. En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux

### **Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**


<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.I.1 Être une commune où il fait bon vivre ➤ O.S.I.4 Soutenir les salles de village et les associations
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement culturel et social Participation citoyenne


### **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Amélioration du cadre de vie et de la convivialité au sein de la commune
<b>ENVIRONNEMENTAL</b>	☹ Pas d'impact
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Pérennisation des associations

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

### **Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

 <p><b>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b></p>	<p><b>Objectif 8 - Travail décent et croissance économique :</b>  <b>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b> – reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun.e un emploi décent et de qualité.</p>
---	---

	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Réhabiliter et planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu’elles puissent offrir à tous des opportunités d’emploi, un accès aux services de base, à l’énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l’utilisation des ressources et réduisant les impacts environnementaux.</p>
---	--

## 5. Localisation et statut

Sans objet.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** Associations de gestion, CLDR, Maison des Associations et du Bénévolat de Bastogne

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Afin que les services offerts par les salles et maisons de village soient optimisés, la CLDR a proposé que le projet soit prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1.

### État du dossier :

Sans objet

### Programme des travaux et/ou aménagements :

Réflexion sur la gestion des salles :

- Créer un groupe de travail composé des gestionnaires des différentes salles et de la Commune pour optimiser et pérenniser la gestion des salles de village.
- Revoir le contrat de location qui lie les gestionnaires des maisons de village et la Commune (avec éventuellement l’accompagnement d’un représentant de la Maison des associations et du bénévolat de Bastogne). Une question à traiter sera de savoir si le remboursement d’une part des locations représente un obstacle au développement d’activités.
- Remettre les salles davantage à disposition des habitants.
- Optimiser l’occupation pour les activités du village ou celles organisées par les villageois (priorités dans les réservations).
- Créer et soutenir les activités permettant aux salles communales et aux maisons de village de devenir des lieux de solidarité et d’espace numérique, notamment en y installant une connexion Internet.

**Occupations spécifiques :**

- Etablir un répertoire de toutes les salles communales et de leur équipement, régulièrement mis à jour.
- Spécifier chaque maison de village en termes d'infrastructures afin de se distinguer et d'offrir un maximum de services à la population (optimisation de l'occupation). Cela permet de répondre à un maximum de besoins, sans introduire de la concurrence.

**Plateforme en ligne :**

- Mettre en ligne un calendrier partagé avec plusieurs accès pour introduire les activités et occupations des salles afin d'avoir une vue d'ensemble sur les activités par localisation
- Créer des outils pour faciliter la gestion de la location des salles (prix, conditions, tarif nettoyage, tableau de capacité, surfaces, etc.).

**Planification :**

Sans objet

**Démarches administratives à réaliser :**

- Revoir le contrat qui lie les gestionnaires des maisons de village et la Commune
- Mettre en place une plateforme

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

- Engagement sur base de volontariat (ou non) de personnes en charge de la gestion des salles et des maisons de village.

**8. Estimation globale du coût**

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (0,2 ETP)	12.500 € /an	Commune
Mise en place d'une plateforme en ligne de gestion	20.000 €	
Réaménagement des salles pour qu'elles répondent aux besoins de la population	30.000 €	
<b>Total (TTC) - Hors moyens humains</b>	<b>50.000 €</b>	

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Etablir un répertoire de toutes les salles communales et de leur équipement	1	Commune
Mise en place d'une plateforme en ligne pour une meilleure gestion des salles et maisons de village	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux d'occupation des salles et maisons de villages par les habitants	50%	Commune
Salles et maisons de villages ayant une spécificité/singularité	3	Commune
Taux de satisfaction des habitants par rapport aux espaces de rencontre mis à disposition	75%	Enquête

**10. Annexes**

Plusieurs salles communales, paroissiales et associatives sont présentes sur le territoire :

- Cercle « Saint Donat » à Grandvoir ;
- Buvette du football à Grandvoir ;
- Cercle « Chez Nous » à Montplainchamps ;
- Salle « Le Carrefour » à Hamipré ;
- Maison de village à Lahérie ;
- Cercle Saint Étienne à Longlier ;
- Buvette du football à Longlier ;
- Salle « Les Sorbiers » à Massul ;
- Maison de village à Namoussart ;
- Buvette du football à Namoussart ;
- Salle « Moulin Klepper » à Neufchâteau ;
- L'Espace 29 à Neufchâteau ;
- Salle « Institut Saint Michel » à Neufchâteau ;
- Buvette du football à Neufchâteau ;
- Salle « Les Joyeux Lurons » à Petitvoir ;
- Buvette du football à Petitvoir ;
- Maison de village à Tournay ;
- Salle « Les Aubépines » à Tronquoy-Respelt ;
- Buvette du football à Warmifontaine ;

<b>Valorisation de la filière alimentaire locale</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Valorisation de la filière alimentaire locale</b>	Fiche n° IM-1.02
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## VALORISATION DE LA FILIERE ALIMENTAIRE LOCALE

### 1. Description du projet

Le projet vise à inciter à la production et à la consommation alimentaire locale, et à valoriser les producteurs locaux. Afin de promouvoir les produits locaux, des efforts additionnels doivent être consentis en matière d'accessibilité pour les consommateurs.

Dans le cadre d'un développement de la production alimentaire locale, plusieurs axes seront travaillés ;

- **Développer l'autonomie alimentaire (càd la capacité à produire assez de nourriture pour répondre à ses propres besoins) ;**
- **Développer les canaux de distribution et les points de vente ;**
- **Accroître la promotion des produits ;**
- **Informier et sensibiliser les citoyens ;**
- **Renforcer la communication et la visibilité des produits locaux ;**

### 2. Justification du projet

Depuis de nombreuses années, les produits locaux et les circuits courts ont pris une part essentielle dans le développement d'une économie rurale de proximité et de qualité, plus respectueuse de l'environnement et solidaire. Plus récemment depuis la crise sanitaire, beaucoup de consommateurs se sont tournés vers les produits locaux et les commerces de proximité, garants d'une meilleure qualité, de traçabilité pour les produits et d'une minimisation des risques (notamment liés aux trajets).

L'agriculture reste un secteur important sur le territoire communal et couvre une superficie conséquente. Cependant, l'accès à une terre nourricière peut parfois s'avérer compliqué en raison de la pression foncière et de la production de sapins de Noël. Des initiatives, soulignées positivement par les habitants, sont menées en faveur des productions locales et de leur commercialisation : vente directe à la ferme, marchés du terroir, coopérative agricole, etc. Bien que le territoire soit déjà bien fourni en termes de productions locales, celles-ci peuvent être soutenues et favorisées dans le but de tendre vers une autonomie alimentaire.

Les réunions citoyennes ont mis en avant l'importance d'encourager les productions locales afin de pallier le manque de visibilité et de promotion des productions locales, de favoriser le maintien des exploitations familiales (manque notamment de maraichers) et d'encourager les citoyens à se diriger vers les commerces de proximité plutôt que vers les grandes surfaces (basse fréquentation des marchés locaux). De plus, la population regrette qu'il n'y ait pas plus de volonté de la part des habitants de consommer des produits locaux.

Ensuite, les habitants déplorent un manque d'accès aux produits du terroir en raison de la présence insuffisante de points de vente dédiés, d'heures d'ouverture variables ou d'une distance trop longue

à parcourir pour les acheter. Il manque une structure commerciale et des commerces ambulants, qui permettraient une meilleure mise en avant et un meilleur accès aux produits locaux dans les villages.

Face à ce constat, il est nécessaire de prendre des mesures pour valoriser la production alimentaire locale et la rendre plus accessible pour les consommateurs.

Le projet de valorisation de la filière alimentaire locale va permettre aux producteurs locaux de se faire connaître, d'avoir plus de visibilité et que leurs productions soient mises en avant. Sur le long terme, celui-ci doit également permettre l'installation durable et le développement de nouveaux producteurs locaux sur le territoire.

Ce projet va permettre à la Commune de tendre vers son objectif de promouvoir et pérenniser l'offre en produits locaux en créant des conditions favorables au développement des circuits courts, mais également, plus globalement, à contribuer à l'amélioration de la santé des habitants et à la réduction de l'impact écologique tout en créant du lien social.

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Augmentation de la consommation des produits locaux
- Amélioration de l'alimentation et de la santé
- Pérennisation de l'activité agricole
- Développement des contacts entre les habitants et le monde agricole

### **Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- M-2.01 : Création d'une halle pour les produits locaux
- IM-2.01 : Soutien au développement de l'emploi local
- IM-2.02 : Actions en faveur de la biodiversité
- IM-3.07 : Développement de l'offre commerciale

## **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

### **6. Tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole**

6.1 En développant la diversification agricole et les circuits-courts

### **Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.1.4 Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.4.3. Soutenir le commerce local et équitable</li> <li>➤ O.S.4.6. Soutenir le monde agricole</li> </ul>
<b>Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier</b>	Soutien à l'agriculture locale Sensibilisation à l'environnement





<b>Agence de Développement Local (ADL)</b>	Réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local
	Utiliser prioritairement les ressources et le savoir-faire en vue de développer les capacités d'entreprises du territoire communal et de maintenir ou développer l'emploi durable.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Rencontre entre producteurs et clients – Amélioration de la santé
<b>ENVIRONNEMENTAL</b>	★★★ Préservation des ressources ★★★ Valorisation des produits issus de circuits courts ★★★ Consommation de produits locaux
<b>ECONOMIE</b>	★★★ Développement de l'économie locale et des circuits courts

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<b>Objectif 2 – Faim « Zéro » :</b> Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable – Mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durable et résilients.
	<b>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique :</b> Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Vise à assurer une protection de tous les travailleurs.
	<b>Objectif 12 – Consommation et production responsables :</b> Etablir des modes de consommation et de production durable – Appel pour les producteurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits.
	<b>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique</b> Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

#### 5. Localisation et statut

Sans objet

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : commune de Neufchâteau
- **Partenaires** : producteurs, ADL, Comice agricole, coopératives, commerces, restaurants, écoles, Province, PNHSFA

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

L'intérêt pour la production alimentaire locale s'est trouvé décuplé par la crise sanitaire qui a montré l'importance des produits locaux et des circuits courts. La CLDR a donc décidé de placer le projet en lot 1 étant donné l'importance pour les citoyens de soutenir la promotion des circuits courts et des commerces de proximité.

### État du dossier :

Création d'un groupe d'achats en commun (GAC), via la page Facebook qui est suivie par 700 personnes. La distribution des commandes se déroule toutes les deux semaines.

### Programme des travaux et/ou aménagements :

Autonomie alimentaire :

- Mener des réflexions autour d'une éventuelle mise en place d'une ceinture alimentaire. Les ceintures alimentaires, mises en place par Aliment-terre en Wallonie, ont pour ambition de nourrir les habitants d'un territoire avec une alimentation de qualité produite localement, dans un esprit de coopération, de durabilité et d'équité<sup>1</sup>. Étant donné la densité de la population faible par rapport aux zones où les ceintures alimentaires sont mises en place (Namur, Liège), la mise en place d'une bretelle alimentaire (qui reste dans le même ordre d'idée) semble plus adaptée (selon les discussions avec un membre du « Réseau Paysan »).
- Proposer de multiples espaces pour le maraichage.
- Inciter à la création des coopératives qui auront pour but la gestion de petites zones d'agriculture.
- Favoriser la création de potagers communs dans les écoles et pour les habitants n'ayant pas la possibilité d'en créer un chez soi.
- Cultiver des variétés adaptées aux terres ardennaises (recherche et développement).
- Prévoir un balisage par la Commune des cultures pratiquées sur les aîsances communales (cf. bail à ferme).

Points de distribution et de vente :

- Mettre à disposition des distributeurs frigos dans les villages qui contiennent des produits locaux (principalement de première nécessité).
- Acquérir un camion pour la vente de produits locaux afin d'aller à la rencontre des consommateurs.
- Encourager l'utilisation de produits locaux dans l'Horeca.
- Créer une structure commerciale pour la valorisation et la commercialisation des produits.
- Développer les marchés du terroir et réaliser une tournante entre les villages à proximité.

---

<sup>1</sup> [Les ceintures alimentaires - Manger Demain](#)

- Favoriser les producteurs de la commune dans les marchés publics communaux grâce à un critère de proximité (ex : cantines).
- Développer les paniers de producteurs. Ces paniers seront composés par un ou plusieurs producteurs/maraichers chaque semaine moyennant un système d'abonnement.

#### Promotion des produits :

- Permettre l'utilisation de chèques-commerces chez les producteurs.
- Organiser des événements en partenariat avec les producteurs locaux (par exemple, marche gourmande).
- Valoriser les produits locaux dans les festivités et événements locaux.
- Attribuer une prime aux groupes (ex : scouts) qui se fournissent chez les producteurs locaux

#### Informier et sensibiliser :

- Mener une campagne d'information et de sensibilisation aux bienfaits d'une alimentation locale, et à la consommation de fruits et légumes de saison
- Référencer tous les produits locaux et les commerces qui les distribuent
- Mener une campagne d'information sur les opportunités d'achat de produits locaux
- Organiser des événements chez les producteurs (agricoles et artisanat) pour les mettre en valeur, notamment via une balade « parcours producteurs »
- Mettre en place une collaboration entre les habitants et les producteurs si les producteurs ont besoin de soutien à certains moments de l'année (aide ponctuelle)

#### Renforcer la visibilité :

- Mise en avant des producteurs locaux dans le « Oyez Citoyens » et via différents canaux de communication (page Facebook, site Internet...)
- Création d'une pastille « Produit/commerce chestrolais » afin d'identifier plus facilement les produits locaux
- Mettre en place des panneaux le long des axes routiers.

#### **Planification :**

Sans objet

#### **Démarches administratives à réaliser :**

- Demande d'éventuelles autorisations pour l'organisation et la mise en œuvre concrètes
- Demande d'exercer une activité commerciale ambulante. Demande d'autorisation auprès de l'AFSCA pour la vente ambulante professionnelle en B2C.

#### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Les questions d'accompagnement et de communication des événements liés aux produits locaux sont essentielles pour la pérennisation du projet, notamment pour la mise en place du marché local qui doit être durable, permanent et professionnel.

## **8. Estimation globale du coût**

La Commune de Neufchâteau dispose déjà d'un panneau d'information numérique sur la Grand Place ainsi que de panneaux d'affichage en version papier. Concernant l'axe de la communication et de la

sensibilisation, les coûts sont dès lors réduits. Il faudra tout de même une personne référente pour valoriser la production et la consommation des produits locaux (publications pertinentes sur les différents supports, actions de sensibilisation dans les écoles, chez les producteurs, ...).

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (0,2 ETP)	12.500 € /an	Commune
Promotion et communication (pub Facebook, affiches,..)	6.000 €	
Distributeurs-frigos (6*12.000€)	72.000 € (6*12.000€)	
<b>Total (TTC) - Hors moyens humains</b>	<b>78.000 €</b>	

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Bulletin d'information sur les produits locaux et les commerces qui les vendent	1x/an	Administration communale
Création d'un commerce ambulancier de produits locaux	1	ADL
Installation de distributeurs-frigos	3	ADL Commune

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Points de vente supplémentaires de produits locaux	4	ADL
Ouverture d'une structure commerciale dédiée aux produits locaux	1	ADL
Taux d'habitants de la commune achetant des produits locaux de manière régulière	60%	Enquête sur la consommation
Augmentation de la part de produits locaux commercialisés auprès du secteur Horeca	25%	Enquête auprès du secteur de l'Horeca
Augmentation de la fréquentation dans les marchés locaux	50 personnes	Enquête

## 10. Annexes

Sans objet

<b>Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement</b>	Fiche n° IM-1.03
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE DE MESURES SPECIFIQUES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 1. Description du projet

Le projet consiste à préserver le cadre naturel et paysager, à renforcer la protection de l'environnement. Il vise aussi à une amélioration du cadre de vie en limitant les nuisances. Une série d'actions peuvent être mises en place dans ce sens :

- **Limiter l'utilisation de pesticides au niveau des exploitations agricoles et des cultures de sapins de Noël ;**
- **Maintenir la qualité de l'eau du lac ;**
- **Maintenir les réserves d'eau en prônant une utilisation parcimonieuse ;**
- **Limiter le bruit ;**
- **Diminuer les nuisances lumineuses ;**

### 2. Justification du projet

Malgré l'engagement de la Commune dans une dynamique environnementale (projets « nature » dans le cadre de BiodiverCité, opération villages fleuris, fauchage tardif, ...), l'environnement est soumis à différentes contraintes et menaces. Les citoyens pointent quelques pollutions ;

- Nuisances sonores dans certains villages dues à l'autoroute, aux trains et aux activités
- Nuisances lumineuses (en lien avec l'Observatoire Centre Ardenne)
- Nuisances visuelles, atteintes au paysage (notamment les sapins de Noël)
- Pulvérisation sur les sapins de Noël et les maïs

La principale préoccupation vient de la culture des sapins de Noël, qui nécessite des pulvérisations à répétition, dangereuses pour la santé et la biodiversité, et une certaine dévalorisation des paysages. Le GAL Haute Sûre Forêt d'Anlier mène d'ailleurs un projet-pilote zéro phyto avec les pépiniéristes.

La poursuite d'actions en faveur de l'environnement apparait ici clairement comme un enjeu important et de long terme pour le territoire communal.

Lors des consultations villageoises, les habitants ont demandé à ce que le cadre naturel de la commune soit préservé. Selon eux, il est nécessaire de maintenir la qualité et les réserves d'eau.

Ce projet est en adéquation avec les objectifs de la Commune de préserver le cadre naturel et de renforcer la protection de l'environnement.

#### Effets directs et multiplicateurs

- Préservation et augmentation de la biodiversité
- Sensibilisation des agriculteurs aux pesticides
- Diminution des incivilités environnementales

- Amélioration du cadre environnemental de la commune
- Amélioration de la santé

### **Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM-2.02 : Actions en faveur de la biodiversité
- IM-2.04 : Actions en faveur de la résilience de la forêt
- IM-3.02 : Embellissement des villages et de Neufchâteau
- IM-3.06 : Préservation et valorisation des paysages

### **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### **3. Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement**

3.1 En soutenant des initiatives en faveur de la propreté publique, de la qualité écologique et paysagère du territoire

#### **Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**


<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.1.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.2.5 Garder une attention particulière à la bonne gestion des cours d'eau</li> <li>➤ O.S.2.6 Privilégier la replantation diversifiée en forêt communale</li> </ul>
<b>Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier</b>	Conservation de la nature (préservation des cours d'eau, amélioration du réseau écologique)
	Sensibilisation à l'environnement
	Préservation du paysage et du patrimoine
	Agriculture (sapins de Noël en gestion diversifiée).





### **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★ Sensibilisation des citoyens
<b>ENVIRONNEMENTAL</b>	★★★ Préservation de l'environnement
<b>ECONOMIE</b>	★ Tourisme lié à la nature

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

#### **Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Améliorer l'utilisation des ressources et réduire les impacts environnementaux.
---	---

	<p><b>Objectif 12 – Consommation et production responsables :</b>  <b>Établir des modes de consommation et de production durable</b> – est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l’impact environnemental et social de l’ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. Plus globalement, cet ODD réclame de comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, et de percevoir les impacts de nos comportements respectifs entre les pays et à l’échelle mondiale.</p>
	<p><b>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique :</b>  <b>Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b> – vise à renforcer la résilience et la capacité d’adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques.</p>
	<p><b>Objectif 1 - Vie aquatique :</b>  <b>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b> – l’accélération des recherches scientifiques et du transfert de techniques pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire au maximum l’acidification des océans ; la conception de la gestion durable des ressources marines comme une opportunité de développement économique et touristique.</p>
	<p><b>Objectif 15 – Vie terrestre :</b>  <b>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</b> – Mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres en préservant la biodiversité et en limitant les impacts à long terme des catastrophes naturelles. Cette ambition se traduit à chaque échelle : notamment via la sensibilisation des citoyens.</p>

## 5. Localisation et statut

Sans objet.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** SWDE, ORES, PNHSFA, PAEDC, SPW-MI, Observatoire Centre Ardenne

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Afin de ne pas détériorer davantage la biodiversité, il a été décidé en accord avec la CLDR que le projet était prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1.

**État du dossier :**

Sans objet

**Programme des travaux et/ou aménagements :**

Réalisation des études spécifiques et mise en place des actions :

Pesticides :

- Sensibiliser les exploitants agricoles à l'utilisation des pesticides en vue d'une diminution des quantités utilisées.
- Limiter les pulvérisations dans les cultures de sapins de Noël existantes.
- Mener une réflexion concernant une nouvelle manière de produire des sapins 'plus propres', notamment en partenariat avec le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier (PNHFSA).
- Informer et conscientiser les collectivités, les gestionnaires publics et privés ainsi que les particuliers sur l'importance de ne plus utiliser de produits phytosanitaires de synthèse lors de l'entretien des espaces extérieurs.

Qualité de l'eau du lac :

- Etudier la faisabilité de filtration de l'eau du lac afin de pouvoir s'y baigner (traiter et gérer les pollutions potentielles comme les algues, les égouts, les animaux, etc.).

Réserves d'eau :

- Sensibiliser la population à la récupération d'eau de pluie, à l'utilisation des toilettes sèches et à l'intérêt des stations individuelles dans les zones concernées par l'épuration.
- Empêcher l'accès du bétail à l'eau en plaçant des clôtures le long des cours d'eau

Limiter le bruit :

- Mener une étude acoustique pour objectiver les nuisances sonores le long de l'autoroute et du rail et étudier la faisabilité de mesures correctives (par exemple murs antibruits).
- Faire respecter le règlement de police dont notamment l'article 64 : « Les organisateurs de réunions publiques ou privées sont tenus à veiller à ce que le bruit produit n'incomode pas les riverains. Au besoin, après 22h, ils tiendront portes et fenêtres fermées. »
- Mettre en place des dispositifs pour limiter les décibels dans les maisons de village.

Nuisances lumineuses :

- Limiter les nuisances lumineuses à l'aide de techniques intégrées au paysage (haies, etc.).
- Organiser une consultation avec les habitants afin de discuter de l'éclairage public nocturne (accord pour une prolongation de l'extinction).
- Inciter les commerçants à éteindre leurs enseignes lumineuses la nuit.

**Planification :**

Sans objet

**Démarches administratives à réaliser :**

Sans objet

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

- Mener des actions récurrentes en faveur de l'environnement.

**8. Estimation globale du coût**

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (0,1 ETP)	7.500 € /an	Commune
Réalisation d'études	12.500 €	
<b>Total (TTC) - Hors moyens humains</b>	<b>12.500 €</b>	

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête sur la faisabilité de filtration de l'eau du lac	1	Laboratoire accrédité
Enquête acoustique pour les nuisances sonores	1	Laboratoire accrédité

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Actions de sensibilisation	2x/an	Communication communale
Sensibilisation des agriculteurs au zéro-phyto	40 agriculteurs participent aux réunions de sensibilisation	Liste de présence
Information de la population au zéro-phyto	40 participants à la réunion	Commune
Diminution de l'utilisation des pesticides	-15%	Enquête auprès des agriculteurs
Installations de citernes de récupération d'eau de pluie	+30%	Enquête
Diminution des commerces laissant un éclairage nocturne	- 50%	Enquête

**10. Annexes**

Sans objet

<b>Neufchâteau Amie des Aînés</b> (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Neufchâteau Amie des Aînés – Mise en place d'actions pour mieux vieillir	Fiche n° IM-1.04
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## NEUFCHATEAU AMIE DES AINES

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer des conditions de vie adaptées aux habitants de la commune pour assurer l'épanouissement de tous, et plus spécifiquement des aînés.

Le projet vise à mettre en place une démarche « Wallonie Amie des Aînés (WADA) » sur le territoire, dénommée « Neufchâteau Amie des Aînés » dans le but d'anticiper le vieillissement de la population et d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.

Le plan d'actions recouvrira les 8 domaines qui peuvent influencer sur la santé et la qualité de vie des personnes âgées : les espaces extérieurs et bâtiments, les transports, le logement, la participation au tissu social, le respect et l'inclusion sociale, la participation citoyenne et l'emploi, la communication et l'information et pour terminer, le soutien communautaire et les services de santé.

Une série d'actions ont déjà été identifiées pour permettre aux aînés de 'bien vieillir' :

- **Développer les services proposés aux aînés, notamment à domicile ;**
- **Mettre en place des initiatives favorisant l'entraide pour les aînés ;**
- **Améliorer l'accessibilité de la Maison d'Accueil Communautaire et développer les activités proposées ;**
- **Développer les activités destinées spécialement aux aînés, à domicile ou non ;**
- **Envisager des alternatives à la vie en maison de repos pour les aînés toujours valides (résidences services, logements pour aînés, etc.)**

La démarche associera le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) et les associations/services spécifiques dédiés aux aînés (Enéo, Enéosports, MRS, MAC, ...).

### 2. Justification du projet

Neufchâteau compte de plus en plus de personnes âgées. En effet, malgré un solde naturel positif, la part de la population de plus de 65 ans augmente chaque année, pour atteindre 15 % en 2023 (ce qui représente une part moindre par rapport à la Wallonie et aux communes voisines). Les projections démographiques établies par l'IWEPS à l'horizon 2035 prévoient une augmentation du nombre d'aînés, pour atteindre une part de 17,8% de la population. Il est donc primordial de préserver la qualité de vie de nos aînés et d'anticiper le vieillissement de la population.

Lors de la consultation citoyenne, les habitants ont fait ressortir quelques problèmes auxquels les aînés sont confrontés actuellement ;

- Un manque de connaissance des différents services proposés pour les aînés
- Des difficultés pour trouver de l'aide en matière de mobilité et de services pour les personnes seules, notamment pour accéder au home ou au centre médical sans moyen de transport personnel
- Manque de solutions alternatives aux places dans les homes (par exemple, les résidences-service).

**Effets directs et multiplicateurs**

- Amélioration de la qualité de vie des aînés
- Epanouissement de nos aînés
- Maintien des aînés sur la commune
- Prévention de l'isolement
- Renforcement et accentuation de la cohésion sociale
- Dynamisation des relations sociales
- Renforcement des services offerts et satisfaction des habitants
- Renforcement des rencontres et des interactions entre les habitants de la commune
- Développement de l'esprit citoyen et promotion des actions citoyennes
- Développement de nouvelles activités et initiatives

**Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM-1.05 : Soutien à la vie associative
- IM-1.07 : Commune en santé
- M-2.08 : Création de logements adaptés pour les aînés
- M-3.04 : Création de logements intergénérationnels
- IM-3.09 : Renforcement des liens entre les générations et les villageois

**3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.1. En proposant un encadrement spécifique aux jeunes et aux aînés
1.2. En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
<b>2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal</b>
2.1 En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux

**Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**



<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.I.1 Être une commune où il fait bon vivre <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.I.7 Apaiser le rapport à la vie du citoyen grâce à l'Action Sociale et à ses services dont les commissions CCCA</li> <li>➤ O.S.I.8. Reprise des activités de la Maison Communautaire des aînés</li> </ul>
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement familial et social Ateliers intergénérationnels

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Intégration des aînés dans la commune – Réduction de l'isolement – Augmentation de l'entraide
<b>ENVIRONNEMENTAL</b>	★ Adaptation du cadre de vie aux besoins des aînés
<b>ECONOMIQUE</b>	★★ Développement des services aux aînés, de l'emploi dans ce secteur

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

**Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

	<p><b>Objectif 3 – Bonne santé et bien-être :</b>  <b>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges – Assurer la santé et le bien-être de toutes et tous.</b></p>
	<p><b>Objectif 10 – Inégalités réduites :</b>  <b>Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.</b></p>

**5. Localisation et statut**

Sans objet.

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** CCCA, MAC, CLDR, CPAS, MRS, PCS ; UCL/AVIQ pour le côté méthodologique

**7. Programme de réalisation****Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :**

Afin d'améliorer la qualité de vie de nos aînés, et pour répondre aux besoins de la population vieillissante, il a été décidé en accord avec la CLDR que le projet était prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1.

La démarche WADA permet d'associer étroitement les aînés à la définition d'actions adaptées.

**État du dossier :**

- Création d'un poste d'ouvrier polyvalent pour apporter une aide au petit entretien à domicile
- Service de repas à domicile en refonte avec une volonté d'utiliser les produits locaux
- Service d'aide au remplissage de documents administratifs mis en place par le PCS en mars 2024.

**Programme des travaux et/ou aménagements :****WADA**

- Constitution du comité de pilotage, avec les aînés et les différents partenaires.
- Etablissement d'un plan d'actions

**Détails des actions déjà identifiées :**

Développer les services :

- Elargir l'offre des services proposés aux aînés, principalement à domicile.
- Mettre à jour et rééditer le guide des services établi par le CCCA.

- Eviter la fracture numérique en proposant des cours d'informatique, via l'EPN ou des ateliers animés par les jeunes.

#### Entraide :

- Organisation d'un réseau d'entraide pour les aînés
- Constitution d'un répertoire des aînés afin de leur venir en aide (par exemple, en cas de canicule).
- Etablissement d'une liste de personnes à contacter pour obtenir de l'aide dans différentes démarches.
- Création d'un système d'échange local (SEL) : échange de services, de savoirs et de partage au niveau local.

#### Maison d'Accueil Communautaire :

- Prévoir un service de ramassage et/ou covoiturage afin de permettre aux aînés de s'y rendre plus facilement et en toute sécurité.
- Délocaliser la Maison d'Accueil Communautaire vers la future maison multiservices, située au centre de Neufchâteau.
- Augmenter le nombre de jour d'accueil des aînés (passer de deux à trois jours).
- Diversifier les activités collectives proposées.

#### Activités spécialement pour les aînés :

- Constituer un club des aînés.
- Continuer les ateliers Ergo et Encéphale 2.0.
- Développer les activités intergénérationnelles

#### **Planification :**

Sans objet

#### **Démarches administratives à réaliser :**

- Contacts avec l'UCL/AVIQ pour obtenir une aide méthodologique pour la démarche WADA.
- Organiser une réunion avec les aînés pour établir les besoins d'un éventuel club des aînés, le nombre de participants, ... De plus, connaître les activités qu'ils voudraient avoir au sein de la Maison Communautaire.
- Engagement d'une personne pour les cours d'informatique (coordinateur EPN).

#### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Réaliser une évaluation régulière des besoins et des problèmes auxquels sont confrontés les aînés

### **8. Estimation globale du coût**

Un budget annuel sera alloué afin de mettre en places les différentes actions.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (1 ETP)	35.000 € /an	Commune

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Distribution d'un guide des services	1x/an	Commune
Constitution d'un répertoire des aînés	1x/an	Commune (en accord avec le RGPD)
Délocalisation de la Maison d'Accueil Communautaire vers la maison multiservices	1	Commune

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Pourcentage de personnes âgées de 65 ans et + satisfaites par les services proposés par la commune	75%	Enquête
Mise en place de nouveaux services aux aînés	3	Commune
Organisation de cours d'informatique pour les aînés	2x/mois	Commune
Organisation d'ateliers intergénérationnels	4x/an	Commune

## 10. Annexes

Sans objet

<b>Soutien à la vie associative</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Soutien à la vie associative</b>	Fiche n° IM-1.05
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

### 1. Description du projet

Le projet a pour objectif de dynamiser la vie associative dans la commune et d'apporter du soutien aux différents groupements.

Pour fournir un appui aux associations locales, différentes actions ont été définies ;

- **Mettre en place un cadastre des associations et des manifestations existantes ;**
- **Coordonner les évènements à l'aide d'un calendrier partagé ;**
- **Développer une communication régulière sur les évènements locaux et les autres activités associatives ;**
- **Favoriser les échanges et l'entraide entre les groupements associatifs et les habitants ;**
- **Favoriser le développement de comités et d'associations et soutenir ceux qui existent ;**
- **Apporter un soutien administratif et juridique, un accompagnement aux associations qui le demandent.**

### 2. Justification du projet

La Commune de Neufchâteau dispose d'un tissu associatif bien fourni et diversifié, offrant à la population de nombreuses possibilités sportives et culturelles, sociales, philanthropiques, ... Les habitants constatent néanmoins un manque de cohésion et de coordination entre les associations, qui induit parfois des évènements simultanés et/ou semblables au même moment à des endroits différents.

D'autre part, des difficultés de communication et d'information avaient été pointées par les habitants, bien que la Commune ait mis en place plusieurs canaux de communication afin d'atteindre un maximum de personnes (site internet, Oyez Citoyens...). La communication est, en effet, un élément primordial, pour la survie des associations. De plus, les Chestrolais ont mis en évidence le manque de visibilité et de reconnaissance de ces associations.

En du prêt de matériel gratuit, la mise en relation des associations via l'organisation de rencontres régulières avec la Commune répondra donc à plusieurs enjeux auxquels la commune est confrontée : des liens et des solidarités à stimuler entre les villages de la commune, une communication adaptée afin de toucher tous les publics, et plus globalement le soutien à la vie associative locale.

#### Effets directs et multiplicateurs

- Pérennisation des associations et comités de quartier/village/commerçants,...
- Développement d'activités coordonnées, entre autres au niveau socio-culturel
- Accroissement de la visibilité des activités
- Renforcement de la visibilité des acteurs et services communaux
- Dynamisation des infrastructures existantes
- Renforcement des services offerts et satisfaction des habitants

- Renforcement des échanges entre citoyens actifs et associations
- Développement de l'esprit citoyen et promotion des actions citoyennes
- Participation des habitants aux activités accrue

### **Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- M-1.01 : Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords
- M-1.02 : Création d'une maison multiservices à Neufchâteau
- IM-1.01 : Gestion des salles et maisons de village
- IM-1.04 : Neufchâteau Amie des Aînés
- M-2.05 : Création d'une maison de village à Longlier
- M-2.09 : Rénovation de la maison de village d'Hamipré et de ses abords
- M-3.10 : Création d'un local de rencontres à Verlaine
- IM-3.09 : Renforcement des liens entre les générations et les villageois

### **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.2 En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
<b>2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal</b>
2.1. En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux

### **Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**




<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.I.1 Être une commune où il fait bon vivre ➤ O.S.I.4. Soutenir les associations, le marché du terroir et les salles de village
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement culturel, familial et social Participation citoyenne
<b>Agence de Développement Local (ADL)</b>	Réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local Initier et animer ce partenariat qui associe les pouvoirs publics, les secteurs privé et associatif sur le territoire de la commune ou des communes associés.

### **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Echange, entraide et pérennisation des associations
<b>ENVIRONNEMENT</b>	☺ Pas d'impact environnemental particulier
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Augmentation des activités et des événements sur la commune

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☺ Pas d'impact

**Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

 <p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p><b>Objectif 8 - Travail décent et croissance économique :</b>  <b>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b> – reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun.e un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagnée d'une montée en compétences sur les emplois « durables ». L'ODD8 prévoit également une coopération internationale renforcée pour soutenir la croissance et l'emploi décent grâce à une augmentation de l'aide pour le commerce, à la mise en place de politiques axées sur le développement et à une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes.</p>
 <p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Réhabiliter et planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant les impacts environnementaux.</p>
 <p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p><b>Objectif 12 - Consommation et production responsables :</b>  <b>Établir des modes de consommation et de production durable</b> – est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits.</p>

**5. Localisation et statut**

Sans objet.

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** Associations, CLDR, Maison des Associations et du Bénévolat de Bastogne

**7. Programme de réalisation****Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :**

La CLDR a classé le projet comme prioritaire, vu l'importance de soutenir le tissu associatif.

**État du dossier :**

- Une réunion des associations et une foire aux associations ont déjà été organisés de par le passé.
- La Commune prête gratuitement du matériel aux associations.

**Programme des travaux et/ou aménagements :**

## Cadastre des associations :

- Répertorier les associations et y insérer des informations comme l'âge possible des participants, le prix des cours, l'affiliation, le matériel nécessaire à apporter, ...
- Etablir un calendrier des manifestations récurrentes sur l'ensemble de la commune.

## Calendrier partagé :

- Prévoir un calendrier partagé des événements pour éviter les manifestations organisées simultanément (par exemple : organisation de deux grands feux le même weekend) et le publier sur le site communal.

## Développer la communication :

- Créer une page ou une rubrique dans le « Oyez Citoyens » avec des informations sur le fonctionnement d'un comité, les aides existantes, des témoignages d'associations, etc. Cette rubrique donnerait aux citoyens l'occasion de s'exprimer sur leurs expériences associatives et inciterait les habitants à s'organiser davantage collectivement.

## Favoriser les échanges :

- Organiser une rencontre entre associations de type speed-dating. Les objectifs sont multiples : se connaître, organiser un calendrier, prévoir des coups de main et le prêt de matériel.
- Organiser un salon des associations chestrolaises pour plus de visibilité et pour inciter au bénévolat.
- Augmenter la cohésion entre les associations et accompagner celles en création.

## Favoriser le développement de comités et d'associations :

- Créer un répertoire de bienvenue pour les associations reprenant toutes les informations sur le fonctionnement, les aides disponibles, les salles accessibles, etc.
- Dynamiser les associations et groupements via la mise en place d'une 'plateforme citoyenneté' pouvant mobiliser de nouveaux bénévoles via des systèmes d'annonce pour les besoins associatifs et d'appels à bénévoles pour des activités fédératrices ou des initiatives d'entraide.
- Inciter au bénévolat.

## Soutien administratif et accompagnement des associations

- Améliorer la communication des clubs et associations pour recruter des nouveaux bénévoles.
- Prévoir un appui administratif par un agent communal.
- Avec la Maison des Associations et du Bénévolat de Bastogne,
  - Prévoir un coaching des associations pour recréer du lien, renouveler les équipes, se redynamiser, retrouver du sens.
  - Apporter un soutien administratif et juridique (statuts) et un accompagnement aux associations qui le demandent.

**Planification :**

Sans objet

**Démarches administratives à réaliser :**

Sans objet

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

- Réflexion sur la pertinence de la création d'un conseil des associations.
- Organisation de rencontres régulières entre les associations pour pouvoir coordonner les activités et éviter les conflits horaires.
- Communication ciblée et régulière sur les évènements.
- Mise à jour régulière du calendrier partagé et relance des associations pour le partage de connaissances et de coups de main.

**8. Estimation globale du coût**

Un budget annuel sera alloué afin de mettre en places les différentes actions.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (0,1 ETP)	7.500 € /an	Commune
Outils de communication	5.000 €/an	
<b>Total (TTC) - Hors moyens humains</b>	<b>5.000 €</b>	

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Etablissement d'un cadastre des associations	1x/an	Commune
Mise en place d'un calendrier partagé en ligne	1	Commune
Organisation de rencontres entre les associations	1x/an	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation du nombre d'associations et de nouveaux comités de quartier	4	Registre communal des associations
Augmentation du nombre de bénévoles dans les associations	10	Enquête auprès des associations
Taux d'associations engagées dans une démarche fédératrice (inter associations)	50%	Enquête

**10. Annexes**

Sans objet

<b>Valorisation de l'image de marque de Neufchâteau</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Valorisation de l'image de marque de Neufchâteau</b>	Fiche n° IM-1.06
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## VALORISATION DE L'IMAGE DE MARQUE DE NEUFCHATEAU

### 1. Description du projet

Le projet consiste à travailler sur l'image de marque de Neufchâteau, tout en augmentant la visibilité et la communication de la part de la commune.

Une série d'actions seront mises en place dans ce sens :

- **Imaginer un nouveau slogan partagé et une stratégie de communication ;**
- **Veiller à la mise à jour des outils de communication de la Commune, pour centraliser les informations et intensifier leur visibilité.**

### 2. Justification du projet

D'après les habitants, Neufchâteau a souffert d'une mauvaise image médiatique. Afin de développer une image positive pour les habitants et pour les visiteurs, il est nécessaire de travailler sur une nouvelle identité et d'améliorer la communication communale. La communication est un point essentiel du développement d'un sentiment d'appartenance et d'une plus grande cohésion sociale.

Lors de la consultation citoyenne, malgré les différents canaux d'information déjà utilisés par la Commune (bulletin communal, site internet, Facebook), les habitants déplorent toujours ;

- Une mauvaise diffusion de l'information : il est difficile de trouver la bonne information(communale, associative, ...)
- Le site internet de la commune n'est pas mis à jour
- La diffusion des informations se fait trop via le support numérique, il y a un abandon progressif du support papier.

#### Effets directs et multiplicateurs

- Amélioration du sentiment d'appartenance et d'identité communale
- Renforcement de la visibilité des acteurs et des services communaux
- Renouvellement de la confiance des citoyens
- Participation des habitants aux activités accrue
- Accroissement de la visibilité des activités

#### Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-2.04 : Aménagement des entrées de village

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### **2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal**

2.2 En développant une image positive du territoire pour les habitants et les visiteurs

**Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**


<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	OS1 : Réorganiser et développer le travail au sein de la commune ➤ OS1.2 Accroître la communication interne et externe
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement culturel, familial et social
	Participation citoyenne et démocratique

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Intégration des habitants à la vie locale
<b>ENVIRONNEMENTAL</b>	★ Traduction de l'image dans les aménagements publics
<b>ECONOMIE</b>	★ Dynamisme de la vie locale et attractivité de la commune

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☺ Pas d'impact

**Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
--	--

**5. Localisation et statut**

Sans objet.

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** associations, organismes communaux, service communal (communication)

**7. Programme de réalisation****Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :**

Afin de redorer l'image de Neufchâteau et améliorer la communication communale déjà mise en place, il a été décidé en accord avec la CLDR que le projet était prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1.

**État du dossier :**

- La société QUIDAM a réalisé une étude sur l'image de Neufchâteau et a fait des propositions (charte graphique, charte terrasses et devantures, entrées de village, etc.)
- Le site internet est en cours de transformation
- Remise en service de l'écran d'annonce des manifestations et des publicités sur la Grand'Place

- Mise en avant des commerces locaux, des activités et des métiers de la commune, des habitants et de l'histoire (capsules vidéo, etc.), via l'Agence de Développement Local (ADL)
- Liens avec les réflexions en cours : devenir la capitale des Neufchâteau (proposition que Neufchâteau rejoigne l'association des Newcastle of the world et en devienne la capitale) / adapter son nom en Neufchâteau-en-Ardenne / pacte d'amitié avec Sedan

#### **Programme des travaux et/ou aménagements :**

Slogan :

- Définir les modalités de l'enquête (façons de collecter les données (en ligne, par téléphone, entretien personnalisé, support papier), définir le public-cible (l'enquête se mènera-t-elle aussi dans les homes, dans les écoles ?)).
- Interroger les habitants pour connaître leur perception de Neufchâteau, avec comme question principale « comment définir l'identité de la commune en trois mots ? »
- Définir un slogan pour renforcer le sentiment d'appartenance ainsi que pour refléter et véhiculer une image correspondant à la vision partagée de la ville par les habitants
- Travailler sur le « place branding » destiné à modeler l'image et la perception du territoire

Outils de communication :

- Disposer uniquement d'informations pertinentes qui sont à jour et d'actualité
- Centralisation et mise à jour régulière du site de la Commune et de la page Facebook afin de faciliter la recherche d'informations
- Travailler sur une meilleure diffusion et un meilleur référencement des événements afin de toucher un public plus large
- Communiquer sur les résultats de l'étude de QUIDAM
- Maintenir le « Oyez Citoyens » en version papier et y ajouter des photos locales

#### **Planification :**

Sans objet

#### **Démarches administratives à réaliser :**

Sans objet

#### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

- Engagement d'une personne pour développer les outils numériques (étudiant,...)
- Formations régulières du chargé de communication communal (par des consultants spécialisés). A terme, il pourrait être envisagé de recruter un « Community Manager »

### **8. Estimation globale du coût**

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (0,1 ETP)	7.500 € /an	Commune
Enquête sur l'image de Neufchâteau	20.000 €	
Outils de communication	5.000 €/an	
<b>Total (TTC) - Hors moyens humains</b>	<b>25.000 €</b>	

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise à jour du site internet	1x/semaine	Commune
Enquête sur l'identité de la commune	1	Commune
Définition d'un slogan	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Proportion d'habitants qui trouvent que l'image de Neufchâteau s'est améliorée	50%	Sondage

**10. Annexes**

Sans objet

<b>Commune en santé</b> (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Actions en matière d'offre de santé – Commune en santé	Fiche n° IM-1.07
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## COMMUNE EN SANTÉ

### 1. Description du projet

Le projet consiste à mener une démarche de « Commune en santé » sur le territoire communal.

Ce label, d'une validité égale à trois ans, tient son origine du Canada et de la Suisse. Il se réfère à un plan d'actions menées dans divers domaines, comme celui des espaces publics, de la politique communale, des animations et fêtes, de la famille et de la solidarité, de l'école, de l'économie et des commerces.

« Commune en santé » a pour but la transversalité de la santé via la politique communale. Ce projet encourage une alimentation saine, la pratique du sport, l'inclusion des publics fragilisés, la préservation de l'environnement, ...

Le Centre Local de Promotion de la Santé a édité un « guide méthodologique pour une dynamique communale de promotion de la santé » pour soutenir les communes dans leurs démarches.

Dans le cadre de ce projet, les actions mises en place sont regroupées dans différents secteurs : **les aspects liés à la santé, à l'alimentation, à l'environnement, au sport et à l'inclusion.**

Des exemples d'actions sont précisées dans le programme des travaux.

### 2. Justification du projet

La Commune de Neufchâteau propose une offre de soins diversifiée. Cependant, cette dernière est principalement concentrée à Neufchâteau, au centre médical. En effet, il n'y a qu'un médecin généraliste dans les villages de la commune, alors que Neufchâteau en compte au moins 5 et plus de 40 prestataires de la santé.

Ensuite, malgré une offre de soins diversifiée à Neufchâteau, la commune fait face à une pénurie de médecins généralistes. En effet, sur les 6 médecins restants, trois d'entre eux devraient prendre leur retraite dans un avenir proche.

Malgré le plan d'actions communal visant à attirer plus de professionnels de la santé, l'offre médicale est bien en danger sur la commune. Une réflexion globale sur la politique au niveau communal en y associant tous les acteurs locaux permettra d'établir un document stratégique central. De cette manière, ce document permettra à la Commune d'amplifier ses actions en matière de santé et de bien-être et d'agir sur le plan préventif en créant un contexte favorable à la santé.

En réalité, le concept de « santé » dépasse largement les infrastructures médicales ; il englobe également l'environnement et d'autres facteurs (alimentation, sport, pollution, ...). Cette démarche permettra de travailler sur divers éléments identifiés dans le diagnostic partagé en lien avec la santé. La commune peut actionner différents leviers d'actions afin d'améliorer la santé de la population,

notamment via l'aménagement du territoire, les politiques sociales, l'enseignement, l'environnement, etc.

Ce label a sa place dans le développement d'une offre en santé car il « permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur un territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitants. »<sup>1</sup>

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Meilleur accès aux services de santé
- Amélioration de la qualité de vie et de la santé de la population
- Créations d'emplois dans le domaine des services à la personne
- Renforcement des services offerts et satisfaction des habitants
- Maintien des jeunes et des aînés sur le territoire
- Amélioration de l'attractivité de la commune

### **Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- M-1.02 : Création d'une maison multiservices
- IM-1.02 : Valorisation de la filière alimentaire locale
- IM-1.03 : Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement
- IM-1.04 : Neufchâteau Amie des Aînés
- IM-1.08 : Développement d'une politique de mobilité douce
- M-2.01 : Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau
- M-2.10 : Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy
- M-3.02 : Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau
- M-3.05 : Aménagement de venelles dans les villages
- M-3.07 : Aménagement d'une piste cyclable entre Namoussart et Mon Idée
- M-3.08 : Création d'une liaison lente sécurisée à Longlier
- IM-3.05 : Sensibilisation et lutte contre les déchets

## **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

### **1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune**

1.2 En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité

### **Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	<p>O.S.I.1 Être une commune où il faut bon vivre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.I.14 : Donner la priorité à un enseignement de qualité qui répondent aux demandes croissantes des citoyens</li> </ul> <p>O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.2.1 Actualiser le plan de mobilité adapté aux différents modes de déplacement</li> <li>➤ O.S.2.3 Organiser des réunions régulières de la Commission de Sécurité routière</li> </ul>
---	---

<sup>1</sup> <https://www.labelcommunesante.ch/>




	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.2.5 Garder une attention particulière à la bonne gestion des cours d'eau</li> <li>➤ O.S.1.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs</li> </ul> <p>O.S.4 Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.4.6 Soutenir le monde agricole</li> <li>➤ O.S.4.7 Continuer le développement du sport pour tous</li> <li>➤ O.S.4.8 Favoriser les synergies entre les différents acteurs du monde sportif</li> </ul> <p>O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.5.1 Favoriser le développement des maisons intergénérationnelles sur le territoire</li> </ul>
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement culturel
	Santé


#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Consultations médicales – Santé de la population
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Réduction des influences physiques et chimiques nocives sur l'environnement
<b>ÉCONOMIE</b>	★ – Création d'emplois dans le domaine des services à la personne - Augmentation/maintien de l'offre médicale

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 <p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p><b>Objectif 3 – Bonne santé et bien-être :</b>  <b>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges</b> – Les maîtres mots de ces enjeux sanitaires sont : systèmes de prévention, accès universel à une couverture médicale et aux services de santé.</p>
 <p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p><b>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b> – reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun.e un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs.</p>
 <p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p><b>Objectif 9 - Industrie, innovation et infrastructure :</b>  <b>Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b> – promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement.</p>

 <p><b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b></p>	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Réhabiliter et planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu’elles puissent offrir à tous des opportunités d’emploi, un accès aux services de base, à l’énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l’utilisation des ressources et réduisant les impacts environnementaux.</p>
---	--

## 5. Localisation et statut

Sans objet.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Province de Luxembourg ‘Ardenne Santé’, CPAS, Associations, CLPS

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Afin que la population puisse continuer à bénéficier d’une bonne offre en santé à long terme, il a été décidé en accord avec la CLDR que le projet était prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1. Ce projet particulièrement transversal nécessite une coordination des différents acteurs. Il est complémentaire à d’autres projets initiés au niveau sportif et environnemental.

### État du dossier :

- Plan d’action communal pour attirer les médecins sur le territoire (logements passerelles, prime régionale doublée, soutien au conjoint pour trouver un travail, accueil des médecins stagiaires, etc.)
- Augmentation du nombre d’infrastructures publiques ayant un défibrillateur
- Sensibilisation et information de la population à l’utilisation d’un défibrillateur (notamment via des formations à la Croix-Rouge)
- Formations premiers secours gratuites pour la population

### Programme des travaux et/ou aménagements :

#### Santé :

- Favoriser les partenariats publics-privés avec les institutions liées à la santé, les associations, etc.
- Organiser des conférences sur la santé (maladie d’Alzheimer) avec le conseil communal consultatif des aînés
- Favoriser le développement des spécialisations du cabinet médical et le nombre de professionnels présents pour une prise en charge globale.

#### Alimentation et environnement :

- Augmenter les compétences des élèves et des enseignants en matière de santé, développer une alimentation plus saine, mettre en place des cantines durables, des vergers près des écoles, etc.
- Favoriser le développement des circuits courts alimentaires

- Envisager la mise en place d'une Sécurité Sociale Alimentaire (SSA)
- Réduire les influences physiques et chimiques nocives sur l'environnement (pollution lumineuse, ondes, pesticides)

#### Sport et inclusion :

- Développer davantage d'activités et espaces sportifs (sport nature, handisport, sport aînés, etc.)
- Créer des pistes cyclables et des liaisons lentes
- Promouvoir l'usage du vélo
- Développer régulièrement les activités « je marche/ je cours/je roule pour ma forme », mises en place par le centre sportif du Lac
- Avoir une attention à l'accès aux loisirs pour les publics spécifiques : soutenir les clubs sportifs et les associations dans l'accueil et la prise en charge des personnes avec des spécificités, la mise à disposition de chèques sports/culture à destination de publics fragilisés.
- Systématiser l'inclusion des PMR dans tous les espaces communaux

#### Planification :

Sans objet

#### Démarches administratives à réaliser :

- Etablir le plan d'actions « Commune en santé » avec les partenaires
- Informer la population de ce programme
- L'intégrer dans le PST
- Rechercher des financements
- Faire en sorte que le centre médical soit reconnu en maison médicale (sur base d'une initiative privée)

#### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Assurer la stabilité et/ou le développement de l'offre en soins de santé sur le territoire.
- Attirer et garder les professionnels de santé
- Faire de la publicité pour promouvoir le sport.
- Une attention particulière sera portée au suivi à long terme de la coordination au sein de la commune et à la mise à jour du document stratégique « Commune en santé ».

### 8. Estimation globale du coût

Un budget annuel sera alloué afin de mettre en places les différentes actions.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (0,2 ETP)	12.500 € /an	Commune

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Etablissement du plan d'actions « Commune en Santé »	1	Commune

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'actions visant à augmenter les inscriptions pour des activités de loisirs et sportives par des publics spécifiques	3	Enquête auprès du secteur loisirs
Augmentation des inscriptions pour des pratiques sportives	+10%	Inscription à des clubs de sport
Médecins supplémentaires sur la commune	3	Liste des indépendants présents sur la commune

## 10. Annexes

Sans objet

<b>Développement d'une politique de mobilité douce</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Développement d'une politique de mobilité douce	Fiche n° IM-1.08
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE MOBILITE DOUCE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place d'une politique de mobilité douce afin d'encourager toute solution alternative à l'usage de la voiture, en mettant l'accent sur les modes de déplacements doux et en renforçant et complétant les infrastructures existantes. Il s'agit d'apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal afin de remplacer le modèle du « tout à la voiture ».

Afin d'élaborer un plan d'actions cohérent, le projet consiste à définir les grandes lignes politiques de la mobilité douce utilitaire d'application sur le territoire communal qui devra :

- Compléter le réseau de voies lentes communales, en concertation avec les partenaires et les citoyens (les cyclistes, les randonneurs de la commune).
- Continuer à relier les principaux pôles communaux (espaces de loisirs, salles, pôles culturels, zoning de Semel, ...) par des voies lentes en veillant à ailler la biodiversité et mobilité douce pour structurer le territoire.
- Sécuriser et entretenir toutes les voies lentes existantes et les pistes cyclables.
- Éviter de bétonner les petits chemins de campagne lors des aménagements.
- Faciliter les accès piétons, PMR et vélos en direction de la Vallée du Lac.

### 2. Justification du projet

Il existe plusieurs facteurs n'encouragent pas l'utilisation de modes de déplacement doux : les longues distances à parcourir, essentiellement en milieu rural ; l'état des trottoirs (ou leur absence) ; la vitesse excessive des véhicules motorisés rendant la circulation dangereuse pour les cyclistes, ... Cela entraîne une baisse de la convivialité, de la sociabilité et de la qualité de vie en milieu rural. Ces observations découlent directement du modèle du « Tout à la voiture », un concept qui a profondément façonné l'organisation des villes et des villages.

Le diagnostic partagé a mis en évidence un enjeu important concernant la pratique de la mobilité douce. Les citoyens déplorent effectivement le manque de sécurité routière pour les moyens de déplacements doux, ainsi que le manque de continuité et d'entretien de l'infrastructure et de liaisons entre villes et villages. Or, le retour à l'usage des modes de déplacements doux est directement dépendant de l'existence de réseaux cyclables et piétons sûrs, fonctionnels, continus et attractifs.

À cet égard, des aménagements importants sont nécessaires pour développer et renforcer les infrastructures existantes. Il est indispensable de créer un réseau de voies lentes entre les différents villages et communes afin d'encourager la mobilité lente et d'offrir un recours plus sûr et plus accessible aux déplacements doux aux citoyens. Afin d'apporter une solution globale et cohérente aux problèmes de mobilité qui ont été relevés, il convient également d'établir les grandes lignes des politiques en matière de mobilité douce à adopter sur la commune, avec les communes contiguës, qui déboucheront sur un plan d'actions cohérent visant à améliorer la mobilité sur la commune. Il conviendra de bien coordonner tous les types de cheminements : points-nœuds, promenades balisées, pistes cyclables, PCM,...

**Effets directs et multiplicateurs**

- Réduction de la dépendance à la voiture
- Augmentation du recours aux alternatives à la voiture individuelle
- Renforcement, facilitation et encouragement des déplacements lents
- Amélioration du cadre de vie des habitants
- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

**Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- M-1.03 : Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau/Semel
- M-1.04 : Aménagement de la Place de la Gare à Longlier
- IM-1.07 : Commune en Santé
- M-2.01 : Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau
- M-2.07 : Création de liaisons touristiques et patrimoniales
- M-2.10 : Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy
- IM-2.03 : Mise en place d'un Schéma de Développement Communal
- M-3.02 : Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau
- M-3.05 : Aménagement de venelles dans les villages
- M-3.07 : Aménagement d'une piste cyclable entre Namoussart et Mon Idée
- M-3.08 : Création d'une liaison lente sécurisée à Longlier

**3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>5.Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural</b>
5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines.
5.2 En favorisant des solutions alternatives à la voiture individuelle
<b>7.Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire</b>
7.2 En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**



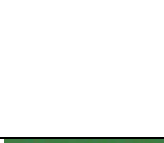
<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	<p>O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.2.1 Actualiser le plan de mobilité adapté aux différents modes de déplacement</li> <li>➤ O.S.2.2 Organiser des réunions régulières de la Commission de Sécurité routière</li> <li>➤ Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs</li> </ul>
<b>Plan communal de mobilité (2008-2018)</b>	

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★ Rencontres et interactions entre les personnes – Amélioration de la santé
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Utilisation de modes de déplacements doux – Moindre pollution - Diminution de la production de CO <sub>2</sub>
<b>ECONOMIE</b>	★ Attractivité pour les touristes

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<b>Objectif 3 – Bonne santé et bien-être :</b> <b>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges</b> – Assurer la santé et le bien-être de toutes et tous.
	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et en réduisant leurs impacts environnementaux.
	<b>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :</b> <b>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b> – vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques. Cette ambition se traduit à chaque échelle.

#### 5. Localisation et statut

Sans objet.

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** GRACQ, Commission Mobilité, Asbl 'Tous à pied'

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Vu l'importance de développer une mobilité alternative, il a été décidé en accord avec la CLDR que le projet était prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1. De plus, d'autres projets d'aménagement de liaisons entre les villages sont prévus dans d'autres fiches du PCDR, il est donc préférable d'établir en premier lieu une politique de mobilité douce.

**État du dossier :**

Sans objet.

**Programme des travaux et/ou aménagements :**

Actions pour développer le réseau de voies lentes (en concertation avec les citoyens) :

- Réaliser un relevé et cartographier les chemins et sentiers au sein de la commune en lien avec l'atlas des chemins vicinaux, et faire une révision de ce dernier pour l'adapter aux pratiques et besoins actuels.
- Revoir le plan de mobilité, en l'axant sur les accès de mobilité douce vers Neufchâteau.
- Identifier les structures territoriales qui sont divisées afin de mettre en place des projets qui les relient (exemple : Longlier, haut/bas de Neufchâteau, etc.).
- Développer des cheminements alternatifs ou séparés des voitures pour les vélos et piétons (par ex. pour éviter les grands axes, entre le lac et le camping de Spineuse, etc).

**Planification :**

Sans objet

**Démarches administratives à réaliser :**

- Développement d'une politique de mobilité douce en concertation avec les partenaires
- Mise à jour du PCM

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

- Coordination avec les autres fiches-projets du PCDR relatives à la mobilité douce.
- Coordination avec le futur plan communal de mobilité (PCM).
- Entretien et sécurisation des voies lentes.

## 8. Estimation globale du coût

Un budget annuel sera alloué afin de mettre en places les différentes actions.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (0,2 ETP)	12.500 € /an	Commune  Subvention spécifique pour mener les études envisagées
Révision de l'atlas des chemins et du plan communal de mobilité (études)	85.000 €	
<b>Total (TTC) - Hors moyens humains</b>	85.000 €	

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Révision de l'atlas des chemins	1	Commune
Révision du plan communal de mobilité	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de personnes ayant recours à la mobilité douce une fois par semaine	50% de la population	Enquête
Accès PMR possible sur les voies lentes	75% des voies lentes	Commune

**10. Annexes**

Sans objet

# **Lot 2 – projets à réaliser dans les 4 à 6 ans**

## **Projets matériels**

M 2.01 - Création d'une halle des produits locaux

M 2.02 - Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau

M 2.03 - Construction d'un atelier rural

M 2.04 - Aménagement des entrées de village

M 2.05 - Création d'une maison de village à Longlier

M 2.06 - Aménagement d'espaces de convivialité

M 2.07 - Création de liaisons touristiques et patrimoniales

M 2.08 - Création de logements adaptés pour aînés

M 2.09 - Rénovation de la maison de village d'Hamipré et de ses abords

M 2.10 - Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy

## **Projets immatériels**

IM 2.01 - Soutien au développement de l'emploi local

IM 2.02 - Actions en faveur de la biodiversité

IM 2.03 - Mise en place d'un Schéma de Développement Communal

IM 2.04 - Actions en faveur de la résilience de la forêt

IM 2.05 - Création d'espaces et d'activités de rencontre pour les jeunes

IM 2.06 - Politique d'accès à la terre

<b>Création d'une halle des produits locaux</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Neufchâteau <b>(c) Descriptif :</b> Aménagement d'une halle	Fiche n° M-2.01
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION D'UNE HALLE DES PRODUITS LOCAUX

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer une halle dédiée aux produits locaux. Le lieu permet de coordonner les différents producteurs, de promouvoir les produits et de les commercialiser vers les citoyens. L'offre doit être très diversifiée pour essayer de fidéliser le client. La halle est ancrée dans un bâtiment fixe, elle n'a pas le même rôle qu'un marché ambulant car elle est permanente. La gestion quotidienne sera confiée à une coopérative.

En parallèle à une plateforme commerciale traditionnelle, la halle a également plusieurs projets internes connectés au projet central afin de diversifier l'offre, de fidéliser les clients et de lier les différentes énergies déjà présentes sur et autour du territoire de Neufchâteau. Voici les quelques pistes déjà réfléchies :

- Une zone de restauration est envisagée pour permettre de valoriser et de promouvoir les produits présentés, sous la forme d'un restaurant, d'un restaurant éphémère, ou une simple séance de dégustation
- Intégrer des séances culinaires, éducatives, informatives
- Intégrer les formations IFAPME dans la restauration. Le CPAS envisage de mettre sur pied une formation aux métiers de l'HORECA, dans le cadre de l'économie sociale
- Associer le nouveau GAC, actuellement présent à l'Espace 29
- Associer les producteurs de Neufchâteau et des communes voisines
- Intégrer un marché

Les fonctions de la halle seront : promotion, commercialisation, valorisation et visibilité des produits locaux.

Des attentions doivent être portées :

- À d'éventuelles concurrences ; en effet, un service de cuisine de collectivité est en développement au Pré Fleuri, avec pour but de promouvoir les produits bio et/ou locaux. De plus, des structures existantes, comme celle de l'Épicerie du Centre, promeuvent déjà les produits locaux.
- La future halle doit être modulable pour pouvoir éventuellement recevoir une nouvelle affectation.
- Afin d'être tenable financièrement, il faudra élargir le spectre et associer les producteurs d'autres communes.
- À la qualité, à la diversité et au prix pratiqué des produits. Une juste rémunération du producteur, sans marge supplémentaire pour la halle.
- Au portage du projet, qui devrait reposer sur une structure professionnelle, avec une personne charismatique à sa tête.

La localisation précise du projet de halle est en cours de discussion. La proposition porte sur l'ancien abattoir, au Blanc Caillou 4. Le bâtiment est situé à côté du recy parc de Neufchâteau, le long de la route en direction de Bertrix. L'intérieur est actuellement occupé par la Commune en tant qu'entrepôt intermédiaire pour le service technique communal. Sa position peut paraître excentrée mais l'endroit est tout de même facile d'accès pour les fournisseurs, il y a un large espace de stationnement et le

volume du bâtiment semble suffisant. Une attention devra être portée à la mise aux normes (électricité, chauffage, etc.).

## 2. Justification du projet

Le secteur agricole est bien présent sur le territoire communal. Plus de 16 producteurs sont implantés dans la commune sur des exploitations locales. Cette production a tout à gagner d'être valorisée à sa juste valeur. Une meilleure visibilité permet d'augmenter les ventes et d'offrir un meilleur revenu aux agriculteurs du territoire de Neufchâteau.

Depuis de nombreuses années, les produits locaux et les circuits courts ont en effet pris une part essentielle dans le développement d'une économie rurale de proximité et de qualité, plus respectueuse de l'environnement et solidaire. Plus récemment durant la crise sanitaire, beaucoup de consommateurs se sont tournés vers les produits locaux et les commerces de proximité, garants d'une meilleure qualité et traçabilité pour les produits et d'une minimisation des risques (liés aux trajets, files, ...).

Le besoin d'améliorer et de multiplier la communication sur la commune quant aux produits locaux et à l'agriculture du terroir a été soulevé par les habitants eux-mêmes. Bien que la Commune ait déjà mis en place plusieurs canaux tel que le Groupement d'Achat en Commun à l'Espace 29, une meilleure valorisation et communication du domaine agricole local est nécessaire afin d'élargir le public.

Les richesses locales ont particulièrement besoin d'être mises en valeur, d'autant plus qu'il n'y a pas de lieux destinés aux artisans dans les zonings de la Commune, ceux-ci n'ont donc pas d'espaces destinés à leur visibilité puisque les zones économiques ne sont pas destinées aux activités de commerce. Ce projet les inciterait donc à rester sur le territoire communal et à les centrer à proximité du nucléon de la commune, la ville de Neufchâteau.

Le projet répond donc à cette absence de visibilité et de communication, en utilisant des espaces stratégiques pour valoriser et faire connaître (notamment à l'extérieur et aux visiteurs) les richesses de l'agriculture du terroir. Ce projet répond aux besoins des consommateurs. En outre, mettre en valeur les atouts de la commune permet de valoriser son image, soutenir les activités économiques locales et promouvoir le tourisme en améliorant la visibilité touristique de Neufchâteau.

Ce projet permet à la Commune de tendre vers son objectif de promotion et de pérennisation de l'offre en produits locaux en créant des conditions favorables au développement des circuits courts, mais également, plus globalement, de contribuer à l'amélioration de la santé des habitants et à la réduction de leur impact écologique tout en recréant du lien social.

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Soutien à l'agriculture et à l'économie locale
- Augmentation de la consommation des produits locaux
- Amélioration de l'alimentation et de la santé
- Développement des contacts entre les habitants et les acteurs locaux
- Développement de nouvelles activités et initiatives citoyennes
- Renforcement de la solidarité envers les acteurs économiques locaux

**Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM-1.04 : Valorisation de la filière alimentaire locale
- IM-1.07 : Commune en Santé
- IM-2.01 : Soutien au développement de l'emploi local
- IM-3.07 : Développement de l'offre commerciale
- IM-3.09 : Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois

**3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

**6. Tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole**

6.1 En développant la diversification et les circuits courts

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.4 Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.4.3 Soutenir le commerce local et le commerce équitable</li> <li>➤ O.S.4.6. Soutenir le monde agricole</li> </ul>
<b>Agence de Développement Local</b>	Réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local Articuler le développement local avec les outils et les organes de développement territorial de niveau communal
<b>Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier</b>	Diversification agricole : Encourager et soutenir le développement des produits du terroir, initier de nouvelles formes de diversification collectives et rentables, informer et soutenir les projets de tourisme à la ferme
	Encadrement : Guider les agriculteurs vers une autonomie alimentaire des exploitations et une meilleure valorisation de leur potentiel économique (suivis agronomiques de cultures, séances de formation, conseils adaptés, etc.)
	Commercialisation des produits agricoles : Promotion des produits agricoles issus du territoire
	Améliorer l'image de l'agriculture : Favoriser la rencontre entre le milieu agricole et les habitants afin d'atténuer les préjugés négatifs de l'agriculture (activités et séances d'information, rencontres, etc.)

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Échanges, solidarité, création de lien entre le consommateur et le producteur
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ La pérennisation des exploitations permet de pouvoir activer une transition des pratiques agricoles plus facilement en faveur de l'environnement ★★ Le commerce local diminue les transports
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Attractivité du territoire pour de nouvelles implantations agricoles, mise en valeur des produits pour les touristes, meilleure rémunération pour les producteurs, création d'emplois pour la gestion et la commercialisation

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<p><b>Objectif 2 – Faim « zéro » :</b>  <b>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b> - vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients.</p>
	<p><b>Objectif 3 - Bonne santé et bien-être :</b>  <b>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.</b></p>
	<p><b>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique :</b>  <b>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein d'emploi productif et un travail décent pour tous</b> - reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun.e un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagnée d'une montée en compétences sur les emplois « durables ». L'ODD8 prévoit également une augmentation de l'aide pour le commerce et à la mise en place de politiques axées sur le développement.</p>
	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.</p>
	<p><b>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique :</b>  <b>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.</b></p>

## 5. Localisation et statut

- **Localisation :**

Une localisation est pressentie mais doit encore faire l'objet de discussions. Il s'agit de l'ancien abattoir : Blanc Caillou, 4 à 6840 Neufchâteau

- **Statut de propriété :**

Propriété communale

- **Statut au plan de secteur :**

En zone agricole

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** ADL, producteurs locaux, Province, PNHSFA, Réseau Paysan, Comice agricole

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet matériel était initialement prévu en lot 1. La localisation et les objectifs précis n'étant pas définis à 100%, le projet a été post-posé en lot 2. De plus, il n'y a pas encore d'estimation financière à ce stade.

### État du dossier

- Première visite de terrain effectuée sur le site de l'ancien abattoir.
- Rencontre avec les différents professionnels (Réseau paysan, Province, PNHSFA, ADL, GAC, etc.) afin de comprendre les enjeux derrière la construction d'une halle de produits locaux.

### Programme des travaux et/ou aménagements

- Rencontrer les producteurs locaux pour comprendre leurs besoins
- Rencontrer les différents acteurs et s'inspirer des halles qui fonctionnent
- Choisir un emplacement et le cas échéant, délocaliser l'entrepôt du service technique communal
- Réaliser les travaux, mettre le bâtiment aux normes et créer des locaux spécifiques (techniques, stockage, chambre froide, cuisine, vente, restauration).
- Aménager les abords (pour les consommateurs, les producteurs, parkings) et l'extérieur du bâtiment

### Planification

Sans objet

### Démarches administratives à réaliser

- Obtenir les permis nécessaires à la bonne réalisation des travaux et au fonctionnement de la halle (normes AFSCA, etc.)

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

- Améliorer l'accessibilité plurimodale, actuellement limitée à la voiture.
- Engager un responsable à temps plein pour la gestion de la halle et son dynamisme.
- Centraliser les actions déjà en cours vers la halle (Groupement d'Achat Commun, formation HORECA, ouverture éducative, marché du terroir, etc.).
- Engager du personnel pour travailler dans la halle

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

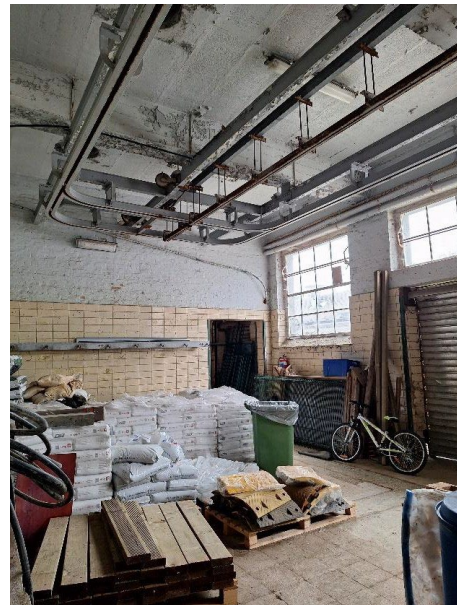
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Inauguration de la halle	1	Commune

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de produits locaux en vente	15	ADL
Pérennisation de la halle avec son point de restauration et ses activités formatives	1	Commune
Création de nouveaux emplois	3	Commune

## 9. Annexes

### A. Photographies de l'ancien abattoir



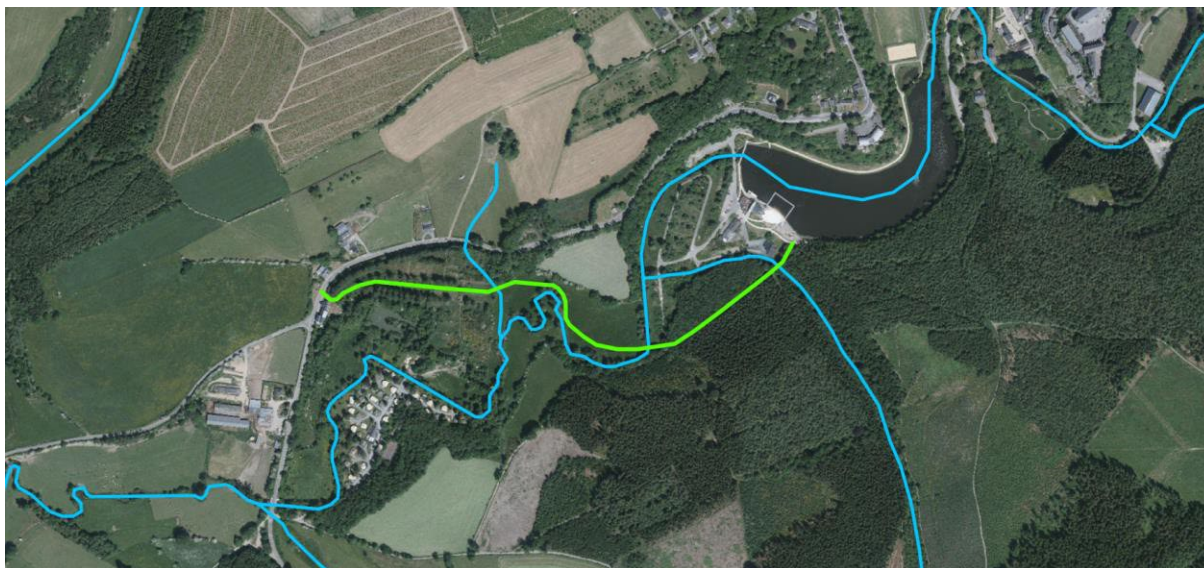


<b>Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Création d'une liaison lente entre Malome et Neufchâteau</b>	Fiche n° M-2.02
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UNE LIAISON SÉCURISÉE ENTRE MALOME ET NEUFCHÂTEAU

### 1. Description du projet

Le projet s'inscrit dans une réflexion globale visant à développer des liaisons inter-villages. Plus particulièrement, le projet relie le centre de Neufchâteau et Malome, via la vallée du lac et les campings.



*En vert : Proposition du tracé de la voie lente*

Dans Malome, en face de la route de Warmifontaine, le passage se fait par l'ancien camping du Val d'Emeraude. Ensuite, il faut aménager un cheminement vers le lac, pour rejoindre les chemins existants autour du lac et le centre-ville.

Une autre solution sera de passer par l'entrée principale du Landal Glamping Neufchâteau, avec accord du propriétaire, et d'assurer une liaison avec le chemin venant du Val d'Emeraude. Mais se pose alors la question de la sécurité le long de la voirie régionale pour rejoindre la route vers Warmifontaine.

Voici quelques éléments de réflexion sur lesquels il est utile de se pencher :

- **Permettre une utilisation aisée par les différents usagers pressentis** (piétons, poussettes, PMR, cyclistes...)
- **Mener une réflexion sur le matériau utilisé à la création de cette liaison.** Afin d'éviter des voies lentes bétonnées pouvant impacter la biodiversité, il est possible d'aménager des chemins en stabilisé.
- **Mener une réflexion sur l'installation d'éventuels portiques ou équipements,** afin de réserver l'accès exclusivement aux usagers lents.
- **Être attentif à bien gérer la déclivité du sol vers le lac.**

## 2. Justification du projet

Il existe une volonté communale de promouvoir la mobilité douce sur le territoire, à travers la mise en place d'abris pour vélos et de bornes de recharge électrique, ou la participation à l'opération Wallonie Cyclable qui a permis de créer une route cyclable entre le zoning de Semel et la gare de Longlier,...

Malgré ces actions, les habitants constatent la dangerosité de certaines routes. Le diagnostic partagé a mis en évidence que les déplacements piétons et cyclistes apparaissent comme peu sécurisés. Il manque aussi des liaisons et des infrastructures pour constituer un réseau de mobilité douce sécurisé sur la commune.

Le projet cadre donc parfaitement avec les enjeux définis dans le cadre du diagnostic partagé, à savoir la réduction de la dépendance à la voiture, le développement de la mobilité lente utilitaire, la sécurité des différents usagers, etc. Les habitants sont demandeurs de voies lentes fonctionnelles entre les villages.

La création d'une liaison sécurisée à cet endroit a plusieurs utilités, tant pour les habitants que pour les touristes. Concernant les habitants, cela permettra notamment à la population de Warmifontaine, Grapfontaine et Malome de rejoindre le centre de Neufchâteau sans utiliser la voiture et de rester à l'écart de la voirie régionale où aucun espace n'est prévu pour les usagers faibles. Ensuite, concernant les touristes, il est intéressant de placer cette voie lente à cet endroit car elle débute au départ des campings, pour rejoindre le lac, élément incontournable dans la région. Dès lors, ce projet a aussi un intérêt environnemental et économique.

### Effets directs et multiplicateurs

- Diminuer la dépendance à la voiture pour les petits trajets
- Amélioration de la sécurité des déplacements lents
- Renforcement, facilitation et encouragement des déplacements lents
- Découvrir les paysages de la commune et sensibiliser à la mobilité durable
- Renforcer les services offerts à la population
- Augmenter l'attractivité du territoire
- Meilleure accessibilité aux services
- Développement d'un tourisme vert

### Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.03 : Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau/Semel
- IM-1.03 : Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement
- IM-1.08 : Développement d'une politique de mobilité douce
- M-2.10 : Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy
- M-3.02 : Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural</b>
5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines
<b>7. Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire</b>
7.2 En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune

#### Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :



<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	<p>O.S.1.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.2.1 Actualiser le plan de mobilité adapté aux différents modes de déplacement</li> <li>➤ O.S.2.2 Organiser des réunions régulières de la Commission de la Sécurité routière</li> <li>➤ O.S.1.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs</li> </ul>
<b>Plan Communal de Mobilité (PCM) (2008-2018)</b>	


### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★ Favoriser les rencontres entre les différents usagers de mobilité douce – Amélioration de la santé de la population
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Création d'un réseau de voies lentes et amélioration du cadre de vie
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Attrait pour les touristes (cyclotourisme)

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<p><b>Objectif 3 – Bonne santé et bien-être :</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.</p>
	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et en réduisant leurs impacts environnementaux.</p>

	<p><b>Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique :</b> Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.</p>
---	---

## 5. Localisation et statut

- **Localisation :** Entre Neufchâteau et Malome
- **Statut de propriété :** Mixte (en partie privée et en partie communale)
- **Statut au plan de secteur :** Zone de loisirs et très ponctuellement zone d'espaces verts

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** Opérateurs touristiques, campings

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans (lot 2) car il reste quelques précisions à apporter (choix exact du tracé, matériau utilisé, accès PMR, portiques,...).

### État du dossier :

- Une réunion s'est tenue pour définir le tracé de la future voie lente. Trois solutions étaient proposées :
  - Aménagement du cheminement le long de la voirie régionale sur environ 1.100m
    - ⇒ Les bas-côtés de la voirie sont étroits et ne laissent guère de possibilités. D'importants travaux seront donc nécessaires pour élargir l'assiette (déblais et remblais)
    - Aménagement d'un chemin dans le prolongement de la Rue de la Falaise ou de la Rue de la Hette
      - ⇒ Les dénivelés sont beaucoup trop importants et il s'agit de parcelles privées.
  - Passage via les campings de Malome pour aboutir au lac et rejoindre le centre de Neufchâteau
    - ⇒ Projet qui a été retenu par la CLDR. Cela inclut plus facilement les touristes dans le projet.
- Premiers contacts informels avec les campings pour un accord de principe

### Programme des travaux et/ou aménagements :

- Mener une discussion avec les propriétaires des campings pour acter leur accord.
- Déterminer le tracé de la voie lente de façon exacte et le revêtement adéquat
- Mise en place et réalisation des travaux
- Installer des dispositifs empêchant les voitures d'emprunter le cheminement.
- Pose d'une signalétique
- Information à la population et aux touristes

**Planification :**

Sans objet

**Démarches administratives à réaliser :**

- Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis), accord des propriétaires, subventions.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

- Entretien régulier des chemins
- Mise en place d'un balisage et d'une communication efficaces.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement d'un chemin sécurisé reliant Neufchâteau et Malome	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisation de la voie lente	10 utilisateurs par jour	Compteur intelligent

<b>Construction d'un atelier rural</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Construction d'un atelier rural</b>	Fiche n° M-2.03
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CONSTRUCTION D'UN ATELIER RURAL

### 1. Description du projet

L'atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'une commune rurale.

L'atelier doit être suffisamment modulable pour accueillir des entreprises variées, aucun aménagement spécifique n'est prévu. L'atelier rural se composera de 2-3 cellules, chacune avec un atelier, un bureau, des sanitaires et un réfectoire. Il n'y aura pas de locaux communs. Une même entreprise pourra louer un ou plusieurs modules selon ses besoins.

Il sera loué pour une certaine période de temps aux entreprises. Celles-ci relèveront préférentiellement du secteur secondaire ou seront des EFT. A la fin du bail, l'entrepreneur aura le choix d'acheter le module ou de s'installer dans son propre bâtiment, laissant ainsi de la place pour un autre entrepreneur. La Commune lancera alors un projet similaire où l'entrepreneur aura aussi la possibilité d'acheter le bâtiment après une location.

La Commune est en charge de concevoir et de construire ou d'aménager l'atelier rural, sur un terrain ou un bâtiment qui lui appartient ou qu'elle acquiert à cette fin. L'emplacement identifié est le zoning artisanal à Longlier (en cours de création), de par son accessibilité à l'autoroute. Dès lors, la Commune envisage d'acheter un terrain sur ce zoning.

### 2. Justification du projet

Afin de favoriser le développement du tissu économique local, il est souhaitable de développer un système d'accompagnement des petites entreprises et des indépendants.

En effet, les petites entreprises et les indépendants n'ont pas toujours facile à se lancer dû aux prix des bâtiments. L'atelier rural leur permet dans un premier temps de bénéficier d'ateliers et de bureaux avec un coût moins élevé, ce qui diminue les risques au départ.

L'atelier rural est loué par la Commune pour une durée limitée aux petites et moyennes entreprises, soit :

- En phase de lancement (période reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise) : il permet d'éviter les investissements lourds de départ tels que l'achat d'un bâtiment ;
- En voie d'expansion ou de diversification : il apporte l'aide nécessaire pour s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés.

Le projet va permettre également de soutenir la diversification des activités rurales et la création d'emplois sur le territoire. Les projets d'atelier rural sont officiellement reconnus comme un levier pour le développement stratégique des communes rurales wallonnes. En outre, le projet est complémentaire de l'accompagnement proposé par l'ADL et au développement du zoning.

Ce projet va permettre à la Commune de tendre vers son objectif de favoriser les activités génératrices d'emplois et de soutenir le développement de l'emploi local.

En d'autres termes, un atelier rural présente des intérêts pour les entreprises (qui auront moins de barrières pour le développement de leurs activités), pour la Commune (développer des activités économiques, soutenir l'emploi local) et pour les habitants (création d'emplois à proximité, accès à des services plus proches).

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Création d'emplois
- Création ou extension d'entreprises
- Développement du tissu économique local
- Soutien aux petites entreprises locales

### **Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM-2.01 : Soutien au développement de l'emploi local

## **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

### **7. Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire**

7.1. En favorisant les activités génératrices d'emplois et en développant l'offre commerciale et les services de proximité.

### **Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**




<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.4 Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif ➤ O.S.4.3. Soutenir le commerce local et équitable.
<b>Plan de Cohésion Sociale (PCS) (2020-2025)</b>	Axe du travail
<b>Agence de Développement Local (ADL)</b>	Utiliser prioritairement les ressources et le savoir-faire en vue de développer les capacités d'entreprises du territoire communal et de maintenir ou développer l'emploi durable

## **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★ Intégration des habitants
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★ Réduction du temps de trajet domicile-travail
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Soutien à l'économie locale – Ancrage de l'emploi au niveau local – Aide à l'installation d'entrepreneurs et à leur développement

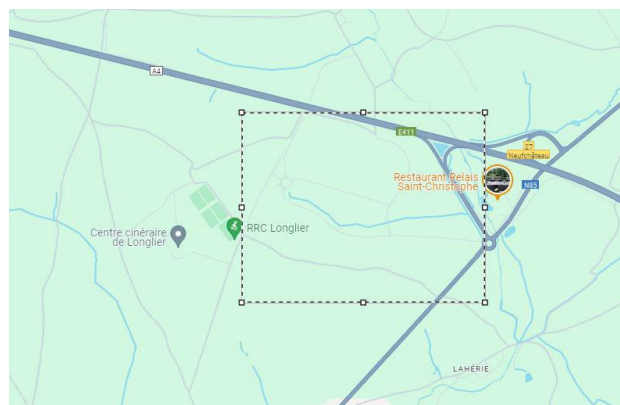
**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

**Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

	<p><b>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique :</b>  <b>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b> – reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun.e un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations. L'ODD8 prévoit également une coopération internationale renforcée pour soutenir la croissance et l'emploi décent dans les pays en développement grâce à une augmentation de l'aide pour le commerce et à la mise en place de politiques axées sur le développement.</p>
	<p><b>Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure :</b>  <b>Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b> – promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. L'ODD9 appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique des industries et en encourageant l'innovation.</p>
	<p><b>Objectif 11 - Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> - vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi.</p>

**5. Localisation et statut****Localisation :**

Une localisation est pressentie dans la future zone d'activité économique mixte de Longlier, qui sera accessible aux TPE, PME et artisans dès 2026.



Une autre localisation était envisagée au Blanc Caillou. Cependant, l'ancien abattoir, propriété communale, ne présente pas suffisamment d'espace et est mal agencé pour ce type de projet. Et le terrain à côté de l'atelier communal, acquis par la Commune, n'est pas suffisamment grand.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** ADL, Idelux

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans (lot 2) car il nécessite, en préalable, la réalisation des infrastructures nécessaires à la viabilisation de la zone d'activité économique à Longlier dans laquelle sera implanté l'atelier rural. De plus, ce projet nécessite l'acquisition d'un terrain. De plus, il n'y a pas encore d'estimation financière à ce stade.

### État du dossier :

- Aménagement de la zone d'activité économique de Longlier
- Réflexion sur l'achat d'un terrain

### Programme des travaux et/ou aménagements :

- Achat d'un terrain dans la zone économique de Longlier
- Construction d'un bâtiment et aménagement de ses abords et accès

### Planification :

Sans objet

### Démarches administratives à réaliser :

- Consultation de l'ADL pour voir s'il existe une demande en locaux sur le territoire et les besoins des entreprises en croissance.
- Concrétisation des démarches pour l'acquisition d'un terrain
- Demande d'obtention d'un permis d'urbanisme
- Organisation d'une réunion avec des entreprises qui pourraient être intéressées afin de comprendre et de définir leurs besoins,
- Campagne de promotion de l'atelier rural pour identifier les locataires potentiels
- Contrat de bail
- Règlement d'attribution à rédiger par la Commune

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Le projet nécessite la mise en place d'un règlement concernant les critères d'attribution de l'atelier rural.
- Avoir une gestion communale de l'atelier rural
- Appui de l'ADL pour trouver des nouveaux locataires

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Construction d'un atelier rural	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'entreprises installées sur la commune ayant eu recours à l'atelier rural	3	ADL Commune
Nombres d'emplois dans les entreprises bénéficiant de l'atelier rural	10	ADL Commune

<b>Aménagement des entrées de village</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Aménagement des entrées de village</b>	Fiche n° M-2.04
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLAGE

### 1. Description du projet

Ce projet vise à aménager les entrées de village de la commune de Neufchâteau par des dispositifs cohérents et communs sur tout le territoire. L'ambition est de projeter une belle image de Neufchâteau et d'apporter un côté sécuritaire.

Pour que chaque village ait sa singularité, une variante sera proposée. Le but est de mettre en valeur un élément particulier du village. Cette variante sera placée au même endroit que le dispositif d'entrée de village.

De par leur localisation et leur visibilité, ces aménagements pourront servir d'une part, à la communication communale et d'autre part, à apporter du soutien aux producteurs locaux. En effet, ces installations pourront être complétées par des panneaux mobiles et ponctuels sur le côté, et être utilisées comme canal de communication. Ces entrées de village informeront, par exemple, des manifestations et des festivités prévues. Les aménagements autour des entrées de village permettront aussi de mettre en avant les pépiniéristes locaux, du fait qu'elles seront végétalisées. Certains dispositifs seront accompagnés d'aménagements sécuritaires.

### 2. Justification du projet

L'image de Neufchâteau a été dégradée suite aux évènements rendus publics de ces dernières années. Afin de projeter une image positive pour les habitants et pour les visiteurs, il est nécessaire de renforcer l'identité de la commune et des villages. Avoir une identité commune est un point essentiel du développement d'un sentiment d'appartenance et d'une plus grande cohésion sociale.

A ce sujet, une étude sur l'image de Neufchâteau a déjà été réalisée par la société QUIDAM. Elle a également conçu différentes propositions de mise en œuvre (charte graphique, entrées de village, ...).

Il est important de continuer les démarches visant à promouvoir une image positive de la commune de Neufchâteau, tout en développant une identité propre au territoire.

Les entrées de village jouent un rôle fondamental dans l'image du territoire dans la mesure où elles constituent le premier espace, la première perception du lieu en venant de l'extérieur. Les portes d'entrée constituent en effet généralement une vitrine du dynamisme économique ou culturel des noyaux villageois ce qui renforce leur intérêt stratégique.

Le réaménagement des entrées de village de l'entité prenant en compte à la fois des critères d'ordre sécuritaire, identitaire et touristique se justifie pleinement à Neufchâteau.

Au niveau identitaire et touristique, rappelons que l'entité, malgré ses atouts évidents, souffre d'une mauvaise image médiatique et d'un manque de visibilité vis-à-vis de l'extérieur.

Au niveau urbanistique, il y a également un gros enjeu de distinction des villages, ce qui renforce la perte d'identité de chaque village et rend la lecture du territoire relativement difficile pour les visiteurs extérieurs.

En conclusion, ce vaste projet a donc pour ambition de répondre aux nombreuses attentes qui ont été formulées par la population de voir son cadre de vie embelli, mieux entretenu, aménagé de manière plus sécurisée et attractive.

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Renforcement de l'identité de la commune
- Diminution de la vitesse des véhicules dans les villages
- Valorisation des identités villageoises
- Attractivité accrue du territoire
- Amélioration de l'accueil des visiteurs
- Soutien à la vie économique et associative

### **Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM-1.04 : Valorisation de la filière alimentaire locale
- IM-1.05 : Soutien à la vie associative
- IM-1.06 : Valorisation de l'image de marque de Neufchâteau
- IM-2.01 : Soutien au développement de l'emploi local
- IM-3.03 : Actions en faveur du patrimoine
- IM-3.07 : Développement de l'offre commerciale

## **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal</b>
2.2. En développant une image positive du territoire pour les habitants et les visiteurs
<b>4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages</b>
4.2 En préservant le patrimoine local

### **Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	<p>O.S.4 Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.4.2. Embellir la ville et les villages</li> <li>➤ O.S.4.3. Soutenir le commerce local et équitable</li> <li>➤ O.S.4.6. Soutenir le monde agricole</li> </ul> <p>O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.5.2 Finaliser le plan identitaire de la Ville</li> <li>➤ O.S.5.5 Valoriser le petit patrimoine communal, religieux et les monuments commémoratifs</li> </ul>
---	---


<b>Plan de Cohésion Sociale (PCS) (2020-2025)</b>	Axe de la mobilité
	Axe de l'épanouissement social

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Identification des habitants au territoire et transmission de l'histoire de la commune
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★ Amélioration du cadre de vie des habitants
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Soutien à l'économie locale – Développement de l'attractivité de la commune

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<p><b>Objectif 11 - Villes et communautés durables :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</p>
---	---

#### 5. Localisation et statut

Sans objet.

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** CCATM

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans (lot 2) car il nécessite quelques décisions préalables, comme les emplacements, le nombre de dispositifs, la définition de l'identité communale commune ainsi qu'une variante locale. Ce projet nécessite aussi une réflexion par rapport au prix.

##### État du dossier :

- Etude sur l'identité de la commune réalisée en 2018 par le bureau d'études QUIDAM. Cette étude a permis d'identifier 46 entrées de village à valoriser, couvrant les 29 villages et hameaux de la commune. 10 d'entre elles sont accompagnées d'un dispositif sécuritaire.

**Programme des travaux et/ou aménagements :**

- Désignation d'un auteur de projet
- Consultation des habitants et des partenaires associés pour préciser l'avant-projet. Plusieurs points sont à revoir :
  - Il faudra diminuer le nombre d'entrées de village à aménager.
  - Le rapport utilité vs prix. Il sera important de définir l'utilité de ces entrées de village afin de créer une identité, informer les visiteurs, sécuriser les entrées de village, ...
  - Les dispositifs proposés par QUIDAM semblent très coûteux (voir annexe). Une forme plus légère, plus modeste et moins coûteuse sera privilégiée.
  - Le but de ces aménagements étant aussi sécuritaire, la pose de ralentisseurs (10 prévus par QUIDAM) requiert une attention sur la largeur des voiries afin que le charroi agricole puisse passer.
  - Mener une nouvelle réflexion sur les emplacements des entrées de village car ce n'est peut-être plus d'actualité depuis la réalisation de l'étude (2018). L'idée est d'implémenter prioritairement ces installations le long des routes régionales principales, pour indiquer l'entrée dans la commune de Neufchâteau (voir annexe), puis de les décliner au niveau des villages.
- Choix de la « structure » par la CLDR et la Commune
- Rencontre avec les autorités régionales, pour un accord sur l'implantation des dispositifs le long des voiries régionales.
- Prévoir un phasage des installations
- Placement des dispositifs.

Dans d'autres termes, la réalisation d'une étude préalable, destinée à inventorier, localiser, programmer et budgétiser les aménagements sera nécessaire.

**Planification :**

- Le projet pourrait être réalisé par phase, en ciblant d'abord les entrées de village prioritaires ou les entrées dans la commune.

**Démarches administratives à réaliser :**

- Obtenir les permis nécessaires à la bonne réalisation du projet : autorisation du SPW-MI pour les entrées de villages situées sur les voiries régionales ; éventuellement permis d'urbanisme.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

- Entretiens des nouvelles entrées de village.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

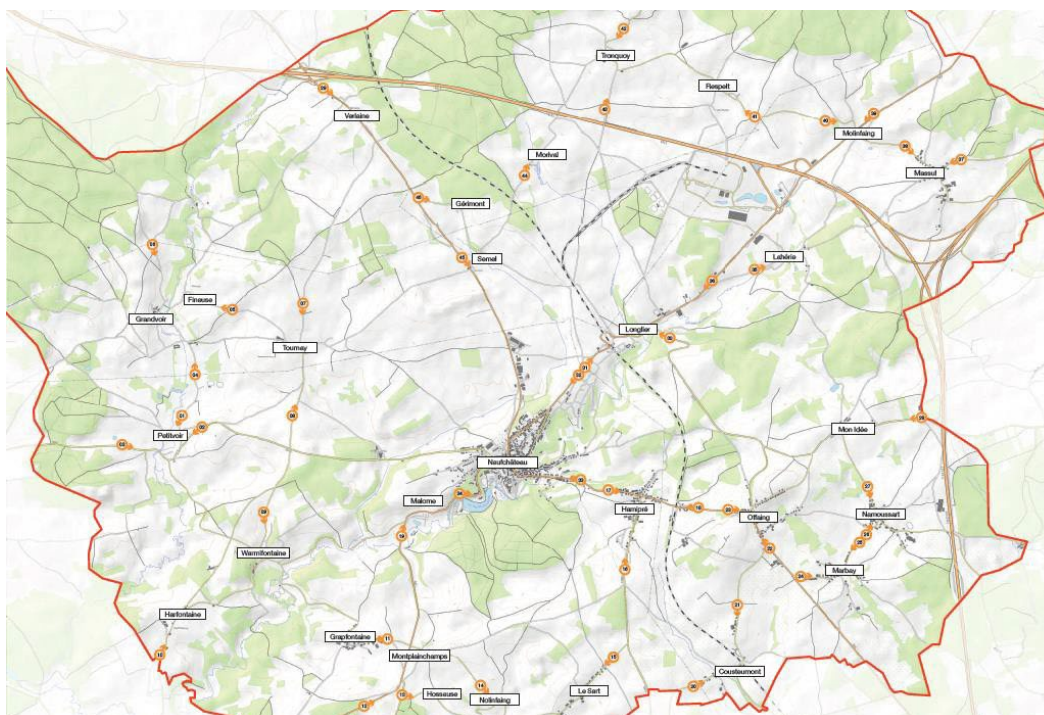
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement des entrées de village	46 ou selon les décisions finales	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Sentiment d'appartenance au territoire	75%	Enquête

**9. Annexes****Annexe 1 : Proposition d'aménagement d'entrée de village**

Budget estimé : 635.976 €. Le dispositif envisagé se compose d'une cuve en béton moulé avec un parement en plaquettes de pierre naturelle, d'une pièce en bois gravé et d'un montant en acier corten avec le lettrage du village en aluminium laqué blanc s'élevant à 2,7m du sol).

**Annexe 2 : Localisation des entrées de village**

<b>Création d'une maison de village à Longlier</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Longlier <b>(c) Descriptif :</b> Création d'une maison de village	Fiche n° M-2.05
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A LONGLIER

### 1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'une maison de village à Longlier, à l'ancien presbytère.

Le bâtiment se situe sur l'arrière de l'église, au 3 rue du Prieuré. Pour l'instant il est occupé sous la forme d'un logement d'urgence, constitué sur 2 niveaux.

L'aménagement respectera l'agencement initial du bâtiment :

- Le rez-de-chaussée accueillera un espace de rangement, des locaux techniques et une cuisine professionnelle.
- À l'étage, on retrouvera des locaux aménagés pour accueillir des salles de réunions.

Une annexe sera construite à l'arrière du bâtiment existant pour abriter la grande salle. Elle pourra accueillir au minimum 80 places assises.

Ce grand ensemble sera modulable grâce à des cloisons amovibles et profitera d'une entrée indépendante.

Sur l'arrière de la parcelle, un grand parc arboré longe l'enceinte du cimetière ; il offrira un bel espace de convivialité.



## 2. Justification du projet

Longlier est un village très dynamique de par ses associations et son club des jeunes.

Le rôle de la maison de village est crucial dans un village rural. La dynamisation de la vie villageoise, le développement de nouvelles activités et initiatives, le renforcement de la convivialité et des échanges, et l'intégration des nouvelles populations dans la vie locale en dépendent en grande partie.

La maison de village doit aussi être un lieu de rencontre intergénérationnel tout en respectant les temps de chacun et permettre à tous de se rassembler en plus petit comité. Cette cohabitation permet une meilleure collaboration, ce qui apporte une longévité des événements organisés et donc un dynamisme du village. Ceux-ci sont vitaux à la cohésion des villageois.

A Longlier, le Cercle Saint Etienne est utilisé pour des activités diversifiées : des représentations théâtrales, des festivités, la fête du village, etc. Pourtant, la salle paroissiale montre ses limites. Premièrement, cette salle est très vieille et n'est plus aux normes de location. De gros travaux devraient être effectués pour pouvoir continuer à y organiser et célébrer des événements. Deuxièmement, géographiquement, le bâtiment est coincé et n'offre pas beaucoup de marge de manœuvre. L'espace enherbé qui entoure la salle paroissiale appartient à un privé. Les parcelles cadastrales 168P et 168R devraient être acquises pour éventuellement prévoir un aménagement des alentours. De l'autre côté, le bâtiment est posé en bordure de la nationale 825. Ce dernier élément introduit directement le point suivant.

Troisièmement, le lieu n'est pas du tout sécurisant pour le bon déroulement des activités du village. La N825 qui emprunte la chaussée de Balaclava ne peut pas être barrée lors des événements exceptionnels. La route est d'une haute importance (tracé des transports exceptionnels, nationale) et aucune déviation n'est envisageable. De plus, aucune place de stationnement n'est possible le long d'une telle route. La présence d'un tournant à l'aveugle alourdit encore la situation. Des accidents se sont déjà produits lors d'événements antérieurs.

Quatrièmement, l'agencement interne de la salle ne permet pas une cohabitation aisée des associations du village. Une salle de stockage est nécessaire pour pouvoir accueillir plusieurs associations dans la même salle. De même qu'un local spécifique pour les jeunes et une salle de réunion sont importants à prévoir pour tendre vers une polyvalence des lieux.

C'est pour toutes ces raisons qu'il a été décidé de relocaliser la maison de village dans l'ancien presbytère de Longlier.

L'ancien presbytère est idéalement situé à côté de l'église. La rue du Prieuré est un cul-de-sac desservant principalement ces deux bâtiments. La quiétude et la sécurité des lieux sont des points majeurs.

Au niveau de la mobilité, la rue du Prieuré offre une destination ouverte à la multimodalité. La rue, sécurisante et déjà équipée d'un trottoir, est attractive pour les modes doux. De plus, une venelle est déjà en place sous forme d'escalier pour relier le site au bas du village tout en évitant de longer la N85. La place devant l'ancien presbytère offre un espace suffisant pour pouvoir se parquer et ne pas gêner la circulation.

Ensuite, l'endroit offre plus de marge de manœuvre quant à l'aménagement intérieur et extérieur. Le bâtiment permet de créer naturellement des locaux distincts pour les jeunes, des espaces de réunions,

des espaces de rangements et techniques. Le bâtiment et le jardin sur l'arrière appartiennent à la Commune. Une annexe peut y être construite pour accueillir une grande salle des fêtes qui donne sur un jardin aménagé pour offrir un lieu de convivialité qualitatif.

Avant de créer la maison de village à cet endroit, il faudra veiller à relocaliser le logement d'urgence qui s'y trouve actuellement.

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Renforcement de la visibilité des acteurs et des activités
- Amélioration du sentiment d'appartenance et d'identité communale
- Participation accrue des habitants aux activités
- Dynamisation des infrastructures existantes
- Pérennisation des associations et des comités
- Renforcement des échanges entre citoyens actifs et associations
- Renforcement des rencontres et des interactions entre habitants de la commune
- Optimisation de l'utilisation des différentes infrastructures
- Développement de nouvelles activités et nouvelles initiatives

### **Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM 1.01 : Gestion des salles et maisons de village
- IM 1.05 : Soutien à la vie associative
- M 2.09 : Rénovation de la maison de village d'Hamipré et de ses abords
- IM 2.05 : Création d'espaces et d'activités de rencontre pour les jeunes
- M 3.10 : Création d'un local de rencontres à Verlaine
- IM 3.09 : Renforcement des liens entre les générations et les villageois

## **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

### **2. Développer la convivialité et la cohésion sur le territoire communal**

2.1 En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux

### **Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**



<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.I.4 Être une commune où il faut bon vivre ➤ Soutenir les associations, le marché du terroir et les salles de village
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement social et culturel

## **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Échanges, solidarité et convivialité, dynamisme du village
<b>ENVIRONNEMENT</b>	☹ Le projet n'a pas d'impact environnemental particulier
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Attractivité du village et retombées indirectes

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<p><b>Objectif 9 - Industrie, innovation et infrastructure :</b>  <b>Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b> – promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement.</p>
	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</b></p>

## 5. Localisation et statut

- **Localisation :** Rue du Prieuré, 3 à 6840 Longlier
- **Statut de propriété :** Communal
- **Statut au plan de secteur :** Le bâtiment est en zone d'habitat à caractère rural. Le jardin est en zone d'espace vert.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** Club des jeunes, associations locales

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet de maison de village à Longlier était au début un projet de rénovation de la salle paroissiale. Cependant, après discussions et réévaluation, il est plus judicieux de transformer l'ancien presbytère en maison de village. Ce changement de localisation a permis une réflexion plus large sur les besoins d'une salle de village, et ce projet a donc été déplacé du lot 1 vers le lot 2. Cela permet d'avoir plus de temps pour définir les besoins de la population, d'acter l'endroit final et de réaliser les travaux. La Commune met tout de même un point d'honneur à équiper chaque village d'un espace convivial pour booster le dynamisme des associations en ruralité.

### État du dossier

- Une première visite de terrain a été effectuée sur le site de l'ancien presbytère.

**Programme des travaux et/ou aménagements**

- Rénovation intérieure du bâtiment
  - Création de locaux techniques
  - Installation d'une cuisine professionnelle
  - Aménagement d'un espace de stockage et de rangement
  - Aménagement des sanitaires
  - Création de salles de réunion à l'étage
- Aménagement des abords
  - Construction d'une annexe pour :
    - Une grande salle polyvalente avec des espaces modulables
    - Une capacité minimale de minimum 80 places assises (à confirmer selon les besoins)
    - Une scène amovible pour les représentations théâtrales
    - Un couloir de distribution
  - Aménagement du jardin en espace de convivialité

**Planification**

Sans objet

**Démarches administratives à réaliser**

- Relocalisation du logement d'urgence
- Obtention des autorisations (permis) et conventions faisabilité/réalisation

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

- Mise en place d'un comité de gestion
- Mise en place d'une charte de cohabitation entre le CDJ Longlier et le comité de gestion de la salle.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

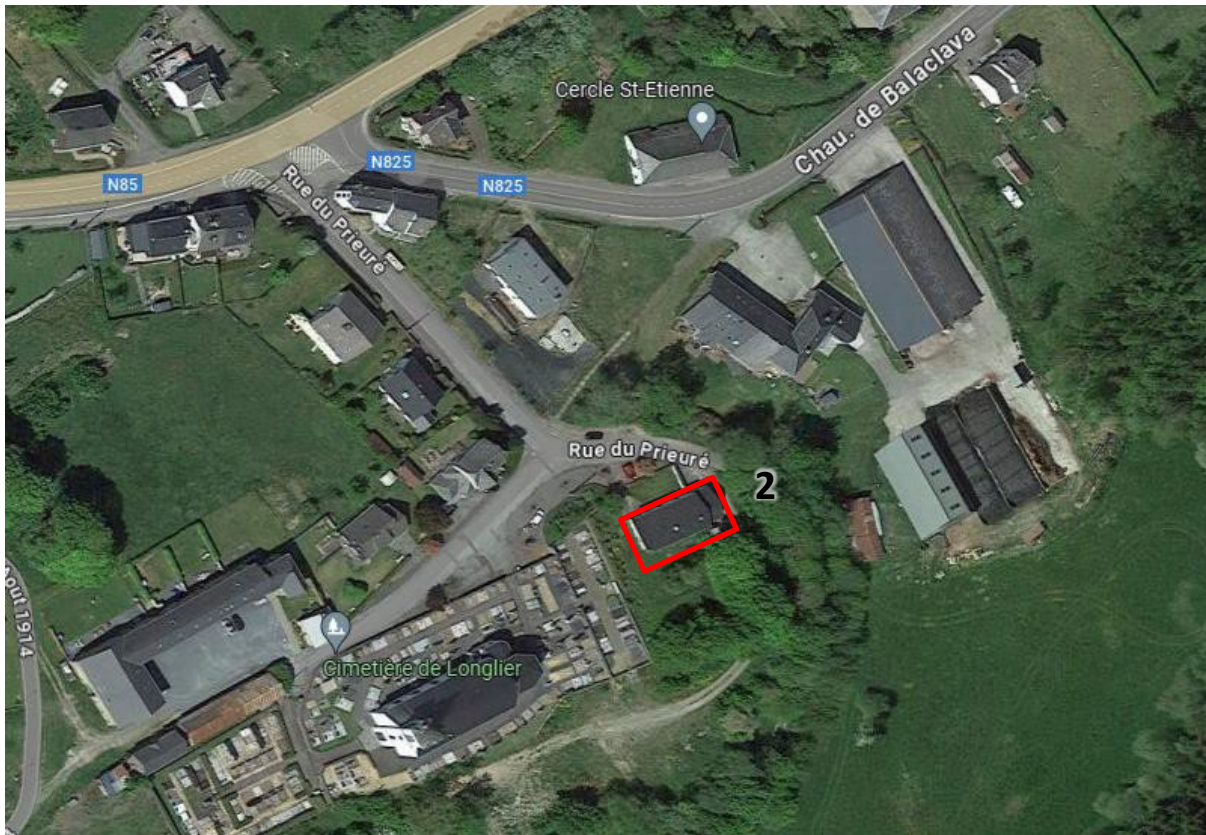
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création de la maison de village	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisation de la maison du village	8x/mois	Commune
Création de nouvelles associations au sein du village	2	Commune
Taux de satisfaction des habitants par rapport aux espaces de rencontre mis à disposition	75 %	Commune
Mise en place d'un comité de gestion	1	Commune

## 9. Annexes

### A. Localisation de l'ancien presbytère



### B. Proposition d'aménagement de l'ancien presbytère



**C. Photographies de l'ancien presbytère et de ses abords**



<b>Aménagement d'espaces de convivialité</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> / <b>(c) Descriptif :</b> Aménagement d'espaces conviviaux	Fiche n° M-2.06
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMENAGEMENT D'ESPACES DE CONVIVIALITE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à aménager des espaces de convivialité. Cette fiche regroupe trois projets de même nature positionnés dans trois villages différents : Neufchâteau, Grandvoir et Tournay.

Le premier site est l'Espace 29, au centre de Neufchâteau. Cet espace fédérateur et rempli de vie pour la ville manque d'un aménagement attractif et convivial autour du bâtiment. Actuellement, une surface macadamisée occupe l'ensemble de l'espace offrant un grand parking. Il est envisagé d'y aménager un espace de convivialité ombragé.

Le deuxième site se trouve en bordure du village de Grandvoir, au croisement de la Route des Mainis et du Chemin de la Chapelle Collard. A cet endroit, la Commune a déjà un projet de captage d'eau à destination des agriculteurs. Il est envisagé d'y aménager un espace de convivialité ombragé. L'emplacement est situé à proximité du lavoir de Grandvoir qui a déjà été mis en valeur (voir carte en Annexe).

Le troisième site est positionné dans le village de Tournay, au croisement de la Route de Bourlan et du Chemin des Lilas. Le ruisseau du Pan Wé passe sous les deux rues et ressurgit entre elles sous forme de lavoir en plein air. Cet espace ouvert avec un point d'eau est idéal à aménager avec du mobilier urbain, un préau et une fontaine, d'autant plus qu'il est un point de passage du réseau cyclable des points-nœuds.

### 2. Justification du projet

Les espaces de convivialités sont des éléments très importants au sein d'une dynamique de village. Ce sont des espaces aménagés qui permettent aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de créer des liens. Les effets multiplicateurs sont nombreux outre l'amélioration du cadre de vie et des éléments déjà cités. Un espace de convivialité permet de mettre en valeur les petits patrimoines et de rendre le village plus attractif tout en renforçant les centralités sans y perdre l'attrait rural du village.

Le besoin pour la population de lieux de convivialité extérieurs a été exprimé à maintes reprises durant les réunions. Le projet autour de l'Espace 29 est le plus attendu. En effet, les jeunes de Neufchâteau n'ont pas d'endroit où se retrouver. Trouver des lieux et des activités pour les jeunes de Neufchâteau est devenu une priorité.

#### Effets directs et multiplicateurs

- Dynamisation des infrastructures existantes
- Renforcement de la cohésion et de la convivialité entre les citoyens
- Développement des services et des aménagements offerts à la population
- Amélioration du sentiment d'appartenance et d'identité communale

**Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM 1.05 : Soutien à la vie associative
- IM 2.05 : Création d'espaces et d'activités de rencontre pour les jeunes
- IM 3.09 : Renforcement des liens entre les générations et les villageois

**3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>2. Développer la convivialité et la cohésion sur le territoire communal</b>
2.1 En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux
<b>4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages</b>
4.1 En valorisant les villages par des projets de qualité s'appuyant sur des outils réglementaires

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**



<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.I.4 Être une commune où il faut bon vivre ➤ Soutenir les associations, le marché du terroir et les salles de village
<b>Plan Communal de Mobilité (2008-2018)</b>	Améliorer l'aménagement de l'espace public

**5. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Échanges, solidarité, amélioration de la qualité de vie
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★ La qualité végétale des sites réaménagés donne un cadre propice pour le maintien de la biodiversité au centre des villages. Des espaces de fraîcheur, des eaux de qualité améliorent le cadre propice au développement de la nature.
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Attractivité du village et retombées indirectes par les activités de loisirs et touristiques qui transitent

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<b>Objectif 3 - Bonne santé et bien-être :</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges – vise à assurer la santé et le bien-être de toutes et tous.
	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

## 6. Localisation et statut

Espace 29	Site du nouveau captage	Point d'eau
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Localisation :</b> Rue des Ecoles, 6840 Neufchâteau</li> <li>▪ <b>Statut de propriété :</b> Domaine privé communal</li> <li>▪ <b>Statut au plan de secteur :</b> En zone d'habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Localisation :</b> Croisement entre les deux rues : Chemin de la Chapelle Collard et La Cornée, 6840 Grandvoir</li> <li>▪ <b>Statut de propriété :</b> Domaine privé communal</li> <li>▪ <b>Statut au plan de secteur :</b> En zone d'habitat à caractère rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Localisation :</b> Croisement entre les deux rues : Chemin des Lilas et la route de Bourlan, 6840 Tournay</li> <li>▪ <b>Statut de propriété :</b> Public</li> <li>▪ <b>Statut au plan de secteur :</b> En zone d'habitat à caractère rural</li> </ul>

## 7. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** Conseil des Jeunes, Bibliothèque, Maison des Jeunes, associations

## 8. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet a été classé en lot 2 par la CLDR. L'ensemble est très intéressant mais ne bénéficie pas d'un statut prioritaire par rapport aux autres projets en cours.

### État du dossier

Sans objet

### Programme des travaux et/ou aménagements

#### 1) Espace 29

- Des travaux préparatoires pour la pose éventuelle d'impétrants est à prévoir. Le revêtement peut directement être modifié par la suite pour créer une transition visuelle entre la zone de parking et la zone de l'espace de convivialité.
- L'espace en lui-même doit prévoir un ouvrage d'art de type abri – préau – toit couvrant, pour pouvoir donner un endroit sec aux jeunes qui s'y retrouvent. Il permettra également d'apporter un peu d'intimité, à coupler avec une végétalisation des lieux de façon intelligente.
- Du mobilier urbain est à prévoir dont notamment des équipements de distraction de type mobilier street fitness, une table de ping-pong ou encore l'aménagement d'un mur en surface d'escalade.
- La sécurisation des lieux est importante, elle passe par un éclairage d'ambiance adapté, le réaménagement de la place de la voiture et des parkings. Un système de vidéosurveillance est à discuter.

#### 2) Site du nouveau captage à Grandvoir

- Le revêtement du sol est à modifier, il faut éviter de créer un coin boueux tout en favorisant un espace naturel auto-drainant. La végétation existante est intéressante à maintenir au maximum.

- L'espace en lui-même doit comprendre un coin d'ombrage naturel couplé à un espace de repos. Du mobilier urbain est à prévoir ainsi qu'un point d'eau relié à la station de captage.
- Cet espace est intéressant à promouvoir d'un point de vue touristique avec la présence d'un panneau didactique et informatif sur les lieux. Une signalisation peut être également envisagée depuis le centre du village et sur les parcours pédestres proches.
- Un dispositif sera mis en place pour que les agriculteurs puissent y prendre de l'eau en toute sécurité, sans risquer de blesser des usagers du site.

### 3) Point d'eau au Panwé à Tournay

- Des travaux préparatoires sont à prévoir pour poser les impétrants nécessaires. Le revêtement du sol est à modifier, il faut éviter de créer un coin boueux tout en favorisant un espace naturel auto drainant.
- Des travaux d'entretien et de réparation sont à prévoir quant à la structure du point d'eau actuel. Eventuellement, la construction d'un petit ouvrage d'art en relation au muret déjà présent est à prévoir pour apporter un espace sec au lieu de type abri forestier.
- L'espace en lui-même doit comprendre un coin d'ombrage couplé à un espace de repos et de détente. Du mobilier urbain est à prévoir en accord avec le point d'eau déjà en place et les ouvrages d'art prévus. Une végétalisation de l'espace permettra de rendre le coin plus chaleureux et plus intime.
- La sécurisation des lieux est importante, elle passe par un éclairage d'ambiance adapté, le réaménagement du carrefour et la création d'un trottoir.
- Cet espace est intéressant à promouvoir d'un point de vue touristique avec la présence d'un panneau didactique et informatif sur les lieux. Une signalisation peut être également envisagée depuis le centre du village et sur les parcours proches (pédestres, cyclables).

### **Planification**

Sans objet

### **Démarches administratives à réaliser**

- Désigner un auteur de projet
- Acquisition des parcelles cadastrales au domaine communal
- Accord avec la SWDE pour le nouveau captage

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

- L'entretien et la réparation des ouvrages d'art bâtis.
- Entretien de la végétation et tonte.
- Communication envers les jeunes et les citoyens quant à la responsabilisation du bon entretien des lieux et face à la dégradation ou vandalisme.

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Créations de lieux publics conviviaux sur le territoire	3	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Indicateur de satisfaction et de qualité de vie des villageois	60 %	Commune

**10. Annexes****A. Aménagement actuel autour de l'Espace 29**



**D. Tournay, le point d'eau**



<b>Création de liaisons touristiques et patrimoniales</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> / <b>(c) Descriptif :</b> Chemin à voie lente	Fiche n° M-2.07
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION DE LIAISONS TOURISTIQUES ET PATRIMONIALES

### 1. Description du projet

Deux projets de liaison de mobilité douce ont été proposés :

1) Un premier projet vise à relier la gare de Longlier, en commune de Neufchâteau, à la gare de Bertrix, en commune de Bertrix. La liaison longue de 17,4 km passera par les villages de Longlier, Tournay, Grandvoir, Rossart, Biourge et Orgeo. Les étapes sont :

- Gare de Longlier
- Zoning de Semel par le chemin de Perchepai
- Tournay par le chemin des Morts et le chemin des Lilas
- Grandvoir par le chemin de la Chapelle Collard
- Rossart par la rue des Laidis Bideaux
- Biourge par la rue de Rossart
- Orgeo par la rue Notre Dame
- Gare de Bertrix par la rue Haute

Les chemins sont déjà existants et praticables pour la pratique de la randonnée et du VTT. Ce parcours englobe et dépasse celui qui est prévu dans la fiche-projet M 1.03 « Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau/Semel ».

Ce projet consiste principalement à installer une signalétique adaptée et des marquages au sol pour sécuriser certains endroits. Des bancs pourraient être ajoutés sur le parcours. Une attention particulière sera portée au choix du revêtement du sol et à la sécurité des personnes qui empruntent ces liaisons.

2) Le deuxième projet met en valeur le monument du Mausolée Allemand. Ce monument en pierre de schiste commémore des violents combats dans la région entre les troupes allemandes et françaises en 1914. Les victimes des combats sont enterrées dans une fosse commune, sous le monument. La mise en valeur de ce patrimoine est proposée par l'aménagement du chemin existant entre le village de Nolinfaing et le monument commémoratif.

Le chemin démarre au centre du village de Nolinfaing et suit la rue des Chanvières. La rue montante débouche sur un chemin agricole long d'1 kilomètre. Une fois arrivé en haut, la position du Mausolée offre une belle vue sur les vallons aux alentours. Ce court itinéraire est à première vocation touristique et patrimoniale.

### 2. Justification du projet

Les liaisons en faveur de la mobilité douce sont très importantes à développer et à valoriser. Elles permettent de créer un tissu d'axes de transit sur l'ensemble du territoire afin de connecter les endroits plus reculés aux points de liaison importants (liaison transcommunale), et ce parfois de façon plus aisée que la traditionnelle voiture. Tournay en est un exemple, il est plus court de rejoindre la gare de Longlier par le chemin (4 km) que de prendre les routes (6 km).

Le développement de ces liaisons et l'augmentation des infrastructures adaptées et sécurisées permet de promouvoir un autre mode de mobilité. Celui-ci s'inscrit dans les actions favorables en faveur de l'environnement. En effet, la mobilité douce est définie comme étant l'ensemble des moyens de déplacement non motorisés. Ceux-ci sont notamment le vélo, la trottinette, les rollers, le skateboard, la marche à pied, etc. Des déplacements qui ne nécessitent pas ou très peu d'énergie et donc réduisent drastiquement les émissions carbone.

En augmentant les possibilités d'itinéraire, le territoire bénéficie d'une plus large palette de mise en valeur du patrimoine déjà présent. C'est le cas du projet concernant le Mausolée allemand. Un sentier aménagé reliant le village de Nolinfaing en contre bas de la butte au monument permet d'apporter une approche différente au lieu de culte. De manière plus globale, ce projet permettra de renforcer l'attractivité touristique.

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) a pour ambition de résoudre les problématiques rencontrées sur le territoire (telles que l'insécurité des piétons et le manque de voies lentes entre les villages), à travers une restructuration de l'offre de transports et le développement d'une mobilité douce. À travers ce nouveau programme, la Commune souhaite favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, encourager l'intermodalité, réduire l'insécurité routière et améliorer la convivialité des espaces publics.

Plusieurs circuits de randonnée sillonnent déjà le territoire communal. Des segments de la liaison entre les deux gares sont balisés par le réseau de points-nœuds. Ce réseau est un outil pour les cyclistes afin de desservir le territoire belge de tronçons sécurisants et praticables. Pour la liaison, Bertrix – Longlier, ce sont tous les tronçons continus entre Tournay et Orgeo qui sont balisés. Pour autant, des liaisons entre les points d'appui de mobilité comme des gares ferroviaires ne sont pas toujours entières et ne permettent pas de rejoindre ces points de façon la plus efficace possible.

La traversée des villages permet de favoriser leur propre aménagement. Des espaces publics devront permettre d'accueillir les voyageurs pour une petite pause. Les villages seront dynamisés et des services peuvent éventuellement renaître tels que des commerces d'appoint ou des cafés. De plus, les déplacements internes dans les villages seront facilités en faveur de la mobilité douce. Une sérénité et un meilleur cadre de vie peuvent être espérés pour les villageois.

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Diminution de la dépendance à la voiture pour les petits trajets
- Renforcement, facilitation et encouragement des déplacements lents
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Mise en valeur du patrimoine local
- Développement de la multimodalité
- Développement d'un tourisme vert

### **Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- M-1.03 : Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau/Semel
- M-1.04 : Aménagement de la Place de la Gare à Longlier
- IM-1.07 : Développement d'une politique de mobilité douce
- M-2.06 : Aménagement d'espaces de convivialité

- M-3.08 : Création d'une liaison lente sécurisée à Longlier
- IM-3.03 : Actions en faveur du patrimoine
- IM-3.09 : Renforcement des liens entre les générations et les villageois

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural</b>
5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes
<b>7. Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire</b>
7.2 En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :


<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement ➤ O.S.2.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs
<b>Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier</b>	Développer l'offre de randonnées
	Promotion du slow tourisme
	Préservation du paysage et du patrimoine
<b>Plan Communal de Mobilité (2008)</b>	Encourager l'utilisation de la voie ferrée et amélioration des liaisons pour le transport de passagers
	Aménagement sécuritaire pour les modes doux



### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★ Amélioration de la qualité de vie, la mobilité douce est un très bon moyen de rencontrer des personnes de la région, bien-être suite à l'activité sportive
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Améliore la qualité de l'air, diminue l'émission de CO2
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Attractivité de la commune traversée par la liaison, amélioration des correspondances inter communales, retombées indirectes par les activités de loisirs et touristiques prévues

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<b>Objectif 3 – Bonne santé et bien-être :</b> <b>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</b>
---	--

 <p><b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b></p>	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> - vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu’elles puissent offrir à tous des opportunités d’emploi, un accès aux services de base, à l’énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l’utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.</p>
 <p><b>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p>	<p><b>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique :</b>  <b>Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.</b></p>

## 5. Localisation et statut

Sans objet

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** Commune de Bertrix, office du tourisme, Maison du tourisme

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet a été classé en lot 2 par la CLDR. L’ensemble est très intéressant mais ne bénéficie pas d’un statut prioritaire par rapport aux autres projets. D’autres créations ou aménagements de voies lentes sont déjà prévues en lot 1.

### État du dossier

- Une discussion doit être faite à propos du tracé et du revêtement, pour ensuite pouvoir les valider.

### Programme des travaux et/ou aménagements

#### 1) Liaison entre la gare de Bertrix et la gare de Longlier

- Sur les segments non asphaltés, les aménagements devront prévoir un changement de revêtement. Une surface lisse tel qu’un béton ou une surface asphaltée est préférable pour convenir à l’ensemble des modes doux. Des travaux de préparations pour d’éventuels impétrants, un drainage et une stabilisation des sols des chemins sont à prévoir avant.
- Sur l’ensemble, les pistes cyclables doivent être visibles et sécurisées par un marquage au sol. Des bandes cyclables marquées permettent de forcer les automobilistes à ne pas rouler sur la bande cyclable. Des panneaux de signalisation F11 peuvent également faire l’objet d’une discussion dans l’objectif de pacifier le tronçon affecté, le cycliste peut prendre l’ensemble de l’espace de la voirie.
- La sécurisation des cyclistes est très importante, notamment lors des traversées de carrefour et de route nationale. Un aménagement spécifique de ces points faibles est nécessaire pour éviter

des accidents réguliers. Sur ces points, une signalisation, un éclairage intelligent, un réaménagement de la voirie sont nécessaires.

- Pour améliorer davantage la sécurité des cyclistes, une bande cyclo piétonne peut également être aménagée le long de certains tronçons jugés trop dangereux.
- Le long de la liaison, des zones de repos sont à aménager (bancs et tables) via un renforcement de la voirie équipée de mobilier urbain. Une végétalisation des zones de repos est intéressante à mettre en place pour apporter de l'ombre naturelle et drainer les eaux de pluie.
- Une signalisation doit être prévue sur le parcours de type points-nœuds, et éventuellement sur les localités environnantes afin de pouvoir rejoindre le parcours en cours de route.

## 2) Liaison entre le village de Nolinfaing et le Mausolée allemand

- Un revêtement lisse sur une bande piétonne de 2,5m de large doit être aménagé. Cette bande permet de stabiliser le sol, et de laisser un libre accès au charroi agricole sans dégrader l'espace aménagé.
- Des poteaux de signalisation sont à placer pour indiquer le chemin à suivre.

### Planification

Sans objet

### Démarches administratives à réaliser

- Synchronisation avec les pouvoirs publics de la Commune de Bertrix
- Autorisation du SPW Mobilité pour pouvoir traverser la N40 et la N845 de manière permanente avec marquage au sol
- Autorisation de la DNF pour les chemins non encore asphaltés, de type forestier et agricole

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Un entretien régulier est à fournir sur les liaisons. Un broissage peut être prévu sur la période du printemps et de la fin de l'automne pour éviter un cumul de feuilles dangereux pour les utilisateurs.

Une communication est à mener de la part de l'Office du tourisme à destination des touristes de passage mais également à destination des citoyens.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

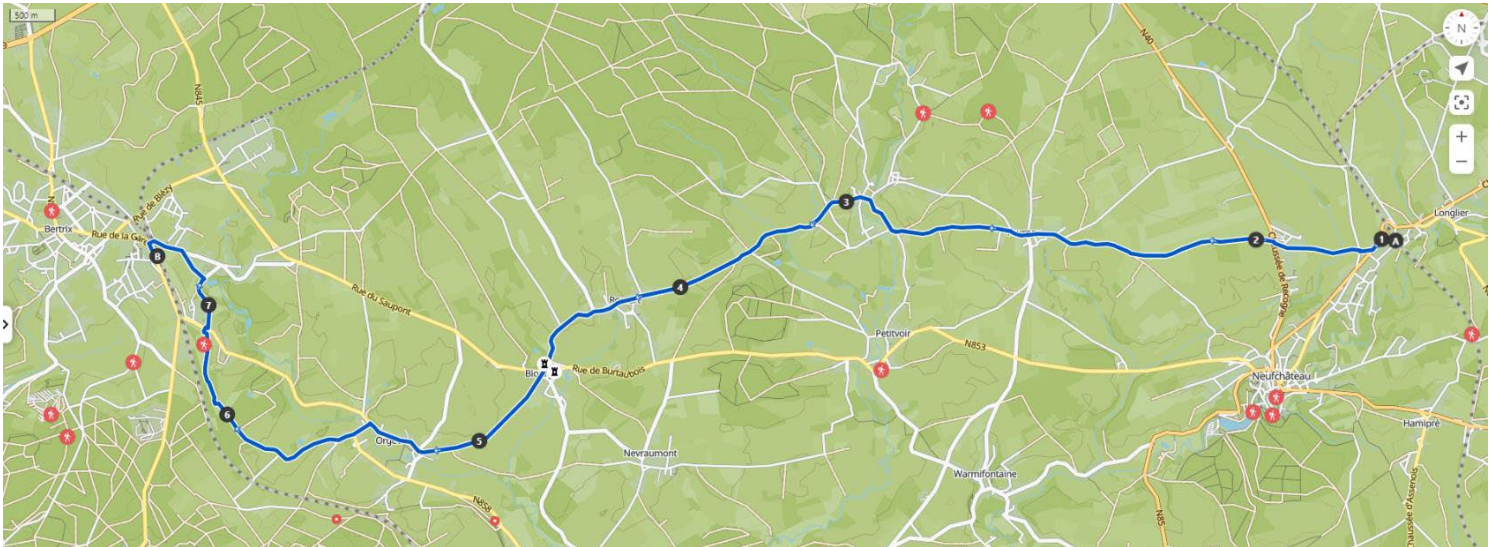
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des liaisons touristiques et patrimoniales	2	Commune (PV réception , Inauguration)

### Indicateurs de résultat :

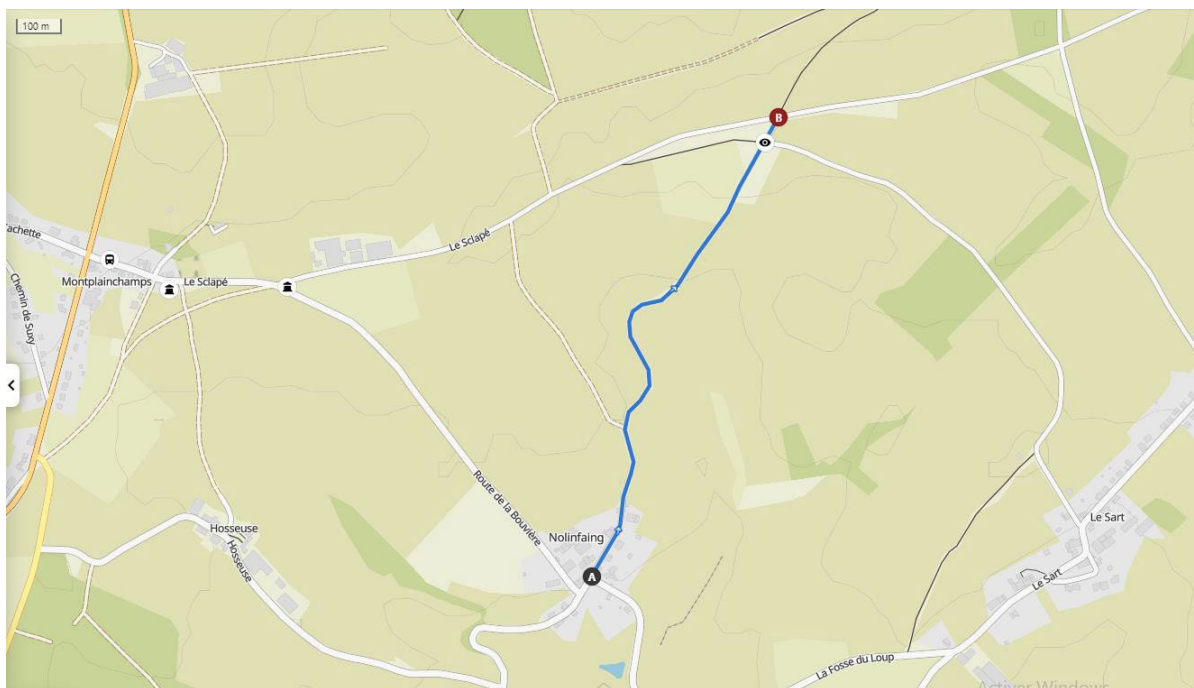
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation des liaisons	200 utilisateurs	Compteurs intelligents

## 9. Annexes

### A. Itinéraire du projet de liaison entre la gare de Longlier et de la gare de Bertrix (17,4 km)



### B. Itinéraire du chemin reliant le village de Nolinfaing au Mausolée Allemand (1,1 km)



<b>Création de logements adaptés pour aînés</b> <b>(a) Commune</b> : Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité</b> : Neufchâteau <b>(c) Descriptif</b> : Création de logements locatifs adaptés pour aînés	Fiche n° M-2.08
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION DE LOGEMENTS ADAPTES POUR AINES

### 1. Description du projet

Un logement adapté pour aînés peut se présenter sous forme d'une maisonnette ou d'un immeuble à appartements. L'idée est de concevoir ces ensembles avec une architecture facilitée pour les personnes âgées. Des aménagements sont à prévoir comme : les pièces disposées sur un plain-pied, les ouvertures de porte élargies pour des passages de chaise roulante, des ascenseurs prévus et le nombre de pièces réduit. Les abords sont soignés et sont généralement partagés entre les locataires.

Les logements créés restent sous la propriété communale et sont loués. Un comité d'attribution peut être mis en place par la Commune.

La localisation de ces logements est très importante. La proximité des services vitaux tels que les commerces locaux et les points clés de transport (arrêt de bus, gare) est à privilégier. Les blocs doivent également s'insérer dans un environnement mixte avec la présence de familles et de jeunes. Pour éviter l'isolement, il est prévu de concevoir des blocs de plusieurs logements pour aînés.

A Neufchâteau, l'ancien bâtiment des scouts a été envisagé pour accueillir ce projet. Celui-ci est situé à la Rue d'Arlon à Neufchâteau, juste à côté des pompiers. Il est important tout de même de souligner que ce bâtiment n'est pas implanté à proximité directe des services ou commerces.

### 2. Justification du projet

Lors des différentes consultations, les participants ont soulevé l'importance de prendre soin des générations les plus âgées, en leur offrant un accompagnement adapté tout en stimulant leur indépendance et en les gardant sur la commune, non loin de leur village natal.

La population de la commune de Neufchâteau est en forte croissance. Sur les 20 dernières années, la démographie a évolué de 28,8% pour atteindre 8 186 habitants en 2023. Cette population est assez homogène au niveau de la répartition des âges. La pyramide des âges a une forme plutôt rectangulaire ce qui montre une forte natalité et une jeunesse présente mais également une présence importante de personnes de plus de 65 ans. En 2023, ceux-ci sont un peu moins de 1 200, ce qui représente 15% de la population totale. Selon l'IWEPS, la part va atteindre 17,8% en 2035. Soit une augmentation de 300 personnes concernant la classe des plus de 65 ans.

Ensuite, un sentiment d'isolement est constaté au sein de la génération vieillissante. Ce sentiment peut s'expliquer par le manque d'infrastructures spécifiques aux personnes âgées. En effet, les aînés manquent de locaux, d'endroits conviviaux et sécuritaires pour se rassembler, mais principalement de lieux de résidence où ils sont réunis pour évoluer ensemble.

Pourtant, le maintien de cette tranche d'habitants sur le territoire est un enjeu important de cohésion sociale, de transmission de l'histoire et de l'identité de la commune, mais aussi de développement d'emplois de service. Ce projet contribuera donc directement à l'augmentation du bien-être de la personne âgée comme au développement de l'activité locale.

Pour terminer, la création de logements adaptés pour les aînés permettra d'avoir sur le marché immobilier une plus grande disponibilité de logements de grande taille (adaptés pour les familles), souvent localisés au centre des villages.

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Amélioration des conditions de vie et du bien-être des aînés
- Développement de services pour les aînés
- Développement d'alternatives à la maison de repos
- Maintien des aînés sur la commune
- Prévention de l'isolement

### **Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM-1.02 : Neufchâteau Amie des Aînés
- IM-1.07 : Commune en Santé
- M-3.04 : Création de logements intergénérationnels
- IM-3.09 : Renforcement des liens entre les générations et les villageois

## **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

### **1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune**

1.3 En développant des logements innovants et inclusifs adaptés aux divers publics

### **Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**



<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	<p>O.S.1 Être une commune où il faut bon vivre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.1.7 Apaiser le rapport à la vie du citoyen grâce à l'Action Sociale et à ses services : PCS, CISP et commissions CCCA</li> </ul> <p>O.S.5 Etre une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.5.1 Favoriser le développement des maisons intergénérationnelles sur le territoire</li> </ul>
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020 – 2025)</b>	Epanouissement social et familial

## **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Échanges, solidarité, amélioration de la qualité de vie, prévention de l'isolement, épanouissement des personnes âgées
<b>ENVIRONNEMENT</b>	☹ Le projet n'a pas d'impact environnemental particulier
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Attractivité du village, retombées économiques indirectes par les soins nécessaires à appliquer aux personnes âgées

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<p><b>Objectif 13 – Bonne santé et bien-être :</b>  <b>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</b></p>
	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</b></p>

## 5. Localisation et statut

- **Localisation potentielle** : Chaussée d’Arlon, 52 à 6840 Neufchâteau
- **Statut de propriété** : Association des Œuvres Paroissiales du Doyenné de Neufchâteau
- **Statut au plan de secteur** : En zone d’habitat

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Neufchâteau
- **Partenaires** : Centre Public d’Actions Sociales

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet a été classé en lot 2 par la CLDR. Le projet nécessite quelques décisions préalables, comme le choix du lieu et celui d’éventuellement d’acheter un terrain ou de transformer un établissement existant.

### État du dossier

Sans objet

### Programme des travaux et/ou aménagements

- Des aménagements sont à prévoir en faveur des personnes à mobilité réduite. Une rampe d’accès sur l’arrière doit être créée, des places de parkings adaptées et le revêtement doit être retravaillé sur l’arrière du bâtiment.
- Le bâtiment va subir des travaux d’entretien et de réparation. L’amélioration du bilan PEB est à souligner ainsi que l’aménagement intérieur en fonction des PMR. Des larges couloirs, un ascenseur, l’ouverture des portes sont des éléments à prendre en compte.

**Planification**

Sans objet

**Démarches administratives à réaliser**

- Obtention des permis et conventions nécessaires à la bonne réalisation des travaux
- Relocalisation du mouvement des scouts sur la commune de Neufchâteau

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Le projet nécessite la mise en place d'un règlement concernant les critères d'attribution des logements. Un comité sera mis en place afin d'assurer la bonne application de ce règlement.

Le projet doit être localisé à proximité des services, des équipements et des infrastructures de mobilité en commun. De plus, il nécessite une bonne communication sur cette offre de logement.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Réalisation des logements adaptés pour aînés	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre de personnes âgées résidant dans les logements adaptés	4	Commune

## 9. Annexes

### A. Visualisation de l'ancien bâtiment des scouts



<b>Rénovation de la salle de village d'Hamipré</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Hamipré <b>(c) Descriptif :</b> Rénovation de la salle de village	Fiche n° M-2.09
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## RENOVATION DE LA SALLE DE VILLAGE D'HAMIPRE

### 1. Description du projet

Le village d'Hamipré possède une salle de village grande de 400 m<sup>2</sup>. Elle est composée de deux espaces joints par un bar en angle. La salle est équipée pour recevoir de grandes festivités comme des mariages, des soirées dansantes, des réceptions etc. et ce, pour une capacité maximale de 250 personnes. Un comité de gestion est en charge du bon maintien et du suivi des locations.

Datant des années 70', la salle du village a déjà subi quelques petits travaux de maintenance tels que le changement de certains modules de cuisine et le remplacement des châssis de fenêtre. Cependant après 50 ans, la salle « Au Carrefour » ne répond plus aux normes de location. Pour pouvoir perpétuer les festivités, des rénovations importantes sont nécessaires et ont été listées :

- La toiture ainsi que les descentes d'eau doivent être refaites
- Une isolation doit être apportée en toiture et sur les murs
- Le chauffage est à remettre en ordre
- Le carrelage est à remplacer
- La cuisine doit être remise aux normes
- Les sanitaires sont à changer
- La détection incendie
- L'acoustique est à améliorer
- Aménagement des abords avant et arrière

Profitant de ces travaux, une cloison amovible sera installée pour séparer les deux espaces plus facilement.

En plus du relifiting de la salle du village, la cohabitation de deux comités doit être intégrée dans le projet global. Le club des Jeunes (CDJ) d'Hamipré, formé par des jeunes actifs du village, propose des activités et des événements aux villageois et aux habitants de villages voisins. Actuellement, le CDJ occupe l'arrière de la salle où un local aménagé leur est dédié. Pour une meilleure collaboration, une charte de cohabitation entre le comité de la salle « Au carrefour » et le CDJ d'Hamipré semble opportune.

### 2. Justification du projet

Hamipré est un village très dynamique en termes associatifs et au niveau jeunesse avec un club des Jeunes très actif. Celui-ci organise régulièrement des événements pour les citoyens du village et de la région dont notamment un festival de musique « Caméléon » et un tournoi de Beach Volley.

La cohabitation des deux comités (associatif et jeunes) permet une meilleure collaboration et un enracinement des pratiques pour une longévité des événements sociaux intergénérationnels organisés. Ceux-ci sont vitaux à la cohésion des villageois.

On peut anticiper plusieurs effets multiplicateurs liés à la réalisation d'une maison de village ; la dynamisation de la vie villageoise, le développement de nouvelles activités et initiatives, le

renforcement de la convivialité et des échanges, et l'intégration des différentes populations dans la vie locale.

Malgré le coût et les grands travaux de réparation à effectuer, la rénovation de la salle est privilégiée à la destruction et reconstruction d'une nouvelle. Les habitants ont bâti une relation d'identité lors des 50 années passées en son sein et y sont fort attachés.

La salle « Au carrefour » est un bel espace polyvalent qui permet la réussite des organisations menées au sein du village et qui permet d'apporter beaucoup de vie au territoire. Si aucune rénovation d'envergure n'est réalisée, c'est toute cette dynamique de village qui risque de s'effondrer. La salle ne pourra plus être occupée.

La position de la salle est également intéressante. Située au centre du village (Chaussée d'Assenois 2, 6840 Neufchâteau), le lieu est aéré et entouré par des espaces de potentiel foncier encore non-bâti. A l'heure actuelle, deux projets immobiliers de type maison 3 façades ont été construits de part et d'autre de la salle du village. Une plaine de jeu vient d'être aménagée sur le côté du grand parking bétonné formant la devanture de la salle. Il est important de réfléchir à cet espace de convivialité à long terme et d'aménager les alentours directs de la salle (parking à l'avant, espace à l'arrière avec des haies pour isoler visuellement le bâtiment, etc.).

#### **Effets directs et multiplicateurs**

- Renforcement de la visibilité des acteurs et des activités
- Renouvellement de la confiance des citoyens
- Amélioration du sentiment d'appartenance et d'identité communale
- Participation des habitants aux activités accrue
- Développement d'aménagements pour la convivialité
- Pérennisation des associations et des comités
- Renforcement des échanges entre citoyens actifs et associations
- Renforcement des rencontres et des interactions entre habitants de la commune
- Développement de nouvelles activités et nouvelles initiatives

#### **Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- M-1.01 : Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords
- IM 1.01 : Gestion des salles et maisons de village
- IM 1.05 : Soutien à la vie associative
- M 2.05 : Création d'une maison de village à Longlier
- IM 2.05 : Création d'espaces et d'activités de rencontre pour les jeunes
- M 3.10 : Création d'un local de rencontres à Verlaine
- IM 3.09 : Renforcement des liens entre les générations et les villageois

### **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Pilier social</b>	<b>2. Développer la convivialité et la cohésion sur le territoire communal</b>
	2.1 En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**



<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.1 Être une commune où il faut bon vivre <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.I.4 Soutenir les salles de village et les associations</li> </ul> O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Reprendre la rénovation urbaine</li> </ul>
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020 – 2025)</b>	Epanouissement social et culturel

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Échanges, solidarité et convivialité, dynamisme du village
<b>ENVIRONNEMENT</b>	☹ Le projet n'a pas d'impact environnemental particulier
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Attractivité du village et retombées indirectes

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<b>Objectif 9 - Industrie, innovation et infrastructure :</b> <b>Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b> – promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. L'ODD9 appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique.
	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</b>

**5. Localisation et statut**

- **Localisation :** Chaussée d'Assenois, 2 à 6840 Hamipré
- **Statut de propriété :** Communal (la Commune dispose d'un bail emphytéotique sur le bâtiment)
- **Statut au plan de secteur :** En zone d'habitat à caractère rural

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Comité de la salle « Au Carrefour », CDJ Hamipré, les habitants, les associations

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le village d'Hamipré dispose actuellement d'une salle fonctionnelle (après quelques travaux d'urgence), au contraire d'autres villages. La CLDR a donc donné la priorité à ces villages, d'où le classement du projet en lot 2.

### État du dossier

Sans objet

### Programme des travaux et/ou aménagements

Des travaux de mise aux normes doivent être réalisés comprenant :

- La toiture ainsi que les descentes d'eau
- Une isolation du sol, de la toiture et des murs
- Le circuit central du chauffage
- Le carrelage à remplacer
- Une cuisine professionnelle
- Les sanitaires
- Le système incendie
- L'acoustique à améliorer

Le parking devant la maison du village peut être verdurisée. Les plantations permettront de drainer l'eau de pluie et d'apporter une touche de convivialité à ce lieu de rencontre.

### Planification

Sans objet.

### Démarches administratives à réaliser

- Etude de faisabilité des travaux, pour aider à déterminer si le bâtiment doit être rénové ou reconstruit.
- Obtention des permis nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Mise en place d'une charte de cohabitation entre le CDJ Hamipré et le comité de gestion de la salle. Le comité de gestion devra sans doute être recomposé.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux de rénovation de la maison de village d'Hamipré	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisation de la salle	8x/mois	Commune de Neufchâteau
Taux de satisfaction des habitants par rapport aux espaces de rencontre mis à disposition	75 %	Commune

**9. Annexes****A. Vues extérieures de la salle « Au Carrefour »****B. Vues intérieures de la salle « Au Carrefour »****C. La plaine de jeux aménagée et le local du CDJ d'Hamipré**

<b>Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy</b> <b>(a) Commune</b> : Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité</b> : Neufchâteau -Tronquoy <b>(c) Descriptif</b> : Liaison lente	Fiche n° M-2.10
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CONNEXION TRANSCOMMUNALE DE NEUFCHATEAU A LIBRAMONT, VIA TRONQUOY

### 1. Description du projet

Le village le plus au nord de la commune de Neufchâteau, Tronquoy, ne se situe pas loin du RAVeL Libramont – Bastogne qui emprunte des chemins relativement plats ; mais comme ce tronçon n'offre pas de surface lisse, le substrat peut être qualifié de Gravel (Annexe A).

Pour pouvoir jouir de cette connexion, la commune de Neufchâteau a l'intention de relier Tronquoy au RAVeL via une liaison cyclable et pédestre. Le projet initial prévoit de créer cette liaison de façon totalement indépendante de la route de Sainte-Marie qui relie Bernimont. Pourtant, le réseau points-nœuds cyclable de la Wallonie passe par cette route avec 2 points-nœuds à Tronquoy et 1 point-nœud à l'entrée du RAVeL. Le tracé n'est pas encore déterminé, deux propositions sont faites en annexe B.

Le premier tracé se dirige vers l'ouest de Bernimont. Il n'emprunte que des chemins non asphaltés sur une distance de 3,5 km. Le lieu de rencontre avec le RAVeL est idéalement situé car le tracé peut être prolongé pour rejoindre Sainte-Marie-Chevigny. Les chemins choisis sont déjà conséquents ce qui allège les aménagements à effectuer.

Le deuxième tracé proposé permet de rejoindre le RaVeL plus rapidement en 2,7 km. Cependant la connexion emprunte un tronçon de voirie vers Bernimont avant de s'engouffrer dans la forêt via des chemins piétons. Des aménagements de sécurité routière et forestiers sont donc nécessaires pour ce tracé. Cette liaison permettra aux modes doux de rejoindre Bernimont en toute sécurité.

### 2. Justification du projet

Le RAVeL offre une belle liaison entre deux pôles de la province du Luxembourg, Bastogne et Libramont. Ces villes rayonnent sur le territoire notamment de par leur offre commerciale et de services qui est à la fois très diversifiée et concentrée au sein de l'emprise urbaine. Cette liaison est une infrastructure avec un potentiel de haute fréquentation lorsqu'elle est reliée aux villages avoisinants de façon intelligente et pratique pour les utilisateurs.

Ce potentiel est d'autant plus élevé qu'il n'y a actuellement que très peu d'alternatives pour relier ces deux pôles depuis les villages sans devoir prendre la voiture. Les lignes de bus TEC n'offrent pas de service à haute fréquentation et bien souvent les trajets nécessitent de passer par des lieux de correspondance, ce qui alourdit le temps de déplacement. Au final, pour profiter de services ou de commerces légers, le trajet en vélo est une alternative à prendre au sérieux à condition d'offrir un réseau cyclable bien aménagé jusqu'aux portes du RAVeL.

Aménager une liaison en faveur de la mobilité douce permet de tendre vers une diminution de l'utilisation de la voiture. Les pôles urbains ont tout à gagner à ce niveau : le centre sera plus paisible et plus sain pour les habitants et les visiteurs de passage. La qualité d'air offre une qualité de vie supérieure et un bien-être de par l'adoucissement des bruits et la diminution des congestions

automobiles. La population est moins stressée et se porte mieux tout en réduisant notre dépendance à la voiture.

Ce projet s'intègre parfaitement dans la volonté du Plan Communal de la Mobilité ; il souhaite favoriser les déplacements alternatifs à la voiture et encourager l'intermodalité. L'ambition est donc de développer le réseau de voies lentes inter-villages mais également de le connecter aux réseaux existants dans les communes voisines pour favoriser la mobilité lente et de permettre un recours plus important et sécurisé aux déplacements doux.

Finalement, Neufchâteau est l'une des « Communes pilotes Wallonie cyclable » et a obtenu dans ce cadre une subvention de 300.000€ afin d'améliorer et de développer l'offre cyclable sur le territoire. L'appel à projets de la Région Wallonne prévoit la définition d'une stratégie de développement de l'usage du vélo au quotidien en créant notamment des pistes cyclables et des infrastructures en faveur des cyclistes.

#### **Effets directs et multiplicateurs :**

- Diminuer la dépendance à la voiture pour les petits trajets
- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Renforcement, facilitation et encouragement des déplacements lents
- Découvrir les paysages de la commune et sensibiliser à la mobilité durable
- Renforcer les services offerts à la population
- Augmenter l'attractivité du territoire
- Agrandissement du réseau de mobilité douce
- Liens vers les communes voisines

#### **Interactions avec d'autres fiches du PCDR :**

- M-2.03 : Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau/Semel
- IM-1.07 : Commune en Santé
- IM-1.08 : Développement d'une politique de mobilité douce
- M-2.02 : Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau
- M-2.07 : Création de liaisons touristiques et patrimoniales
- IM-2.03 : Mise en place d'un Schéma de Développement Communal
- M-3.02 : Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau

### **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### **5.Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural**

5.1 En développant un réseau de mobilité douce continu, sécurisé et cohérent avec les communes voisines

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**




<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement ➤ O.S.2.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs
<b>Plan Communal de Mobilité</b>	Favoriser les modes de transport doux
<b>Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier</b>	Développer l'offre de randonnées
	Promotion du slow tourisme

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★ Amélioration de la qualité de vie, la mobilité douce est un très bon moyen de rencontrer des personnes de la région, bien-être suite à l'activité sportive
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Améliore la qualité de l'air, diminue l'émission de CO2
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Attractivité de la commune en étant reliée au RAVel, amélioration des correspondances inter communales, retombées indirectes par les activités de loisirs et touristiques prévues

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<b>Objectif 3 – Bonne santé et bien-être</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables - vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.
	<b>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique :</b> Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions - vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques.

**5. Localisation et statut**

Sans objet

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Commune de Libramont

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet a été classé en lot 2 par la CLDR. L'ensemble est très intéressant mais ne bénéficie pas d'un statut prioritaire par rapport aux autres projets en cours.

### État du dossier

Sans objet

### Programme des travaux et/ou aménagements

- Sur les segments non asphaltés, les aménagements devront prévoir un changement de revêtement. Une surface lisse tel qu'un béton ou une surface asphaltée est préférable pour les cyclistes. Des travaux de préparation pour d'éventuels impétrants, un drainage et une stabilisation des sols des chemins sont à prévoir avant.
- Sur l'ensemble, les pistes cyclables doivent être visibles et sécurisées par un marquage au sol. Des bandes cyclables marquées permettent de forcer les automobilistes à ne pas rouler sur la bande cyclable. Des panneaux de signalisation F11 peuvent également faire l'objet d'une discussion dans l'objectif de pacifier le tronçon affecté, le cycliste peut prendre l'ensemble de l'espace de la voirie.
- La sécurisation des cyclistes est très importante, notamment lors des traversées de carrefours et de routes nationales. Un aménagement spécifique de ces points faibles est nécessaire pour éviter des accidents réguliers. Sur ces points, une signalisation, un éclairage intelligent, un réaménagement de la voirie sont nécessaires.
- Pour améliorer davantage la sécurité des cyclistes, une bande cyclo-piétonne peut également être aménagée le long de certains tronçons jugés trop dangereux.
- Le long de la liaison, des zones de repos sont à aménager. Un renforcement de la voirie équipée de mobilier urbain tel que des bancs et tables. Une végétalisation des zones de repos est intéressante à mettre en place pour apporter de l'ombre naturelle et drainer les eaux de pluie.
- Une signalisation doit être prévue sur le parcours de type point-nœud.

### Planification

Sans objet

### Démarches administratives à réaliser

- Synchronisation avec les pouvoirs publics de la Commune de Libramont
- Une discussion doit être faite à propos du choix du tracé
- Autorisation de la DNF pour les chemins non encore asphaltés, de type forestier et agricole

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Un entretien régulier est à fournir sur les liaisons. Un brossage peut être prévu sur la période du printemps et de la fin de l'automne pour éviter un cumul de feuille dangereux pour les utilisateurs.

Une communication est à mener de la part de l'Office du tourisme et de la commune à destination des citoyens.

La liaison peut être prolongée en direction de Sainte-Marie-Chevigny en collaboration avec la commune de Libramont, afin de la rendre encore plus utile et attractive.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

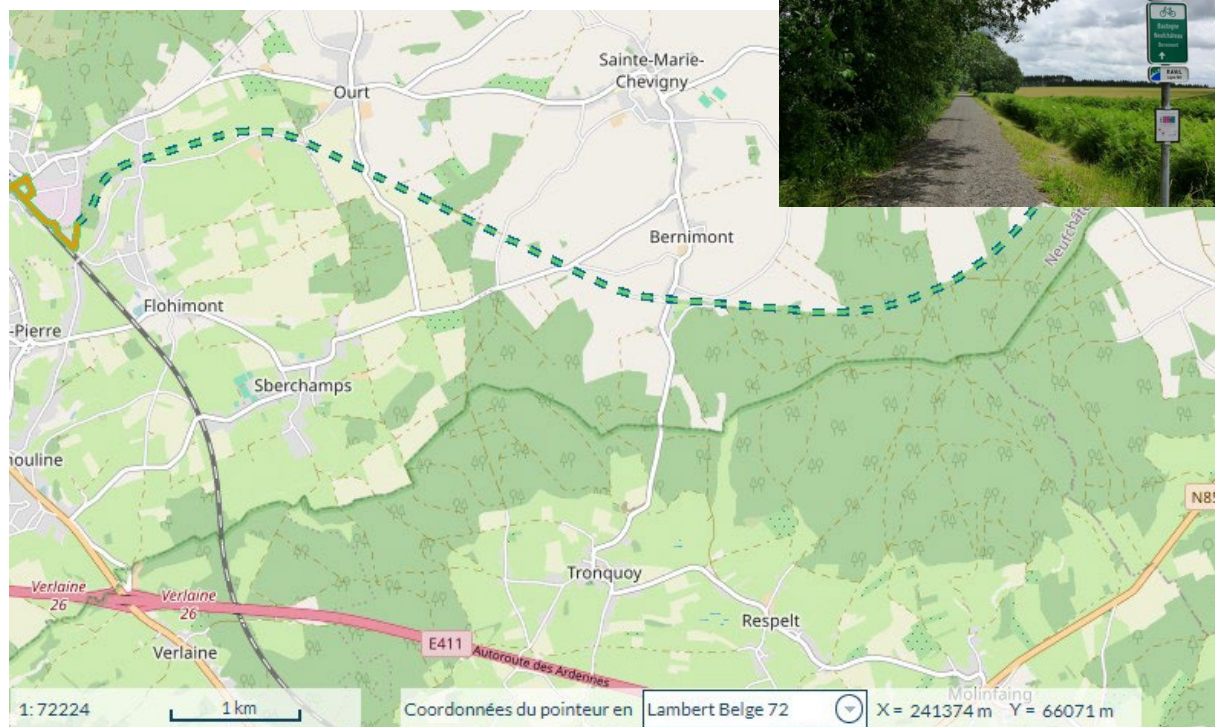
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de la liaison patrimoniale	1	Commune

### Indicateurs de résultat :

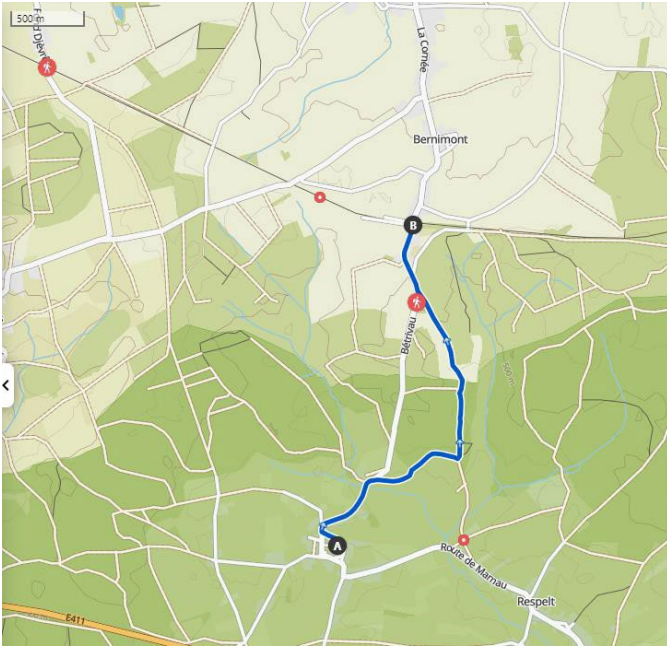
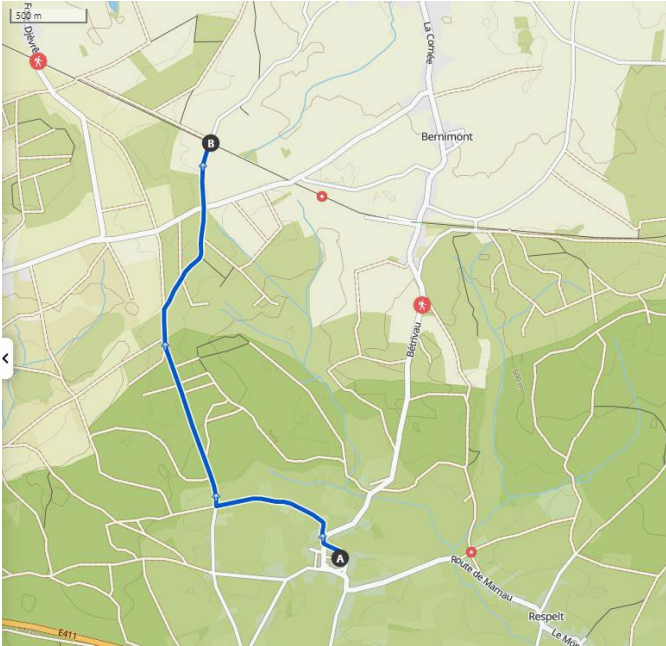
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation des liaisons	200 utilisateurs	Compteur intelligent

## 9. Annexes

### A. Visualisation du RAVeL, à proximité de Tronquoy



**B. Proposition des deux tracés pour relier Tronquoy au RAVeL en évitant la route de Sainte-Maire-Chevigny**



<b>Soutien au développement de l'emploi local</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Soutien au développement de l'emploi local</b>	Fiche n° IM-2.01
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI LOCAL

### 1. Description du projet

Afin de soutenir le développement de l'emploi local, plusieurs actions seront mises en place ; elles rencontreront les 3 axes suivants :

- **Recenser les emplois et entreprises à proximité ;**
- **Créer des évènements autour de l'emploi ;**
- **Augmenter l'offre d'emplois.**

Pour les détails, se référer au programme des travaux ci-après.

### 2. Justification du projet

Le secteur de l'emploi se porte assez bien dans la commune de Neufchâteau. Cette affirmation est confirmée par les indicateurs. Le taux de chômage est en baisse et est plus bas que la moyenne wallonne. En 2023, le taux de chômage administratif des 15-64 ans à Neufchâteau était de 8,7% alors qu'en Wallonie, il se situait autour de 13,4%. Néanmoins, le taux de chômage connaît tout de même une légère hausse depuis quelques années à Neufchâteau alors qu'il baissait depuis 2014. De plus, le ratio d'emploi intérieur est bas (54%). Il est dès lors primordial de soutenir l'emploi local.

Concernant l'emploi frontalier, et plus particulièrement vers le Grand-Duché du Luxembourg, les habitants perçoivent cela comme une opportunité et non pas une menace. Toutefois, il est plus difficile pour les entreprises locales de recruter. Cette proximité géographique engendre des difficultés pour la commune de Neufchâteau, il est dès lors primordial pour les entreprises de rester attractives et proactives sur le marché de l'emploi.

Ensuite, Neufchâteau n'échappe pas à la problématique actuelle générale liée à l'agriculture. La reprise et la pérennité des exploitations sont incertaines ; de fait, seulement 3% des exploitants ont moins de 35 ans. Il est nécessaire d'apporter du soutien au domaine agricole, de développer et valoriser l'emploi local, compte tenu du fait que plus de la moitié du territoire est destiné à l'agriculture.

Concernant l'accueil de la petite enfance, les Chestrolais soulignent un manque de valorisation des travailleurs, même si c'est un secteur générateur d'emplois.

Développer l'offre commerciale permettra d'encourager la création de nouveaux emplois. Car les nouveaux commerçants ne restent pas, ils désertent le centre-ville. Et de manière plus générale, il y a un manque de commerces de proximité.

#### Effets directs et multiplicateurs

- Développement économique du territoire
- Renforcement des liens entre acteurs économiques et habitants

- Meilleure attractivité de la commune
- Pérennisation des commerces
- Création d'emplois
- Meilleure communication vers les citoyens

### **Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM-1.05 : Soutien à la vie associative
- IM-1.07 : Commune en Santé
- M-2.01 : Création d'une halle des produits locaux
- M-2.03 : Construction d'un atelier rural

### **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### **7. Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire**

7.1 En favorisant les activités génératrices d'emplois et en développant l'offre commerciale et les services de proximité

#### **Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :**


<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.4 Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif ➤ O.S.4.3 Soutenir le commerce local et équitable
<b>Agence de Développement Local (ADL)</b>	Participe au développement de l'économie locale - Identifier la nature des besoins et des potentialités locales en tenant compte des aspects économiques et de la création d'emplois
<b>Agence Locale pour l'Emploi</b>	

### **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Intégration des habitants dans la vie locale
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Diminution des trajets domicile-lieu de travail
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Création d'emplois – Attractivité du territoire

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

#### **Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

	<p><b>Objectif 4 – Education de qualité :</b>  <b>Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</b> - vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus. Il met également l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour vivre dans une société durable. L'ODD4 appelle aussi à la construction et à l'amélioration des infrastructures éducatives</p>
---	--

 <p><b>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b></p>	<p><b>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique :</b>  <b>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b> - reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun.e un emploi décent et de qualité. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi dans les nouvelles générations, accompagnée d'une montée en compétence sur les emplois « durables ».</p>
 <p><b>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</b></p>	<p><b>Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure :</b>  <b>Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b> – promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent être en effet un moteur de recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. L'ODD9 appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique des industries et en encourageant l'innovation et la recherche scientifique.</p>

## 5. Localisation et statut

Sans objet.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** ADL, ALE, Forem, Infor Jeunes, commerces, CPAS, entreprises

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans (lot 2) car il s'adresse à un public large et vise le collectif.

Il s'appuie sur une dynamique de développement de la filière alimentaire, de soutien à la vie associative, du projet « Neufchâteau, Amie des Aînés » (projets prévus en lot 1). Ces derniers permettront de développer l'économie locale, ce qui pourrait créer de nouveaux emplois dans le futur.

Le projet est suffisamment précis, cependant il nécessite une coordination préalable (avec le FOREM notamment) et la mise en place de projets du PCDR repris en lot 1.

### État du dossier :

Sans objet

**Programme des travaux et/ou aménagements :****Recensement**

- Faire un état des lieux des emplois disponibles immédiatement ou dans un futur proche
- Lister les différentes entreprises existant à proximité et diffuser les informations.
- Créer une plateforme de recensement des emplois disponibles à proximité, où les employeurs pourraient diffuser leur recherche.
- Organiser des réunions de travail avec les différents acteurs du secteur de l'emploi (FOREM, ADL, ALE, etc.)

**Evénements et communication**

- Organiser des journées découverte en entreprise
- Mettre en place des événements d'information pour les jobs étudiants (ex : action Job Etudiant avec Infor Jeunes), ou des bourses à l'emploi
- Améliorer la communication communale, via la page Internet de la Commune, des panneaux, le « Oyez Citoyens », la création d'une plateforme et d'une nouvelle application, via les panneaux-écrans, etc.
- Mettre en avant la campagne « des emplois locaux pour les locaux ! »

**Offre d'emplois**

- Multiplier les emplois pour les jeunes dans les petits commerces.
- Développer l'Horeca
- Créer une coopérative axée sur le durable
- Ouvrir des bistrotts dans les villages (initiative privée)
- Associer plus les PME locales aux marchés publics (en adaptant les clauses)
- Ajouter des clauses sociales dans les marchés publics (afin d'encourager les articles 60, ...)
- Développer et valoriser l'emploi local dans le secteur de la petite enfance, des aînés, de l'agriculture, des commerces

**Planification :**

Sans objet

**Démarches administratives à réaliser :**

Sans objet

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

- Développer une communication efficiente sur les actions mises en place

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création d'une plateforme liée à l'emploi (promotion, diffusion de l'information)	1	Commune
Diffusion des emplois sur les canaux d'information existants	1x/mois	Commune

**Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre d'emplois créés par les entreprises bénéficiant d'un soutien communal	20	Commune ADL
Nombre d'évènements créés pour soutenir l'emploi (journée portes ouvertes en entreprise, bourses à l'emploi, évènements Infor Jeunes,...)	4x/an	Commune FOREM ADL Infor Jeunes ALE

<b>Actions en faveur de la biodiversité</b>	Fiche n° IM-2.02
<b>(a) Commune : Neufchâteau</b>	Priorité : Lot 2
<b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b>	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
<b>(c) Descriptif : Actions en faveur de la biodiversité</b>	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

### 1. Description du projet

Le projet vise à mettre en place des mesures complémentaires à la politique environnementale engagée par la Commune pour préserver la biodiversité et réduire les menaces qui pèsent sur elle. L'objectif est de préserver le cadre naturel et paysager tout en améliorant la protection de l'environnement. Pour y arriver, le projet identifie ces différents leviers d'actions basés sur la prévention, la sensibilisation, la protection et restauration :

- **Protéger les zones naturelles ;**
- **Renforcer le maillage écologique ;**
- **Sensibiliser la population à la nécessaire préservation de la biodiversité.**

Avant de réaliser ces actions, l'outil « Naturascope » mis en place par la Wallonie sera utilisé afin d'identifier les richesses et fragilités environnementales locales par la réalisation d'un auto-diagnostic en ligne dédié à la biodiversité. Cela permettra ainsi de mettre en évidence les facteurs problématiques sur lesquels il est nécessaire de travailler.

### 2. Justification du projet

La biodiversité (faune, flore, habitats et leurs interactions) est essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes et constitue une richesse naturelle et patrimoniale. Elle fournit de nombreux services indispensables à la survie de l'homme, comme l'approvisionnement en nourriture, la pollinisation, la régulation du climat, le contrôle de l'érosion des sols, la régulation des ravageurs, la purification de l'eau et de l'air, sans oublier les services culturels et récréatifs. Toutefois, la biodiversité en Wallonie se trouve dans un état préoccupant. Comme dans de nombreuses régions, La Wallonie n'échappe pas aux pressions multiples résultant des activités humaines : artificialisation des sols, fragmentation de l'habitat, intensification des pratiques agricoles et simplification des paysages, pollution de l'eau et altération des cours d'eau.

La commune de Neufchâteau bénéficie d'un patrimoine naturel riche et diversifié fortement apprécié par les habitants qui expriment une réelle volonté de le préserver. En témoigne les 4 réserves naturelles agréées et 32 sites de grand intérêt biologique bénéficiant chacun d'un régime de protection stricte pour lesquels la conservation de la nature est la vocation primaire. On dénombre par ailleurs, au sein de la commune, 4 sites Natura 2000 visant à assurer, en conciliation avec l'activité humaine, la survie à long terme des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Des efforts ont été déployés à l'échelle communale afin d'améliorer l'état de la faune, de la flore et des habitats. La Commune s'est ainsi engagée dans une dynamique environnementale via son association au parc naturel de la « Haute-Sûre Forêt d'Anlier » ou encore sa participation à l'appel à projets « BiodiverCité » visant à mettre en œuvre des politiques de protection et de restauration de la nature sur son territoire.

Néanmoins des progrès importants restent à encore accomplir pour mettre un terme au déclin de la biodiversité. L'ambition est dès lors de poursuivre la dynamique environnementale engagée par la Commune tout en la renforçant par une série d'actions. Ces actions visent à réduire les pressions et nuisances diverses qui pèsent sur la biodiversité (perte de maillage écologique, pulvérisation intensive de pesticides, intensification de l'agriculture et simplification des paysages).

### Effets directs et multiplicateurs

- Préservation de la biodiversité
- Meilleure information et communication vers les citoyens
- Conscientisation de la population
- Augmentation des espaces verts
- Amélioration du cadre environnemental de la commune

### Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR

- IM-1.03 : Mises en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement
- IM-1.08 : Développement d'une politique de mobilité douce
- IM-3.02 : Embellissement des villages et de Neufchâteau
- IM-3.05 : Sensibilisation et lutte contre les déchets
- IM-3.06 : Préservation et valorisation des paysages

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

### 3. Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement

3.1 En soutenant des initiatives en faveur de la propreté publique, de la qualité écologique et paysagère du territoire

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.1.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement ➤ O.S.2.5 Garder une attention particulière à la bonne gestion des cours d'eau ➤ O.S.2.6 Privilégier la replantation diversifiée en forêt communale
<b>Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier</b>	Conservation de la nature (préservation des cours d'eau, amélioration du réseau écologique)
	Sensibilisation à l'environnement
	Préservation du paysage et du patrimoine Agriculture (sapins de Noël en gestion diversifiée).




## 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ – Mobilisation citoyenne dans la gestion du patrimoine naturel – Création de liens sociaux et d'échanges autour du thème de la biodiversité – Amélioration du cadre de vie et de la convivialité au sein de la commune
---------------	--

<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ – Préservation et restauration de la biodiversité – Renforcement du maillage écologique
<b>ÉCONOMIE</b>	★ – Retombée économique indirecte liée à l'amélioration de l'attrait touristique

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☺ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p><b>Objectif 11 - Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> - vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.</p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p><b>Objectif 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :</b>  <b>Prendre l'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b> – vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques. Cette ambition se traduit à chaque échelle dont notamment la sensibilisation des citoyens.</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p><b>Objectif 15 - Vie terrestre :</b>  <b>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</b> – vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales.</p>

## 5. Localisation et statut

Sans objet.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** DNF, PNHSFA, RW-BiodiverCité, Yes We Plant, Espaces verts

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans (lot 2) car il est utile mais non prioritaire. Ce projet est en lien avec une autre fiche de ce PCDR, qui est placée en lot 1 « la mise en place de mesures de protection de l'environnement ».

### **État du dossier**

- Participation à BiodiverCité, « Yes We Plant », ...

### **Programme des travaux et/ou aménagements**

#### Protection des zones naturelles

- Créer une réserve naturelle, en cogestion avec le DNF, les citoyens et la commune
- Améliorer les connaissances des habitants au sujet des zones naturelles existantes au sein de la commune afin de mieux les protéger
- Lister chacune des zones naturelles et expliquer leur intérêt biologique au travers de la mise en place de panneaux ou documents didactiques

#### Maillage écologique

- Etablir une cartographie du réseau écologique existant afin de déterminer les endroits où seront implantées les nouvelles haies
- Entretenir les haies communales
- Etoffer la liste des arbres et haies remarquables
- Réitérer les actions autour de la distribution d'arbres (nouveau-nés, un arbre/une famille, semaine de l'arbre, etc.)
- Planter des arbres fruitiers sur les terrains communaux
- Edicter des règles strictes à insérer dans les demandes de permis d'urbanisme afin de protéger les plantations
- Végétaliser les parkings communaux
- Inciter les entreprises, les zonings à avoir plus de végétations sur leurs terrains

#### Sensibilisation

- Sensibiliser les citoyens à la préservation de la biodiversité, notamment par le biais des écoles
- Aménager des espaces consacrés à la biodiversité près des plaines de jeux et des espaces de convivialité
- Choisir des espèces indigènes pour les aménagements d'espaces publics
- Laisser la place à la biodiversité dans les aménagements (haie, herbes...)
- Créer une charte sur les espèces ne demandant que peu d'entretien
- Aménager des cimetières en espace nature
- Promouvoir les prés fleuris
- Proposer de parrainer un m<sup>2</sup>/habitant d'un espace fleuri public
- Sensibiliser aux pratiques de jardinage durable
- Créer une balade cyclo-pédestre biodiversité entre différentes zones naturelles

### **Planification**

Sans objet

### **Démarches administratives à réaliser**

- Réaliser le diagnostic en ligne via l'outil « Naturascope »
- Analyser le potentiel foncier afin de désigner la zone d'implantation de la future réserve naturelle.
- Demander la reconnaissance du statut de réserve naturelle agréée (permis d'urbanisme)
- Inscription d'arbres et haies remarquables sur une liste

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Communiquer sur l'avancement des projets et solliciter la participation citoyenne lorsque c'est possible.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Inscription d'une nouvelle réserve naturelle agréée	1	Publication de l'arrêté royal au Moniteur belge
Réalisation d'une infographie explicative	1	Commune
Cartographie du maillage écologique	1	Carte
Réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics	1	Justificatif de réalisation des travaux
Organisation de la journée de distribution d'arbres	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Augmentation des surfaces naturelles bénéficiant d'un statut protégé au sein de la commune	10%	SPW
Actions de sensibilisation	4x/an	Commune

<b>Mise en place d'un Schéma de Développement Communal</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Mise en place d'un Schéma de Développement Communal</b>	Fiche n° IM-2.03
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

### 1. Description du projet

Le schéma de développement communal (SDC) est un outil planologique permettant de gérer l'aménagement et le développement du territoire d'une commune. Etabli à l'initiative du Conseil communal, l'objectif du SDC est de gérer de façon parcimonieuse les réserves foncières, de les mobiliser et d'assurer leur développement de manière cohérente et harmonieuse avec le territoire.

Le schéma de développement communal est une vision prospective stratégique du développement territorial de la commune. Il se divise en deux parties. La première partie consiste à réaliser une analyse contextuelle qui identifie les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ; ainsi que les potentialités et contraintes du territoire communal.

L'analyse contextuelle alimente la réflexion et permet d'asseoir les choix qui conduiront les autorités communales à construire une stratégie pour le développement du territoire. Cette seconde étape consiste à formuler les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire ; à les mettre en œuvre (principe de mise en œuvre) et à les exprimer sous forme cartographique afin de matérialiser les objectifs précédemment établis (la structure territoriale).

Le schéma de développement communal comporte accessoirement des mesures de programmation et de gestion (limitation de la densité de logement, périmètre de réflexion urbanistique, etc.), des propositions de révision du plan de secteur ou encore une liste d'outils planologiques à élaborer, à réviser ou à abroger (SOL, GCU, SDP).

Une attention particulière sera accordée au maintien d'une cohérence urbaine et à la préservation de la typologie, des caractéristiques et de l'identité des différents villages afin de prévenir toute perte d'authenticité.

Le SDC veillera à intégrer les considérations reprises ci-dessous :

- Se doter d'un outil prospectif pour la lutte contre l'artificialisation des sols
- Veiller à la perméabilité des sols
- Eviter que les villages se rejoignent
- Envisager le développement de la ZACC des Lilas à Neufchâteau et densifier le périmètre urbain
- Interdire les zones de remblais près des habitations
- Trouver de nouvelles formes de lotissements adaptées au contexte rural (différent d'un découpage parcellaire) : favoriser les 3 façades dans les villages (limiter les lotissements de maisons 4 façades)
- Rendre obligatoire la construction sur chaque terrain à bâtir (limiter l'achat de 2 terrains pour n'y construire qu'une seule maison)
- Veiller à une certaine uniformité des matériaux
- Fixer des ratios d'immeubles à appartements
- Cartographier les structures territoriales « divisées » et de les relier grâce à des projets intégrant les questions de biodiversité et de mobilité douce

Il conviendra également d'intégrer la notion de centralité ou de trajectoire de réduction de l'étalement urbain, telle qu'actuellement définie dans le Schéma de Développement Territorial (SDT). Cela passe par l'identification et la cartographie des centralités et des espaces excentrés.

En parallèle, à l'implémentation du SDC, le projet vise à établir une charte communale d'urbanisme. Celle-ci a pour finalité de définir des objectifs d'urbanisme et des indications tenant compte des spécificités du territoire sur laquelle elle porte. Elle dicte les lignes de conduite à adopter pour la prise de décision en matière d'urbanisme.

## 2. Justification du projet

Le territoire évolue au fil du temps. Il est le fruit de l'interaction complexe entre les composantes économiques, sociales, culturelles et environnementales. Sans contrainte extérieure, les dynamiques territoriales peuvent être néfastes et entraîner des évolutions non désirées.

En l'absence de planification ou de régulation adéquate de la part de l'autorité communale, les habitants craignent de subir les effets d'une urbanisation désordonnée dont ils perçoivent déjà les effets. Certains villages ont en effet connu un développement important au cours de ces dernières années entraînant une perte d'authenticité architecturale et de convivialité, liée entre autres à l'implantation d'immeubles à appartements au cœur des villages. Les habitants souhaitent conserver et valoriser la présence de bâtiments traditionnels et d'éléments du patrimoine qui donnent aux villages un caractère authentique.

Au-delà des considérations urbanistiques propres, les citoyens estiment que l'adoption d'outils d'aménagement du territoire répondra à certains des besoins identifiés lors du diagnostic partagé. Ils estiment que la réalisation d'un schéma de développement communal permettra d'initier une refonte du territoire avec le développement de nouvelles zones de loisirs, la fusion de certains villages ou encore de lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

Il leur apparaît dès lors nécessaire d'acquérir une vision stratégique de développement territorial à long terme, afin d'infléchir les dynamiques territoriales vers une évolution souhaitable. Ils estiment qu'il est nécessaire d'initier une démarche stratégique visant à planifier et à organiser de manière cohérente et durable les réserves foncières de la commune, essentielles pour favoriser un développement du territoire équilibré, harmonieux et respectueux de l'environnement et de l'identité du territoire.

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Structuration du territoire et vision de développement de la commune
- Encadrement de l'évolution du bâti
- Conservation de la nature et des paysages ruraux
- Maintien de l'identité de la commune
- Soutien aux activités économiques
- Développement du tourisme
- Amélioration du cadre de vie des habitants

**Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM-1.03 : Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement
- IM-1.08 : Développement d'une politique de mobilité douce
- IM-3.01 : Diversification de l'offre en logements
- IM-3.03 : Actions en faveur du patrimoine
- IM-3.06 : Préservation et valorisation des paysages

**3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages**

4.1 En valorisant les villages par des projets de qualité s'appuyant sur des outils règlementaires

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**


<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser, le promouvoir <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.5.4. Remettre sur pied la CCATM (Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité)</li> </ul>
<b>Plan communal de mobilité (PCM) (2008 – 2018)</b>	

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★– Maintien d'une authenticité des villes et villages– Développement de nouvelles zones de loisirs
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Lutte contre l'imperméabilisation des sols – Développement de la mobilité douce – Amélioration du cadre de vie – Lutte contre l'étalement urbain
<b>ÉCONOMIE</b>	☹ Pas d'impact

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<p><b>Objectif 11 – Villages et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> - vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.</p>
---	--

## 5. Localisation et statut

Sans objet.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : CCATM, Maison de l'urbanisme, SPW

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Au vu des enjeux relevés pour la commune et de la nécessité de mettre en place des outils d'aménagement du territoire, la CLDR porte un grand intérêt au projet et aux enjeux qu'il sous-tend.

Toutefois, au moment de la priorisation, il subsistait une incertitude quant à l'entrée en vigueur du schéma de développement du territoire, ainsi que sur les implications au niveau des territoires communaux. Le projet a donc été classé en lot 2 en attente d'une base légale plus claire, ce qui permettra de mener une réflexion cohérente et pertinente.

### État du dossier

- Analyse du schéma de développement du territoire dans sa version actuelle.

### Programme des travaux et/ou aménagements

- Etablissement d'un cahier de charge pour la réalisation du schéma de développement communal et la charte urbanistique
- Désignation d'un auteur de projet
- Réalisation du schéma de développement communal et de la charte urbanistique

### Planification

Sans objet

### Démarches administratives à réaliser

- Procédure d'élaboration / révision d'un schéma de développement communal

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Information et implication des citoyens. Sollicitation de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Mise en place d'un schéma de développement communal	1	Commune
Mise en place d'une charte urbanistique	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Mesures identifiées en faveur de la préservation de la typologie des villages	5	Commune
Mesures identifiées afin de lutter contre l'imperméabilisation des sols	3	Commune
Travail d'identification et de liaison des structures territoriales divisées	1	Commune
Mesures identifiées afin de lutter contre l'étalement urbain	2	Commune
Travail d'identification des centralités	1	Commune

<b>Actions en faveur de la résilience des forêts</b> (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Actions en faveur de la résilience des forêts	Fiche n° IM-2.04
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA RESILIENCE DES FORETS

### 1. Description du projet

Le projet est divisé en deux parties ;

- **Relocaliser la filière bois**, par une campagne de promotion et un bon entretien des chemins forestiers ;
- **Mener des actions en faveur de la résilience de nos forêts**, principalement centrées sur les propriétaires privés parfois démunis face à la gestion de leurs parcelles forestières et la gestion des forêt publiques.

### 2. Justification du projet

Recouvrant près d'un tiers de son territoire (29,6%), les forêts sont une composante essentielle du paysage de la commune de Neufchâteau. Elles remplissent de nombreuses fonctions tant sur le plan économique (production de bois), environnemental (contribution au cycle de carbone, protection des sols, purification de l'eau, régulation du climat, conservation de la biodiversité) que social ou culturel (activités de loisirs, récréatives, ...).

Pourtant, la filière bois sur la commune de Neufchâteau reste à ce jour peu développée et une partie importante des coupes de bois sont délocalisées en dehors du territoire communal. Le développement d'une filière bois locale aura de nombreuses retombées économiques locales en générant des emplois dans différents secteurs tel que la sylviculture, l'exploitation forestière, la transformation du bois, la construction, la fabrication de meubles ou encore la production d'énergies renouvelables.

Contrairement à l'agriculture, où les rotations culturales sont courtes, les choix du sylviculteur engagent celui-ci sur la durée, si bien que le fruit du travail sera récolté par les générations suivantes. Cette durée du cycle de production longue explique en grande partie la physionomie des forêts privées actuelles, qui se caractérise par une couverture importante en résineux au détriment des feuillus, étant donné leur croissance rapide. On observe en conséquence un appauvrissement de la diversité structurelle (nombre d'étages de cimes, âge, circonférence des arbres) et de la diversité spécifique (nombre d'espèces) des forêts qui les rend particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique.

L'objectif est dès lors double à savoir : valoriser les ressources naturelles de la commune en créant une filière de valorisation du bois tout en inscrivant la gestion des forêts dans une démarche durable tenant compte des effets du changement climatique à long terme et la nécessité d'améliorer la résilience de nos forêts.

#### Effets directs et multiplicateurs

- Maintien de l'activité économique sur le territoire
- Information et sensibilisation des citoyens et des exploitants
- Exploitation de la forêt de manière durable

**Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM-1.03 : Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement
- IM-2.01 : Soutien au développement de l'emploi local
- IM-2.02 : Actions en faveur de la biodiversité
- IM-3.06 : Préservation et valorisation des paysages

**3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**6. Tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole**

6.2 En renforçant la gestion durable de la forêt et des terres agricoles publiques

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**


<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.1.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement ➤ O.S.2.6 Privilégier la replantation diversifiée en forêt communale
<b>Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier</b>	Conservation de la nature
	Sensibilisation à l'environnement
	Préservation du paysage et du patrimoine
	Agriculture (sapins de Noël en gestion diversifiée)
<b>Agence de développement local (ADL)</b>	Réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local
	Identifier la nature des besoins et des potentialités locales en tenant compte des aspects économiques et de la création d'emplois



**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★– Développement de contact entre les habitants et le monde forestier
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★- Amélioration de la résilience des forêts – Préservation des ressources naturelles – Préservation des forêts -
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Valorisation de la filière locale du bois -

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<p><b>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique :</b>  <b>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le-d'emploi productif et un travail décent pour tous</b> -reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun.e un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagnée d'une montée en compétences sur les emplois « durables ».</p>
---	---

	<p><b>Objectif 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :</b>  <b>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b> – vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques.</p>
	<p><b>Objectif 15 – Vie terrestre :</b>  <b>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</b> - vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales.</p>

## 5. Localisation et statut

Sans objet

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** CAPFP, DNF, PHNSFA, propriétaires

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans (lot 2) car il nécessite une meilleure définition des actions à réaliser.

### État du dossier

Sans objet

### Programme des travaux et/ou aménagements

Relocalisation de la filière

- Faire connaître et valoriser à l'aide d'une bonne communication les scieries « locales » présentes dans les communes voisines : Rossart, Traimont, Suxy, etc.)
- Entretien des chemins agricoles et forestiers

Résilience de la forêt

- Conclure une convention avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée pour l'accompagnement des petits propriétaires forestiers (<5 ha)
- Inciter à planter des arbres et à alterner les bandes de résineux et de feuillus, via le département de Nature et forêts
- Sensibiliser les exploitants à l'intérêt des peuplements diversifiés et organiser des visites de terrain avec des organismes spécialisés
- Lutter contre les cultures de sapin de Noël qui persistent au-delà du terme de production, via le département de Nature et forêts

- Veiller à maintenir l'ouverture de la forêt au public (qui doit être canalisé) et informer sur la chasse (les revenus générés, son rôle de régulation du gibier, les dates de battues- reprises sur une application avec une carte,...)
- Faire connaître le MOOC sur la gestion des forêts à couvert continu
- Mener des actions en partenariat avec le PNHSFA

### **Planification**

Sans objet

### **Démarches administratives à réaliser**

- Conclure une convention avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

- Information et implication des citoyens

## **8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Mise en place d'une convention d'accompagnement pour les petits propriétaires forestiers	1	Commune
Mise en place d'un mécanisme d'incitation financière à la plantation d'arbres feuillus	1	Commune DNF
Entretien du réseau de chemins agricoles et forestiers de la commune	1	Commune

### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre d'exploitants forestiers se faisant accompagner par la cellule d'appui à la petite forêt privée.	15	Commune
Augmentation du volume de bois traité par les scieries locales	+10 %	Enquête auprès des scieries locales

<b>Création de lieux et d'activités de rencontre pour les jeunes</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> / <b>(c) Descriptif :</b> Création de lieux et d'activités de rencontre pour les jeunes	Fiche n° IM-2.05
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION D'ESPACES ET D'ACTIVITES DE RENCONTRE POUR LES JEUNES

### 1. Description du projet

Le projet vise à mettre à disposition des espaces et à organiser des activités pour les jeunes sur le territoire de la commune. Il comporte deux volets distincts :

- **Créer des clubs des jeunes :**
  - Développer un Club des jeunes à Grandvoir et mettre à disposition un local (module préfabriqué)
  - Créer un club des jeunes à Neufchâteau et lui donner accès à un local
  
- **Créer des activités pour les adolescents :**
  - Proposer des stages pour les jeunes
  - Les espaces multisports existants pourraient être investis et utilisés davantage en y organisant des activités, telles qu'un tournoi de mini-foot

### 2. Justification du projet

La commune de Neufchâteau a vu sa population augmenter depuis une trentaine d'année, avec une population relativement jeune. L'installation d'un club de jeunes à Grandvoir et à Neufchâteau est justifiée par rapport aux autres villages étant donné qu'il y a une forte présence de jeunes de moins de 18 ans dans ces deux villages (voir annexe).

Si la commune de Neufchâteau offre des services divers et variés pour la population, les citoyens déplorent le manque de services, d'accompagnement, de lieux et d'activités destinés aux jeunes. Ils souhaitent par conséquent une meilleure prise en compte de leur besoin et davantage d'inclusivité pour les jeunes à l'échelle de la commune.

Les habitants ont réitéré l'importance de mettre des locaux à disposition pour les jeunes, leur offrant des possibilités de se rencontrer, d'interagir et de socialiser avec d'autres personnes de leur âge. Ces espaces sont indispensables pour leur épanouissement social et encouragent la créativité et l'expression individuelle au travers de la réalisation de diverses activités culturelles ou sportives.

D'autre part, les citoyens appuient la nécessité d'élargir l'offre d'activités destinées aux jeunes, jugée actuellement insuffisante. Pourtant ces activités sont essentielles pour leur développement personnel, leur apprentissage en plus d'offrir de nombreuses opportunités de socialisation.

L'objectif est donc de développer des activités et des espaces ciblés pour les jeunes afin d'améliorer leur qualité de vie et leur épanouissement social et d'améliorer leur cadre de vie sur la commune. Les actions se concentrent principalement sur les localités de Neufchâteau et Grandvoir en raison de la part importante des jeunes dans chacune de ces localités.

**Effets directs et multiplicateurs**

- Maintien des jeunes sur le territoire communal
- Epanouissement social pour les jeunes
- Développement de nouvelles activités et initiatives citoyennes
- Amélioration du bien-être de la population
- Promotion de la solidarité et des échanges
- Dynamisation des relations sociales
- Renforcement des services offerts et satisfaction des habitants
- Prévention de l'isolement

**Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- M-1.01 : Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords
- IM-1.05 : Soutien à la vie associative
- M-2.05 : Création d'une maison de village à Longlier
- M-2.06 : Aménagement d'espaces de convivialité
- M-2.09 : Rénovation de la maison de village d'Hamipré et de ses abords
- M-3.10 : Création d'un local de rencontres pour le village de Verlaine
- M-3.09 : Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois

**3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.1 En proposant un accompagnement spécifique aux jeunes et aux aînés
<b>2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal</b>
2.1 En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**



<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.I.1 Être une commune où il fait bon vivre ➤ O.S.I.3. Créer une maison des jeunes et un conseil communal de la jeunesse
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement social
<b>Agence de Développement Local</b>	Réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Promotion de la solidarité et des échanges – Epanouissement social pour les jeunes – Renforcement et accentuation de la cohésion sociale – Dynamisation des relations sociales – Maintien des jeunes sur la commune – Prévention de l'isolement – Amélioration de la qualité de vie
<b>ENVIRONNEMENT</b>	⊕ Le projet n'a pas d'impact environnemental particulier
<b>ÉCONOMIE</b>	⊕ Le projet n'a pas d'impact économique particulier

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<p><b>Objectif 13 – Bonne santé et bien-être :</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p>
	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</p>

#### 5. Localisation et statut

Sans objet

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** Club des jeunes, Maison des jeunes, Ciep, Conseil des Jeunes

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet a été placé en lot 2 car il a été jugé important, néanmoins pas prioritaire par la CLDR.

##### État du dossier :

Maison de jeunes :

- Montage du dossier pour la reconnaissance de la structure par la Fédération Wallonie Bruxelles avant d'engager un animateur

Clubs des jeunes :

- Mise à disposition de locaux adaptés pour le club des jeunes de Longlier. Des contacts ont été pris récemment par la Commune avec la Décanale pour conclure un bail emphytéotique sur le Cercle Saint Etienne. Après une mise aux normes incendie et électricité, le bâtiment pourra être mis à disposition du club des jeunes.

- Aménagement des caves de la maison de village de Tournay en local pour les jeunes (via le budget participatif)

Activités pour les adolescents :

- Organisation d'évènements qui permettent de trouver des jobs d'étudiant et qui favorisent le travail étudiant dans les commerces locaux.
- Engagement d'un animateur sportif à l'Adeps : délocalisation possible dans les villages, notamment pour contribuer à des animations organisées sur les terrains multisports ; principalement en soirée et durant les week-ends.

### **Programme des travaux et/ou aménagements**

Sans objet

### **Planification**

Sans objet

### **Démarches administratives à réaliser**

- Introduction à la Commune d'un dossier de demande de constitution des clubs des jeunes

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

- Accompagnement des jeunes dans leur gestion quotidienne et gestion du club des jeunes
- Mise en place d'un règlement d'ordre intérieur

## **8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

### **Indicateurs de réalisation :**

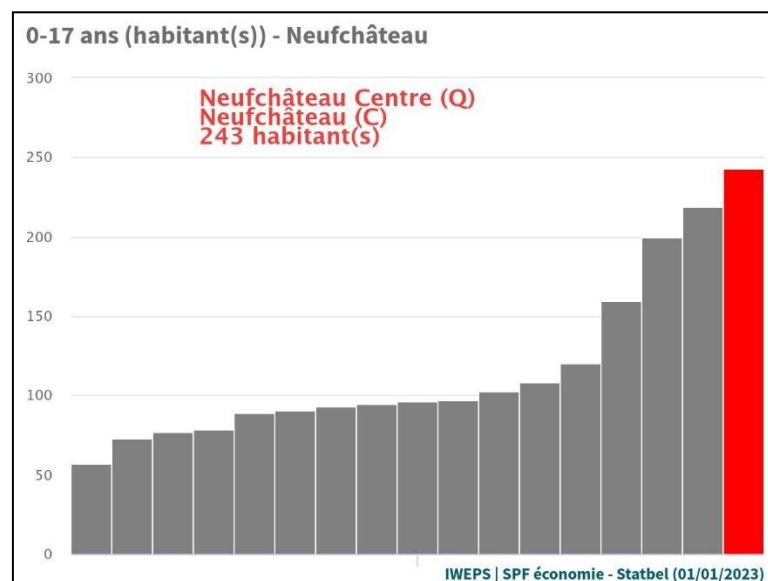
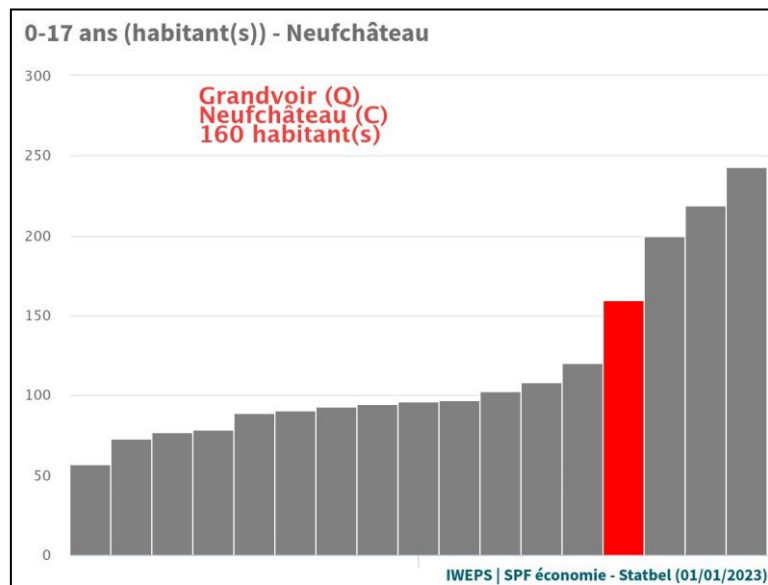
<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Mise à disposition d'un local pour le club des jeunes de Neufchâteau	1	Commune
Mise à disposition d'un local pour le club des jeunes de Grandvoir	1	Commune
Création de clubs des jeunes	2	Club des jeunes
Organisation de stages pour les jeunes	6x/ an	Commune

### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre de jeunes adhérents au club des jeunes (effectifs moyens) de Neufchâteau	20	Registre du club des jeunes
Nombre de jeunes adhérents au club des jeunes (effectifs moyens) de Grandvoir	15	Registre du club des jeunes
Taux de participation moyen aux stages	30%	Inscriptions aux stages

**9. Annexes**

Annexe 1 : Distribution du nombre d'habitants de moins de 18 ans par quartier sur la commune de Neufchâteau (janvier 2023). Grandvoir et Neufchâteau sont en rouge.



<b>Politique d'accès à la terre</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif : Accès à la terre</b>	Fiche n° IM-2.06
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## POLITIQUE D'ACCES A LA TERRE

### 1. Description du projet

Le projet consiste en la mise en place d'un dispositif facilitant l'accès aux terres agricoles communales pour les agriculteurs locaux désireux de développer une agriculture familiale. Le but est d'optimiser l'utilisation des aïances communales par les jeunes agriculteurs et pour des cultures nourricières.

Pour cela, différentes actions seront menées :

- La réalisation d'un **état des lieux des aïances communales**, afin d'identifier les terres disponibles sur la commune.
- Les aïances seront louées préférentiellement aux **jeunes agriculteurs** de la commune à un prix accessible
- Un **règlement** sera mis en place pour l'accès à la terre et l'affectation du sol, à savoir la définition des types de cultures à y pratiquer (en concordance avec le bail à ferme).
- La Commune veillera à **répartir les aïances** sur le territoire communal. Cependant, l'achat de terres agricoles par la Commune est jugé problématique vu les prix pratiqués

### 2. Justification du projet

Avec une superficie agricole couvrant 56,4 % du territoire, Neufchâteau est une commune essentiellement rurale. L'agriculture y est principalement axée sur l'élevage extensif de bovins destinés à la production de viande ; les fermes d'élevage de bovins viandeux représentant pas moins de 64% des fermes implantées sur la commune. Ce type d'élevage extensif nécessite de grandes surfaces agricoles disponibles pour la pâture du cheptel. C'est la raison pour laquelle, on retrouve à l'échelle de la commune, une grande majorité de terrains agricoles exploités en prairie permanente (70% de SAU communale en 2022) et par des cultures fourragères (18% de SAU en 2022) qui sont caractéristiques des paysages bucoliques observés au sein de la commune.

Le maintien de la population agricole est un enjeu crucial pour une commune rurale telle que Neufchâteau non seulement en termes économique, mais aussi social et environnemental. En effet, l'agriculture revêt un caractère multifonctionnel. Elle contribue également à la préservation de l'environnement rural et de ses paysages, au maintien de la vitalité des zones rurales et à l'équilibre du développement territorial. Un secteur agricole solide est donc nécessaire pour supporter une société et une économie rurale.

Or, le secteur agricole de la commune de Neufchâteau est soumis à de nombreuses pressions. Depuis quelques années, on observe un vieillissement continu de la population agricole active. À l'inverse, le nombre de jeunes exploitants reste très limité sur la commune, avec seulement 3 % des agriculteurs âgés de moins de 35 ans. Par ailleurs, les terres agricoles sont détournées vers des usages autres que ceux liés à la production alimentaire (la commune de Neufchâteau figurant parmi les trois premiers producteurs de sapins de Noël en Région wallonne (7% de la SAU) et sont sujettes à la spéculation foncière. En conséquence, le prix de la terre n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années, jusqu'à véritablement former une barrière à l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire.

En règlementant l'accès à la terre par la mise en place d'un système d'aisance communale qui seront louées préférentiellement aux jeunes agriculteurs à un prix accessible, on lève ainsi les principales barrières à l'installation des agriculteurs. Cette mesure permet d'assurer la pérennisation et le redéploiement de l'agriculture à l'échelle communale.

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Pérennisation de l'activité agricole sur le territoire
- Maintien des jeunes agriculteurs sur le territoire
- Préservation de l'environnement rural
- Développement de l'économie locale et des circuits courts

### **Interactions avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- IM-1.03 : Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement
- IM-1.04 : Valorisation de la filière alimentaire locale
- IM-1.07 : Commune en Santé
- IM-2.01 : Soutien au développement de l'emploi local
- IM-2.04 : Actions en faveur de la résilience de la forêt

## **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

### **6. Tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole**

6.1 En développant la diversification et les circuits courts

### **Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.4. Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif ➤ O.S.4.6. Soutenir le monde agricole
---	---

## **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★ Maintien du cadre rural - Contribution à la vitalité rurale-
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Production locale – Circuit-courts – Maintien des paysages ruraux
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Maintien de l'activité agricole sur la commune – Accès à la terre – Maintien des agriculteurs sur la commune – Ancrage de l'emploi au niveau local – Aide à l'installation de nouveaux entrepreneurs et à leur développement -

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<p><b>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique :</b>  <b>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein d’emploi productif et un travail décent pour tous</b> - reconnaît l’importance d’une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d’offrir à chacun.e un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d’opportunités de formation et d’emploi pour les nouvelles générations, accompagnée d’une montée en compétences sur les emplois « durables ». L’ODD8 prévoit également une coopération internationale renforcée pour soutenir la croissance et l’emploi décent grâce à une augmentation de l’aide pour le commerce, à la mise en place de politiques axées sur le développement et à une stratégie mondiale pour l’emploi des jeunes.</p>
	<p><b>Objectif 11 - Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu’elles puissent offrir à tous des opportunités d’emploi, un accès aux services de base, à l’énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l’utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.</p>
	<p><b>Objectif 12 – Consommation et production responsables :</b>  <b>Établir des modes de consommation et de production durables</b> - est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l’impact environnemental et social de l’ensemble de la chaîne de valeur de nos produits.</p>
	<p><b>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :</b>  <b>Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b> – vise à renforcer la résilience et la capacité d’adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques.</p>
	<p><b>Objectif 15 – Vie terrestre :</b>  <b>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</b> – vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité.</p>

## 5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** agriculteurs, Comice agricole, ADL, Association « Terre-en-vue »

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans (lot 2) car il nécessite une meilleure définition des actions à réaliser.

### État du dossier

Sans objet

### Programme des travaux et/ou aménagements

- Réalisation d'un relevé cadastral des aisances communales, avec identification des locataires, des exploitants des terres et des affectations
- Rédaction d'un règlement définissant les conditions d'accès aux aisances (favorisant les jeunes agriculteurs) et les types de cultures à y pratiquer, en concordance avec le bail à ferme.
- Location des aisances disponibles en appliquant le règlement.
- Selon les possibilités, acquisition par la Commune de terres agricoles sur les zones du territoire disposant de moins d'aisances.

### Planification

Sans objet

### Démarches administratives à réaliser

- Etablissement d'un règlement relatif aux aisances communales.
- Rédaction de baux de location.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Veiller à ce que cette politique d'accès à la terre perdure dans le temps et convienne au monde agricole

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'une réglementation concernant l'accès à la terre et l'affectation du sol	1	Commune
Réalisation d'un cadastre des aisances communales	1	Commune

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Proportion des aisances agricoles louées à des agriculteurs de moins de 35 ans	30 %	Commune

# **Lot 3 – projets à réaliser dans les 7 à 10 ans**

---

## **Projets matériels**

M 3.01 - Création de logements tremplins

M 3.02 - Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau

M 3.03 - Installations pour la production d'énergie à partir de sources diversifiées

M 3.04 - Création de logements intergénérationnels

M 3.05 - Aménagement de venelles dans les villages

M 3.06 - Diversification de l'offre en hébergements touristiques

M 3.07 - Aménagement d'une piste cyclable entre Namoussart et Mon Idée

M 3.08 - Création d'une liaison lente sécurisée à Longlier

M 3.09 - Restauration et aménagement du moulin banal

M 3.10 - Aménagement d'un local de rencontres et de ses abords pour le village de Verlaine

## **Projets immatériels**

IM 3.01 - Diversification de l'offre en logements

IM 3.02 - Embellissement des villages et de Neufchâteau

IM 3.03 - Actions en faveur du patrimoine

IM 3.04 - Soutien et sensibilisation des citoyens au niveau énergétique

IM 3.05 - Sensibilisation et lutte contre les déchets

IM 3.06 - Préservation et valorisation des paysages

IM 3.07 - Développement de l'offre commerciale

IM 3.08 - Actions pour inciter aux déplacements partagés ou alternatifs

IM 3.09 - Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois

<b>Création de logements tremplins</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Tournay <b>(c) Descriptif :</b> Création de logements tremplins	Fiche n° M-3.01
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION DE LOGEMENTS TREMPLINS

### 1. Description du projet

Un logement tremplin consiste en une location, de maison ou d'appartement, exclusive pour les jeunes ménages. Les logements sont généralement composés de 2 à 3 chambres avec un espace bureau permettant de télétravailler. Les logements tremplins ne sont pas des logements sociaux, mais des logements à prix moyen, avec un bail courant sur une période limitée.

Les candidats locataires doivent répondre à plusieurs critères pour accéder à ce type de logement, un règlement d'attribution est rédigé par la Commune. L'objectif est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et d'encourager le maintien des services dans les villages.

Le principe du logement tremplin se traduit par la rétrocession d'une partie des loyers si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal. Les logements créés restent sous la propriété communale et le projet peut être réédité pour un autre jeune ménage.

Sur la commune de Neufchâteau, le village de Tournay peut accueillir cette structure de logement tremplin, car un terrain communal est encore disponible à proximité de la maison de village.

### 2. Justification du projet

Les jeunes rencontrent de plus en plus de difficultés pour accéder au logement sur l'ensemble du territoire de Neufchâteau. En effet, la commune subit une forte demande alimentée d'une part par la croissance démographique et la population jeune et, d'autre part, par la pression foncière, liée à la réduction du potentiel foncier et à la proximité avec le Grand-Duché du Luxembourg.

La création de logements tremplins sur la commune permettra de faciliter l'accès au logement pour les jeunes en leur apportant une solution locative temporaire et ainsi les maintenir sur le territoire.

La diversification et l'augmentation de l'offre en logements permettra de répondre à l'enjeu de la future croissance démographique.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.3 En développant des logements innovants et inclusifs adaptés aux divers publics

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.1 Être une commune où il fait bon vivre
<b>Plan de cohésion sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement social

<b>Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Hamipré <b>(c) Descriptif :</b> Création d'une voie lente	Fiche n° M-3.02
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMENAGEMENT D'UN CHEMIN SECURISE D'HAMIPRE AU CENTRE DE NEUFCHATEAU

### 1. Description du projet

Afin de relier Hamipré à Neufchâteau à l'abri des voitures circulant sur la voirie régionale, il est intéressant de créer une liaison pour les modes doux. Le projet consiste donc à aménager un chemin sécurisé entre les deux centres en évitant d'emprunter la route principale, la N40.

Un cheminement parallèle à la N40 peut être envisagé via le chemin des Rochettes, qui est coupé par le chemin de la Quintaine. Le Chemin des Rochettes permet d'acheminer les modes doux au pied de la caserne des pompiers depuis le centre d'Hamipré. Le chemin de la Quintaine offre une alternative pour desservir le haut de la Chaussée d'Arlon directement.

Le tracé est visible en annexe, il est long de 1,3 km, ce qui prend 20 minutes à pied et 6 minutes à vélo. Un élément limitant la large utilisation par tout citoyen est le relief naturel qui totalise 40 m de dénivelé cumulé. Un tronçon comporte notamment une pente à 10 %.

Les chemins sont composés de terre et de cailloux. Le tracé est pour l'instant praticable à pied ou en VTT (pour les initiés). Pour rendre le tronçon plus agréable et praticable pour l'ensemble des citoyens, l'aménagement d'une bande plus lisse et un entretien de la végétation sont envisagés.

### 2. Justification du projet

Le village d'Hamipré se situe à 2km du centre de Neufchâteau, à l'est. Le seul moyen de liaison actuel passe via la N40. Malheureusement cet axe rapide est difficilement aménageable pour un tracé sécurisant pour les modes de déplacement doux. Une forte pente et des tournants sans visibilité composent ce tronçon qui est emprunté par les automobilistes à plus de 70 km/h. Un tracé indépendant est donc nécessaire pour permettre aux usagers de gravir la pente à leur aise et de manière sécurisée.

Des aménagements de ce type sont une alternative à la voiture pour des courts trajets. Une diminution du nombre de voitures dans le centre de Neufchâteau permet d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Les rues sont plus paisibles, la nervosité diminue et la promenade en ville devient agréable et moins dangereuse. La qualité de l'air s'améliore par une diminution des rejets de particules fines, ce qui impacte directement la santé de tous. Également, la diminution du rejet de CO2 est directement liée au réchauffement climatique, véritable tournant et défi de notre société qui impacte notre quotidien.

L'aménagement de ces chemins permettra également une amélioration du cadre de vie en apportant des sentiers de balade agréables à fouler en famille pour les villageois d'Hamipré.

Le projet va de pair avec celui de la rénovation urbaine de Neufchâteau. En effet, cette dernière prévoit notamment de réaménager la chaussée d'Arlon. Ces aménagements apporteront de la sérénité et de la fluidité dans les déplacements via les modes doux.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural

5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.1.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs</li> </ul>
<b>Plan Communal de Mobilité (2008-2018)</b>	Favoriser les modes doux pour les déplacements de courte distance

### 4. Annexes

#### A. Itinéraire proposé de la liaison sécurisée entre Hamipré et Neufchâteau



<b>Installations pour la production d'énergie à partir de sources diversifiées</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> / <b>(c) Descriptif :</b> Production énergétique	Fiche n° M-3.03
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## INSTALLATIONS POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE A PARTIR DE SOURCES DIVERSIFIEES

### 1. Description du projet

La Commune de Neufchâteau souhaite diversifier les sources de production d'énergie renouvelable. Lorsque la production se fait sur le territoire communal, cela favorise directement l'autoconsommation. Cette diversification s'articule sur 4 éléments renouvelables ; l'eau, le soleil, le vent et la biomasse.

Premièrement, la ressource en eau peut être utilisée à partir du lac de Neufchâteau. L'eau y est abondante et le patrimoine s'y prête particulièrement bien avec une première étude en cours à propos d'une roue à aubes combinée à une turbine au moulin Klepper, en amont du lac. Un deuxième projet, en aval du lac, serait de construire une microcentrale hydro-électrique à la fin du lac. Le troisième projet est d'utiliser les variations de la température de l'eau du lac pour créer un effet de pompe à chaleur.

Deuxièmement, au niveau de la ressource solaire, les panneaux photovoltaïques peuvent être mis à profit. La création d'une charte a été évoquée pour obliger l'installation de panneaux sur les nouvelles constructions, et la recommander pour les grandes surfaces comme les toitures de bâtiments publics, de bâtiments agricoles, etc.

Troisièmement, le vent. Un site d'éoliennes vient d'être construit à Massul. Vu la proximité de l'autoroute, d'autres sites potentiels pourraient être exploités.

Quatrièmement, en ce qui concerne la biomasse, le territoire de Neufchâteau regorge de ressources. Les déchets forestiers peuvent être valorisés en combustible et ainsi alimenter un réseau de chaleur. Un projet pilote a été réalisé à Namoussart. La biométhanisation est également intéressante à valoriser à une échelle transcommunale.

Ce projet se décline plus particulièrement vers la production d'électricité. Pour valoriser directement cette production électrique, des bornes de recharge pour vélos et voitures sont intégrées au projet. L'achat de 10 vélos électriques à partager est envisagée pour offrir une alternative de mobilité douce aux citoyens.

### 2. Justification du projet

Nos sociétés sont pour le moment très dépendantes aux énergies, que ce soit pour des services de subsistance, pour maintenir notre niveau de vie qualitatif actuel ou encore pour développer nos territoires. Jusqu'à présent, la ressource énergétique se basait principalement sur le pétrole. Or, depuis quelques années, le monde vient de dépasser le pic des ressources pétrolières disponibles sur terre. Ce moment marque un tournant dans la gestion des énergies. De grandes questions se posent sur le choix et l'efficacité des ressources à utiliser dans un proche futur.

L'Europe se montre pionnière dans le domaine couplé à la question climatique et à la décarbonisation de nos territoires. L'Union Européenne met en avant le projet Green Deal à l'horizon 2050. Celui-ci donne la direction à suivre pour viser un continent décarbonisé d'ici 2050. La transition énergétique est un gros point de l'équation. Les énergies doivent être produites par des ressources durables et selon les forces des territoires locaux.

Le cas de Neufchâteau en est le parfait exemple. L'eau du fond de vallée de la commune est une ressource intéressante à développer. La présence d'un lac est unique dans la région proche et mérite d'être valorisée dans le secteur énergétique. De manière générale, les projets pilotes sont nécessaires pour pouvoir répandre la technique sur les communes voisines si celle-ci est concluante. De nombreux ruisseaux peuvent par la suite être équipés de turbines. En effet, la présence de moulins à eau n'est pas rare en Ardenne.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 3. Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement

3.2 En favorisant la production d'énergies renouvelables, en tenant compte du paysage et de l'écosystème

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<p><b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b></p>	<p>O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.2.4 Travailler aux objectifs du développement durable en vue de réaliser des énergies propres, une réduction de la consommation énergétique</li> </ul>
--	--

<b>Création de logements intergénérationnels</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Neufchâteau <b>(c) Descriptif :</b> logement intergénérationnels	Fiche n° M-3.04
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS

### 1. Description du projet

Dans le cadre du développement rural, un logement intergénérationnel est logement communal locatif comprenant au moins deux logements, dont l'un est occupé par au moins une personne âgée de plus de 65 ans et l'autre par une personne ou un ménage plus jeune. Les habitants n'ont pas forcément de lien de famille entre eux. Afin d'encourager les interactions et les échanges, les deux (ou plusieurs) ménages se rendent des services mutuels, inscrits dans un cadre écrit de type convention ou règlement d'ordre intérieur. Ce cadre structure et définit les modalités de cohabitation et d'échange de services qui permettent à chacune des parties d'être gagnante.

Une autre approche consiste en la création d'un quartier intergénérationnel. Chaque ménage dispose d'un logement indépendant et les échanges se réalisent dans des espaces partagés. Bien que des échanges soient encouragés par l'espace partagé, cette vision nécessite un changement de mentalité pour aller vers les autres.

Le logement kangourou est une autre sorte de logement intergénérationnel. Ce concept repose sur la cohabitation de deux générations (souvent d'une même famille) sous un même toit. Les deux générations disposent tout de même d'espaces bien définis selon une convention pour un bon vivre ensemble. L'aîné est bien souvent propriétaire du bâtiment. La génération la plus jeune (étudiant ou jeune ménage) a accès à un logement abordable et la génération la plus ancienne bénéficie d'une compagnie, d'une aide pour les tâches devenues inconfortables avec l'âge.

Pour terminer, des logements modulaires pourraient aussi être créés. Ces logements peuvent alors évoluer au fil du temps selon les besoins et les envies des locataires et de l'ensemble du quartier intergénérationnel.

### 2. Justification du projet

La population de la commune de Neufchâteau est en forte croissance. Sur les 20 dernières années, la démographie a évolué de 28,8% pour atteindre 8 186 habitants en 2023. Cette population est assez homogène au niveau de la répartition des âges. La pyramide des âges a une forme triangulaire ce qui montre une forte natalité et une jeunesse bien présente, mais également une part de pensionnés de plus de 65 ans. En 2023, ceux-ci sont un peu moins de 1 200 ce qui représente 15% de la population totale. Cette part des aînés est moindre à Neufchâteau que dans les communes voisines (+3%) ou en Wallonie (+4%). Selon l'IWEPS, cette part va atteindre 17,8% en 2035. Soit une augmentation de 300 personnes de plus de 65 ans.

Les logements intergénérationnels répondent à une demande car les personnes âgées avec de grandes maisons à entretenir, ne désirent pas forcément rejoindre une maison de repos et souhaitent garder une certaine forme d'autonomie. En plus de répondre à cette demande, les logements intergénérationnels permettent aux personnes de vieillir dans un endroit qui leur convient le mieux tout en restant à proximité de leurs habitudes de vie.

Ce projet répond à la fois aux problèmes d'accessibilité pour la jeunesse de trouver un logement et de s'occuper des personnes plus âgées, mais aussi à un besoin des personnes âgées de garder un logement à eux et d'avoir une aide à proximité.

Un projet de logements intergénérationnels est actuellement en cours dans la localité de Neufchâteau. Au total, 29 logements seront créés à l'arrière de la maison de repos « Pré Fleuri », juste à côté de la crèche. Un partenariat public – privé a été conclu et est en cours d'exécution.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations, en tenant compte de l'évolution démographique de la commune**

1.3 En développant des logements innovants et inclusifs adaptés aux divers publics

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir ➤ O.S.5.1 Favoriser le développement de maisons intergénérationnelles sur le territoire
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement familial et social

### 4. Annexes

#### Maquette du projet de logements intergénérationnels étudié en 2018



<b>Aménagement de venelles dans les villages</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> / <b>(c) Descriptif :</b> Création et aménagement de venelles	Fiche n° M-3.05
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMENAGEMENT DE VENELLES DANS LES VILLAGES

### 1. Description du projet

Ce projet consiste en l'aménagement de venelles qui permettent de circuler plus facilement au sein des villages.

Un travail d'identification sur carte est encore nécessaire afin de localiser toutes les venelles potentielles. Pour autant, ces tronçons ont déjà été identifiés :

- A Tournay, entre la plaine de jeux derrière la maison de village et le rond-point (attention que cette venelle nécessite l'achat d'une bande de 3m de large sur tout le tronçon)
- A Tronquoy, près de l'école, vers la route Tronquoy – Respelt
- A Longlier, entre la gare, le nouveau quartier résidentiel et le site de l'église
- A Longlier, entre la chaussée de Balaclava et l'école

Les deux derniers tronçons sont mentionnés également dans la fiche-projet « M 3.08 Création d'une liaison lente à Longlier ».

Lors des réunions de la CCRU relatives à la rénovation urbaine (actuellement en cours de processus) des propositions d'aménagement de venelles dans Neufchâteau ont également été émises :

- Entre la place du Palais de Justice et la rue Franklin Roosevelt (en face de la rue des Fossés). Cette première venelle est déjà existante et praticable. Le passage est fort étroit et sombre. Les bâtiments qui la bordent sont très haut et le manque de luminosité apporte de l'humidité. Ces facteurs n'appellent pas à la fréquentation par le large public. Une rénovation, un système d'éclairage ou d'aménagement plus accueillant sont nécessaires.
- Entre la rue des Chasseurs Ardennais et le parking Saint-Roch. Cette venelle n'est pas encore aménagée, mais est accessible. La parcelle appartient à la Ville de Neufchâteau. Le passage longe un bâtiment désaffecté.

### 2. Justification du projet

Pour mieux comprendre l'objet de ce projet, il est intéressant de se pencher sur la représentation et l'utilité d'une venelle. Une venelle peut prendre la forme d'une ruelle ou encore d'un sentier de liaison qui se limite à l'échelle d'un quartier voire d'un îlot bâti. Cette liaison peut s'intégrer dans une matrice urbaine ou rurale, elle permet de franchir un bloc immobilier ou une parcelle affectée par de la végétation quelconque.

Ce réseau de ruelle ou de chemin traversant permet de lutter contre le phénomène d'insécurité routière tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Les trajets sont souvent plus efficaces, plus rapides et plus reposants. Les ruelles permettent de croiser plus facilement les concitoyens par les ruelles et ont leur rôle à jouer dans le tissu social d'un îlot bâti. De manière générale, les venelles encouragent les déplacements lents de très courte distance et permettent de (re)découvrir le patrimoine bâti.

Dans le cadre de la rénovation urbaine de la ville de Neufchâteau, lors de la consultation citoyenne, deux venelles de Neufchâteau ont fait l'objet d'une discussion. Les citoyens attendent de pouvoir faciliter les trajets du quotidien et de pouvoir s'engouffrer dans une ruelle apaisée sans trafic.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages</b>
4.1 En valorisant les villages par des projets de qualité s'appuyant sur des outils réglementaires
<b>5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural</b>
5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement ➤ O.S.2.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs
<b>Plan Communal de Mobilité (2008-2018)</b>	Favoriser l'adaptation des modes de déplacements à l'environnement urbain : modes doux pour les déplacements intra-urbains/intra-villages et entre les parkings de longue durée et les pôles d'activité. »

<b>Diversification de l'offre en hébergements touristiques</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> / <b>(c) Descriptif :</b> Hébergement touristique	Fiche n° M-3.06
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DIVERSIFICATION DE L'OFFRE EN HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

### 1. Description du projet

Ce projet a pour but de diversifier l'offre en hébergements touristiques dans la commune de Neufchâteau.

La première réflexion concerne les campings, qui peuvent se développer sous différentes formes.

- Le camping à la ferme permet aux touristes de comprendre la réalité rurale du village dans lequel ils se situent, mais aussi permet de soutenir et valoriser l'agriculture et les producteurs locaux.
- Le camping nature, quant à lui, est uniquement réservé aux tentes. Cette condition permet de positionner le camping au contact direct avec la nature et apporte une sérénité.
- Une dernière déclinaison de camping consiste à dormir chez les particuliers. Les jardins sont répertoriés et les voyageurs peuvent réserver une nuitée chez l'habitant sans pour autant rentrer dans la maison.

Dans une même optique que les campings, des zones de bivouacs peuvent être aménagées pour les randonneurs. Celles-ci doivent se trouver de préférence le long des itinéraires principaux de randonnée et peuvent être installées plus au cœur de la zone naturelle.

Un autre type de logement, idéal pour les touristes, est le voyage en mobilhome. La partie de l'ancien camping, située en zone inondable, serait réaffectée en zone d'accueil pour les mobilhomes.

La zone du lac (couverte par un schéma d'orientation local) peut également offrir une mixité de logements par des cabanes, des bungalows, etc. tout en prenant en compte les risques d'inondation.

Pour terminer, la création d'une auberge de jeunesse a été proposée mais elle relève d'une initiative privée (ou du moins d'un partenariat public-privé). L'ancien home peut constituer une opportunité pour accueillir un tel projet.

### 2. Justification du projet

Neufchâteau est une commune touristique dont le patrimoine est connu et valorisé. La présence de la Vallée du Lac et de l'Observatoire Centre Ardenne sont deux activités atypiques pour la région. En complément, la commune s'insère dans le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier et dispose d'un agréable terrain pour les balades pédestres et cyclo. Le passé historique architectural et militaire est également important. Lorsque l'on additionne toutes ces forces dans un même ensemble, la commune possède un potentiel touristique très intéressant.

La commune de Neufchâteau dispose d'un nombre important d'hébergements touristiques de divers types. Les gîtes ruraux et les chambres d'hôte forment la grande majorité de l'offre, mais l'accueil se fait aussi dans des logements insolites, du glamping, un hôtel. Pour pouvoir toucher un maximum de touristes, une diversification du type d'hébergement semble être opportune. Pour ce faire et en vue de proposer un mode de vacances moins onéreux, il a été proposé de développer des campings, une zone d'accueil pour mobilhomes et une auberge de jeunesse.

Actuellement, les visiteurs sont principalement de passage. WalStat indique un total de 35 000 nuitées enregistrées lors de l'année touristique 2022. Pour accueillir ce monde, la commune de Neufchâteau a une capacité de 530 lits, répartis dans 2 hôtels, 17 gîtes, 3 chambres d'hôte, 1 glamping et une roulotte. Ce chiffre est certes élevé par rapport aux communes avoisinantes (entre 120 et 400 pour les communes en périphérie).

Une volonté est de diversifier un maximum l'offre des types de logement afin d'attirer davantage de touristes et les faire séjourner sur la commune. Cette volonté répond parfaitement aux demandes du nouveau genre de tourisme, plus proche de la nature et moins onéreux.

Les randonneurs sont de plus en plus nombreux, il y a un grand nombre de chemins balisés. La création et le développement de zones de bivouacs, de campings nature et de campings chez l'habitant répond directement à cette demande. La commune possède un excellent terrain grâce au bois d'Ospot et à la vallée du Rau de Neufchâteau. Des zones de bivouacs en pleine nature le long des itinéraires balisés ajouteront une véritable qualité du slow tourisme engagé par le parc naturel.

La commune est également bien située pour les mobilhomes itinérants. La E411 dessert la commune via deux sorties sur le territoire communal, à Verlaine et à Molinfaing. Cet axe nord-sud qui relie Bruxelles vers Luxembourg est un axe important au niveau européen, il permet de rejoindre la route du soleil en France. Cet axe routier est donc une aubaine pour les voyageurs en transit afin d'effectuer un petit week-end de repos sur la route des vacances.

Les territoires pourront ainsi offrir une expérience touristique et d'accueil de qualité favorisant l'amélioration de l'image du territoire dans son ensemble.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 7. Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire

7.2 En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<p><b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b></p>	<p>0.S.4 Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 0.S.4.1 Poursuivre le développement de la vallée du Lac et des projets touristiques avec aménagements d'aires de jeux, skate parc, etc... ainsi que revaloriser l'histoire de Neufchâteau, de son vignoble etc...et promouvoir la zone de baignades</li> </ul>
<p><b>Parc Naturel de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier et ASBL Grande Forêt d'Anlier</b></p>	<p>Faire de la Grande Forêt d'Anlier une destination touristique</p>

<b>Aménagement d'une piste cyclable entre Namoussart et Mon Idée</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Namoussart <b>(c) Descriptif :</b> Aménagement d'une piste cyclable vers l'école de Namoussart	Fiche n° M-3.07
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE NAMOUSSART ET MON IDEE

### 1. Description du projet

Le projet prévoit l'aménagement d'une piste cyclable sur la route existante entre Namoussart et Mon Idée. Cela rendra les déplacements à vélo possibles pour les écoliers notamment et le trajet plus sécuritaire. Il est envisagé d'aménager un trottoir surélevé accompagné d'un marquage au sol. La bande cyclable visuelle doit être large de 1,30 mètre pour la circulation des vélos.

A la suite de l'aménagement de la voirie en faveur des modes doux, le carrefour central est également à sécuriser. La route débouche sur un large carrefour comprenant l'église, la maison de village, l'école et un terrain de jeux multisport. Seuls deux passages pour piétons sont marqués sur l'ensemble du carrefour. De plus, aucun trottoir ne sécurise les usagers faibles de la voirie, forçant les écoliers à marcher sur l'herbe et à traverser le parking voiture pour pouvoir accéder à la rue de l'Aunai. Un meilleur aménagement de ce point-clef de la circulation doit être pris en compte en même temps que le projet de voie lente sur la route de Mon Idée – Namoussart.

### 2. Justification du projet

Au cœur du village de Namoussart se trouve une école communale qui rayonne sur les villages voisins. Des écoliers du village de Mon Idée font 1,5km chaque matin pour s'y rendre. Pourtant, la route empruntée n'est pas aménagée pour les modes de déplacement doux, et ce malgré la réfection récente (coussins berlinois pour ralentir la vitesse des automobilistes) de la voirie.

Les enfants ne sont pas les seuls à devoir se rendre à Namoussart. Ce village est très développé en infrastructures publiques (église, maison de village, terrain multisports, club des Jeunes, etc), ceux-ci étant utilisés par la population de Namoussart, mais aussi par les habitants des villages aux alentours. Tous ces services attirent les flux et concentrent les déplacements vers le carrefour central du village.

Malgré cette infrastructure très prometteuse pour le dynamisme de la région, le village reste en peine au niveau de la mobilité. Les offres se limitent à une ligne de bus TEC à faible fréquence et un réseau automobile dense. Aucune liaison sécurisée n'est dédiée aux modes doux pour relier les villages entre eux. Seule la route de l'Aunai est équipée d'un trottoir sécurisant et est prolongée par un marquage cyclable pour rejoindre le village de Marbai.

Aménager une liaison en faveur de la mobilité douce permettra premièrement de sécuriser les déplacements quotidiens des écoliers et deuxièmement d'améliorer la connexion inter-villages. Cette offre peut tendre vers une diminution de l'utilisation de la voiture pour des courts trajets ponctuels, ce qui permet à terme de pacifier la circulation au cœur du village de Namoussart.

Ce projet s'intègre parfaitement dans la volonté du Plan Communal de la Mobilité qui souhaite favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, encourager l'intermodalité, réduire l'insécurité routière et améliorer la convivialité des espaces publics. Ces éléments sont également très attendus

par les villageois, surtout ceux de Mon Idée. Ils aimeraient pouvoir laisser leurs enfants aller à l'école un peu plus sereinement.

Dans ce cadre, l'aménagement du carrefour central est la clé de voûte. Sécuriser le flux qui converge vers le centre de Namoussart doit aller de pair avec la création de la liaison entre Mon Idée et Namoussart. D'autant plus que les pôles principaux se concentrent autour de ce dernier.

Neufchâteau est l'une des « communes pilotes Wallonie cyclable » et a obtenu dans ce cadre une subvention de 300.000€ afin d'améliorer et de développer l'offre cyclable sur le territoire. L'appel à projets de la Région wallonne prévoit la définition d'une stratégie de développement de l'usage du vélo au quotidien en créant notamment des pistes cyclables et des infrastructures en faveur des cyclistes.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural

5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST)</b>	0.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement ➤ O.S.2.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs
<b>Plan Communal de Mobilité (2008-2018)</b>	Favoriser l'adaptation des modes de déplacements à l'environnement urbain : modes doux pour les déplacements intra-urbains/intra-villages et entre les parkings de longue durée et les pôles d'activité

### 4. Annexes

Les photos ont été extraites de Google Maps.

#### A. Carrefour principal de Namoussart [Vue vers le sud]



**B. Carrefour principal de Namoussart [Vue vers l'est]**



<b>Création d'une liaison lente sécurisée à Longlier</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Longlier <b>(c) Descriptif :</b> Aménagement d'une liaison lente	Fiche n° M-3.08
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION D'UNE LIAISON LENTE SECURISEE A LONGLIER

### 1. Description du projet

Pour pouvoir relier les différents pôles du village de Longlier en toute sécurité, des liaisons lentes seront aménagées afin d'éviter la N85 au maximum, tout en restant efficaces et pratiques. La colonne vertébrale de ce réseau de liaison lente peut être dessinée autour de la chaussée de Balaclava. Cette route dessert la partie sud du village et offre une alternative à la N85. Elle permet de relier facilement les différentes polarités du village telles que l'église, la future maison de village, l'école et la gare.

L'aménagement des liaisons lentes se traduit principalement par la création de trottoirs sécurisés le long de la chaussée de Balaclava. Des aménagements doivent être réalisés en parallèle, tels que :

- Marquer des passages pour piétons sécurisants et judicieusement placés
- Réaménager la venelle reliant la chaussée de Balaclava et la rue du Prieuré (annexe B. [2])
- Créer une venelle dans le prolongement de la rue du Prieuré pour relier le nouveau quartier résidentiel (Rue 20 Août 1914) et la gare à l'espace de l'église (annexe B. [3])
- Sécuriser le carrefour qui permet d'atteindre l'école à pied via la chaussée de Balaclava (annexe A. et B. [1])
- Aménager la fin de la chaussée Balaclava en face de l'école (Annexe B. [4])

Les deux venelles citées ci-dessus sont inscrites dans la fiche-projet « M 3.05 Aménagement de venelles dans les villages ».

### 2. Justification du projet

Le village de Longlier est traversé par la N85 sur le nord de l'entité. Cette route est très fréquentée et fait partie de l'itinéraire habituel des convois exceptionnels et des poids lourds pour la région. La N85 est donc particulièrement dangereuse et mal aménagée pour la sécurité des usagers faibles de la voirie. L'aménagement proposé permet à la mobilité douce de se développer dans le bas du village.

Malgré différents projets en cours (comme celui de l'aménagement de la N85), le diagnostic partagé du territoire de la commune de Neufchâteau met en évidence une demande de développer la mobilité alternative et d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des usages faibles. Ces deux aspects permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants du village de Longlier.

Le village de Longlier concentre trois fiches-projets intéressantes qu'on peut mettre en lien. La mobilité, la sécurité et la qualité de vie sont énumérés comme projets à travers l'aménagement de venelles, des liaisons lentes sécurisées sur le bas du village et la nouvelle localisation de la maison de village.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural

5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST)</b>	0.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement ➤ O.S.2.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs
<b>Plan Communal de Mobilité (2008-2018)</b>	Favoriser l'adaptation des modes de déplacements à l'environnement urbain : modes doux pour les déplacements intra-urbains/intra-villages et entre les parkings de longue durée et les pôles d'activité

### 4. Annexes

Les photos proviennent de Google Maps.

#### A. Carrefour à sécuriser entre les deux chaussées de Balaclava



#### B. Visualisation du bas du village de Longlier et des aménagements à y réaliser

[Orange] Création d'un trottoir, [1] carrefour à aménager, [2, 3] venelles, [4] zone mode doux



<b>Restauration et aménagement du Moulin Banal</b> (a) <b>Commune</b> : Neufchâteau (b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Neufchâteau (c) <b>Descriptif</b> : Restauration Moulin Banal	Fiche n° M-3.09
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU MOULIN BANAL

### 1. Description du projet

Dans la vallée du lac de Neufchâteau, s'insère un bâtiment en pierre de schiste bien typique de la région. Cette bâtisse porte le nom de « Moulin Banal », de par son ancienne activité. En 1987, la Commune de Neufchâteau a acquis le bâtiment qui appartenait à la famille Klepper, propriétaire du moulin voisin.

Le Moulin Banal est actuellement composé de 2 niveaux et d'une cave voûtée. Le bâtiment a déjà bénéficié de gros travaux de rénovation, visibles en annexe. Le gros œuvre a été réalisé, incluant la réfection de la toiture, des ouvertures et de la maçonnerie de pierres de schiste. A présent, il faut réaliser des travaux d'aménagement pour y accueillir des activités diverses.

Des idées d'affectations pour animer ce bâtiment patrimonial ont été nombreuses ;

- Un point HoReCa (Tearoom, Brasserie, etc.)
- Un gîte
- Un centre de vinification pour le vignoble « Le Clos du Hays » tout proche
- Un centre pour Escape Game
- Une plaine de jeux intérieure
- ...

Il serait intéressant que les activités qui s'y développent soient en lien avec l'histoire et le patrimoine (architectural, naturel, etc.), tout en expliquant la fonction ancienne de ce bâtiment.

### 2. Justification du projet

Le Moulin Banal est un bâtiment avec une architecture caractéristique de la région. La restauration est d'autant plus importante pour protéger ce patrimoine précieux de la région de l'Ardenne. Les pierres de schiste et son ancienne fonction sont des éléments riches pour le patrimoine local, qui se font de plus en plus rare. Il est donc très important d'en prendre soin et de le faire revivre à travers d'autres affectations.

Pour l'instant, bien qu'il y ait eu des premières rénovations, le bâtiment n'est pas mis en valeur. Les citoyens aiment particulièrement ce moulin car c'est un témoin de l'histoire de leur région et ils aimeraient qu'il puisse être conservé et mis en valeur d'une manière ou d'une autre.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif global de valoriser le patrimoine local ainsi que d'aménager certains éléments ou sites historiques dans un cadre touristique. L'ambition est de mettre davantage en valeur les richesses locales mais également de développer une identité propre au territoire. De plus, il s'agit de sensibiliser la population à la richesse de ce patrimoine en favorisant son appropriation et son utilisation par les habitants. La réalisation de cet objectif pourra notamment s'appuyer sur les deux associations chestrolaises relatives au patrimoine, notamment pour le volet sensibilisation : le Cercle Terre de Neufchâteau et l'Association des Amis du Château.

Ensuite, les activités proposées faciliteront les rencontres et la cohésion entre les citoyens. De façon générale, la ville de Neufchâteau en sort gagnante sur plusieurs facettes.

Concernant la localisation, la position du bâtiment dans la vallée du lac, est intéressante. La mise en place d'une activité permanente et d'une plateforme d'accueil ou d'information permet de renforcer la centralité de la vallée du lac et d'asseoir son statut de pôle touristique. Ce projet se réalisera sans doute dans le cadre d'un partenariat public-privé.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages

4.1 En préservant le patrimoine local

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	<p>0.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 0.S.5.5 Valoriser le petit patrimoine communal, religieux et les monuments commémoratifs</li> </ul>
---	---

### 4. Annexes

Les photos proviennent de Google Maps.

#### A. Vues extérieures du Moulin Banal





<b>Aménagement d'un local de rencontres et de ses abords à Verlaine</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Verlaine <b>(c) Descriptif :</b> Création d'un local de village	Fiche n° M-3.10
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMENAGEMENT D'UN LOCAL DE RENCONTRES ET DE SES ABORDS POUR LE VILLAGE DE VERLAINE

### 1. Description du projet

Le village de Verlaine ne possède pas de local dédié à la vie associative. La création d'un espace pour les villageois peut se réaliser par l'aménagement de bâtiments communaux.

La première option consiste en l'aménagement de la petite église du village. Ce bâtiment dispose d'un volume intéressant pour y accueillir divers événements socio-culturels à la taille du village. Avant de pouvoir investir dans des travaux de mise aux normes, il faudra désacraliser le bâtiment religieux.

La deuxième option consiste à réinvestir le logement du CPAS à l'arrière de l'église du village. Cet appartement peut être réaménagé en local de réunion.

Les deux options sont situées au centre du village (Voie de Cher, 2). En plus de cette position stratégique, la Commune a récemment acquis une partie de la parcelle en face, de l'autre côté de la route. Ce terrain encore vierge permet de projeter un espace de convivialité composé notamment d'une plaine de jeux et d'une zone pour installer un chapiteau lors des événements majeurs.

### 2. Justification du projet

Le village de Verlaine jouit d'une dynamique de village importante. Les liens sociaux entre villageois sont encouragés par le comité de Verlaine lors des événements clés tel que le grand feu, la marche et la fête de l'Halloween, la chasse aux œufs de Pâques, la messe de minuit de Noël, ainsi qu'une marche sportive qui s'inscrit dans le challenge des marches chestrolaises.

Cependant, cette dynamique du territoire manque d'un point d'appui. Lors des événements, le comité doit monter un chapiteau pour accueillir les villageois et ne possède pas de lieu de rencontre pour l'organisation de réunion. Un local à proximité de l'espace de convivialité permettra de faciliter l'organisation et de pérenniser la structure du comité, qui est particulièrement vital à la cohésion du village. Cette structure permettra de faire naître des collaborations, d'organiser des activités en commun et de favoriser les actions collectives.

Dans ce contexte, le soutien à la vie associative et culturelle locale se fera de façon matérielle. Un local permet de stimuler la création d'une identité commune via les activités organisées en son sein. Cette consolidation des liens sociaux est favorable à la création d'objectifs communs pour le futur du village.

De plus, les bâtiments religieux catholiques sont de moins en moins fréquentés au fur et à mesure que les années avancent. L'église catholique n'est plus autant fédératrice et les bâtiments vieillissent mal sans une occupation hebdomadaire. Le changement d'affectation et la réoccupation de l'église de Verlaine permettra de maintenir le patrimoine architectural dans de bonnes conditions.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.1 En proposant un accompagnement spécifique aux jeunes et aux aînés
1.2 En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
<b>2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal</b>
2.1 En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.I Être une commune où il fait bon vivre ➤ O.S.I.4 Soutenir les associations, le marché du terroir, les salles de village
<b>Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement culturel et social
	Participation citoyenne

### 4. Annexes

Les photos proviennent de Google Maps.

#### A. L'église de Verlaine et le logement CPAS à l'arrière, Voie de Cher, 2 6840 Neufchâteau



**A. Le terrain acquis par la commune**



<b>Diversification de l'offre en logements</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Diversification de l'offre en logements</b>	Fiche n° IM-3.01
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DIVERSIFICATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

### 1. Description du projet

Le projet vise à diversifier l'offre en logements sur le territoire au moyen de différents leviers d'action :

- **En favorisant l'habitat léger dans les villages** : Créer un cadre afin de veiller à la bonne intégration des habitats légers avec le noyau bâti existant afin d'éviter la création d'effet ghetto.
- **En privilégiant les initiatives d'habitat groupé** : Favoriser les formes d'habitat dans lesquelles vivent de manière volontariste plusieurs ménages gérant de manière concertée et collective les espaces et biens collectifs, en plus des espaces et des biens privés.
- **En augmentant le nombre de logements sociaux** : Réaffecter prioritairement les bâtiments existants afin d'aménager des logements sociaux.
- **En luttant contre les terrains et bâtiments inoccupés** : Recenser et analyser les capacités de réaffectation des terrains et bâtiments inoccupés. Sensibiliser les propriétaires aux conditions de location.
- **En favorisant l'habitat intergénérationnel** : Forme d'habitat visant une solidarité entre générations, celle-ci pouvant prendre diverses formes.
- **En informant sur les collocations disponibles** : Créer une plateforme en ligne permettant d'informer le citoyen sur les possibilités de collocation.
- **En mettant en place un agent communal du logement** : Sa mission sera d'informer et guider les citoyens sur les diverses formes d'habitat disponibles sur le territoire.
- **En durcissant les conditions pour obtenir l'autorisation de louer**. Les conditions pour obtenir l'autorisation de louer seront plus strictes en matière d'isolation, de salubrité, de superficies disponibles.
- **En veillant à l'accessibilité des terrains à bâtir pour les jeunes** : Réserver la priorité aux habitants de la commune dans les lotissements, notamment en entamant des démarches pour favoriser l'accès aux jeunes aux logements créés par des entreprises de construction.
- **En permettant aux revenus plus modestes d'accéder à la propriété** : Mener des projets d'urbanisation à l'attention des publics fragilisés.

### 2. Justification du projet

Au cours de ces dernières années, on observe un enthousiasme pour des modes d'habitation alternatifs (habitats collectifs, habitats légers, intergénérationnels). Cet engouement est souvent motivé par la recherche d'une certaine forme de liberté, d'un retour à un mode de vie plus simple et respectueux de l'environnement, d'un désir d'appartenir à une communauté, ou encore d'économie financière. Ces désirs sont particulièrement marqués chez les jeunes qui remettent en question fondamentalement leur lien avec l'habitat.

Ce gain d'intérêt pour les modes alternatifs d'habitat peut aussi répondre dans certains cas à la recherche d'une réponse plus pragmatique à des besoins matériels. De nombreuses personnes se tournent ainsi vers des formes alternatives d'habitat dans un contexte de pression foncière exacerbée et de crise énergétique.

Les habitants sont bien conscients de ces mutations et souhaitent développer ces nouvelles formes d'habitats innovantes sur le territoire de la commune afin de faciliter l'accès au logement pour des publics fragilisés, à savoir les jeunes et les aînés. Ils soulignent la nécessité d'élargir la typologie de logements disponibles sur le territoire de la commune tout en maintenant une cohésion sociale, en cherchant à favoriser les rencontres et à briser la solitude des personnes âgées.

A cet égard, le projet vise à mettre en œuvre une série de mesures afin de diversifier l'offre en logements sur le territoire par différents leviers d'action ; l'accès au foncier, la réaffectation des terrains et bâtiments abandonnés et la construction d'habitat de typologie variée. Il répond à différents enjeux identifiés au cours du diagnostic partagé à savoir, le renforcement et la diversification des logements pour répondre aux besoins actuels et futurs, le maintien de la population jeune sur la commune et la cohérence architecturale des nouveaux logements avec le cadre urbanistique existant.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune

1.3 En développant des logement innovants et inclusifs adaptés à divers publics

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser le développement des maisons intergénérationnelles sur le territoire</li> </ul>
---	--

<b>Embellissement des villages et de Neufchâteau</b> (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Embellissement des villages et de Neufchâteau	Fiche n° IM-3.02
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## EMBELLISSEMENT DES VILLAGES ET DE NEUFCHATEAU

### 1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en œuvre différentes actions visant à améliorer le cadre de vie sur la commune. Il identifie pour cela trois leviers d'actions différents :

- **Embellir les villages ;**
  - Créer des espaces de vie collectifs sur les terrains communaux non construits
  - Créer des espaces de convivialité près des salles de village
  - Prévoir des liens entre les aménagements d'espaces publics et les maisons de village
  - Réaménager les centres de village et y ajouter du mobilier public
  - Améliorer la verdurisation de certains aménagements publics
  - Etablir un cadastre des lieux qui pourraient être mieux ou plus verdurisés
  - Fleurir les places des villages, les porches d'églises, etc.
  - Poser des bancs à des distances régulières près d'arbres remarquables, de monuments et les faire parrainer
  - Renforcer l'offre de bancs autour du lac de Neufchâteau
  - Egayer les murs avec fresques murales et des œuvres d'art
  - Planter des arbres et des haies
  
- **Entretien et valorisation du cadre bâti ;**
  - Valoriser la qualité architecturale et la prise en compte de l'environnement bâti et du paysage afin de créer un résultat harmonieux
  - Imposer aux agriculteurs de respecter les chemins communaux et les espaces publics
  - Obliger les agriculteurs à avoir des abords de ferme propres et rangés
  - Prévoir un entretien général et régulier du bâti existant
  - Pour les maisons inhabitées et/ou à l'abandon, exiger que les propriétaires entretiennent au moins l'extérieur (via une taxe)
  - Instaurer des primes à la rénovation pour lutter contre les maisons à l'abandon
  - Valoriser au maximum le bâti et les espaces disponibles dans le centre-ville (cellules vides, etc.)
  - Instaurer une taxe sur les ruines, obligeant la propriétaire à restaurer ou abattre l'immeuble
  
- **Equipements identitaires ;**
  - Placer des équipements identitaires dans les villages : les rappels visuels (comme des drapeaux, un certain type de bancs, etc.) qui permettent d'identifier plus facilement le territoire communal
  - Aménager des bornes/stations pour mettre en évidence des éléments de manière ludique
  - Placer des panneaux humoristiques ou en patois dans les villages

### 2. Justification du projet

Avoir un cadre de vie agréable et de qualité est crucial pour améliorer le bien-être des personnes, le confort et l'attrait de l'environnement. Celui-ci a une influence directe sur la santé, conditionne les rapports sociaux entre les personnes et est un vecteur d'inclusion sociale. Un cadre de vie s'apprécie

à travers diverses dimensions transversales : l'offre et l'accessibilité aux espaces publics, l'identité des lieux, leur esthétique et propreté, la cohérence urbanistique ou encore le rapport à la nature et à la qualité écologique des aménagements.

Les habitants saluent les récents efforts d'aménagements consentis par la Commune en vue d'embellir les voiries et d'améliorer la propreté de la ville de Neufchâteau. Ils constatent par ailleurs une nette amélioration de la situation dans le centre-ville. Pour autant, ils conçoivent que des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de préserver et de renforcer le cadre de vie. Ils déplorent un problème de vétusté et de délabrement de certaines habitations dans le centre-ville et sa périphérie ainsi qu'un manque d'entretien des propriétés. Ces efforts s'adressent également aux villages, où les citoyens regrettent le manque d'espaces de convivialité et d'aménagements.

Il apparaît dès lors nécessaire de poursuivre la dynamique d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie déjà initiée par la Commune. Pour cela, il est nécessaire d'implémenter une politique territoriale et urbanistique complémentaire, orientée vers la valorisation et l'entretien du tissu urbanisé dans le centre-ville et sur l'aménagement et l'embellissement des villages.

Les conséquences attendues sont : une amélioration du cadre de vie des habitants, un renforcement de l'attractivité des villages et du centre-ville et une diminution des habitations vides.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages

4.2 En valorisant les villages par des projets de qualité s'appuyant sur des outils règlementaires

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<p><b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b></p>	<p>O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.5.2 Finaliser le plan identitaire de la Ville</li> </ul>
--	--

<b>Actions en faveur du patrimoine</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Actions en faveur du patrimoine	Fiche n° IM-3.03
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à sensibiliser et à mettre en évidence le patrimoine communal. Il identifie pour ce faire trois leviers d'actions :

- **Finaliser l'inventaire du petit patrimoine existant ;**
  - Se renseigner auprès de PNHSFA et du Cercle Terre de Neufchâteau pour finaliser la section de Grandvoir
  
- **Mener des actions de conservation :**
  - Rénover l'ancien lavoir de Neufchâteau (budget communal extraordinaire 2024 pour refaire la toiture)
  - Créer un circuit permanent des lavoirs en y associant les lavoirs devenus privés
  - Désacraliser et réaffecter les églises de Montplainchamps et Verlaine
  - Revaloriser et rendre accessible via une signalétique la chapelle Collard à Tournay (privée)
  - Mettre en valeur les ardoisières de Warmifontaine : les rendre partiellement visitables, réparer les murs d'enceinte (site privé)
  
- **Mener des actions de mise en évidence :**
  - Placer des bancs à proximité des éléments patrimoniaux
  - Intégrer des reproductions d'éléments patrimoniaux réalisées par les jeunes (street art) dans les villages
  - Valoriser les fortins par la création de circuits de découverte
  - Apposer des QR codes devant les éléments intéressants du patrimoine, y compris dans les cimetières
  - Créer une commission patrimoine, avec un budget communal annuel spécifique (pour la valorisation et l'entretien des éléments patrimoniaux)

### 2. Justification du projet

Malgré les efforts de valorisation et de restauration progressive du patrimoine local au cours de ces dernières années, les citoyens souhaitent mettre celui-ci davantage en valeur, en cohérence avec le développement d'un tourisme intégré qui se veut être en harmonie avec la vie locale.

Le patrimoine local est un véritable reflet de l'histoire, de la culture et des traditions de la commune. Il témoigne de l'évolution et des expériences des générations précédentes et contribue à forger une identité collective. La préservation du patrimoine local crée un sentiment de fierté, d'appartenance et de cohésion sociale auprès des habitants. En valorisant et en célébrant leur histoire et leur culture communes, ils se sentent liés les uns aux autres, renforçant ainsi le tissu social et favorisant un sentiment de communauté fort et inclusif.

Par ailleurs, le patrimoine de la commune comprend des éléments architecturaux, naturels (par exemple, la vallée du lac) et artistiques d'une certaine beauté. La préservation de ceux-ci contribue à embellir l'environnement local et à enrichir la qualité de vie des habitants en offrant des espaces publics attrayants et inspirants.

Ensuite, le patrimoine local offre des opportunités d'apprentissage et d'éducation, permettant aux habitants et aux visiteurs de mieux comprendre l'histoire, la culture et l'environnement local (château de Neufchâteau, ardoisières de Warmifontaine). Les sites historiques et autres manifestations du patrimoine offrent des occasions uniques d'enseignement et de sensibilisation. Le patrimoine local peut dès lors constituer une attraction touristique majeure, attirant des visiteurs qui souhaitent découvrir l'histoire et la culture de la région. La préservation des sites historiques, des monuments et d'autres éléments du patrimoine stimule l'activité économique locale en créant des emplois dans le tourisme, l'hôtellerie, la restauration et les industries connexes.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages

4.2 En préservant le patrimoine local

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<p><b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b></p>	<p>O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.5.5 Valoriser le petit patrimoine communal, religieux et les monuments commémoratifs</li> <li>➤ O.S.5.6 Entretien et poursuivre la valorisation des cimetières communaux</li> </ul>
--	---

<b>Soutien et sensibilisation des citoyens au niveau énergétique</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Soutien et sensibilisation des citoyens au niveau énergétique</b>	Fiche n° IM-3.04
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## SOUTIEN ET SENSIBILISATION DES CITOYENS AU NIVEAU ENERGETIQUE

### 1. Description du projet

Le projet prévoit la mise en œuvre de mesures complémentaires à la politique énergétique existante et identifie quatre leviers d'action distincts :

- **Informier / sensibiliser :**
  - Mener des campagnes de sensibilisation afin expliquer les enjeux, les solutions disponibles et les bénéfiques de la transition énergétique pour la Commune et ses habitants. En comprenant les enjeux et les avantages, les citoyens seront plus enclins à adopter des comportements éco-responsables et à soutenir les initiatives de la Commune en matière de transition énergétique
  - Organiser un salon zéro énergie
  - Prévoir l'ouverture du Guichet de l'énergie en soirée et le samedi
  - Partager des trucs et ficelles au sujet de l'énergie dans le « Oyez citoyens »
  
- **Inciter la population à installer divers équipements ;**
  - Utiliser des équipements alternatifs de type low-tech (fours solaires, etc.)
  - Utiliser des matériaux écologiques et alternatifs (bois, chanvre, etc.) pour la construction et l'isolation
  - Apporter une aide aux ménages à revenus intermédiaire pour la réalisation de travaux énergétiques
  - Octroyer une prime communale pour l'installation de ballons thermodynamiques
  - Octroyer des aides spécifiques pour l'énergie aux citoyens (exemple : chèques énergie 2022)
  - Instaurer des politiques contraignantes (normes de constructions écologiques, exigences d'efficacité énergétique pour les bâtiments). Ces mesures garantissent que les nouvelles constructions et les rénovations respectent des normes élevées en matière d'efficacité énergétique, ce qui réduit la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre
  - Obliger les propriétaires à mettre leur logement loué en conformité avec les normes énergétiques en vigueur
  
- **Créer un groupe d'achat « énergie » ;**
  - Créer des communautés d'énergie et achats groupés d'énergie pour bénéficier de tarifs préférentiels (par exemple pour l'achat et l'installation de panneaux solaires, de pompes à chaleur ou de systèmes de stockage d'énergie). Cela permet aussi de renforcer le sentiment de communauté et en encourageant la solidarité entre citoyens
  - Informer la population sur les modalités de création de groupements d'achat

### 2. Justification du projet

En tant qu'adhérent à la convention des maires, la Commune de Neufchâteau s'est engagée à renforcer ses ambitions climatiques et à agir dans un effort commun pour maintenir l'augmentation de la

température globale en dessous de 1,5°C. L'objectif est d'agir afin que, d'ici 2050, nous vivions dans des villes décarbonées et résilientes d'un point de vue climatique avec un accès à une énergie abordable, durable et sûre.

Si la Commune de Neufchâteau a d'ores et déjà mené des actions dans la continuité de ses engagements comme la création d'un parc éolien, elle doit malgré tout fournir des efforts supplémentaires afin de pouvoir tenir ses engagements. Les pouvoirs locaux jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique mais l'atteinte de ces objectifs repose sur la contribution de tous les acteurs, à tous les niveaux de pouvoir, parmi lesquels les citoyens.

Le but consiste dès lors à poursuivre la dynamique initiée par la Commune en matière de production d'énergies renouvelables, et à sensibiliser et soutenir les citoyens afin qu'ils s'inscrivent dans une démarche collective de transition énergétique. Il s'agit de s'engager vers une certaine autonomie énergétique par la mise en place de mesures de production d'énergie verte et de mesures d'économie d'énergie.

En combinant des actions de sensibilisation, des incitations financières, des mesures contraignantes et la création de groupements d'achats, l'idée est de créer un environnement propice à une transition énergétique rapide et efficace à travers la participation citoyenne. Ces politiques complémentaires permettront non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver l'environnement, mais aussi de stimuler l'économie locale, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer la résilience de la commune face aux défis climatiques à venir.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 3. Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement

3.2 En favorisant la production d'énergie renouvelable tenant compte du paysage et de l'écosystème.

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<p><b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b></p>	<p>O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.2.3 Remplacer l'éclairage public sur le territoire communal en vue de réduire la consommation énergétique</li> <li>➤ O.S.2.4 Travailler aux objectifs du développement durable en vue de réaliser des énergies propres, une réduction de la consommation énergétique</li> </ul>
--	--

<b>Sensibilisation et lutte contre les déchets</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Sensibilisation et lutte contre les déchets	Fiche n° IM-3.05
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## SENSIBILISATION ET LUTTE CONTRE LES DECHETS

### 1. Description du projet

Le projet vise à mettre en œuvre une série d'initiatives afin de lutter contre les déchets (dépôt sauvage) et à améliorer les ramassages et opportunités de valorisation de déchets au sein de la commune. Il identifie une série d'initiatives de sensibilisation, d'incitation et d'amélioration des services disponibles pour améliorer la gestion des déchets à l'échelle communale :

▪ **Inciter à respecter la propreté des lieux :**

- Sensibiliser au zéro déchet
- Répéter le salon zéro déchet
- Mener des actions au niveau de la (grande) distribution pour lutter contre le suremballage
- Inciter les points Horeca à trier leurs déchets
- Veiller à ce que l'agent sanctionnateur ait aussi une mission d'éducation, outre son rôle de contrôle et de sanction
- Mettre en place un parrainage (abribus, bacs de fleurs, etc.) : un endroit par habitant
- Mettre en place des actions de ramassage des déchets plus localement (villages et quartiers) pour que chacun se sente concerné.
- Mettre en place une surveillance pour lutter contre les dépôts sauvages
- Disposer de poubelles ludiques pour inciter à y déposer les déchets
- Poser plus de poubelles dans les villages et le long des sentiers de promenade dans les bois.
- Mettre en place des consignes pour les cannettes et les bouteilles.
- Installer une bulle à cannettes et des bulles/containers à carton dans les villages

▪ **Améliorer le ramassage des déchets :**

- Ramasser plus souvent les papiers/cartons
- Aider les aînés à se débarrasser de leurs déchets verts
- Créer des zones de dépôts des déchets verts dans les villages
- Désigner par quartier des bénévoles « rémunérés » (par exemple avec des chèques commerces) pour ramasser les déchets (ou faire appel aux scouts)
- Rappeler les dates des collectes dans le bulletin communal

### 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence la richesse du patrimoine naturel et paysager au sein de la commune et la nécessité de le préserver. Les citoyens craignent cependant une dégradation de l'environnement comme en témoigne le manque de propreté le long des routes, chemins agricoles et sentiers forestiers et soulignent la nécessité d'entreprendre des actions afin de renforcer la préservation de l'environnement.

Les citoyens estiment en effet que l'accumulation de déchets dans l'environnement contribue à la pollution visuelle et olfactive et pose des problèmes de salubrité, ce qui dégrade la qualité du cadre de vie au sein de la commune.

Ce projet vise à préserver l'environnement naturel et paysager du territoire à travers plusieurs volets d'actions : la sensibilisation, l'incitation et l'aménagement d'infrastructures adaptées afin de réduire les dépôts sauvages de déchets sur la commune.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 3. Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement

3.1 En soutenant des initiatives en faveur de la propreté publique, de la qualité écologique et paysagère du territoire.

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et son environnement
---	--

<b>Préservation et valorisation des paysages</b> (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Préservation et valorisation des paysages	Fiche n° IM-3.06
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## PRESERVATION ET VALORISATION DES PAYSAGES

### 1. Description du projet

Le projet vise à développer des initiatives afin de préserver le cadre naturel et paysager de la commune de Neufchâteau et à réduire les pressions qui pèsent sur ceux-ci. Le projet identifie deux leviers d'actions ; d'une part, la sensibilisation et d'autre part, l'actualisation des outils de gestion pour une meilleure prise en compte de la dimension paysagère dans les projets d'aménagement du territoire.

- **Valoriser les points de vue et paysages remarquables ;**
  - Préciser et développer l'inventaire des points de vue et lignes de vues remarquables sur le territoire de la commune (charte paysagère : recensement général sur le PNHSFA)
  - Prioritiser l'aménagement des points de vue identifiés comme étant les plus intéressants
  - Aménager les points d'observation du paysage
  - Améliorer la mise en valeur des endroits paysagers en aménageant des haltes de repos à proximité
  - Concevoir une carte recensant et décrivant les points de vue et lignes de vue sur la commune et qui sera rendue disponible à l'administration communale et à la maison du tourisme
  - Installer des tables d'orientation à certains des points de vue identifiés
  - Créer un observatoire du paysage
  
- **Mener des actions de sensibilisation ;**
  - Organiser un concours de photographie sur le thème « le paysage qui compte pour moi »
  - Etablir un règlement pour sensibiliser à la qualité des sites, protéger les cônes de vue et les espaces ouverts et limiter les constructions dans les zones fragiles
  - Expliquer l'impact des constructions sur les paysages (panneaux, chartes, animations, etc.)
  - Organiser un cycle de promenades découvertes pour sensibiliser le public

### 2. Justification du projet

Le paysage fait partie intégrante du cadre de vie et constitue un support de la mémoire et de l'identité des habitants. Il est le témoin réel de la diversité culturelle et écologique des territoires. Le paysage contribue au bien-être social et constitue une ressource favorisant l'activité économique grâce à son attrait touristique.

Le diagnostic partagé a mis en évidence la qualité et l'importance des paysages du territoire de la commune et souligne la nécessité de mettre en place des mesures pour les protéger. Un paysage vit et évolue en fonction des interactions entre l'être humain et son environnement naturel ; nous en sommes tous des spectateurs, mais aussi des acteurs. Conscients de cela, les citoyens souhaitent sensibiliser le grand public à cette problématique qui aujourd'hui demeure trop méconnue.

Afin de préserver le patrimoine paysager de la commune et d'améliorer le cadre de vie, il est nécessaire de sensibiliser la population à la responsabilité qu'elle peut avoir et à actualiser les outils de décision pour une meilleure prise en compte de la dimension paysagère dans les décisions d'aménagement du

territoire. Ces mesures permettent de conserver un cadre de vie agréable, d'améliorer le bien-être social de la population et de préserver l'attrait touristique de la région.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### 3. Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement

3.1 En soutenant des initiatives en faveur de la propreté publique, de la qualité écologique et paysagère du territoire.

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.4 Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif <ul style="list-style-type: none"><li>➤ O.S.4.2 Embellir la ville et les villages et soutenir les concours de façades et de villages fleuris</li></ul> O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine c'est le valoriser, le promouvoir
---	---

<b>Développement de l'offre commerciale</b> (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Développement de l'offre commerciale	Fiche n° IM-3.07
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à stimuler et redynamiser le développement économique local au travers de l'émergence de nouvelles activités et la mise en œuvre de nouvelles politiques :

- **Réfléchir à une politique communale pour soutenir le commerce local ;**
- **Favoriser les commerces de proximité ou spécialisés à Neufchâteau ;**
  - Encourager l'achat dans les commerces de proximité via les chèques-commerces ; offerts par la commune ou achetés par le citoyen
  - Créer un carnet de bons de réduction dans les commerces locaux et l'Horeca
  - Rendre accessibles les produits locaux en mettant à disposition des distributeurs frigos dans les villages, dans lesquels les artisans et producteurs locaux viendraient disposer des produits de base (pain, pâtes, œufs, etc.)
  - Redévelopper le marché du samedi, en proposant des produits locaux et provenant d'autres secteurs afin de le rendre plus attractif
  - Attirer les petits commerces spécialisés (de niche) et l'artisanat en centre-ville et dans les villages
  - Mettre plus en avant les commerçants des villages (gîtes, cafés, vente directe, ...)
  - Favoriser le commerce ambulant
- **Continuer le développement du tourisme et de l'Horeca pour booster la diversité des commerces en centre-ville ;**
- **Travailler sur une entente des différents magasins pour les horaires d'ouverture afin d'assurer une continuité pour les clients (ex : boulangeries) ;**
- **Mettre à disposition des toilettes publiques sur le zoning de Semel (et dans le village de Longlier).**

### 2. Justification du projet

La désertification du centre-ville et le déclin des commerces de proximité au profit des grandes surfaces situés en périphérie est un phénomène qui inquiète à Neufchâteau. Cette tendance est également observable dans les villages d'où les petits commerces disparaissent progressivement.

Plusieurs facteurs influencent la situation : le manque d'attrait pour une consommation locale, la présence insuffisante de points de vente dédiés aux produits locaux, les heures d'ouverture variables, le manque de visibilité, le prix, la variété des produits proposés, etc.

Il apparaît dès lors nécessaire de mener une politique communale visant à redynamiser l'économie locale en développant l'offre commerciale et de services dans le centre-ville et dans les villages tout en promouvant et rendant une alimentation locale accessible pour tous.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.2 En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
<b>7. Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire</b>
7.1 En favorisant les activités génératrices d'emplois et en développant l'offre commerciale et les services de proximité

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.4 Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif ➤ O.S.4.2 Soutenir le commerce local et le commerce équitable
<b>Agence de Développement Local (ADL)</b>	Collaborer avec divers acteurs pour assurer le développement économique de son territoire

<b>Actions pour inciter aux déplacements partagés ou alternatifs</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Actions pour inciter aux déplacements partagés ou alternatifs	Fiche n° IM-3.08
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## ACTIONS POUR INCITER AUX DEPLACEMENTS PARTAGES OU ALTERNATIFS

### 1. Description du projet

Le projet vise d'une part à renforcer l'offre existante en transport en commun et à offrir plus d'opportunités aux habitants en termes de liaison et de correspondances. D'autre part, le projet ambitionne de diversifier et d'étayer l'offre de mobilité alternative sur le territoire communal et ainsi d'inciter aux déplacements partagés :

- **Renforcer l'offre existante en transport en commun (au niveau des TEC) ;**
  - Augmenter la fréquence (notamment les week-ends) et les correspondances pour relier d'autres villes voisines comme Libramont(gare), Bastogne, Bertrix et Arlon et faire connaître l'offre
  - Développer des lignes de bus express et prévoir des arrêts de ligne express en bordure d'accès à l'autoroute et au niveau des zonings
  - Augmenter et diversifier l'offre de trajets de bus (telbus, proxibus, minibus) permettant de relier Neufchâteau-Libramont-Bertrix, avec des arrêts dans les centres, les gares et les centres commerciaux
  - Augmenter l'offre entre les villages et le centre-ville
- **Mettre en place une navette locale (minibus) ;**
  - Qui circule certains jours de la semaine sur des trajets prédéfinis (ex : pour aller au marché à partir de tels village, aller faire ses courses etc.)
  - Qui fait la navette et permet de rejoindre régulièrement le centre-ville, la gare et le zoning de Semel
  - Qui peut être utilisée lors d'événements culturels et sociaux pour des ramassages dans les villages
- **Développer le covoiturage ;**
  - Prévoir des points de rassemblements pour convenir d'un lift (ex : au zoning de Semel, en centre-ville)
  - Informer des possibilités de covoiturage et créer des points de rendez-vous covoiturage aux abribus
- **Mettre à disposition plus de voitures et vélos partagés (sur les sites de parking spécifiquement identifiés) ;**
- **Informier davantage les habitants sur l'offre de la Locomobile (taxi social) ;**

### 2. Justification du projet

Le contexte rural est particulièrement favorable au modèle du tout à la voiture. La délocalisation de l'habitat à l'extérieur des centres-villes et la création de centres commerciaux et zones d'activité économique en rase campagne ont contribué à diminuer l'accessibilité du territoire par des transports en commun au profit de l'usage de la voiture. Cette situation est problématique dans la mesure où les

véhicules à moteur sont l'une des principales sources de pollutions de l'air, émettant des gaz à effet de serre, des particules fines et d'autres polluants nocifs.

Par ailleurs, l'absence de voiture en milieu rural est ressentie comme un facteur d'isolement social par une partie de la population. Cette situation touche particulièrement les catégories de personnes précaires comme les jeunes, les personnes fragiles socialement et économiquement ainsi que les personnes âgées. Il est dès lors nécessaire d'encourager et de développer des alternatives durables et viables qui se substitueront à l'usage de la voiture.

Seulement, les citoyens estiment que les alternatives existantes n'encouragent pas voire ne permettent pas le transfert modal de la voiture vers d'autres formes de mobilité plus durable. Ils déplorent une desserte limitée du territoire en transport en commun (entre Neufchâteau et les villages aux alentours et vers les pôles extérieurs), une fréquence de passage essentiellement axée sur les horaires scolaires et un manque de modalités avec le réseau ferroviaire existant. Ils estiment qu'un transfert modal ne pourra s'opérer que moyennant la mise en place d'une offre de transport en commun circonstanciée.

D'autre part, on assiste à l'émergence de nouvelles formules de déplacement en voiture basée sur les services de location de véhicules visant à se substituer à la possession de véhicules à titre privé. Ces systèmes rendent l'utilisation occasionnelle d'un véhicule abordable, tout en incitant les utilisateurs à conduire le moins possible et à privilégier les modes de transport alternatifs à la voiture. La volonté des citoyens est dès lors d'élargir et adapter l'offre aux nouvelles formes de mobilité alternative à la voiture individuelle afin d'offrir une diversité de solutions adaptées et complémentaires pour rencontrer les besoins en mobilité de chacun des habitants de la commune.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.2 En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
<b>5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural</b>
5.2 En favorisant des solutions alternatives à la voiture individuelle

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.3 Être une commune innovante, ambitieuse, moderne ➤ O.S.3.2 Installer le service des voitures Cambio
<b>Plan communal de mobilité (PCM) (2008-2018)</b>	Encourager les navetteurs à utiliser le Telbus

<b>Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois</b> <b>(a) Commune : Neufchâteau</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : /</b> <b>(c) Descriptif : Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois</b>	Fiche n° IM-3.09
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LES GENERATIONS ET ENTRE LES VILLAGEOIS

### 1. Description du projet

Le projet vise à créer des événements favorisant la convivialité et le renforcement des liens intergénérationnels pour lutter contre l'isolement des aînés et créer de la cohésion sociale :

- **Maintenir l'animation dans les maisons et salles de village ;**
  - Proposer des activités itinérantes au sein des maisons de village
  - Promouvoir les animateurs citoyens dans les maisons de village chargés d'organiser régulièrement des activités
- **Développer les liens avec les aînés et casser la solitude ;**
  - Mettre en place diverses activités pour casser la solitude des aînés ; notamment par des jeux de société, un rôle dans l'école des devoirs, ...
  - Organiser des ateliers intergénérationnels afin que les jeunes (rétribués) puissent aider les aînés concernant les nouvelles technologies
  - Etablir un répertoire des aînés pour leur venir en aide
  - Porter une réflexion sur la manière d'être en lien avec les personnes souffrant de solitude ; comment peut-on leur apporter du soutien et du contact humain, notamment pour les personnes ne sachant pas se rendre aux activités. Par exemple, développer un service de visite à domicile
- **Lancer des initiatives de quartier ;**
  - Inciter au partage d'équipements, d'outils...
  - Créer une centrale d'achats
  - Mettre en place des plateformes d'entraide, d'échange, de services, SEL
  - Créer des groupes d'échange du savoir et de la compétence
- **Organiser des événements qui rassemblent ;**
  - Organiser des animations telles que la fête des voisins, la fête de la musique, ...
  - Remettre en place le week-end « Wallonie Bienvenue », relancer les fêtes disparues
  - Développer des activités autour du lac (Chesti'val, apéros chestrolais, corso fleuri etc.)
- **Intégrer les nouveaux habitants ;**
  - Continuer à organiser une séance d'information par an pour les nouveaux habitants ou leur distribuer un guide sur Neufchâteau
  - Organiser un événement dans les villages pour rencontrer les nouveaux habitants
- **Prévoir un plan de communication pour faire connaître les initiatives ;**
- **Intégrer des villages dans la dynamique de Neufchâteau et faire venir les gens de Neufchâteau vers les villages.**

## 2. Justification du projet

Les personnes vivant seules et ayant de faibles liens sociaux, comme le contact peu fréquent avec des amis et la famille ou la non-participation à des activités de groupe, voient leur santé psychologique (dépression, trouble de l'alimentation, tendances suicidaires, perte d'estime de soi) et physique (diminution de l'espérance de vie, troubles cardio-vasculaires, malnutrition, fatigue chronique) se détériorer. Le risque d'isolement social s'accroît avec l'âge et touche particulièrement les aînés. Si l'isolement peut être choisi, il est généralement subi. Plusieurs facteurs peuvent mener à un isolement du monde extérieur (vieillesse, problèmes dans la vie, perte d'un conjoint ou d'un proche, handicap, différences générationnelles, trouble de la vue et de l'audition, pauvreté).

Maintenir un lien social est essentiel à la qualité de vie et à la santé de chacun. Le réseau social d'une personne joue un rôle primordial. Il peut se former des aidants proches, des membres de sa famille, des amis, des collègues et des voisins : toutes les personnes avec lesquelles on entretient une relation sociale.

Dans ce contexte, il est important d'œuvrer pour le maintien d'une cohésion sociale et d'améliorer la convivialité sur le territoire de la commune. Le projet vise à créer et organiser toute une série d'événements visant à rapprocher les habitants de la commune autour de festivités, d'animation mais aussi au travers de l'organisation d'activités régulières de groupe comme la mise en place d'un système d'échange de service ou encore la création de groupes d'échanges de savoir et de compétence.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune</b>
1.1 En proposant un accompagnement spécifique aux jeunes et aux aînés
<b>2. Développer la convivialité et cohésion sociale sur le territoire communal</b>
2.1 En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.1 Être une commune où il fait bon vivre
<b>Plan de cohésion sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement social